

Précis analytique des travaux
de l'Académie des sciences,
belles-lettres et arts de
Rouen

Académie des sciences, belles-lettres et arts (Rouen). Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. 1979-1980.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

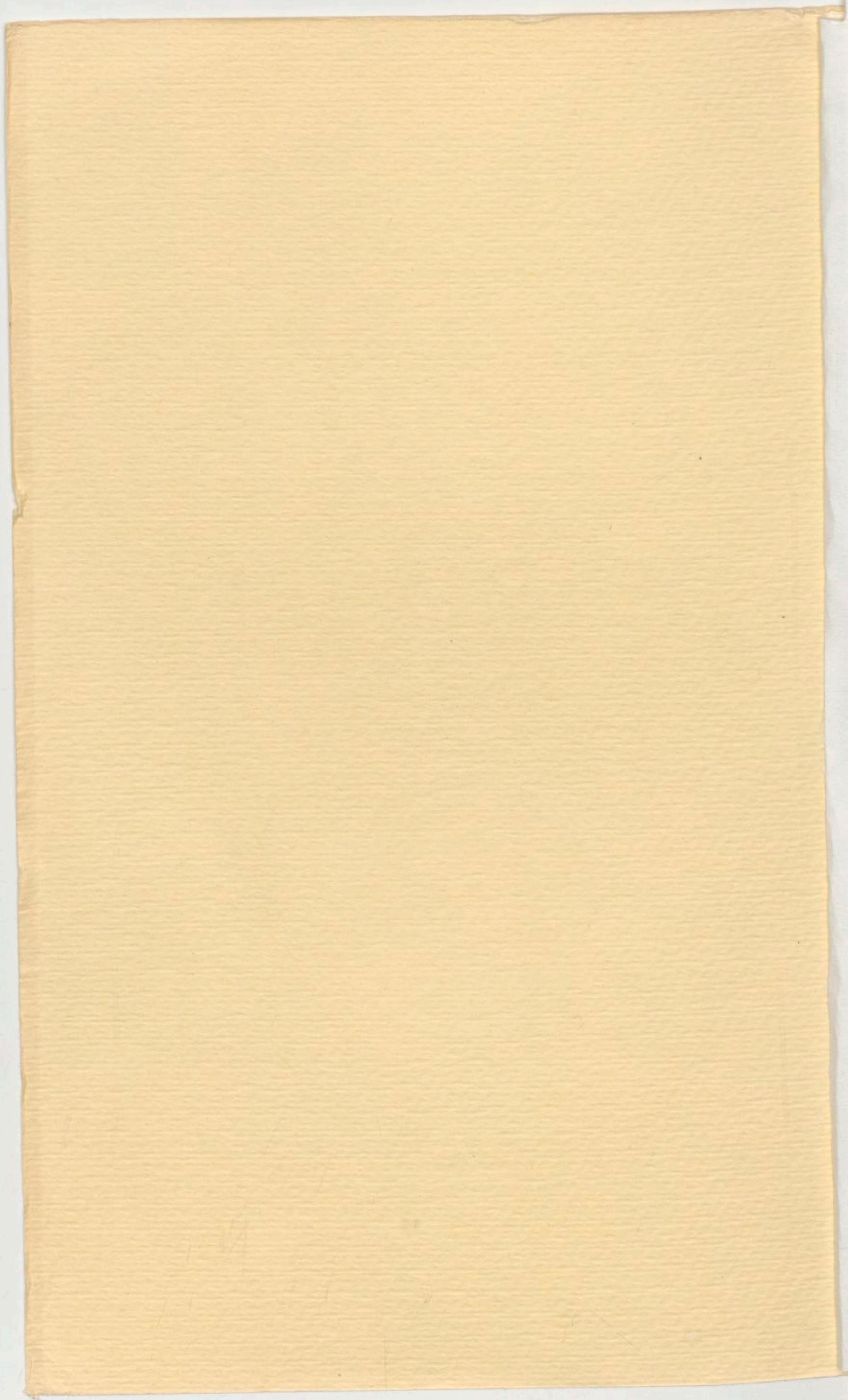
7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.

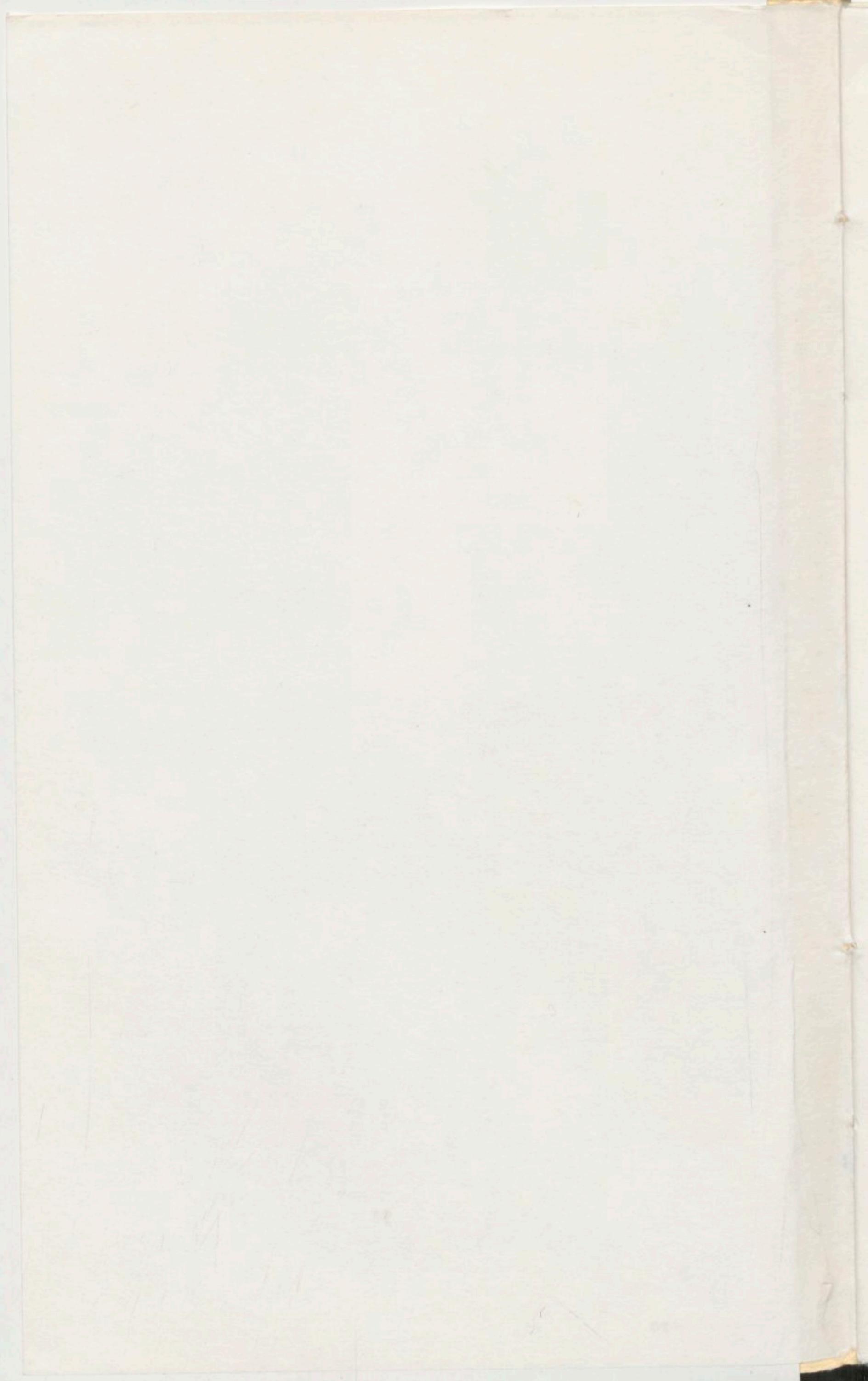
PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE
DES SCIENCES
BELLES-LETTRES
ET ARTS
DE ROUEN

1979-1980



FÉCAMP
L. DURAND & FILS
1982





PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE ROUEN

1979

1980



PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE ROUEN

1979

1980



ARTICLE 59 DES STATUTS

L'Académie déclare laisser à leurs auteurs toute la responsabilité des opinions et des propositions consignées dans les ouvrages lus à ses séances ou imprimés par son ordre.

Cette disposition sera insérée, chaque année, dans le *Précis* de ses travaux.

1979
1980

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE ROUEN

MEMBRES D'HONNEUR

M. le Préfet de la Seine 1979

M. le Préfet de la Seine 1980

M. le Préfet de la Seine

M. le Maire de Rouen

MEMBRES TITULAIRES



FÉCAMP - L. DURAND & FILS

PARIS - A. PICARD, RUE BONAPARTE, 82

1982

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE
DES SCIENCES BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN
L'Académie des Sciences Belles-Lettres et Arts de Rouen a l'honneur de publier le présent ouvrage, qui est le résumé de ses travaux pendant l'année 1879.

Cette disposition sera renouvelée chaque année, dans le
Précis de ses travaux.

1880



ÉDITEUR - L. DURAND & FILS
PARIS - A. THIBAUD, RUE BONAPARTE 82
1880

T A B L E A U
de
**L'ACADÉMIE DES SCIENCES,
BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN**
(au 31 Décembre 1980)

MEMBRES D'HONNEUR

- M. LE PRÉFET DE LA RÉGION DE HAUTE-NORMANDIE.
- M. LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE.
- M. LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ.
- M. LE PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR D'APPEL DE ROUEN.
- M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL.
- M. LE GÉNÉRAL COMMANDANT LA 23^e DIVISION TERRITORIALE.
- Mgr L'ARCHEVÊQUE DE ROUEN.
- M. LE MAIRE DE ROUEN.

MEMBRES TITULAIRES

- M. Marcel LANQUETUIT, ✱, I 🌿, compositeur de musique, titulaire du grand orgue de la Cathédrale (9 mars 1934).
- M. Jean DELACOUR, O ✱, O 🌿, ornithologiste (30 novembre 1934).
- M. René-Gustave NOBÉCOURT, O ✱, 🌿, ✠, historien (12 mai 1939).
- M. René ROUAULT DE LA VIGNE, O 🌿, vice-président de la Société de l'Histoire de Normandie (7 juin 1947).
- M^{lle} Marie-Josèphe LE CACHEUX, archiviste paléographe (22 novembre 1947).
- M. Jacques LIGER, O 🌿, docteur ès sciences (13 janvier 1951).
- M. Louis HÉDIN, ✱, ingénieur agronome (21 mai 1955).
- M^{lle} Elisabeth CHIROL, ✱, 🌿, ✠, diplômée de l'Ecole du Louvre. conservateur des Musées départementaux de la Seine-Maritime (10 décembre 1955).
- M. André ROBINNE, O ✱, 🌿, architecte, président d'honneur du Conseil régional de l'Ordre des Architectes (29 mai 1958).
- M. Daniel LAVALLÉE, O 🌿, ✠, professeur au Collège d'enseignement secondaire Fontenelle (13 février 1960).
- M. André RENAUDIN, ✱, O 🌿, journaliste honoraire (27 mai 1961).
- M. Charles SCHNEIDER, ✱, O 🌿, O 🌿, président de la Société normande d'archéologie préhistorique et historique et membre de la Commission départementale des Antiquités (17 février 1962).
- Dom René HESBERT, ✱, 🌿, moine bénédictin de Solesmes en résidence à l'abbaye de Saint-Wandrille (20 octobre 1962).

- M. Bernard LEFEBVRE, , O , , art et techniques photographiques (18 mai 1963).
- M. l'abbé André FOURÉ, , secrétaire de la Commission départementale des Antiquités, secrétaire de la Société de l'Histoire de Normandie (22 janvier 1966).
- M. François BURCKARD, , , directeur des Archives de la Seine-Maritime, président de la Société de l'Histoire de Normandie (25 juin 1966).
- M. Raoul LEROY, O , , , architecte en chef de la Seine-Maritime (28 janvier 1967).
- M. le docteur Pierre NICOLLE, , , , , chef de service à l'Institut Pasteur (élu membre correspondant le 13 décembre 1958, reçu comme membre titulaire le 12 novembre 1966).
- M. Xavier CAMILLERAPP, C , ancien élève de l'École Polytechnique (24 juin 1967).
- M. Bernard BOULLARD, , professeur à la Faculté des Sciences (24 février 1968).
- M. Philippe DESCHAMPS, professeur (14 février 1970).
- Maître Fedia JULIA, , , , avocat, ancien bâtonnier, (11 avril 1970).
- M. le docteur Jean-Louis BILLIARD-DUCHESNE, , , médecin honoraire des hôpitaux de Rouen, ancien président du Conseil départemental de l'Ordre des Médecins (6 juin 1970).
- M^{me} Ch. LEMERCIER-QUELQUEJAY, orientaliste (27 mars 1971).
- M. Bernard COURMONTAGNE, , 39-45, ingénieur agricole (24 avril 1971).
- M. le chanoine Robert DELESTRE, maître de chapelle de la Cathédrale, membre correspondant de l'Académie des Beaux-Arts (6 novembre 1971).
- M. Georges MAC GRATH, O , docteur en droit, préfet (e. r.), avocat (élu membre correspondant le 20 juin 1970 et reçu comme membre résidant le 21 octobre 1972).
- M^{me} Germaine RICOU, écologiste, maître de recherche à l'INRA (3 février 1973).
- M. Gaston SÉBIRE, , artiste peintre, (24 novembre 1973).
- M. Maurice MORISSET, journaliste (16 février 1974).
- M. François DE BEAUREPAIRE, historien (26 octobre 1974).
- M. Jean-Pierre CHALINE, agrégé d'histoire, assistant à la Faculté des Lettres (23 octobre 1976).
- M^{me} Nadine-Josette CHALINE, agrégée d'histoire, assistante à la Faculté des Lettres (23 octobre 1976).
- M. Maurice REMY, O , C , , inspecteur d'Académie honoraire (5 novembre 1977).
- M. André GRÉGOIRE, , , , architecte des Monuments historiques (11 mars 1978).
- M. Jean-Claude BERNÈDE, directeur de l'Orchestre de Chambre de Rouen (14 janvier 1978).
- M. Pierre HOMMERIL, agrégé de l'Université, docteur ès sciences, professeur de géologie (3 juin 1978).
- M. Max PINCHARD, compositeur de musique (13 janvier 1979).
- M. le docteur René LAUMONIER, professeur à la Faculté de Médecine, directeur du Centre Henri-Becquerel (29 mars 1980).
- M. Barthélémy MERCADAL, agrégé des Facultés de Droit et des Sciences économiques (10 mai 1980).
- M. Joseph-A. LAFOND, , courtier maritime honoraire, premier juge honoraire au Tribunal de Commerce, vice-doyen du Corps consulaire, administrateur de sociétés maritimes (6 décembre 1980).

MEMBRE ÉLU NON ENCORE REÇU

au 31 décembre 1980

M. Jean MALAURIE, géographe, professeur d'anthropologie et d'écologie arctique (élu le 25 janvier 1978).

MEMBRES HONORAIRES

- M. François BLANCHET, ✱, I ✱, conservateur aux Archives nationales (9 décembre 1950).
 M. Henri VAN EFFENTERRE, ✱, ancien membre de l'École française d'Athènes, professeur à la Sorbonne (26 février 1955).
 M. Georges HEULLANT, poète (27 novembre 1965).
 M^{lle} Jeanne DUPIC, ✱, archiviste paléographe, ancienne directrice des Bibliothèques de la Ville de Rouen (23 mars 1946).
 M. Albert ROBIN, O ✱, docteur en médecine (24 juin 1950).
 M. Michel CHEVALIER, ✱, agrégé de l'Université (29 octobre 1966).

MEMBRES ASSOCIÉS

- M. Emmanuel BONDEVILLE, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts (26 janvier 1952).
 Dom Paul GRAMMONT, abbé du Bec (15 mai 1971).
 M. Michel DE BOÜARD, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Caen, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (membre correspondant le 27 février 1960, membre associé le 2 mars 1974).
 M. Michel DE SAINT-PIERRE, écrivain (2 mars 1974).
 M. Robert HIRSCH, G O ✱, ancien préfet de la Seine-Maritime, ancien président de « Gaz de France » (20 mai 1978).
 M. Yves-Marie FROIDEVAUX, inspecteur général des Monuments historiques (26 mai 1979).
 M. Jean FAVIER, directeur général des Archives de France (6 octobre 1979).
 M. François LEFEBVRE DE LABOULAYE, ambassadeur de France (1^{er} décembre 1979).
 M. Léopold Sédar SENGHOR, président de la République du Sénégal (11 octobre 1980).
 Lord Kenneth MACKENZIE CLARK, critique d'art (11 octobre 1980).

MEMBRES CORRESPONDANTS

- Mgr ANDRIEU-GUITRANCOURT, Doyen de la Faculté de Droit canonique à l'Institut Catholique de Paris (16 juin 1945).
- M. ARGUILIÈRE, directeur des Papeteries de La Chapelle (25 octobre 1958).
- M. Marcel BAUDOT, inspecteur général des Archives de France (3 mai 1940).
- M. Georges DETHAN, conservateur des Archives du Ministère des Affaires Etrangères (13 mai 1961).
- M. l'abbé Maurice GRAINDOR, maître de Recherches au C.N.R.S., Collège de France (6 avril 1963).
- M. Maurice D'HARTOY, homme de lettres, à Paris (5 juin 1925).
- M. François LENOUVEL, professeur agrégé de physique, détaché au Commissariat à l'énergie atomique, à Bourg-la-Reine (25 mai 1963).
- M. André MASSON, inspecteur général honoraire des bibliothèques de France, à Pau (12 juin 1942).
- M. Lucien MUSSET, professeur à la Faculté de Lettres de Caen (27 février 1960).
- M. Alphonse-Georges POULAIN, conservateur des Archives et du Musée de Vernon (14 décembre 1928).
- M. Jean ALBERT-SOREL, avocat, homme de lettres, à Paris (février 1961).
- M. Raymond DE TOULOUSE-LAUTREC, colonel de cavalerie, à Grigneuseville (Seine-Maritime) (13 décembre 1958).
- M. François DE VAUX DE FOLETIER, directeur honoraire des Archives de la Seine, à Paris (1962).
- M. Jean VIDALENC, professeur de faculté, à Fontenay-aux-Roses (mars 1962).
- M. Maurice YVART, conservateur des Musées de Lillebonne et de Fécamp (30 janvier 1954).
- M. Marcel THOMAS, conservateur en chef des manuscrits à la Bibliothèque nationale (11 février 1967).
- M. Bernard FLAVIGNY, musicien, à Paris (11 février 1967).
- M. le chanoine Henri BIÉVELET, directeur des fouilles archéologiques de Bavay (Nord) (14 octobre 1967).
- M. Maurice DURUFLÉ, professeur au Conservatoire national supérieur, organiste de Saint-Etienne-du-Mont, à Paris (14 octobre 1967).
- M. Gabriel OLIVIER, avocat, à Paris (4 mai 1968).
- M. Jacques GUILLOUET, conservateur du Musée de Douai (8 mars 1969).
- M. Jean-Jacques ANTIER, historien de la Marine (8 mars 1969).
- M. Jacques NOBÉCOURT, historien et journaliste (22 mars 1969).
- M. Pierre GEORGEL, conservateur du Musée national d'Art moderne (22 mars 1969).
- M. André QUEVAUVILLER, docteur en pharmacie (20 juin 1970).
- M. l'abbé François COULON, vice-président de la Commission d'Art Sacré (20 juin 1970).
- M. Ivan CLOULAS, conservateur aux Archives de France (16 janvier 1971).
- M. Pierre BAZIN, conservateur du Musée du Vieux Château, à Dieppe (16 janvier 1971).
- M. Michel CIRY, artiste peintre et graveur, à Varengeville-sur-Mer (16 janvier 1971).
- M. Jacques LE ROY-LADURIE, président de la Fédération des Comités de propagande des produits agricoles, ancien député, ancien ministre de l'Agriculture, à Villeray (Calvados) (15 mai 1971).

- M. Michel MANGARD, archéologue, à Lillebonne (25 mars 1971).
 R.P. Dom Jean LAPORTE, moine de Saint-Wandrille (20 janvier 1973).
 M. Armand JARDILLIER, conservateur du château d'Harcourt (2 février 1974).
 M^{me} Françoise PERROT, chargée de recherches au C.N.R.S., archéologue (24 mai 1975).
 M. l'abbé Jean SAUSSAYE, vice-président de la Commission d'Art sacré du diocèse d'Evreux, membre de la Commission supérieure des Monuments historiques (24 mai 1975).
 M. Jacques HENRY, membre de la Société historique de Lisieux et des Antiquaires de Normandie, président des Écrivains normands à Bonnebosq (Calvados) - (24 avril 1976).
 M. Philippe MANNEVILLE, historien et archéologue (20 mai 1978).
 M. Marcel DEBRAY, botaniste (20 mai 1978).
 M. Henry CAHINGT, archéologue, membre de la Commission départementale des Antiquités (26 mai 1979).
 Le Père Roger FOUQUET, père blanc (1^{er} décembre 1979).
 M^{me} Christine DE VOGÜÉ-BAZIN, pianiste (15 mars 1980).
 M. Bernard LAVOINNE, C^{*}, éleveur, membre de la Chambre d'Agriculture (11 octobre 1980).

MEMBRES CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

- M. l'abbé Emile BEGIN, directeur de la Revue de l'Université Laval, au Canada, et historien (14 mai 1960).
 M. Gaetano FALZONE, professeur à l'Université de Palerme, Italie (12 mai 1962).
 M^{lle} Elisabeth-Annie FRANCIS, secrétaire de l'Anglo-norman text Society et professeur à Oxford, Angleterre.
 M. Giulio PRUNAI, surintendant des archives de Toscane, à Florence, Italie (11 février 1967).
 M. Toshio SUGI, professeur émérite à l'Université de Tokio (2 décembre 1967).
 M^{me} Patricia CLANCY, professeur à l'Université de Melbourne (20 mai 1978).

MEMBRES DÉCÉDÉS

Membres associés :

- M. André COUDER, membre de l'Académie des Sciences (23 février 1957),
décédé le 16 janvier 1979.
- M. Jean LECOMTE, membre de l'Académie des Sciences (25 mai 1963),
décédé le 28 mars 1979.
- M. Paul PARAY, membre de l'Académie des Beaux-Arts (28 octobre 1948),
décédé le 10 octobre 1979.

Membres titulaires :

- M. Victor BOUTROLLE, trésorier émérite (25 octobre 1947), décédé le
8 mai 1980.
- M. Jean MONTIER (23 avril 1966), décédé le 31 mai 1979.

Membres correspondants :

- M. Maurice CARITÉ (20 juin 1970), décédé le 6 janvier 1979.
- M. Charles BRISSON (29 janvier 1937), décédé le 17 novembre 1979.
- M. Bernard FAY (9 décembre 1932), décédé le 31 décembre 1979.
- M^{me} Geneviève DUHAMELET (11 avril 1964), décédée le 22 février 1980.
- M. Reynold ARNOULD (28 octobre 1968), décédé le 24 mai 1980.
- M. Marc CHESNEAU (8 mai 1942), décédé le 8 décembre 1980.
- M. Georges PRIEM (23 novembre 1962), décédé le 30 décembre 1980.

BUREAU

ANNÉE 1979

Président : M. Xavier CAMILLERAPP.*Vice-Président* : M^{me} Chantal LEMERCIER-QUELQUEJAY.*Secrétaire pour la classe des Lettres* : M. René-Gustave NOBÉCOURT.*Secrétaire pour la classe des Sciences* : M. Jacques LIGER.*Trésorier* : M. Bernard COURMONTAGNE.*Archiviste* : M. l'abbé André FOURÉ.

ANNÉE 1980

Président : M^{me} Chantal LEMERCIER-QUELQUEJAY.*Vice-Président* : M. Bernard COURMONTAGNE.*Secrétaire pour la classe des Lettres* : M. René-Gustave NOBÉCOURT.*Secrétaire pour la classe des Sciences* : M. Jacques LIGER.*Trésorier* : M. Charles SCHNEIDER.*Archiviste* : M. l'abbé André FOURÉ.

BUREAU

ANNÉE 1979

Président : M. Xavier CABILLERAY.
 Vice-Président : M^{me} Ghislain LEMERCIER-GURQUHAY.
 Secrétaire pour la classe des Lettres : M. René-Gustave NOBDOURT.
 Secrétaire pour la classe des Sciences : M. Jacques LIAZ.
 Trésorier : M. Bernard CONNORAT.
 Archiviste : M. L'abbé André FOURÉ.

ANNÉE 1980

Président : M^{me} Ghislain LEMERCIER-GURQUHAY.
 Vice-Président : M. Bernard CONNORAT.
 Secrétaire pour la classe des Lettres : M. René-Gustave NOBDOURT.
 Secrétaire pour la classe des Sciences : M. Jacques LIAZ.
 Trésorier : M. Charles SOUVERAIN.
 Archiviste : M. L'abbé André FOURÉ.

CHRONIQUE
DES
SÉANCES DE L'ACADÉMIE

ANNÉE 1979

18 JANVIER. — Maître Julia transmet sa succession présidentielle à M. Camillerapp. Prennent place au Bureau Mme Lemercier-Quelquejay comme vice-présidente et M. Courmontagne comme trésorier. Le Président informe la Compagnie du décès de deux membres correspondants, M. Bernard Fay et M. Maurice Carité. — M. Max Pinchard est élu membre titulaire. — Échange d'idées sur divers points des projets envisagés par le nouveau président.

27 JANVIER. — Hommage à M. André Couder, astronome, membre associé de la Compagnie et membre de l'Académie des Sciences, décédé le 16 janvier. — Élection des membres des Commissions du *Précis*, des prix littéraires et des prix de vertu. — Communication de M. Pierre Hommeril sur les animaux préhistoriques.

3 FÉVRIER. — Messe traditionnelle à la mémoire des membres défunts, célébrée ce samedi à 17 heures en la chapelle du Couvent d'Ernemont, par Mgr Duval, archevêque coadjuteur de Rouen.

10 FÉVRIER. — Il est décidé de remettre à l'imprimeur le texte du *Précis* 1977 et 1978 et il est confirmé qu'il appartient au Bureau et à la Commission du *Précis* de décider de la publication intégrale ou d'un texte condensé des communications. — M. Victor Boutrolle, trésorier émérite, et M. Courmontagne, trésorier titulaire, exposent la situation financière de l'Académie.

24 FÉVRIER. — Communication de M. Maurice Remy, avec projections : « Regards sur l'Inde du Nord et le Népal ».

10 MARS. — Communication de M. Philippe Manneville sur « Les grands négociants et l'industrie protestante de Normandie dans la deuxième moitié du XIX^e siècle ».

21 MARS. — Dans la série des « Grandes conférences du mercredi », exposé et débat sur « L'Énergie ». Y participent, après les propos d'ouverture de M. Camillerapp, MM. Robert Hirsch : *Les problèmes de l'énergie*, Charles Schneider : *L'énergie et la Région* et M. le Professeur Boullard : *Les végétaux, éléments de solution à une crise de l'énergie*.

24 MARS. — A l'occasion de « L'année des Abbayes normandes » Mme J.-P. Chaline évoque l'histoire de ces abbayes sous l'Ancien régime, pendant et après la Révolution, au XIX^e et au XX^e siècles. M. François Burckard expose le programme des nombreuses manifestations, les plus diverses, auxquelles donnera lieu « L'année des Abbayes ».

7 AVRIL. — Communication de M. le Professeur Boullard sur « Le monde prodigieux des bactéries ».

28 AVRIL. — Hommage à M. Jean Lecomte, physicien, membre associé de la Compagnie et membre de l'Académie des Sciences, décédé le 28 mars. — Communication de M. R.-G. Nobécourt : « Que sont devenus les juges de Jeanne d'Arc ? ».

10 MAI. — Dans sa série des « Grandes conférences », exposé et débats sur « La Génétique, un nouveau pouvoir, possibilités et limites ». Y participent, après les propos d'ouverture de M. Camillerapp, M. le Professeur Marois, professeur à la Faculté de Médecine de Paris : *La Génétique* ; Mme Hommeril, assistante à la Faculté des Sciences de Rouen : *La Génétique, angoisse et espoir* ; M. Géronimi, substitut du Procureur général près la Cour d'Appel de Rouen : *La Génétique et le Droit*.

12 MAI. — Réception de l'Académie de Versailles. Visite, avec elle, de la Cathédrale, de l'Archevêché, du Vieux-Marché et du Palais de Justice, et, entre-temps, accueil par la Municipalité à l'Hôtel de Ville, déjeuner en commun et compliments échangés dans le Salon de l'Académie aux Sociétés savantes.

19 MAI. — Séance publique solennelle dans la Salle des États, à l'Archevêché, inaugurant la semaine des cérémonies johanniques organisées à l'occasion de l'inauguration, par le Président de la République, de l'ensemble architectural du Vieux-Marché. Devant une assistance très nombreuse et les hautes personnalités de la ville, M. Jean Guillon, représentant l'Académie française, évoque « Le mystère de Jeanne d'Arc » dont l'intervention changea le destin français.

26 MAI. — Séance hors calendrier pour élections, celle de M. Froidevaux, inspecteur général des Monuments historiques.

comme membre associé, et celle de M. Cahingt, archéologue, comme membre correspondant.

9 JUIN. — Excursion annuelle dans l'esprit de « L'année des Abbayes normandes » actuellement célébrée : les abbayes du Pays de Bray, église de Pont-Saint-Pierre, abbaye de Fontaine-Guérard, abbaye de Bellozane, église abbatiale de Saint-Germer de Fly.

23 JUIN. — Accueil de l'Académie de Caen venue visiter l'exposition des abbayes normandes au Musée des Antiquités, le Vieux-Marché et le Palais de Justice.

6 OCTOBRE. — Éloge funèbre, par M. R.-G. Nobécourt, de M. Jean Montier, membre titulaire, décédé le 31 mai. — Élection comme membre associé de M. Jean Favier, directeur général des Archives de France. — Communication de M. l'abbé Fouré sur « Des Chouans en Normandie, les frères Gaillard, à Quévreville-la-Milon ». — Lettre de M. Burckard à propos du classement des objets d'art appartenant à l'Académie.

20 OCTOBRE. — Éloge funèbre de M. Paul Paray, membre associé, par M. le chanoine Delestre. — Communication de M. Bernard Lefebvre sur « Les Forces françaises libres en Afrique équatoriale », auxquelles il appartenait.

17 NOVEMBRE. — On apprend la mort, à Elbeuf, de M. Charles Brisson, membre correspondant. — Attribution du Grand Prix, des prix littéraires et des prix de vertu.

21 NOVEMBRE. — « Grande conférence du mercredi » sur *La vie monastique*, avec la participation de Dom Grammont, Père Abbé du Bec-Hellouin, et de Dom Levasseur, Père Abbé de Saint-Wandrille.

1^{er} DÉCEMBRE. — Élection, comme membre associé de M. Fr. de Laboulaye, ambassadeur de France ; comme membre titulaire du Docteur René Laumonier, professeur à la Faculté de Médecine ; comme membre correspondant du Père Roger Fouquet, Père blanc, ethnologue et anthropologue.

15 DÉCEMBRE. — Élection de Mme Chantal Lemercier-Quejajay comme président, de M. Bernard Courmontagne comme vice-président et de M. Charles Schneider comme trésorier intérimaire pour l'année 1980. — Séance publique des Prix. « Éloge de la vertu » par Mme Lemercier, rapports de MM. Nobécourt, Chaline et Mac Grath sur les prix littéraires, de M^e Julia sur les prix de vertu. Intermède musical avec les choristes de l'Institut Titelouze et projection d'un film « Fumées sur la ville », réalisé par les enfants du Club Nature du Collège Paul-Éluard.

ANNÉE 1980

12 JANVIER. — Installation du nouveau Bureau. Après un échange de compliments, M. Xavier Camillerapp transmet la présidence à Mme Lemercier-Quellejays. M. Bernard Courmontagne prend place au fauteuil de vice-président, et M. Charles Schneider, qui pendant deux ans assurera l'intérim de M. Courmontagne à celui de trésorier. — Communication de Mme Patricia Clancy, membre correspondant étranger, professeur à l'Université de Melbourne, sur « Jeanne Marie le Prince de Beaumont ».

19 JANVIER. — Messe traditionnelle à la mémoire des membres de l'Académie défunts, célébrée dans le petit oratoire du Couvent d'Ernemont (à cause de la température très froide) par le Révérendissime Dom Levasseur, abbé de Saint-Wandrille.

26 JANVIER. — M. Schneider prononce l'éloge de M. Charles Brisson, membre correspondant, décédé. — Élection des membres des Commissions. — Communication de M. Maurice Remy : « Regards sur une carrière d'inspecteur d'Académie ».

9 FÉVRIER. — Séance semi-publique. Le docteur Pierre Nicolle évoque « les lauriers » divers qui furent décernés à son père Charles Nicolle dans les années 1927-1932, quand « la renommée se décida à faire retentir ses trompettes ».

1^{er} MARS. — Séance publique. A l'occasion de l'année Flaubert, M. Renaudin fait une communication sur la genèse de *Salammbô*.

15 MARS. — La Présidente informe la Compagnie du décès, le 22 février, de Mme Geneviève Duhamel, membre correspondant. — M. le Professeur Barthélémy Mercadal est élu membre titulaire. — Des félicitations sont votées à l'adresse de MM. Jean Bréant, artiste peintre ; Joseph Lafond, courtier maritime honoraire ; Jacques Vandaele, colonel en retraite (Saint-Cyrien. Promotion Maréchal Lyautey). — Est élue membre correspondant Mme Christine de Vogüë-Bazin, pianiste. — M. Courmontagne présente son rapport sur les comptes de l'Académie pour l'année 1979. — Communication de Mme J.-P. Chalaine sur « Les moniales bénédictines en Normandie aux XIX^e et XX^e siècles ».

29 MARS. — Séance publique pour la réception comme membre titulaire de M. le Professeur René Laumonier, au discours duquel répond M. le Docteur Billiard-Duchesne.

26 AVRIL. — Communication de M. Hommeril : « Regards sur la préhistoire américaine en Arizona ».

7 MAI. — « Grande conférence du mercredi » consacrée à Flaubert. Après les propos d'ouverture de Mme Chantal Lemercier, M. Bernard Lefebvre évoque *le Rouen de Flaubert* avec des projections que commentent des citations de *Madame Bovary* lues par M^e F. Julia. Mme M.-C. Bancquart, professeur à l'Université Paris X, parle de *Rouen et les Rouennais dans l'œuvre de Flaubert*, et M. Jean-Pierre Chaline de *Flaubert et les bourgeois de Rouen*. Suit un débat avec la participation de M. le Bâtonnier Brière, avocat à la Cour d'Appel de Rouen, et de M. Philippe Deschamps.

10 MAI. — Séance publique pour la réception comme membre titulaire de M. le Professeur Barthélémy Mercadal, agrégé de Droit. M. le Bâtonnier Fédia Julia prononce le discours en réponse.

4 JUIN. — « Grande conférence du mercredi » sur « L'image nouvelle, la vidéo d'aujourd'hui et de demain ». Propos d'ouverture par Mme Chantal Lemercier. *Péritelévision et télématique* par M. Pouzols, attaché à la direction générale de la Radiotechnique, et M. Jean Plantey, directeur adjoint départemental vidéo de la Radiotechnique. *Vidéo-disque* par M. Jean Pierre, du Laboratoire de recherches audio-visuelles de Thomson, et démonstrations.

7 JUIN. — Sortie-excursion de l'Académie à Port-Royal-des-Champs : visite commentée des Granges, du musée du jansénisme, des ruines de l'abbaye et station au cimetière de Saint-Lambert.

11 OCTOBRE. — Éloge, par M. Philippe Deschamps, de M. Victor Boutrolle, trésorier émérite de l'Académie, décédé le 8 mai. — M. Joseph-A. Lafond est élu membre titulaire, M. Léopold Sedar Senghor et Lord Kenneth Mackenzie Clark membres associés, M. Bernard Lavoine membre correspondant. — Communication de M. François Burckard sur les manifestations de « L'Année du Patrimoine » en Haute-Normandie.

25 OCTOBRE. — Communication en séance publique de M. le Professeur Boullard sur « Les fleurs et les plantes dans l'œuvre de Gustave Flaubert ».

8 NOVEMBRE. — Réception en séance publique comme membre correspondant de Mme Christine de Vogüë.

22 NOVEMBRE. — Attribution des prix littéraires et des prix

de vertu. — Communication de M. R.-G. Nobécourt sur « Le déboulé vers Rouen de la 5^e Panzer le 8 mai 1940 ».

6 DÉCEMBRE. — Réception comme membre titulaire, en séance publique, de M. Joseph-A. Lafond.

20 DÉCEMBRE. — Élection de M. Bernard Courmontagne à la présidence et de M. Georges Mac Grath à la vice-présidence pour l'année 1981. — Séance publique des Prix, agrémentée de deux films sur « L'arbre » et sur « Un sauvetage en raz de Sein ».

Le Secrétaire de la classe des Lettres,
R.-G. NOBÉCOURT.

PRIX DE L'ACADÉMIE

ANNÉE 1980

PRIX DE L'ACADÉMIE

ANNÉE 1979

GRAND PRIX DE L'ACADÉMIE : Institut Titelouze.

PRIX LITTÉRAIRES

PRIX JACQUES NICOLLE : M. Francis PINGUET, de Rouen.

PRIX D'ÉTUDES RÉGIONALISTES : M. Roger DUBOS, conservateur de la Bibliothèque municipale de Pont-Audemer.

PRIX DE POÉSIE : M^{me} Éliane CANET, de Boisguillaume.

PRIX DE LITTÉRATURE ENFANTINE : M. J.-P. ARZELIER, directeur de l'École Claude-Debussy à Rouen.

★
★★

PRIX DE VERTU

PRIX LA REINTY : Club Nature du Collège Paul-Eluard, de Saint-Étienne-du-Rouvray.

PRIX PELLECAT : M^{lle} Catherine BÉCASSE, de Rouen, et M. Patrick HALBOUT, de Saint-Étienne-du-Rouvray.

PRIX GUEROULT : M. DARRE, de Rouen.

PRIX ROUSSELIN-MAYET : M. et M^{me} Maurice DIEUTRE, de Rouen.

PRIX BRAQUEHAIS-VERDREL : M. Arnor HAMMOUDA, de Rouen.

PRIX OCTAVE ROULLAND : M^{lle} Solange ROSSIGNOL, de Rouen.

PRIX GADON : M^{me} Émilienne BICHEUX, de Rouen.

MÉDAILLE D'ARGENT DE L'ACADÉMIE : M. et M^{me} ROCHEREUIL, d'Évreux.

ANNÉE 1980

PRIX LITTÉRAIRES

- PRIX GOSSIER : M. Gérard HOUZARD pour son ouvrage *Les massifs forestiers de Basse-Normandie* (rapporteur M. le Professeur Bernard Boullard).
- PRIX COURTONNE-LENÉPVEU : M. François LESPINASSE pour son ouvrage sur *L'École de Rouen* (rapporteur M. Chaline).
- PRIX BOUCTOT : M. Gilles HENRY pour ses ouvrages *L'histoire du monde est une farce ou la vie de Gustave Flaubert* et *Promenades en Normandie avec un guide nommé Flaubert* (rapporteur M. Ph. Deschamps).
- PRIX DU ROMAN : M^{me} Suzanne SALMON pour son roman *Les noces de lune* (rapporteur M. Remy).

★
★★

PRIX DE VERTU

(Rapporteur M^e Fédia JULIA)

- PRIX DE L'ACADÉMIE avec attribution de la Médaille d'argent : M. François EBRAN, sauveteur en mer, de Fécamp.
- PRIX PELLECAT : M^{lles} Danielle DODELANDE et Nicolle HOBBS, de Rouen ; MM. Adelino PEREIRA, de Rouen, et Pascal LECOQ, de Grand-Couronne.
- PRIX BRAQUEHAIS-VERDREL : M^{me} BAZIN, de Rouen.
- PRIX GADON : M. et M^{me} DUVAL, de Rouen.
- PRIX GUEROULT : M. et M^{me} LEFEBVRE, de Rouen.

PROBLÈME ET MYSTÈRE DE JEANNE D'ARC

127

Le texte intégral du discours de M. Jean Guilton

Problème et mystère de Jeanne d'Arc

par M. Jean GUITTON

de l'Académie française

(Séance solennelle du 19 mai 1979)

ANNÉE 1979

PRIX LITTÉRAIRES

PRIX GONNET : M. Gérard Fontaine pour son ouvrage *Les russes. Journaliers de Saint-Nicolas-de-Grandvaux* rapporteur M. le Professeur Bernard Duvillard.

PRIX COURTONNAND-LENEVEU : M. François Lestrade pour son ouvrage *sur l'École de Rouen* rapporteur M. Châlon.

PRIX BENOIST : M. Gilles Huet pour son ouvrage *L'histoire de Rouen*

Du 17 au 27 mai 1979 diverses manifestations accompagnèrent l'inauguration par le Président de la République M. Giscard d'Estaing, de l'ensemble architectural qui rénove la place du Vieux-Marché.

A l'invitation du maire de Rouen, l'Académie participait à cette semaine johannique en tenant une séance solennelle dans la Salle des États de Normandie du Palais archiépiscopal au cours de laquelle elle entendait un discours de M. Jean Guilton, représentant officiel de l'Académie française.

Le président de la Compagnie, M. Xavier Camillerapp, accueillit et complimenta M. Jean Guilton en ces termes :

Nul n'a oublié le magistral ouvrage que vous avez consacré à Jeanne d'Arc et qui demeure l'analyse la plus approfondie de son problème et de son mystère, nul n'ignore tout l'attachement que vous lui avez depuis toujours et qui vous a conduit à faire en sorte que l'épée que vous avez au côté soit la réplique de celle de Jeanne. Mais votre présence ici n'est pas seulement celle de votre personne, c'est également celle de l'Académie française qui vous a donné mission de la représenter officiellement à cette séance solennelle de notre Compagnie.

Est-il besoin de vous dire combien nous ressentons l'honneur qui nous est ainsi fait. Qu'il vous plaise donc, je vous prie, de transmettre à tous vos confrères l'expression de nos très vifs remerciements pour cette double présence qui est la vôtre, qu'il vous plaise aussi, Maître, de prendre dès maintenant la parole.

Voici le texte intégral du discours de M. Jean Guilton :

Monsieur le Président,

L'Académie de Rouen a bien voulu associer sa sœur aînée l'Académie française à l'hommage que votre Ville, en cette année solennelle, rend à Jeanne d'Arc. Et l'Académie française, sur votre aimable demande, m'a désigné pour la représenter parmi vous.

Ma seule raison d'être ici, c'est que j'ai consacré bien des heures à Jeanne : elle a eu sur ma vie une influence constante. Lorsque j'étais jeune, ce qui m'attirait, c'était l'émotion faite d'admiration, comme elle existe dans l'adolescence. Plus j'ai grandi, plus j'ai mûri (plus j'ai vieilli) au « cœur » s'est substituée une autre puissance, la *pensée* : une pensée de type philosophique, habituée à chercher l'essence. Mais, plus j'avais dans « l'existence » en ce xx^e siècle, plus j'ai conçu que les problèmes capitaux qui se posent à l'homme sur la destinée, sur la religion, sur les débats de la conscience, sur la patrie, sur l'Europe, sur l'humanité, tous ces problèmes urgents trouvaient dans la méditation sur Jeanne d'Arc, une illustration, peut-être la voie vers une réponse. Cela m'est apparu il y a vingt ans, à Dijon, quand j'avais fait un cours de philosophie sur Jeanne d'Arc, qui fut publié alors et que mon éditeur a réédité à l'occasion de notre rencontre...

Lorsque je suis entré en 1961 à l'Académie, j'ai voulu que l'épée que mes amis m'offraient soit pareille à l'épée de Jeanne d'Arc. Vous pouvez comprendre que votre invitation ait pris, sans que vous le sachiez, une signification secrète.

J'ai l'impression de vivre une heure testamentaire, dont je sais trop qu'elle ne se reproduira pas.

★
★★

Mon idée, c'est que tous les « grands hommes » (que l'on appelle héros, sages et saints) ont ce caractère d'être *intemporels* :

de revivre après leur mort et bien au-delà de leur époque. Dans un temps de mutation comme le nôtre, ils sont plus actuels que dans les périodes ordinaires. J'ai senti cette différence en comparant l'idée que je me faisais de Jeanne en 1960 et l'idée que je m'en fais vingt ans après. Présente dans ma pensée en 1960, Jeanne m'est beaucoup plus présente en 1980... Je me demande pourquoi ce caractère qu'a Jeanne d'être présente s'est accentué pendant ces deux décennies. Je crois que cela tient à deux raisons. La première, c'est que dans l'Église, il s'est passé l'événement du concile ; à cet événement, je crois que Jeanne fut présente : présente dans le concile, présente dans la crise qui suit le concile, je dirai tout à l'heure pourquoi. Du point de vue politique, sa présence me frappe aussi : car les problèmes qui se posent à nos consciences civiques (que nous symbolisons dans le mot d'*Europe*) sont johanniques ; il s'agit de définir les rapports entre la nation et des communautés plus vastes.

Nous sommes à une heure pathétique, dans l'Église et dans l'État : de renouvellement et de « mutation ». Je réfléchis sur Jeanne d'Arc avec l'idée que, pour comprendre le présent, il faut projeter le présent dans le passé ; que pour bien comprendre le passé, il faut projeter le passé dans le présent. L'année 1979 permet de projeter une lumière sur Jeanne afin de la mieux connaître. D'autre part, Jeanne projette sur l'année 1980 une lumière prophétique, qui nous permettra peut-être de l'aborder plus sagement.

Quand j'examine l'histoire profonde de l'humanité sur cette planète, quand je considère les courants qui l'ont traversée, je suis frappé par l'importance de ces phénomènes qu'on appelle des « procès », instances solennelles où l'homme juge l'homme pour le condamner, d'une manière pathétique et rituelle. Si Socrate n'avait pas eu bu la ciguë, il n'y aurait pas de philosophie occidentale. C'est le procès de Jésus qui a fondé la mystique chrétienne...

Et du « procès » de Jeanne est peut-être sorti, pour une part, l'idée de ce que nous nommons la *patrie*. Après cinq cents ans d'éclipse, au temps de Michelet et de Quicherat, du « procès de Jeanne d'Arc » est sortie la conception que nous nous faisons des « droits de la conscience » en matière religieuse. Observez en passant ce paradoxe : Jeanne d'Arc qui a été oubliée pendant cinq cents ans par la monarchie qu'elle avait sauvée, qui a été méconnue au temps de Corneille et de Descartes, qui a été raillée par Voltaire. — Jeanne est renée vers 1850, au moment où Quicherat édite son *Procès*. De même Pascal, méconnu en son siècle, est rené au moment où on a publié le manuscrit des *Pensées*. Dans les deux cas, ce sont des critiques incroyants

(comme Quicherat, comme Havet) qui nous ont restitué ces deux flambeaux bien avant les catholiques (qui auraient dû être les premiers à les découvrir).

Autre remarque, l'histoire de Jeanne est mieux connue historiquement que celle de Jésus dans l'Évangile. Pourquoi ? Parce qu'entre le moment où Jésus parlait, souffrait, mourait, ressuscitait, et le moment où on a écrit l'histoire de Jésus, il s'est passé quelque quarante ans, pendant lesquels a travaillé ce que l'on appelle la « tradition évangélique ». Au contraire, par une extrême improbabilité (au temps où la sténographie, les magnétophones n'existaient pas), nous entendons Jeanne d'Arc, comme si elle était là. Alors que l'affaire de Jeanne d'Arc devrait sembler légende, nous avons la preuve pathétique de sa vérité : nous avons « phonographié » ses paroles mêmes. On sténographiait ses paroles pour la perdre, mais, c'est parce qu'on les sténographiait pour la perdre qu'on l'a immortalisée. Nous saisissons dans ses simples paroles ce *je ne sais quoi* impossible à définir : exaltation à la fois du bon sens et de l'amour, et qu'on appelle « le génie ». Et nous le sentons à un tel degré que dans l'ordre de la pensée, de l'action, de la politique, de la mystique, de grands esprits ont été enseignés par cette enfant. J'ai été le disciple de Bergson, il m'a dit plusieurs fois ce qu'il devait à Jeanne d'Arc en qui il avait compris le mysticisme. Quand il lui est née une fille, Bergson lui avait donné le nom de *Jeanne*...

Il m'est arrivé dans ma jeunesse de causer avec Foch, et de m'entendre dire, que Jeanne était un « grand capitaine ». J'ai parlé d'elle avec le Général de Gaulle ; et il n'y a pas besoin d'insister ici sur la place qu'a tenue Jeanne d'Arc dans sa vie : vous devinez comme il la décrivait en projetant sur elle sa propre histoire.

Il y a des hommes très grands (César ou Charlemagne) dans l'ordre de l'action ; Aristote, Hegel dans l'ordre de la pensée. Mais parfois la nature produit, par hasard et par distraction, un *génie enfant* : en mathématique, en musique cela se rencontre. On voit un être, qui ne sait rien, n'a rien appris ; et tout à coup il se trouve plus fort que les autres. Il est déconcertant parce que il porte le vrai jusqu'au génie, le bon jusqu'au saint. Il va au-delà de ce que nous appelons le beau jusqu'au sublime...



Je voudrais maintenant montrer quel est l'extraordinaire de son aventure, et comment elle a introduit dans l'histoire de France, de l'Europe (et peut-être du monde), un élément improbable. Regardons la situation de la France en 1429 ; on a dit cent

fois, permettez-moi de le souligner, c'est une situation désespérée. Non seulement la France est battue, non seulement elle est envahie, elle est occupée, mais elle est dissociée, elle est divisée ; l'armée n'existe presque pas, une seule place tient encore. Et quand on lit le journal d'un bourgeois de Paris, on voit à Paris la famine, l'épidémie, le désespoir, la volupté, la cruauté, le refuge dans les bras du vainqueur : c'est vraiment ce que Péguy appelle la « grande pitié ». D'un point de vue plus profond encore, du point de vue des pouvoirs, un traité a été conclu qui sacre le roi d'Angleterre roi de France et qui crée autour des rives de la Manche une double monarchie, changeant pour longtemps la carte de l'Europe. Traité qui est approuvé par les élites, en particulier par l'Université de Paris. Henri V a fait son entrée à Paris. La France, en tant que royaume indépendant, est terminée. A sa tête un roi incertain qui ne sait pas s'il est le fils de son père et qui a des raisons de croire qu'il ne l'est pas. Et tout se concentre autour d'une place, *Orléans*. Si nous faisons le calcul des probables, tout va bientôt finir...

L'axe de la civilisation va changer. Et puis, une enfant paraît, qui est visitée par ce qu'elle appelle des « voix ». Elle annonce ce qu'elle va faire sur un ton catégorique, qui n'admet pas le doute. Elle dit qu'elle va délivrer Orléans, bouter l'Anglais hors du pays. Puis cette enfant, après avoir dit ce qu'elle doit faire, fait ce qu'elle a dit. Cela dans un temps fort court. Il y a là un phénomène rare, qui est la disproportion de la cause et de l'effet. La cause, presque rien. L'effet, presque tout.

Dans l'ordre de la grande politique, de la haute politique, qu'est-ce qu'elle veut ? Faire cesser la lutte de la France et de l'Angleterre, pour unir les Français et les Anglais dans une œuvre chrétienne. Elle voit les choses de très haut, beaucoup plus haut que les politiques, parce qu'en même temps qu'elle vise une grande politique, elle a une intuition de type mystique.

Examinons ses intuitions dans les divers domaines de guerre et de politique, en procédant du plus haut au plus bas.

Dans l'ordre de la « haute politique », Jeanne considère que la lutte fratricide de la France et de l'Angleterre est provisoire, paradoxale, sacrilège ; qu'il faut tenter, quand une injuste occupation aura cessé, d'unir ces deux peuples pour une œuvre plus haute : la croisade.

Dans l'ordre de la structure des pouvoirs, elle considère qu'on doit placer le *politique* avant le *militaire* ; le « gouvernement » avant « le commandement », et soumettre le stratège au Roi. Et, lorsque Orléans est délivré, elle ne se porte pas vers Paris, mais

vers Reims, afin de faire sacrer le Roi et de lui faire conférer le signe de la légitimité.

Dans l'ordre de la stratégie, fondée à cette époque sur l'arc, la flèche et le cheval, elle perçoit l'importance de l'artillerie. Dans l'ordre de la tactique et du combat, elle applique les règles qui permettent de discerner le point essentiel et de s'y concentrer. Dans l'ordre du combat, elle entraîne par l'exemple.

Mais la réflexion sur Jeanne m'a entraîné au-delà des problèmes dans les mystères, et du plan proprement stratégique au plan religieux. J'ai cherché sa présence en sein du concile.

Un des traits les plus originaux de ce concile fut l'investiture des laïcs. Or Jeanne s'était imprégnée d'« esprit laïc », elle qui fut condamnée par des clercs.

La dignité de la personne humaine, le caractère « sacerdotal » du peuple chrétien, l'appel aux fidèles pour l'apostolat, l'insertion de l'Église dans le monde, la promotion de la femme (à tel point qu'elle portait des habits d'homme), surtout l'autorité suprême de conscience, Dieu premier servi, l'appel à Dieu au-delà de l'Église : il suffit d'indiquer ces thèmes pour apercevoir que Jeanne était en avance sur son temps. Jadis, la spiritualité qu'on proposait aux laïcs, c'était la spiritualité des religieux miniaturisée. Et même François d'Assise qui n'était pas prêtre, et qui avait grandement l'idée de proposer une spiritualité pour tous, avait institué un « tiers ordre » : c'est-à-dire un « ordre » franciscain assez clandestin et caché.

Jeanne propose à mon sens une autre voie, un autre exemple. Elle adopte les thèmes de la spiritualité propre aux religieux : chasteté, pauvreté, obéissance, mais elle montre qu'on peut pratiquer ces vertus d'une manière différente de celle des religieux. *L'Imitation*, écrite au temps de Jeanne (peut-être par Gerson, le défenseur de Jeanne) est admirable ; mais sa spiritualité demeure d'inspiration monastique. *L'Imitation* a été écrite dans le temps du Procès. Ces deux chefs-d'œuvre de l'esprit se complètent. Si l'on préfère le jaillissement, c'est le Procès qu'on adoptera. Mais il achève *L'Imitation* : il est une application de *L'Imitation*, quand la contemplation trouve dans l'action sa plénitude.

Considérons par exemple les problèmes si difficiles que pose l'usage du sexe. Jeanne d'Arc savait qu'étant tenue pour pucelle, elle était protégée et protégeante aux yeux du soldat, du peuple. Elle savait cette chasteté menacée par l'habit féminin ; c'est pourquoi elle s'habillait comme les hommes. Mais elle avait dépassé toute magie, toute superstition. On nous a conservé des conversations étonnantes de liberté. Un jour, on lui a demandé : « Mais Jeanne, si vous étiez mariée, est-ce que vous croyez que vous

auriez cru aux voix ? ». Question captieuse comme d'ailleurs toutes les questions qu'on lui faisait. Alors elle dit : « *Ego nescio sed hoc me refero Deo* ». Un jour, Robert de Beaudricourt lui disait : « Jeanne, aurez-vous des enfants ? ». Alors elle répondait qu'elle aurait trois fils dont l'un serait Pape, l'autre Empereur et l'autre Roi. Après, le capitaine de Beaudricourt lui a dit : « Hors donc, moi Beaudricourt, je voudrais t'en faire un de ces trois ». — « Nenni, gentil Robert, il n'est pas temps. Le Saint-Esprit œuvrera ».

Considérons l'obéissance, vertu religieuse. Jeanne en a une conception assez laïque. Dieu lui parle, par la voix intérieure de la conscience, mais aussi par la voix extérieure qui est la « circonstance », l'événement : ce qui nous *arrive*. Les événements sont ses maîtres. Dans ce système elle trouvait beaucoup d'obéissances ; par exemple, les blessures dans son corps du fait qu'elle était toujours à cheval ; l'armure qui faisait qu'elle était obligée de s'engouffrer matin et soir dans du fer, le cachot, les sévices, la solitude. A la fin, le feu, le feu de Rouen.

Mais le plus beau de Jeanne (là où se manifeste au plus haut degré son génie), c'est ce que j'appellerai sa *magnanimité*.

Les scribes de son procès disaient : « — *Respondabat magno modo* (Elle répondait d'une grande manière) ». Où réside la magnanimité ? Voici ce que je suis tenté de répondre :

Jeanne d'Arc a connu de grands risques ; nous avons l'impression qu'elle a toujours réussi, sauf à la fin. Mais supposez qu'elle ait eu un seul insuccès. Immédiatement, elle eût été disqualifiée.

Si je considère la destinée des grands chefs de guerre, auréolés de chance et de *baraka*, je remarque cette loi du hasard : un seul insuccès (au 18 Brumaire, à Marengo...) les eût perdus à jamais. Joffre disait que si la Marne eût été un échec, c'est lui seul qui... Et, d'avance, il avait assumé ce risque. Là réside le courage : accepter d'avance le déshonneur, toujours possible. Il y faut une « grande âme ».

Voilà ce que Quicherat écrit dans son livre (paru en 1850) et qui s'appelle *Aperçu sur l'histoire de Jeanne d'Arc* : « Moins embarrassée de l'ennemi que de ceux dont il avait fallu qu'elle fisse les auxiliaires, contrecarrée tout le temps par la mauvaise foi, par l'envie, abreuvée de peine et de dégoût, elle immola ses douleurs à sa conscience d'avoir bien fait. Forcée de s'arrêter dans l'accomplissement de son ouvrage, elle ne crut pas qu'elle vaudrait moins, parce que d'autres auraient l'honneur de l'achever. Elle légua ses victoires à ses persécuteurs comme gages de celles qu'ils y ajouteraient par la force du destin ».

Laissons ses qualités pour considérer ses défauts. Un conseiller me disait : « Gardez vos défauts, on vous admirera, peut-être, à cause de certaines de vos qualités ; on ne vous *aimera* qu'à cause de vos défauts ». Jeanne aimait les armures, elle aimait la toilette, elle aimait la magnificence, elle aimait les étoffes, les fourrures, les draps d'or, les robes doublées, les destriers, les chevaux pur-sang (le jour de sa prise, au-dessus de son armure, il y a une tunique de velours, or, à quoi bon le velours ?). Ce qui était d'ailleurs plus grave, c'était ce que ses juges appelaient *sa jactance*. Elle se jetait sur les choses, elle se jetait en avant, quand on lui demandait : « Mais quel est le vrai pape ? ». Elle disait « Je ne peux pas vous le dire maintenant, je vais le demander à mon bâton ».

Le plus extraordinaire, à mon idée, chez Jeanne d'Arc, c'est qu'elle a été sans cesse en présence de ce qui torturent les consciences, les conflits de devoir. J'ai rarement eu à choisir entre le bien et le mal. Mais ce qui m'a donné tourment, c'est de choisir entre le *bien* et le *mieux*, ou entre le *mal* et le *moindre mal*. Or Jeanne était affrontée à deux péchés, le premier péché, c'était de désobéir à ses voix, et le deuxième, c'était de désobéir à l'Église : deux péchés mortels. Elle ne voit pas de difficultés. Et de ce point de vue s'éclaire son martyre.

Écartelée entre deux devoirs absolus et contraires, Jeanne en appelle à Dieu, et elle ne voit d'autre méthode que de mourir de la main des hommes.

Quelques mots enfin sur l'Europe, où se pose en ce moment un cas de conscience, heureusement bien moindre...

Il s'agit en effet, en ce mois de mai, de savoir unir « la patrie » et ce que nous appelons « l'Europe », une communauté plus vaste que la patrie : nous sentons bien que l'on va vers un dépassement des patries, que dans quelque temps, peut-être cent ans, il y aura des ensembles plus vastes sur la planète, nous le savons.

Lorsque Jeanne s'est trouvée dans un cas analogue, qu'a-t-elle fait ? La patrie, pour elle c'était le roi et la libération de l'occupation ; mais de l'autre côté, la chrétienté, le « royaume de Dieu ». Elle n'avait l'idée de libérer la patrie que pour s'entendre avec l'Anglais. Alors, France et Angleterre unies seraient associées pour une mission plus haute : celle de chrétienté. Toujours le ciment, le ciment de l'Europe, ce sera la chrétienté, soit sous sa forme chrétienne, soit sous une forme laïque qui est une transposition.

On peut toujours concilier deux devoirs contraires quand on s'élève au-dessus des termes qui paraissent contraires : « *Solvitur in excelsis* (La solution elle est plus haut encore) ».

Fermons cette parenthèse européenne et considérons un instant l'histoire totale, l'histoire globale, l'histoire entière de Jeanne — sa vie, depuis sa naissance jusqu'à Rouen — sa *destinée*, et contemplons la, non dans la succession des événements temporels, mais en s'élevant dans la vision divine : en voyant Jeanne d'Arc comme Dieu l'a vue avant qu'elle ne fût, quand elle était, maintenant qu'elle est encore. Au-delà de son *destin*, cherchons sa *destinée*. Au-delà de sa destinée, sa *prédestination*.

Lorsque j'étais enfant, l'histoire de Jeanne me faisait pleurer ; elle me paraissait abandonnée par Dieu. Je trouvais cela injuste. Au soir de ma vie, j'ai une autre pensée, que je vous propose.

Supposons que Jeanne ait été acquittée, qu'elle soit revenue à Domrémy, qu'elle ait été entourée d'honneur, de gloire humaine. Est-ce qu'elle nous rassemblerait ici, cinq cents ans après sa mort ? Si Socrate n'avait pas bu la ciguë, est-ce qu'on parlerait de Socrate ?

Plusieurs esprits critiques m'ont fait cette objection : « Comment expliquez-vous que Jeanne d'Arc ait vu sainte Marguerite et sainte Catherine, alors que nous savons par l'histoire que Marguerite et Catherine n'ont jamais existé ? ». J'ai répondu : « Dans les visions, Jeanne voyait d'une manière mystérieuse sa propre destinée, qui était de souffrir ; Catherine d'Alexandrie était une vierge chrétienne qui avait argumenté devant cinquante docteurs, et qui avait été brûlée ; sainte Marguerite était une martyre qui avait refusé de sacrifier aux dieux et qui avait été brûlée. Les couronnes (que Jeanne à Domrémy voyait au-dessus de leurs têtes) étaient les couronnes du martyre. Dès Domrémy, la dialectique de son histoire lui était déjà mystérieusement proposée. Rouen était déjà présent pour Dieu à Domrémy ».

Voici comme je reconstitue l'histoire de sa vie mystique : au début, une espèce de lumière, dans laquelle elle avait vu se découper des formes ; après la lumière, ce qu'elle appelait *une voix*, quelque chose qui la dirigeait « pour se gouverner » ; qui lui intimait des devoirs absolus. « J'ai vu cette lumière, j'ai entendu cette voix, j'ai eu la volonté de le croire ». Librement, Jeanne acquiesce à la voix, elle entre dans sa destinée. Alors interviennent les succès. Après, la solitude, le procès et peut-être le doute sur ses propres voix. Faiblesse, qui la conduira jusqu'à

un moment de dénégation : ce fut peut-être l'épreuve la plus dure, l'épreuve de saint Pierre qui renie. Pendant le temps du procès, Jeanne avait pensé qu'elle serait « libérée ». Peut-être n'a-t-elle compris le vrai sens du mot *libération*, que lorsque elle vit les flammes ? A ce moment-là, elle s'est encore plus épurée. Ainsi, dans le développement de la vie de cette enfant (à partir de Domrémy jusqu'à Rouen), je trouve une conversion progressive, lente.

Et peut-être la plus profonde de ses paroles (qui cependant étaient toutes simples et spontanées), c'est celle que vous connaissez bien et qui semble tirée de l'Évangile de Jean :

Renvoyez-moi à Dieu, d'où je suis venue.

DISCOURS
DE RÉCEPTION

un moment de débauchés ou fut peut-être l'épouse la plus
 dans l'épouse de saint Étienne qui vivait pendant le temps du
 procès. Jeanne avait peut-être eu des idées libérales. Peut-être
 n'a-t-elle compris le vrai sens du mot libération que lorsque elle
 vit les flammes ? A ce moment-là, elle s'est encore plus épurée.
 Ainsi, dans le développement de la vie de cette enfant à partir
 de Domrémy jusqu'à Rouen, je trouve une conversion progressive.

Et peut-être la plus profonde de ses paroles (qui cependant
 étaient toutes simples et spontanées), c'est celle que vous connais-
 sez bien et qui semble tirée de l'évangile de Jean :
 « Je ne suis venue au monde que pour rendre témoignage à la vérité. »
 « Je ne suis venue au monde que pour rendre témoignage à la vérité. »
 « Je ne suis venue au monde que pour rendre témoignage à la vérité. »

Lorsque j'étais enfant, l'histoire de Jeanne ne faisait pleurer
 elle me paraissait abandonnée par Dieu. Je trouvais cela injuste.
 Au soir de ma vie, j'ai une autre pensée que je vous propose.

Supposons que Jeanne ait été reconnue qu'elle soit revenue à
 Domrémy, qu'elle ait été entourée d'honneur, de gloire humaine.
 Est-ce qu'elle nous ressemblerait ici, cinq cents ans après sa
 mort ? Si Socrate n'avait pas bu le ciguë, est-ce qu'on parlerait
 de Socrate ?

Plusieurs esprits critiques m'ont fait cette objection : « Com-
 ment expliquez-vous que Jeanne d'Arc ait vu sainte Marguerite
 et sainte Catherine, alors que nous savons par l'histoire que
 Marguerite et Catherine n'ont jamais existé ? » J'ai répondu :
 « Dans les visions, Jeanne voyait d'une manière mystérieuse sa
 propre destinée, qui était de souffrir ; Catherine d'Alexandrie
 était une vierge chrétienne qui avait argumenté devant cinquante
 docteurs, et qui avait été brûlée ; sainte Marguerite était une
 martyre qui avait refusé de sacrifier aux dieux et qui avait été
 brûlée. Les couronnes que Jeanne à Domrémy voyait au-dessus
 de leur tête étaient les couronnes du martyre. Des Domrémy,
 la dialectique de son histoire lui était déjà mystérieusement
 proposée. Rouen était déjà présent pour Dieu à Domrémy. »

Voilà encore la reconstruite l'histoire de sa vie mystique :
 au début, une espèce de lumière dans laquelle elle avait vu se
 découper des formes ; après la lumière, ce qu'elle appelait une
 voix, quelque chose qui le dirigeait « pour se gouverner » et qui
 lui imposait des devoirs stricts. « J'ai vu cette lumière, j'ai
 entendu cette voix, j'ai eu la volonté de la croire ». Librement
 Jeanne acquiesce à la voix, elle entre dans sa destinée. Alors
 intervient le sacré. Après, la sainte, le procès et peut-être
 le doute sur ses propres voix. Faut-il dire que la conduira jusqu'à

Réflexions sur la géographie
l'histoire et la sociologie
des cancers

DISCOURS
DE RÉCEPTION
DE M. LAURENT LAUMONIER

Madame « le Président »

Jeunesse, il y a trois mois, vous avez offert la vertu. Avec
la plus noble conviction, vous en avez démontré la relativité dans
le temps et dans l'espace. Par des exemples convainquants — ceux
des lauréats des prix de vertu — l'Académie nous a suggéré que,
de nos jours, la vertu est une synthèse d'enthousiasme et de
courage. Au cours de cette cérémonie je me remémorais la réponse
d'un certain à son destin : « Qu'est-ce que la théologie moderne
a découvert ? — Que le mal n'existe pas ». Il parlait de l'esprit.
Mais je ne pouvais pas oublier qu'un mortel plus tard, en se
dépêchant, il déplorait ses propres souffrances physiques. Pour
nous, médecins, le mal est la syllabe initiale de ce terme, objet
et but de notre profession : la maladie. Or la variété de maladie
dont il est s'agit : le cancer, offre une même relativité que la vertu,
de long des siècles, à travers notre monde terrestre ou dans ce
domaine mouvant des sociétés que nous croyons franchement et
qui nous séduisent.

La géographie des cancers

Sur la carte du monde, la géographie des cancers crée des
régions, suggère des réflexions.

DISCOURS
DE RÉCEPTION

Réflexions sur la géographie
l'histoire et la sociologie
des cancers

DISCOURS DE RÉCEPTION DE
M. le Professeur René LAUMONIER

(29 mars 1980)

Madame « le Président »,

Ici même, il y a trois mois, vous avez célébré la vertu. Avec une sobre érudition, vous en avez démontré la relativité dans le temps et dans l'espace. Par des exemples convaincants — ceux des lauréats des prix de vertu — l'Académie nous a suggéré que, de nos jours, la vertu est une synthèse d'enthousiasme et de courage. Au cours de cette cérémonie je me remémorais la réponse d'un prêtre à ma question : « Qu'est-ce que la théologie moderne a découvert ? » — Que le mal n'existe pas ». Il parlait de l'esprit. Mais je ne pouvais pas oublier qu'un moment plus tard, en se contredisant, il déplorait ses propres souffrances physiques. Pour nous, médecins, le mal est la syllabe initiale de ce terme, objet et but de notre profession : la maladie. Or la variété de maladie dont il va s'agir : le cancer, offre une même relativité que la vertu. au long des siècles, à travers notre monde terrestre ou dans ce magma étouffant des sociétés que nous croyons transformer et que nous subissons.

La géographie des cancers

Sur la carte du monde, la géographie des cancers crée des surprises, suggère des réflexions.

Dans un accès de surréalisme, les États et les continents ont changé de nom. L'Afrique est barrée, entre les tropiques, par deux étiquettes : lymphomes, hépatomes. L'Amérique yankee est désignée par une triple appellation : bronches, colon, sein. Au Sud, le mot : estomac s'allonge sur les Andes, se réfléchit aux antipodes, sur le chapelet des îles nippones. Sur le désert australien s'inscrit le mot : peau. L'Europe est un manteau d'arlequin dont les pièces sont les royaumes ou les républiques : mammaires, utérines, œsophagiennes ou intestinales, confondues dans le puissant empire broncho-pulmonaire. Ici, là, ailleurs, ces terres, ces îles, ces pays inattendus ce sont les localisations cancéreuses prépondérantes qui les distinguent les uns des autres sur la mappemonde. Des apparentements se révèlent : Japonais et Chiliens, médaillés d'or et d'argent pour les tumeurs gastriques, sont aux deux dernières places pour les cancers du gros intestin. Bretons d'Ille-et-Vilaine, amateurs de calvados râpeux, et Turkmènes soviétiques, musulmans buveurs de lait, se rencontrent sur le podium du cancer de l'œsophage.

Armé d'une loupe, l'œil scrutateur du médecin géographe surprend, à l'intérieur de ces nations tumorales, des répartitions imprévues, des inégalités surprenantes. Il peut envier les possibilités des vétérinaires qui manipulent des troupeaux, populations muettes aux interrogations et aux enquêtes, mais dociles à l'observation et à l'expérience. Voici qu'en contrebas du Mont Kenya, dans le Mau Escarpment, la vallée du Nasampolaï abrite les soucis des éleveurs de bovidés : aux abattoirs, pour 100.000 de ces ruminants, de 3.000 à 4.000 sont porteurs de cancers de la panse. Ce chiffre énorme se réduit à quelques dizaines dans les autres vallées. Les veaux des régions épargnées, transportés dans la zone dangereuse, deviennent des bœufs fortement cancérisés. Le jeune bétail du Nasampolaï, transféré ailleurs, reste sain. Les préoccupations des chasseurs de sangliers géants, dans la selve proche de la vallée des tumeurs, rejoignent celles des éleveurs : les phacochères n'attendent plus la flèche ou la balle pour mourir ; on les trouve crevés, porteurs de cancers du rumen. Les vétérinaires requièrent les botanistes pour identifier ce que broutent, en commun, ces animaux sauvages et domestiques : rien d'autre qu'une graminacée tropicale, *eleucina jaegeri*, banale et très répandue. Les botanistes sollicitent les minéralogistes ; ceux-ci extraient, des plantes suspectes, des silicates dont la structure et l'agencement sont particuliers aux eleucines du Nasampolaï. La relation entre ces cristaux et les cancers reste incertaine ; mais une prévention permet de protéger les troupeaux.

L'humanité, ce « troupeau mortel » dont Baudelaire nous dit : « que des quais froids de la Seine aux bords brûlants du Gange...

il saute et se pâme » n'échappe pas à de telles dissonances. Mon ami José Jacome s'interrogeait depuis longtemps sur les discordances géographiques des cancers de l'estomac au pays d'El Dorado : ces tumeurs, fréquentes chez les hispano-indiens des hautes terres étaient rares chez les noirs de la côte des Caraïbes. Devenu ministre de la Santé de Colombie, il précisa cette disparité grâce aux fiches de mortalité de ses services et lança une enquête dont Pelayo Correa et Duke devaient cueillir les lauriers. A l'extrême sud de la Colombie, aux confins de l'Équateur, Pasto se situe au carrefour de plusieurs vallées andines ; les pastuesos, très métissés et non moins farouches, compromirent jadis l'œuvre de Bolivar, le libertador. Des trois groupes de communes dispersées dans ces vallées, deux ont une incidence élevée de gastrites atrophiées pré-cancéreuses et de cancers gastriques, le troisième ainsi que Pasto sont beaucoup moins atteints. L'eau de boisson n'a pas la même provenance dans ces zones d'inégale morbidité : puits artésiens dans les communes de haut risque, canalisations dans le groupe de faible risque. La teneur en nitrates et en nitrites de la salive et des urines humaines diffère significativement dans les deux populations ainsi définies. Transplantés à Cali, la ville champignon de la vallée de Cauca, à plus de 1.500 kilomètres au nord, les pastuesos des zones de haut risque bénéficient d'un abaissement de leur morbidité gastrique, rejoignent l'incidence tumorale assez basse des autochtones du Cauca. Les transferts ne sont pas toujours aussi satisfaisants : il est bien connu que les Japonaises sont réfractaires au cancer du sein ; amenées à vivre en milieu occidental elles voient s'élever la fréquence de leurs cancers mammaires.

A la rencontre de l'humain et de l'animal se produisent des phénomènes inattendus : l'île de Guam a été l'enjeu d'une bataille pendant la guerre du Pacifique. L'ayant reconquise, les Américains se sont souciés des maladies provoquées chez les indigènes par la famine : il s'agissait surtout de troubles nerveux, liés à la consommation succédanée de noix de cyca, graine d'une fougère tropicale. La cycasine est le chef de file de plusieurs alcaloïdes qui déterminent, chez l'animal, non pas les accidents neurologiques attendus, mais des cancers de l'intestin. D'habiles synthèses chimiques ont produit des substances de structure voisine des cycasines et très simple : les hydrazines. Leur emploi a permis, à maints chercheurs et à nous-mêmes, non seulement d'obtenir chez tous les rongeurs intoxiqués des cancers coliques, mais de discerner les étapes de la transformation d'un intestin normal en un intestin cancéreux. En passant de l'animal aux cultures de tissu, on peut ainsi reconnaître certaines réactions immunologiques et les effets de divers médicaments anticancéreux.

Ainsi, à des échelles inégales, les cartes géographiques sont-

elles révélatrices de la disparité des cancers, de prédilections singulières, d'absences surprenantes, de fâcheuses relations entre les populations et leur milieu. Notre hexagone n'échappe pas à ce phénomène. Noirs, gris ou blancs, selon l'impact de telle ou telle localisation tumorale, les départements français montrent d'étranges variations selon qu'il s'agit de l'appareil digestif, des bronches ou des organes génitaux.

L'histoire des cancers

Dans les livres d'histoire de la médecine, *l'antiquité tumorale* est écrite sur certains squelettes, apparaît dans le modelé de sculptures ou de poteries antiques. Mieux, il est avéré que les fellahs de Ramsès II, parasités par les bilharzies sont, devant le cancer de la vessie, les égaux des contemporains d'El Sadate. Les mots de carcinome, de cancer, apparaissent plus tard : ils évoquent pour les Grecs puis pour les Latins, les pincements douloureux de certaines tumeurs étendues ou bien encore l'aspect tentaculaire de ces lésions avec leurs prolongements effilés comme les pattes d'un crabe. La *compréhension* scientifique est plus récente : en 1858 (il y a donc 122 ans) Rudolph Virchow, microscopiste génial et partisan fanatique de Bismark, démontre que le cancer est un tissu, humain ou animal, fait de cellules qui prolifèrent, pour leur propre compte, sans obéir aux lois de la biologie. Dès lors, c'est le microscope qui, parmi les tuméfactions, infiltrations et ulcérations les plus diverses va identifier ce qui est cancéreux de tout ce qui ne l'est pas. Il advient encore que la conjonction d'un peuple archaïque, engourdi dans ses traditions, et d'hommes d'État et de science, soucieux de modernisme, nous fasse percevoir ce que fut la découverte de Virchow. Nous voici en 1959, il y a vingt ans, à l'Institut du Cancer de Téhéran, moderne, luxueux même, parfaitement équipé grâce aux royalties pétrolières : chaque matin, une foule hétéroclite, colorée, agitée ou somnolente, inspirée par le Coran ou abrutie par l'opium, afflue des banlieues de toile de la capitale, des villages montagnards de l'Elbourz ou de lointaines bourgades du Khorassan. Elle exhibe ou cache, sous les turbans, les tchadors, plus souvent sous des vêtements élimés à l'occidentale, une collection d'horreurs où se mêlent des leishmanioses extravagantes, des gommages syphilitiques invétérées, des lupus tuberculeux mutilants, des parasitoses suintantes et aussi... des cancers, pour la plupart « historiques ». Des cliniciens compétents font le tri, pratiquent des biopsies. Sur leurs microscopes offerts par l'Allemagne ou les États-Unis se penchent Rahmatian, le subtil Arménien, dont l'œil discerne et classe avec justesse, et Armin, le triste Chiite, professeur de pathologie qui rumine, entre

deux tasses de thé, ses rancœurs contre les jeunes pathologistes aux méthodes plus modernes et souvent plus lucratives.

Ailleurs, pendant que virologues, généticiens, physiciens ou chimistes sondent les cellules rebelles, les statisticiens inscrivent la marche des tumeurs dans le temps. En 1940, le cancer de l'estomac était en première ligne aux États-Unis (avec environ 70.000 nouveaux cas chaque année); trente ans plus tard, en 1970, il y est devenu l'un des moins fréquents (avec moins de 20.000 nouveaux cas annuels). Ainsi, en trente ans, une des tumeurs les plus redoutables a-t-elle été réduite de plus des deux tiers. Il est vrai que, pendant le même laps, le cancer des bronches se cabrait de 10.000 à 80.000 nouveaux cas annuels aux U.S.A... Cleveland 1972, Dublin 1974 : Shamberger, grand, lunetté d'écailles, doctoral, empreint de supériorité US, commente la résorption des cancers gastriques : « Nous autres Américains, nous savons manger », affirme-t-il, impassible, aux Anglais, Belges, Danois ou Hongrois présents ; en passant de la science au business il projette, entre deux diapositives sur les effets métaboliques du selenium et la composition du régime de l'Américain moyen, une réclame pour telle variété commercialisée de céréales ; il y ajoute, sans projection, des commentaires sur l'importance des réfrigérateurs dans la protection contre le cancer gastrique. Est-ce seulement cela ? Certes, les romans du truculent Chester Himes me font penser que la gastronomie yankee n'a pas pénétré dans Haarlem ; néanmoins la courbe descendante des cancers gastriques se reproduit, un peu plus lente, chez les noirs américains. Certes, les Japonais industrialisés, mécanisés, électrisés, américanisés, ne peuvent pas décrocher depuis vingt ans de leurs 150.000 nouveaux cancers gastriques annuels ; mais l'américanisme français (jeans, disco et électro-ménager) va de pair avec l'abaissement de notre mortalité par cancer gastrique : de 27 à 18 pour 100.000 habitants en quinze ans.

C'est aux Japonais, cependant, que nous devons la connaissance d'une bien curieuse évolution historique des cancers, qualitative cette fois. A décrire les petits cancers gastriques, décelés par le fibroscope, cette autre invention nippone, les Japonais ont apporté l'intelligence, la minutie, l'ampleur des connaissances qui nous les rendent sympathiques et redoutables. Voici quelques années, dans l'église du Grand-Andely, j'ai compris comment K. Oota, le professeur de pathologie de Tokyo, avait, avec Imaï, formé cette incomparable école japonaise de pathologie : un seul regard lui avait suffi pour discerner, parmi les vitraux Renaissance de la suite de la vie de saint Pierre, celui qui « n'était pas bon ». Ces petits cancers que les Japonais ont identifiés restent longtemps limités à la surface de l'estomac et curables ; malgré leur air de famille, l'analyse de ces subtils pathologistes y a reconnu des

variétés et des sous-variétés dont certaines sont plus à craindre que d'autres. Or si la fréquence globale des cancers gastriques précoces s'accroît au détriment des cancers habituels, ce sont les plus mauvaises de ces curieuses tumeurs, inconnues encore il y a quelques années, qui deviennent les plus fréquentes.

Donc, depuis 132 ans, les cancers ont été identifiés avec certitude par le microscope. Pendant ce siècle un tiers et surtout pendant ce dernier tiers de siècle, ils ont démontré leur versatilité, donnant ici l'impression de diminuer, là de se multiplier, ailleurs de se transformer. Il n'est pas question ici du transformisme au sens où Lamarck l'entendait, c'est-à-dire d'une sorte de filiation continue, obligatoire, d'une forme de cancer à une autre forme. Nous savons aujourd'hui que la génétique impose des limites aux variations cellulaires; mieux, qu'elle peut permettre le retour d'une famille de cellules cancéreuses à une famille de cellules normales. Suivons, à cet égard, la fascinante démonstration de Mintz et Illmensee: « Des embryons de six jours provenant de souris sauvages noires agoutas sont greffés dans le testicule d'un mâle de même espèce. Ainsi placés, ces embryons deviennent des cancers: les térato carcinomes. Des cellules de ces tératomes, injectées dans le péritoine de souris de même souche, déterminent des ascites (tumeurs péritonéales) transmissibles pendant huit ans, par transplantation d'une génération de souris à l'autre. Dans ces ascites transplantées se forment des corps embryoides (ressemblant à des embryons). Si ces corps embryoides sont greffés en différents points du corps ils se montrent capables de donner, selon le lieu d'inoculation, 129 variétés de cancers; mais si ces corps embryoides sont implantés dans l'œuf fécondé d'une souris C 57 blanche, cet œuf étant alors introduit dans l'utérus d'une souris non fécondée, il donne dans la portée ainsi obtenue des souris tigrées à côté de souris blanches. Ces souris tigrées fécondent des souris C 57 normales: celles-ci donnent dans leurs portées des souris noires contenant le pigment caractéristique des agoutas, mâles d'origine ». Il est vraisemblable que certains cancers humains ont virtuellement cette aptitude. Dus à un dérapage des mécanismes qui règlent l'expression de la cellule (les gènes d'expression), ils sont susceptibles d'un rattrapage en quelques générations, quand le dérèglement cesse. Gardons-nous d'y trouver un argument en faveur du mythe platonicien de l'Éternel Retour. Bornons-nous à constater le caractère non inéluctable du cancer dans l'évolution de la vie animale, y compris celle de l'homme.

La sociologie des cancers

Le cancer est un phénomène social en ce que beaucoup de cancéreux subissent, pour des raisons diverses, le prix de la vie en société. La sociologie du cancer comprend un chapitre de *maladies professionnelles*. Ouvert il y a près de deux siècles par les cancers génitaux des ramoneurs, remis au goût du jour par les observations de Frieben (1902) sur les cancers radio induits des manipulateurs de rayons X, il est devenu aigu en 1924 quand des ouvrières de New-Jersey, ayant effilé sur leurs lèvres les pinceaux imprégnés d'une substance radio-active destinée aux cadrans lumineux, ont souffert de nécroses puis de sarcomes des mâchoires. Il s'est accru des cancers vésicaux, développés chez des ouvriers de l'industrie des matières colorantes, manipulant certains dérivés de l'aniline. Aujourd'hui ces variétés historiques ont disparu : vous-même, Monsieur Jean-Louis Billiard-Duchesne — mon cher parrain académique — vous avez contribué par la précision de vos observations, par une connaissance approfondie des transformations de la β -naphtylamine, à rayer les cancers vésicaux de la pathologie du travail. Mais d'autres dangers sont apparus dans l'industrie ; ils mettent parfois en opposition les inquiétudes de l'opinion publique et son besoin irrépressible de consommation. Qu'on ne croie pas que les nécessités du rendement ou du profit aveuglent les responsables des industries : si notre équipe étudie les effets oncogènes de certaines huiles minérales, c'est parce qu'elle connaît les préoccupations des ingénieurs pétrochimistes, c'est parce qu'elle sait que les huiles présumées cancérigènes seront exclues des circuits d'utilisation, c'est parce que ses efforts rejoignent ceux des médecins attachés à la prévention.

La *prévention*, effort organisé de la collectivité contre un danger qui la menace est un autre aspect sociologique du cancer. Ainsi les expériences canadiennes de la région de Vancouver, ou américaines, ont abouti par le diagnostic et le traitement de lésions bénignes à l'éradication du cancer du col de l'utérus dans ces régions ; c'est le but que se propose actuellement la Ligue Nationale Contre le Cancer, dans une opération au patronyme fleuri. Il est troublant, à ce propos, de constater des différences de localisation tumorale selon le niveau économique. Aux U.S.A. les propagandistes des ligues anticancéreuses savent que les groupes féminins intéressés par le dépistage et la prévention du cancer du col utérin, sont d'un niveau économique plus bas que les groupes menacés par le cancer du sein. L'abaissement du cancer gastrique aux États-Unis a suivi la progression du revenu individuel ; il s'est étendu aux Noirs dont le niveau s'est élevé avec un certain retard. Par contre, la stagnation du cancer gastrique

dans la région de Pasto accompagne le sous-développement, pour ne pas dire la misère des peones colombiens (6.000 pesos, soit 2.000 de nos francs de revenu moyen annuel). Il est clair que le seul facteur économique ne suffit pas à expliquer la réduction ou la stagnation de tel cancer : les démêlés des Japonais avec le cancer gastrique le démontrent. A de tels dérapages près, l'avantage des sociétés industrielles sur les sociétés en développement, déjà patent dans le domaine de la prévention, devient encore plus sensible dans celui du traitement. Dans un pays comme la Tunisie, où les efforts d'alimentation et d'enseignement ont été remarquablement poursuivis, où l'éradication du paludisme et la lutte contre les morsures et piqûres venimeuses a atteint une grande efficacité et témoigne de la vitalité de l'Institut Pasteur de Tunis — où Charles Nicolle repose sous un entrelacs d'olivier et de pommier —, dans ce pays dont le centre anticancéreux est animé par des spécialistes d'une grande compétence, le traitement des cancers et des leucémies se heurte parfois, en fin d'année, à des obstacles budgétaires insolubles. Il y a pire : mes poings se serrent quand, passant devant une agence de voyage, je vois célébrer les splendeurs de Chichen Iza, le chaud farniente d'Acapulco, ou le confort quatre étoiles des grands hôtels de Mexico ; mes poings se serrent quand j'entends des collègues, revenant d'un congrès, s'extasier sans réserve sur les beautés du Mexique. Car, aimant de ce pays plus la face cachée que les ruines honteuses de Cortez, mon cœur se serre en évoquant le travail de fourmis des techniciennes et des laborantines de Mme de Laguna, procédant à une détection cytologique exemplaire des lésions du col utérin chez des milliers de Mexicaines, cependant qu'au sous-sol du même Hospital Publico le technicien allemand de la bombe au cobalt se désespérait de ne rien faire, la source radio-active n'étant ni arrivée ni même commandée ; car mon cœur se serre en évoquant la belle figure orgueilleuse d'Horacio Zalce, son sourire mélancolique quand nous visitons le vieil immeuble où il abritait les misérables venus de lointains villages de la sierra pour un cancer du col dépisté par de jeunes médecins du service social et qui, faute de ce home improvisé, en attendant le traitement, passaient la nuit dans des terrains vagues, derrière des palissades, à distance des circuits touristiques. Zalce, regardant du coin de l'œil les pullmann, « aere conditionado », pleins de touristes béats, murmurait « nous sommes trop près ».

La sociologie doit se préoccuper aussi d'un phénomène social violent, étrange : la *symbolisation* par nos contemporains, de la maladie, de la souffrance et de la mort par le cancer ; sa prise en mains, son *exploitation* souvent abominable, par les médias, par le marketing, par la politique. Chaque époque s'est caricaturée dans une maladie : le Moyen Age, dans la peste ; la Renaissance,

dans la vérole ; les « lumières », dans la goutte ; le romantisme, dans la phtisie. Deux guerres apocalyptiques ont laissé à notre temps le loisir de se choisir un portrait : il est trouvé, il fait recette. « Love Story » emplît les salles obscures, Annie Girardot et Romy Schneider se prêtent, à grand renfort de publicité, aux explorations hypocritement pathétiques de caméras plus ou moins occultes. Les ordinateurs du racket pour le cancer indiquent les choix percutants, les appâts les plus efficaces : le crabe ne rend plus ; la série noire et le strip-tease sollicitent davantage : révolvers chargés de cigarettes sous les voûtes du métro, nudités à demi voilées par une tulipe sur les murs des villes et des villages. Pour suivre cette progression, de l'indifférence ancestrale à la panique contemporaine, revenons en arrière.

Au Val-de-Grâce des années 1660, les chirurgiens barbiers taillent le sein royal et ulcéré d'Anne d'Autriche : quelques bavardages de suivantes, quelques prières compassées de dévotes, l'affaire est moins importante que plus tard l'excision de la simple fistule anale de Louis XIV, représentation publique pour la cour, écho à sensation pour les gazetiers du moment, paragraphe à succès pour les Castelot du futur. Même l'après Virchow laisse le public en paix, malgré le faire-savoir de Mme Curie, le récit des exploits chirurgicaux d'un Jean-Louis Faure ou le sacrifice mal connu de ces médecins et chirurgiens, pionniers de la curiethérapie, aux rangs desquels on compte le Rouennais Alfred Cerné... Souvenons-nous, le plus maudit de nos poètes meurt en 1891 : l'observation des médecins marseillais de l'Hôpital de la Conception, les lettres touchantes et précises d'Isabelle Rimbaud à sa mère, ne laissent aucun doute : l'ostéosarcome a récidivé après l'amputation en donnant une monstrueuse déformation du moignon. Dans la presse, quelques rares commentaires, presque tous insipides sur le « Bateau ivre » ou une « Saison en enfer » ; une seule allusion perfide et mensongère à la maladie du poète : évidemment une syphilis. Plus tard, la leucémie de Debussy sera la compagne discrète des dernières sonates et la tumeur cérébrale de Ravel éteindra, dans le silence, le jaillissement des deux concertos. Dans le même temps, les écrivains usent, sans excès, du cancer. Pour Thomas Mann, la tumeur ovarienne de Rosalie Von Tümmeler, expression symbolique d'un fallacieux retour à la jeunesse, n'est pas plus profondément dramatique que la phtisie d'Hans Casthorp, ni que l'artério-sclérose d'Adrien Leverkühn. Pour Martin du Gard, la tumeur urinaire d'Oscar Thibaut est matière à réflexion sur le crépuscule des idoles, sur la dissociation de la société bourgeoise, sur la justification de l'euthanasie ; elle se confond dans l'émouvante morosité

du roman, avec le mal de Pott d'Huguette, la syphilis d'Ernst, la chaude-pisse de Rumelles, la méningite de la petite Hecquet. Mais déjà retentit l'avertissement de Henri Miller (1934) « partout où il y a des murs, il y a des affiches avec des crabes venimeux qui prophétisent l'arrivée du cancer ».

Voilà que les « amplis » donnent à fond. Vian hurle : « je mourrai d'un cancer de la colonne vertébrale ; ce sera un soir horrible, je mourrai d'un pourrissement de certaines cellules peu connues ». Le « bon Georges » a beau affirmer que « s'il a perdu ses bajoues, sa bedaine, s'il a trahi les joufflus, les obèses... ce n'est pas pour un mal dont on cache le nom »... L'opinion, la foule, les « cherzauditeurs », les chers téléspectateurs, l'Occident mécanisé, décérébré, sont prêts à gober les mouches, à pleurer avec les crocodiles, à jouer à se faire peur. Dans le pèlerinage funéraire de Ramatuelle, ce ne sont pas seulement la beauté d'ange, ou la carte du parti, ou l'évocation du talent, certes, de Gérard Philippe, qui déplacent les visiteurs, mais aussi ce cancer dont les spectateurs, voyeurs malsains, scrutent les stigmates dans les séquences des « Orgueilleux ». Et Norman Mailer cherche les débris du « Rêve américain » dans le cadavre d'un vieil homme du Missouri : « une belle tête de vieillard avide, orgueilleux, plein de haine mais discipliné, et des organes où la folie infiltre les tissus, est digérée par les cellules qui deviennent folles à leur tour et brandissent le pavillon du cancer... Cette folie réprimée ». Jadis Erasme accouplait la folie et la peste, aujourd'hui Patrick White s'interroge : « le cancer est-il un mal purement physique ? ».

Je voudrais démasquer l'imposture, la tricherie, la manipulation. Des médecins pourtant s'y prêtent : conférences de presse, débats télévisés, best sellers à la petite semaine, affrontements avec des sous-jacences d'honneurs ou de prébendes, congrès touristisés où se répètent des informations éculées. Comment les hommes d'État ne seraient-ils pas tentés d'utiliser cette propagande : la peur comme instrument de pouvoir n'est pas seulement dans la contrainte physique ou dans un viol moral, mais dans un collectivisme des apitoiements. Certes, de Gaulle lance l'opération CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) qui a fait de Lyon un des hauts lieux de la pathologie géographique du cancer. Mais Nixon, renseigné par ses informaticiens, veut frapper l'opinion américaine autant que Kennedy avec « ses petits pas sur la lune ». Une mousson de dollars s'abat sur les instituts de recherche cancérologique ; et c'est l'un des plus grands, des plus inutiles gaspillages de l'histoire de la cancérologie. De l'autre côté, on ne ménage non plus l'impact du cancer sur une opinion

sensibilisée par le livre d'un proscrit. La comédie se mêle à la science. Pendant que les délégations médicales de l'Est écoutent, immobiles et respectueuses, l'hymne national argentin, devant le général dictateur, les cancérologues progressistes de l'Ouest organisent à Paris un contre-congrès caricatural et mesquin. Les plus habiles, parmi les contestataires, se font offrir le voyage à Buenos-Aires pour y porter des protestations ; les plus retors signent les pétitions mais participent quand même. Présent partout ! me dit l'un d'eux. Chacun ne peut pas en dire autant. Ai-je à expliquer pourquoi l'invitation — par le canal de « France-URSS » — de spécialistes soviétiques de l'asbestose est restée sans réponse, quand nous avons organisé dans cette même salle, en octobre 1975, un symposium international sur l'amiante dont l'URSS est le premier producteur mondial. Ai-je à dire pourquoi Pozharisski, un remarquable chercheur de Léninegrad, malgré son désir de retrouver à Rouen, en septembre prochain, Lipkin ou Maskens, Wang ou Druckrey au Colloque sur les Cancers Coliques Expérimentaux, n'a pas pu obtenir l'autorisation espérée... Les folles rondes autour des maîtres agonisants des trois mondes ne sont qu'un aspect de cette surenchère macabre : le ballet politico-médico-diplomatique d'Alger prend des dimensions rabelaisiennes ; le grand spécialiste suédois accourt pour affirmer que ce n'est pas de « sa » maladie qu'il s'agit ; et, pendant qu'en vols successifs affluent les cancérologues de l'Est, les Américains réussissent un exploit de propagande tous azimuts : l'atterrissage d'un avion-cargo chargé du tout dernier scanner. L'homme d'État qui, après tout n'est qu'un homme, n'en meurt pas moins. Le vieux Malherbe ricane dans sa tombe : « Et la garde qui veille aux barrières du Louvre n'en défend pas nos rois ».

★ ★

Ayons la force de crier avec Schiller et Beethoven : « *Nicht diese Töne!* », ne continuons pas sur ce ton. Un ami me téléphone : « J'organise une réunion destinée aux médecins praticiens, accepteriez-vous d'y prendre part ? — De quoi s'agit-il ? — Du médecin devant la mort — Excusez-moi, je m'intéresse plutôt au médecin devant la vie ! »...

Juin 1938, plus chanceux que les étudiants d'aujourd'hui, à peine reçus au P.C.B. nous courrions à l'Hôtel-Dieu pour suivre les visites de Félix Dévé ou de Louis Née, d'André Derocque ou de Jacques Petit. Le deuxième jour de ce stage improvisé, est admise, salle 1, une jeune fille de 18 ans, belle et pâle ; une heure après nous apprenions du Vieux Maître, les troubles vaso-moteurs,

l'hyperesthésie, la raideur de la nuque, le signe de Kernig et que cette jeune fille de notre âge mourrait inéluctablement quelques jours plus tard d'une méningite tuberculeuse. Juin 1948, interne d'Étienne Bernard, j'allais dans un noble hôtel du Faubourg Saint-Germain faire des injections de streptomycine à une jeune fille de 18 ans, belle et pâle ; je savais qu'elle guérirait au prix de séquelles dues plus au traitement qu'à la maladie. C'était l'époque où Jensen de Copenhague, l'un des grands phtisiologues européens, venait à l'Hôpital Laënnec pour y voir soigner et guérir des méningites tuberculeuses, car au Danemark ces maladies n'existaient plus : la vaccination par le BCG les y avait fait disparaître. Je me demandais alors quelle victoire était la plus brillante, celle de Waksman quand il avait découvert les propriétés antituberculeuses de *Streptomyces griseus*, ou celle de Calmette et Guérin préparant avec une patience de fourmis le vaccin antituberculeux. Pour qui a vécu cela, rien n'est impossible. Je sais que des milliers de femmes échappent maintenant, par une prévention intelligente, à la fatalité du cancer de l'utérus. Je sais qu'en trente ans de pratique anatomo-pathologique, le diamètre moyen des milliers de cancers du sein que j'ai examinés est passé de plus de 5 cm à moins de 2 cm ; or la relation est inverse entre les dimensions de la tumeur et la qualité, la durée de la guérison. Je ne méconnaissais pourtant pas le drame de nos échecs, quand cessant de regarder les progrès encourageants, parfois exaltants, inscrits dans les statistiques, nous nous retournons vers le désarroi individuel des malades, vers celui des familles, des infirmières, des médecins ; vers cette peur que notre société secrète et entretient. Je me souviens de l'exclamation que Soljenitsyne met dans la bouche d'Assia : « Comment ? t'amputer ? Surtout ne te laisse pas faire. Mieux vaut mourir que vivre sans jambe. La vie c'est fait pour le bonheur ». Mais ce cri de révolte s'estompe sous les paroles de cette femme admirable, guérie mais désarticulée qui, regardant sa fille avec une sérénité joyeuse, murmure : « C'est mon rayon de soleil ». Je me souviens de la méditation d'Oleg : « Tous ces vieux, là-bas, sur la rivière Kama, aussi bien les Russes que les Tatars ou les Oudmoutes, sans faire d'histoire, sans fanfaronnades, sans se vanter qu'ils ne mourraient pas, à aucun d'entre eux on n'aurait pu faire peur avec le cancer ». Et j'évoque mon « vieux copain », un employé de la S.N.C.F., émasculé il y a douze ans et que chaque printemps me ramène plus par besoin de me marquer son amitié que par nécessité d'une surveillance : « Les fleurs commencent à pousser dans mon jardin, il n'y a que moi qui ne repousse pas, mais je suis heureux de profiter de ma retraite ». Aux infirmières qui me confient parfois leur désarroi, je parle des brûlés, des myopathes, des infirmes moteurs, des débiles profonds, des cardiaques, des victimes de la violence, des familles dans

l'angoisse, de l'insondable chagrin creusé par la mort d'un enfant écrasé sur la route, par la tristesse d'un jeune motard maintenant promené dans une voiture de paralytique.

Mais chacun le sait bien ! L'automobile, la moto, l'alcool, l'artério-sclérose, le diabète, et, plus loin, hypocritement ignorées, la guerre et la famine, ne tuent pas ! Il n'y a au fond qu'une seule horreur, le cancer : le mal du siècle comme Mathé le nomme pour frapper l'opinion. Mais, moi je sais qu'une fille de 18 ans peut guérir d'une même maladie, qui tuait dix ans plus tôt une autre jeune fille de 18 ans. Et je voudrais que nous rejetions, sournoisement interprétée, justifiant toutes les abdications, la sentence fameuse de notre plus grand philosophe vivant : « l'histoire de toute vie est celle d'un échec ». Je voudrais que surgissant de notre désarroi, surmontant notre peur, nous osions dire, en paraphrasant le Goetz du même Sartre : « Nous sommes seuls, avec ce grand ciel vide au-dessus de nos têtes, mais il y a la guerre à faire et nous la ferons ».

L'avenir de la profession de médecin

RÉPONSE AU DISCOURS DE RÉCEPTION

de M. le Professeur RENÉ LAUMONIER

par M. le D^r Jean-Louis BILLIARD-DUCHESNE

Monsieur,

Ah oui, Monsieur ! Car y eut-il jamais appellation plus choisie, vocatif plus approprié, quand il s'agit à un médecin d'accueillir, à son entrée à l'Académie, un Professeur à la Faculté, médecin du Centre Hospitalier Universitaire, aussi admiré pour la rigueur et la clarté de son enseignement que déjà célèbre par les fondations hospitalières dont il a enrichi la ville de Rouen ?

Mais, parmi l'assistance distinguée qui est venue vous entendre, certaines personnes l'ignorent peut-être : quand un Interne, quand un Chef de Clinique, quand un élève en un mot, s'adresse au Chef du Service, au « Patron », il ne lui dit pas « Docteur », pas davantage « Maître » ou « Monsieur le Professeur », il lui dit simplement « Monsieur ». Il suffit d'avoir quelque temps fréquenté les hôpitaux, plus encore si l'on a gravi quelques échelons de leur hiérarchie, pour savoir ce que contient ce mot « Monsieur ».

Ce qu'il contient, c'est une marque de haute estime et de reconnaissance à l'égard du chef qui vous a infusé, jour après jour, et peut-être laborieusement, la fine fleur de son savoir. C'est peut-être davantage encore, au moins de la part des meilleurs, je veux dire un sentiment d'admiration affectueuse. Affection timide certes et qui jamais n'avouerait son nom, mais que perçoit confusément celui qui en est l'objet, comme la récompense des efforts qu'il s'est imposés depuis quinze ans pour se constituer une personnalité.

Né à Mont-Saint-Aignan, au lendemain de la première Guerre Mondiale, fils d'instituteur, deux fois Normand par votre père et par votre mère, vous avez commencé vos études de médecine à Rouen. Vous les avez poursuivies à Paris, où vous étiez nommé Interne titulaire des Hôpitaux en 1947. L'internat achevé, vous consacriez votre thèse de Doctorat en Médecine au « Poumon du Prématuré ». Poursuivant sur votre lancée, vous étiez reçu premier, en 1952, au Concours national d'Agrégation de Médecine. La même année vous étiez nommé Médecin des Hôpitaux de Rouen et, deux ans plus tard, Professeur d'Anatomie pathologique à l'École de Médecine de Rouen.

Enseigneur, vos cours sont suivis avec empressement, car vous êtes soucieux de vos responsabilités à l'égard des étudiants. Leur nombre restreint, du moins dans les premières années, vous permet d'avoir avec eux des contacts directs. Vous les emmeniez parfois dans les sites historiques ou pittoresques de la région. Ne vous a-t-on pas vu certain jour, joignant l'utile à l'agréable, faire votre cours d'Anatomie pathologique sous les frondaisons du château d'Hautot-sur-Seine ? Une autre fois, votre cénacle scientifique n'eut-il pas pour théâtre, dans son décor agreste et fleuri de la vallée de l'Andelle, l'élégante salle capitulaire de l'Abbaye de Fontaine-Guérard. Mais que dis-je, votre cénacle ? Ces jeunes hommes entourant leur Maître dans un jardin, et l'écoutant discourir des grands problèmes de la médecine, n'était-ce pas, déjà, une Académie ?

Intéressés, galvanisés même par votre enseignement, certains de vos élèves obtiendront des succès dont vous avez le droit d'être fier. Trois d'entre eux seront reçus au Concours national d'Agrégation de Médecine. Nombre d'autres obtiendront le Certificat d'Études Spéciales d'Anatomie pathologique.

Faut-il ajouter que, chargé de missions, principalement au titre des Relations culturelles du Quai d'Orsay, vous êtes allé enseigner, au cours des vingt dernières années, d'abord dans plusieurs villes de Colombie, puis dans plusieurs villes d'Iran, puis au Mexique, au Canada, aux États-Unis, puis dans de nombreux pays d'Europe, et encore en Tunisie, au Liban, demain en Pologne.

Double gain : l'un d'acquisition pour les jeunes gens de l'étranger qui ont eu le privilège de vous entendre ; l'autre d'influence et de prestige pour le pays qui est le vôtre et que vous servez, en déployant au loin, par delà les frontières et les océans, les couleurs de la Médecine française.

Mais le Professeur René Laumonier n'est pas seulement enseignant et médecin hospitalier. Il a le sens de la construction et le génie de l'organisation. C'est lui qui a conçu et fait réaliser, à

l'Hôpital Charles-Nicolle, le Laboratoire central d'Anatomie pathologique du Centre Hospitalier Universitaire de Rouen. Mais, dès avant cette fondation, il avait donné la mesure de ses dons de bâtisseur dans la conception et la création du Centre Henri-Becquerel, centre régional de Haute-Normandie de lutte contre le cancer, dont il a été nommé directeur, dès 1967, par le ministre de la Santé. Douze ans après sa mise en service, le Centre assure aujourd'hui l'emploi de 320 personnes et de 30 médecins. Ce qui ne peut être traduit en chiffres, mais qui vaut d'être révélé, ce sont les éloges recueillis de la bouche même des malades — il en est peut-être dans cette salle — tant sur les hôtessees que sur les médecins et les infirmières du Centre, touchant la chaleur de l'accueil, la douceur des soins, la qualité des contacts humains.

Dans le domaine de la Recherche, qui constitue l'expression la plus personnelle peut-être de l'activité scientifique d'un médecin, les travaux du Professeur Laumonier ont fait l'objet de 300 communications publiées dans des revues françaises de niveau national et dans les revues étrangères. Il les a exposés aussi soit dans les congrès, soit dans les neuf Sociétés Savantes parisiennes auxquelles il appartient et dont il est, pour deux d'entre elles, l'ancien Président.

Savant modeste, le Professeur Laumonier parle peu de lui-même, mais volontiers des maîtres qui l'ont formé et sur lesquels il croit devoir reporter les mérites qu'on lui reconnaît à lui-même.

Suivons-le dans cette démarche d'admiration et de reconnaissance. Elle s'adresse d'abord aux instituteurs de l'École Pouchet puis aux éminents professeurs du Lycée Corneille et plus spécialement à M. Roland Mousnier, professeur d'Histoire, et à M. Marcel Boiteux, professeur de Sciences naturelles. Ce dernier était le père de l'actuel Président du conseil d'administration de l'Électricité de France. L'enseignement si attachant de ces deux maîtres a fait hésiter René Laumonier sur son propre avenir : serait-il historien ? serait-il biologiste ? Sa gratitude se porte ensuite sur les médecins. D'abord les Rouennais, soit Patron, soit conseiller et bienfaiteur, les Professeur Félix Dévé et Jacques Petit. Enfin les Parisiens, le Professeur Marcel Lelong, pédiatre, le Professeur Charles Debray, gastro-entérologue, le Professeur Jacques Delarue enfin, qui a d'abord exercé son activité à Rouen et dont le nom, par les soins de son élève Laumonier, est désormais inscrit au frontispice du Pavillon central d'Anatomie pathologique des Hôpitaux de Rouen.

Après avoir brossé à grands traits la vie d'un médecin particulier, professeur, hospitalier, cancérologue, savant, que l'Académie s'honore de compter aujourd'hui dans son sein, n'est-il pas intéressant d'évoquer l'avenir de la profession de médecin en général ?

Les années qui ont suivi la seconde Guerre Mondiale, plus encore les vingt dernières, ont connu des mutations, souvent des bouleversements, qui ont eu un retentissement sur la Société tout entière, par suite sur de nombreuses professions. La profession médicale est de celles-là.

Qu'il y ait eu une sous-médicalisation jusque vers 1960, c'est probable. Puis, au fil des années, mais à une cadence accélérée, il fallut bien admettre que les vides se comblaient, et parfois de façon excessive.

Prenons par exemple la situation démographique médicale de notre département, doté d'un Centre Hospitalier Universitaire, un C.H.U., qui le classe dans la moyenne, non des départements en général, mais des quelque trente départements les mieux équipés touchant les soins médicaux, l'enseignement, la recherche scientifique.

On s'est attaché à rechercher l'effectif des médecins de Seine-Maritime à vingt ans de distance. En 1959 il était de 780 médecins, en 1979 de 1.960 médecins, soit une augmentation de 150 %.

Pendant ces vingt ans, la population de Seine-Maritime, qui est passée de 1.000.534 à 1.189.700 habitants, n'a connu qu'une augmentation de 19 %. La population médicale a donc crû sept fois plus vite que la population générale du département.

Les confrères exerçant en médecine libérale sont soit des généralistes, dits encore omni-praticiens, soit des spécialistes.

La clientèle potentielle d'un généraliste — ce qui veut dire la population qu'il peut être appelé à soigner, compte tenu des autres généralistes installés dans le même secteur — varie selon le lieu géographique, ville, banlieue, campagne. Cette clientèle potentielle était par exemple, en 1976, de 1.269 habitants par généraliste pour la ville de Rouen, mais de 3.145 dans le canton rural de Buchy. Pour le secteur du Havre, les extrêmes allaient de un généraliste pour 1.270 habitants à Montivilliers, canton de la banlieue havraise, à un généraliste pour 3.425 habitants à Saint-Romain-de-Colbosc, canton rural. Dans l'ensemble on a recours au médecin plus souvent à la ville et en banlieue qu'à la campagne.

Les spécialistes, compte tenu de ceux qui exercent dans les hopitaux, sont pratiquement un peu plus nombreux que les généralistes. Il faut dire que, sur l'ensemble du territoire français, la spécialisation est passée de 1963 à 1977, soit en quatorze ans, de 30 % à 50 %. Ce taux élevé de spécialistes n'est d'ailleurs pas particulier à la France : il est de 46 % en République Fédérale Allemande, de 58 % aux Pays-Bas, beaucoup plus élevé encore aux États-Unis, de même qu'au-delà du « Rideau de fer ».

Depuis plusieurs années, les représentants de la nation se souciaient de réduire, au profit des généralistes, la proportion des spécialistes. On cherchait à restaurer la notion et l'importance, un peu délaissées, du Médecin de Famille. Les médecins eux-mêmes partageaient souvent ce point de vue. Une loi a donc été votée en juillet 1979 portant Réforme des études médicales, par laquelle, entre autres dispositions, l'accès à la spécialité ne sera plus le Certificat d'Études Spéciales, mais uniquement l'Internat ; c'est ce qu'on a appelé l'Internat qualifiant.

Une autre caractéristique retient l'attention de qui consulte le Tableau de l'Ordre des Médecins de Seine-Maritime, c'est le nombre important de femmes qui y sont inscrites. Leur taux était de 18 % en 1977, et il augmentera certainement puisque le nombre des jeunes filles ou femmes en cours d'études — mais passée la seconde année — atteint 28 %. Bien sûr la féminisation n'est pas le lot de la seule médecine. Elle s'est révélée plus tôt, elle est plus accusée dans d'autres professions ; citons au hasard l'enseignement secondaire et la magistrature.

La féminisation de la profession médicale n'est pas seulement intéressante par ses effectifs, mais par ses orientations. Son taux, par rapport aux hommes, n'est que de 10 % en médecine libérale, de 20 % en médecine hospitalière. Mais il est de 35 % en médecine du travail et de 50 % en médecine administrative.

L'urbanisation attire les femmes, soit parce qu'elles peuvent exercer plus facilement en ville telle spécialité de leur choix, par exemple la pédiatrie, la gynécologie, l'ophtalmologie, ou diriger un laboratoire d'analyses médicales, soit parce qu'elles trouvent des postes d'attachés dans les hôpitaux, ou encore des emplois en médecine administrative, inspection scolaire, contrôle médical, direction d'un dispensaire. On a l'impression que si un homme peut consacrer à son métier son entière journée et souvent ses soirées, une femme choisit un poste qui lui permette, non pas trois ou quatre fois par semaine, mais tous les jours à longueur d'année, d'être rentrée chez elle en fin d'après-midi, pour se livrer à ses tâches de maîtresse de maison et de mère de famille.

Voici donc précisées les caractéristiques de l'exercice médical de Seine-Maritime en 1980 : pléthore médicale, forte densité des spécialistes, accroissement de la féminisation. Au surplus ces tendances de notre département ne sont que le reflet de celles de l'ensemble du territoire.

Venons-en maintenant aux perspectives d'exercice médical qui s'offrent à nos regards et à notre réflexion pour les années de fin de siècle. Les seules statistiques capables de nous ouvrir ces perspectives sont celles du flux des étudiants en médecine. La première constatation est la forte demande vis-à-vis des études

médicales, qui a augmenté de 84 % en dix ans. Mais si, conformément à la tradition toujours respectée en France, par laquelle le droit d'entrée à l'Université est acquis « ipso facto » par le baccalauréat, l'accès en seconde année de médecine, en PCEM2, est conditionné, depuis une loi de 1971, par un examen d'entrée, où les échecs sont assez nombreux. En 1978 par exemple, 28 % seulement de candidats ont été reçus au PCEM2 de la Faculté de Rouen, sélection sévère on le voit, et comparable au profil d'entrée dans les Grandes Écoles d'ingénieurs.

Heureusement pour ceux qui franchissent le cap d'entrée au PCEM2, le déroulement ultérieur des études s'accomplit plus aisément et la plupart obtiendront en fin de scolarité leur diplôme de Docteur en médecine. Bien entendu, point n'est fait mention ici de la préparation, facultative, au Concours d'Internat. Colligeant les résultats globaux de toutes les Facultés de France, le ministère de la Santé s'est livré à l'évaluation de l'effectif du corps médical français pour les vingt années à venir. Cet effectif passera de 107.000, chiffre actuel, soit 202 médecins pour 100.000 habitants, à 187.000 en l'an 2000, soit 335 médecins pour 100.000 habitants.

Or, à moins de secousses mondiales imprévisibles, ces chiffres sont inéluctables. Ils tiennent même compte, selon les vœux du Ministère inspirés des suggestions de la Commission Fougère, de la réduction à 6 ou 7.000 du nombre annuel des futurs médecins, qui était encore de 9.000 en 1978.

La conséquence la plus prochaine du doublement en vingt ans, du triplement en moins de trente, du nombre des médecins, sera la saturation de la profession, tant en médecine libérale qu'en médecine salariée. Déjà, selon les estimations de la Caisse Nationale d'Assurance-Maladie, à partir de 200 médecins pour 100.000 habitants, la concurrence médicale prend des proportions excessives. Il faut cinq ans à certains jeunes médecins pour se créer une clientèle.

Ces échos ne sont pas seulement ceux de la région parisienne. On a pu, au cours du second semestre 1979 glaner, à la « une » de publications médicales diverses émanant souvent des présidents de Conseils départementaux de l'Ordre, quelques titres suggestifs dont nous ne citerons que trois :

« Profession médicale, la cote d'alerte est atteinte »
(Meurthe-et-Moselle)

« Il faut en revenir au Numerus clausus »
(Ile-et-Vilaine)

« Démographie médicale au point de rupture »
(Alpes de Haute-Provence)

Toutefois il serait prématuré de tirer de ces constatations préoccupantes des conclusions pessimistes.

D'une part le nombre des spécialités ne cesse d'augmenter. On les comptait sur les doigts d'une main en 1920, il y en a plus de 40 aujourd'hui. Certaines d'entre elles, encore peu représentées, le seront beaucoup plus quand elles seront sanctionnées par un diplôme reconnu. D'autres se créeront avec le développement constant des appareils de recherche, échographie, ultra-sons, scannographie, ainsi que des procédés de laboratoire.

D'autre part on connaissait naguère de nombreux généralistes débordés de travail, spécialement en périodes d'épidémies, qui réclamaient le secours d'étudiants en fin de scolarité, non pour les remplacer, mais pour les doubler. Ces omni-praticiens ne seront sans doute pas fâchés, en partageant la besogne avec des médecins appartenant aux jeunes promotions, en particulier dans les cabinets de groupe, de connaître une existence plus tranquille laissant la place légitime à la vie de famille et aux distractions.

Par ailleurs il serait souhaitable, en médecine salariée, non du point de vue des médecins mais de celui des ayants-droit, de créer de nombreux postes médicaux plein-temps. Citons par exemple la Protection Maternelle et Infantile, qui surveille mère et enfant depuis la phase pré-conceptionnelle de la mère jusqu'à l'âge scolaire de l'enfant. Citons l'Inspection Médicale Scolaire. Sait-on qu'un médecin scolaire règne sur une population de 10 à 15.000 enfants ? Bien sûr il ne s'agit pas de soins. Mais le médecin scolaire, qui peut signaler au médecin de famille différents troubles par exemple de la stature ou de la vue, dont certains peuvent avoir échappé aux parents, est appelé à rendre souvent de grands services. Citons encore les médecins du travail, dont le rôle est si important dans la protection de la santé des ouvriers et dans la préservation des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Il faut se rendre compte également que le taux de 300 médecins pour 100.000 habitants qu'on nous prédit pour 1985, est déjà acquis dans plusieurs départements du midi de la France, par exemple les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône, l'Hérault, la Haute-Garonne. Et l'on n'entend pas dire pour autant que la situation des médecins y soit plus précaire qu'ailleurs.

Mais il est un autre domaine, et très vaste, qui solliciterait les services de nombreux médecins. C'est celui de la lutte contre certains comportements socio-culturels de nombreux Français en 1980. Nous voulons parler de l'alcoolisme et du tabagisme. Sait-on, pour donner une idée de l'ampleur de la dégradation du genre de vie en France, que l'alcool, le tabac et les accidents de la route

coûtent 20 milliards de francs par an à la Sécurité Sociale, 20 milliards de francs lourds ?

Commençons par le tabac et citons quelques chiffres. Car la statistique, méthode d'approche dont on a pu sourire il y a cinquante ans, est devenue la pierre angulaire de toute étude scientifique, particulièrement en matière de sociologie et de pathologie. Elle est ici d'autant plus précieuse qu'un grand nombre de nos contemporains reste sceptique sur les méfaits réels du tabac. A ce sujet, de nombreux travaux épidémiologiques ont permis d'affirmer le lien étroit entre le nombre de cigarettes consommé chaque jour par un individu et le risque qu'il encourt d'être atteint plus tard d'un cancer des bronches. Or la consommation de cigarettes a quadruplé en France en quarante ans et les cancers des bronches, qui ont fait leur apparition vers 1950, sont devenus parmi les premiers tueurs de la cancérologie moderne.

En Amérique du Nord, où les femmes ne fument guère que depuis trente ans, la fréquence du cancer des bronches et du poumon a quintuplé chez elles dans les vingt dernières années. A telle enseigne que le Département américain de la Santé a rendu public en janvier 1979 un bilan copieux qui, résumant 30.000 études scientifiques, a montré l'accablante responsabilité du tabac dans le développement, d'une part du cancer des bronches et du poumon, d'autre part des bronchites chroniques, de l'emphysème, et aussi des affections cardio-vasculaires, en particulier de l'artérite. Enfin le tabagisme féminin a un retentissement sur la descendance.

On lui doit 14 % des naissances prématurées ainsi que, chez les enfants nés à terme mais dont la mère fumait pendant sa grossesse, un développement physique et mental parfois plus lent. Or le nombre des jeunes Américaines de 12 à 14 ans qui fument a été multiplié par 8 de 1968 à 1974.

Malheureusement, ce qui est arrivé Outre-Atlantique se produit déjà chez nous, avec quelques années de retard. On sait par exemple que, dans de nombreux groupes d'adolescents de 13 à 15 ans, un sur deux, garçon ou fille, a déjà pris l'habitude de fumer.

Voilà donc pour le tabac, et voici pour l'alcool.

D'abord à nouveau quelques chiffres. La consommation d'alcool pur, à supposer qu'on la répartisse sur chaque citoyen d'une nation, est en Grande-Bretagne de 8 litres par an et par habitant, en République Fédérale Allemande de 12 litres, en France de 16 litres.

On compte, en France, 2 millions d'alcooliques avérés et, en outre, 3 millions de buveurs excessifs.

L'alcoolisme, on le sait, est inégalement réparti parmi les classes sociales. Ainsi, boivent plus d'un litre de vin par jour, 10 % des membres des professions libérales, et 74 % des ouvriers et des manœuvres.

Peut-on souligner aussi que, si l'espérance de vie d'un homme est de 70 ans et celle d'une femme de 78, la différence de 8 ans est presque exclusivement liée à l'alcoolisme et, pour une part, au tabagisme ?

En dehors de cette différence fondée sur l'espérance de vie selon le sexe, les statistiques montrent encore que la vie d'un manœuvre est en moyenne plus courte de 8 ans que la vie d'un instituteur, tant à cause de l'alcoolisme qu'à cause des accidents du travail.

Enfin, concernant les accidents de la route, on a pu établir que 40 % des accidents mortels sont dus à l'alcoolisme.

Comment ne pas s'étonner qu'après la lutte victorieuse contre l'infection, menée depuis Pasteur jusqu'à la découverte des antibiotiques, qu'après les succès admirables acquis depuis quinze ans contre la morti-natalité, après les progrès dus à la chirurgie, aux techniques de laboratoire, à la réanimation, nous n'en soyons encore qu'aux balbutiements dans la lutte antialcoolique ?

Et cependant nous pouvons nous prévaloir de l'existence, entre autres organismes, du Haut Comité d'Études et d'Information sur l'alcoolisme, créé par Pierre Mendès-France il y a déjà un quart de siècle, et plus récemment de séminaires d'alcoologie organisés dans certaines Facultés parisiennes.

Il est vrai que des associations telles que la Croix bleue et la Croix d'or ont obtenu des résultats appréciables et méritent l'admiration et les encouragements, non seulement des buveurs repentis, mais de la nation tout entière.

Il faut reconnaître aussi que le lent développement des conditions qui ont entretenu l'alcoolisme en France, rend particulièrement malaisé l'effort de redressement contre ce fléau qui ravage une partie du pays. Aussi certains pensent-ils que reprendre la lutte, c'est vouloir déplacer le rocher de Sisyphus et n'aboutir qu'à de nouveaux échecs.

Tel n'est cependant pas l'avis de certaines compétences. On fait remarquer tout d'abord qu'en Suède, sous l'influence d'une législation sévère, l'alcoolisme n'existe pratiquement plus.

En France même, on trouve des éléments favorables à la reprise, et à la reprise prochaine, de la lutte. Le premier de ces éléments n'est-il pas la déclaration de la plus haute autorité de l'État, faite lors des « Entretiens de Bichat » de septembre 1977,

sur l'alcoolisme, désigné comme « le plus important des fléaux sociaux ». Cette déclaration était assortie d'un programme d'action pour la décennie 1978-1988.

Le second élément est l'accord de tous les partis politiques, à propos du système de santé, sur le nécessaire développement de l'action sanitaire, qui trouvera des points d'application privilégiés avec l'alcool, le tabac, les accidents de la route.

En outre, à lire la grande presse quotidienne, on a le sentiment que la Sécurité Sociale, que le Ministère de la Santé, que les Pouvoirs Publics, satisfaits des résultats acquis dans le domaine de la thérapeutique depuis trente ans — et qui d'entre nous ne le serait pas ? — cherchent à orienter les efforts médicaux moins vers le traitement des maladies et davantage vers la prévention et le maintien de la santé.

Voici à cet égard l'opinion, exprimée récemment, du Docteur Escoffier-Lambiotte, journaliste médicale bien connue et particulièrement au courant des tendances sociologiques du monde actuel : « Tout laisse à penser que les vingt prochaines années verront un développement important des méthodes de prévention et que les missions médicales, d'ordre non curatif mais social, ne cesseront de s'étendre ».

Comment, en matière d'alcoolisme et de tabagisme, peut-on concevoir ces « missions médicales d'ordre non curatif, mais social » ? L'État, qui les a pour partie entreprises, peut seul les orienter et les diriger. Un travail préalable lui incombera. Ce sera le recensement de tous les individus qui vivent de l'alcool et du tabac — et l'on devine s'ils sont nombreux et, pour certains, financièrement et socialement puissants — de façon à prévoir leur reclassement sans nouveau dommage pour la Nation.

Mais notre propos, nous ne l'oublions pas, était l'avenir de la profession de médecin, et nous avons vu que le nombre croissant des étudiants donnait des préoccupations aux Conseils de l'Ordre comme aux syndicats médicaux. Or, c'est précisément en considérant la situation des jeunes gens qui se présentent à la porte de ce qu'on pourrait appeler « le marché du travail médical », que plusieurs économistes ont envisagé, avec beaucoup d'opportunité, de leur confier cette mission de lutte contre les fléaux sociaux.

Insistons-y d'emblée : il ne s'agira nullement de soigner les maladies créées par l'alcool ou le tabac — ceci est le rôle des médecins libéraux et des hospitaliers — mais de prévenir l'alcoolisme et le tabagisme, ce qui est tout autre chose.

Cette mission médicale consisterait en conférences d'information enrichies des meilleures méthodes audio-visuelles. Voilà

la prévention, que le Professeur Laumonier définissait il y a un instant comme l'effort organisé d'une collectivité contre un danger qui la menace.

Dira-t-on que, puisqu'il faudra des conférenciers, on pourrait les choisir dans d'autres professions, par exemple parmi les journalistes ou les éducateurs ? Mais un médecin, qui non seulement a fait l'étude livresque des maladies, mais a fréquenté les hôpitaux, saura ce dont il parle quand il développera devant son auditoire, les symptômes, les lésions, le pronostic des cirrhoses alcooliques, des psychoses alcooliques, des amblyopies, des polynévrites, des myocardites alcooliques, des tumeurs des voies aériennes supérieures assez souvent rencontrées chez les alcooliques, ou encore des tumeurs de l'appareil respiratoire dont est responsable le tabac.

Si, comme il faut l'espérer, ces projets de société prennent corps, il serait bon d'offrir à ces futurs missionnaires de la santé un cycle d'études théoriques et pratiques, médicales et pédagogiques qui les préparerait à leur rôle très particulier d'informateurs.

Cette prévention devrait s'adresser, non tellement aux adultes, mais aux jeunes gens d'âge scolaire et peut-être même aux enfants, à ceux qui n'ont jamais bu ni fumé et, de ce fait, seraient tout disposés à accueillir et capables de retenir l'enseignement qu'on leur donnerait. Il va de soi que le contenu et les termes de l'information seraient différents pour un enfant de 7 ans et pour un garçon de 15.

Bien sûr cet enseignement constituerait une charge lourde pour l'État et les collectivités. Car, mission préventive et intéressante la totalité de la population, elle ne saurait être financée que par les ressources publiques. Mais ne sait-on pas que le budget social de la nation, déjà plus élevé que le budget de l'État, est essentiellement supporté — à près de 60 % — par les employeurs, dans une certaine mesure par les assurés eux-mêmes, tandis que la part de l'État y est inférieure à 20 %, pourcentage franchement moins élevé que dans d'autres États européens ?

D'autre part une telle initiative, réduisant à terme les dépenses publiques, serait assurément bénéfique. Pour ne parler que des psychoses alcooliques, qui ne se souvient qu'au cours de la dernière Guerre Mondiale, l'effectif des malades des hôpitaux psychiatriques avait notablement diminué du seul fait de la suppression de l'alcool ? Ce seraient, non seulement les asiles, mais les hôpitaux de toutes catégories, urbains et ruraux, qui verraient leur clientèle se réduire.

Et que dire des conséquences, sur la santé et sur l'éducation des enfants, de l'alcoolisme du père, que dire des désordres

conjugaux, familiaux, des retentissements judiciaires auxquels il aboutit ?

On pensera peut-être, et les futurs médecins les premiers, que la fonction du médecin est le diagnostic et le traitement des maladies, et non pas les conférences préventives. Mais il y a lieu de penser que certains jeunes médecins seront bien aises demain de trouver un champ d'application à leurs connaissances. D'autre part on peut se demander s'il ne serait pas plus satisfaisant et reconfortant pour l'esprit, d'écarter par la parole des centaines d'enfants des risques qui les menacent tous comme autant d'épées de Damoclès, que de soigner le père de plusieurs d'entre eux d'une affection due à l'alcoolisme et qui finira par l'emporter.

On ne sait pas encore dans quelle mesure, mais on sait que l'action entreprise par le précédent ministre de la Santé a déjà porté des fruits. Quoique à bas bruit, la lutte se poursuit chez nous. Le Commissariat au Plan se préoccupe du développement de l'action préventive faite par les médecins. Leur organisation et leur direction seraient confiées à un nouveau corps, les « Médecins-Administrateurs de la Santé ».

Aux États-Unis, pour la première fois depuis dix ans et malgré les protestations violentes de ceux qui vivent de leur fabrication et de leur commerce, la vente des cigarettes a fait un bond en arrière de 18 %, en 1978, sur l'année précédente. Il est vrai que le premier rapport de l'État américain sur les dangers du tabac remonte à 1964.

Si nous aimons copier l'Amérique dans beaucoup de ses activités, scientifiques, universitaires, artistiques, et jusque dans ses comportements socio-culturels, copions-la du moins aussi dans ses meilleures réalisations. Qui sait si, suivant son exemple et ses succès dans la lutte anti-tabagique, nous ne trouverons pas, en les adaptant aux fléaux qui sévissent chez nous, des méthodes d'action rajeunies contre l'alcool et le tabac. Qui sait si là n'est pas la porte ouverte à de nouvelles activités médicales, si souhaitables pour l'avenir de la race et si rentables pour le pays.

LES COMPLIMENTS
DE MADAME LEMERCIER-QUELQUEJAY
PRÉSIDENTE

Après l'audition de ces deux discours, Mme Lemercier-Quelquejay, présidente, complimenta en ces termes M. le Professeur Laumonier :

L'Académie vit, ce soir, une de ses heures fastes puisqu'elle accueille dans ses rangs un homme de votre valeur et que c'est le prétexte de remarquables discours : celui que vous prononçâtes en remerciement et celui que fit, en réponse, M. Billiard-Duchesne. Ne convient-il pas de l'associer aujourd'hui à votre gloire ?

Monsieur,

Soyez remercié à votre tour de vous être « livré » avec tant de franchise dans cet exposé passionnant. Vous nous y êtes apparu à la fois comme un brillant homme de science, un homme cultivé, un homme sensible et passionné, entièrement dévoué à ses malades et à ses élèves.

L'homme de science nous a fait pénétrer les arcanes de la carcinologie à l'aide de documents tirés d'une expérience et d'une compétence universellement reconnues. Et nous avons apprécié la prudence de vos conclusions, habitué que vous êtes à voir démenties par des études plus approfondies des affirmations trop simples et trop hâtives.

Nous avons reconnu l'humaniste cultivé capable de lever le regard au-dessus de son microscope pour discuter pertinemment géographie, sociologie, pour s'associer aux réflexions des philosophes, à l'art des littérateurs et des musiciens.

Homme sensible et passionné, vous vous enflammez jusqu'à la révolte et le courroux, lorsque les Mexicains sont privés, faute d'argent, de la bombe au cobalt, mais aussi, et avec la même ardeur, contre la réputation du cancer devenu le « mal du siècle ». Mais ces deux croisades ne vont-elles pas se contrarier ?

Historienne, j'arrive sans doute de Béotie, lorsque je pense que l'image inexorable du cancer vulgarisée par la littérature, est aussi exploitée pour obtenir des subsides, développer la recherche, disposer de moyens de traitement coûteux. Lorsque la tuberculose qui avait emporté la « Dame aux Camélias » a cessé de faire peur, elle perdit à la fois son crédit chez les romanciers et les crédits des Ministères.

Dévoué à vos malades, vous avez voulu garder avec eux les contacts humains, malgré le temps passé au laboratoire et à l'administration.

Dévoué à vos élèves, vous leur consacrez un remarquable talent d'enseignant, et vous avez contribué au prestige de cette Faculté de Médecine dont le nombre d'étudiants ne fait que croître. Et c'est justement cette pléthore médicale qui inquiète M. Billiard-Duchesne.

Mon cher Confrère,

Ancien responsable de la profession, vous vous souciez des débouchés et vous proposez des solutions comme la lutte contre le tabagisme. Mais n'ai-je pas entendu dire que les consultations anti-tabac, la propagande dans les écoles occupaient déjà les phthisiologues reconvertis ?

Ancien président du Conseil de l'Ordre des Médecins, vous vous souciez, on le devine, des complications déontologiques engendrées par la pléthore. Mais il y a plus. Le nombre excessif de médecins ne risque-t-il pas d'inspirer des vocations de malades par médicalisation des petits troubles fonctionnels. Ainsi, dans la population, les malades ne vont-ils pas devenir plus nombreux que les bien-portants ?

Malgré la réalité et la dimension des soucis exprimés par M. Billiard-Duchesne et par vous, Monsieur, il est bon de partager votre confiance en l'avenir. Ne s'appuie-t-elle pas sur de bonnes raisons d'espérer ?

Et d'abord, la solide formation médicale que vous inculquez à vos élèves, l'exemple que l'un et l'autre, Messieurs, leur avez donné de droiture, de dévouement, d'amour du malade (car dans cette profession, « Science sans conscience n'est que ruine de l'Art »), les préserveront, quoiqu'il arrive, contre le découragement, la perte de l'enthousiasme, voire les écarts de déontologie...

Ensuite la thérapeutique, dans tous les domaines, poursuit ses progrès. Ceux qui, comme vous, Monsieur, ont connu la « Révo-

lution » de la Streptomycine, se prennent à revivre les mêmes émotions, les mêmes espoirs, lorsqu'une chimiothérapie nouvelle fait fondre en quelques semaines telle forme de cancer bronchique réputé inexorable.

Enfin l'École de Médecine de Rouen développe, chaque jour, son prestige dans sa triple vocation de soins aux malades, d'enseignement, de recherche. Et chacun sait, Monsieur, le rôle primordial que vous avez joué. Vous y fûtes l'un des trois premiers Agrégés, vos travaux sont mondialement connus.

Le 22 octobre 1927, une réception fut offerte à l'Hôtel de Ville de Rouen à Charles Nicolle, à l'occasion de sa nouvelle distinction : il venait d'obtenir le Prix Osiris le récompensant de sa découverte sur le typhus exanthématique. Charles Nicolle y retraça sa carrière rouennaise qui fut un échec, et son départ à Tunis. Il disait :

... « Est-ce qu'une cité comme Rouen, illustre, puissante par l'activité de ses enfants, riche de leurs talents industriels et de fortunes amassées, la métropole d'une si grande province, l'une des premières villes de France, est-ce que Rouen ne se devrait pas d'être en même temps une capitale du travail et de l'esprit ?

« Jadis nos ancêtres élevaient ces monuments dont jalousement nous sommes fiers... Les monuments, en ce siècle, ce sont les laboratoires, les foyers d'instruction, de découvertes... ».

Et Charles Nicolle ajoutait : ... « Notre ville produit, sans repos, des hommes d'intelligence, d'action, de bonne volonté. Allez-vous laisser ces forces se consumer dans l'obscurité mesquine, ou bien chercher ailleurs leur emploi, s'éloigner ? Quelle richesse pour Rouen si elle savait conserver, installer, utiliser chez elle les intelligences qu'elle forme... ».

Monsieur, ce que Charles Nicolle souhaitait pour notre cité, vous l'avez réalisé, ce que Charles Nicolle ne réussit qu'en s'exilant, vous y êtes parvenu en demeurant à Rouen.

L'Académie s'honore en vous recevant ce soir, et c'est une joie pour moi de vous remettre votre diplôme et votre jeton de présence.

Je suis très heureux de vous accueillir et de vous offrir ce premier séminaire. Les mêmes questions se posent à propos de nos études et de nos recherches. Il est intéressant de voir comment les autres ont abordé ces problèmes. Les travaux de nos collègues sont très intéressants et nous ont beaucoup appris. Je suis sûr que vous en tirez profit. Les travaux de nos collègues sont très intéressants et nous ont beaucoup appris. Je suis sûr que vous en tirez profit.

Je suis sûr que vous en tirez profit. Les travaux de nos collègues sont très intéressants et nous ont beaucoup appris. Je suis sûr que vous en tirez profit. Les travaux de nos collègues sont très intéressants et nous ont beaucoup appris. Je suis sûr que vous en tirez profit.

Je suis sûr que vous en tirez profit. Les travaux de nos collègues sont très intéressants et nous ont beaucoup appris. Je suis sûr que vous en tirez profit. Les travaux de nos collègues sont très intéressants et nous ont beaucoup appris. Je suis sûr que vous en tirez profit.

Je suis sûr que vous en tirez profit. Les travaux de nos collègues sont très intéressants et nous ont beaucoup appris. Je suis sûr que vous en tirez profit. Les travaux de nos collègues sont très intéressants et nous ont beaucoup appris. Je suis sûr que vous en tirez profit.

Je suis sûr que vous en tirez profit. Les travaux de nos collègues sont très intéressants et nous ont beaucoup appris. Je suis sûr que vous en tirez profit. Les travaux de nos collègues sont très intéressants et nous ont beaucoup appris. Je suis sûr que vous en tirez profit.

Je suis sûr que vous en tirez profit. Les travaux de nos collègues sont très intéressants et nous ont beaucoup appris. Je suis sûr que vous en tirez profit. Les travaux de nos collègues sont très intéressants et nous ont beaucoup appris. Je suis sûr que vous en tirez profit.

Je suis sûr que vous en tirez profit. Les travaux de nos collègues sont très intéressants et nous ont beaucoup appris. Je suis sûr que vous en tirez profit. Les travaux de nos collègues sont très intéressants et nous ont beaucoup appris. Je suis sûr que vous en tirez profit.

Le Droit dans la Cité

DISCOURS DE RÉCEPTION DE
M. Barthélémy MERCADAL

(10 mai 1980)

Si la solennité et les conventions d'une telle cérémonie qui se répète — ô merveilleuse continuité! — immuable depuis deux siècles, ne doivent pas dissimuler l'émotion et la sincérité, mon inclination première me portera vers une confiance. Madame, Mesdames, Messieurs, j'ai découvert votre Compagnie par la relation que la Presse a faite, à l'époque, de la réception de M. le Bâtonnier Julia. Installé à Rouen depuis six ans — grâce à l'aveugle confiance du professeur Jean-Claude Soyer, en ce temps directeur des cours de Droit de Rouen — comment aurais-je pu imaginer que, dix ans plus tard, le Bâtonnier Julia deviendrait le parrain qui vous inviterait à m'ouvrir l'accès de votre Académie! Mais, en suivant cette sollicitation, vos suffrages me gratifient bien au-delà : ils me rendent un chez moi et font de moi un autre.

Né, comme vous savez — ou comme mes intonations ne tarderont pas à vous en persuader — sur les rives opposées de la Méditerranée, agressées de soleil et de chaleur, votre accueil scelle, d'abord, mon enracinement dans une ville où des trésors de beauté et de culture baignent dans une quiétude ouatée : je vivais à Rouen, et voici qu'aujourd'hui, par votre grâce, je deviens, avec mon épouse, un Rouennais. Veuillez croire qu'il n'est pas de bienfait plus apaisant que de se sentir des vôtres — et chez soi parmi vous — et de recevoir en prime, du même coup, le droit à l'immortalité! Il ne pouvait être pour moi de signe plus inattendu... et c'est par là que vous me transformez. Attiré par mes origines familiales vers de toutes autres destinées, je me suis

longtemps détourné des choses de l'esprit et des voies de la culture. Adolescent, rien ne me fut plus étranger que les Sciences, les Belles-Lettres et les Arts, à la fréquentation desquelles vous me conviez et qui me font mesurer à l'instant, par l'occasion que vous me donnez de jeter un regard cursif sur mon passé, de quelle présomption j'ai été en acceptant l'offre de les fréquenter désormais assidûment.

Mais les visites que j'ai rendues à plusieurs d'entre vous m'ont appris que je pouvais compter sur votre indulgence en même temps qu'elles m'ont donné le regret de m'être privé, en tardant à vous rejoindre, de l'agrément du superflu — mais n'est-ce pas ce dont nous avons le plus besoin ? — que procurent votre hospitalité et votre civilité. C'est donc avec l'émoi d'un béotien mais avec empressement et un sentiment d'affectueuse reconnaissance que je vous offre le remerciement auquel votre respectable tradition m'appelle.

Je m'y sou mets naturellement, car l'exercice du Droit enseigne la valeur des usages. Or, le Droit est ma seule pratique. Aussi me pardonnerez-vous de vous exprimer mon compliment par une réflexion sur le Droit. Je m'y sens, il est vrai, autorisé. Une étude récente n'a-t-elle pas disserté sur un thème qui rejoint, au moins par les mots, votre emblème puisqu'il s'agissait de la recherche d'une définition du Droit « emprunté à l'ordre des Beaux-Arts » ?

Mais, à la réflexion, le Droit n'est-il pas, plus que toute autre discipline, à sa place dans votre Compagnie ? C'est bien Platon qui commença, dans les jardins d'Academos, cet enseignement philosophique d'où est venu le nom d'Académie et qui s'est, entre autres, signalé à l'attention de l'humanité par son discours sur la République et les Lois. Depuis, combien de philosophes, d'Aristote à Marx et Lévi-Strauss, combien de poètes et d'écrivains, de Rabelais à Balzac et Zola, sans oublier Racine et ses Plaideurs, ont gravement réfléchi sur le Droit ou l'ont brocardé et tourné en dérision ! La quête du Droit est en effet une recherche sans rémission. Le corps social secrète, pour parler selon un ésotérisme scientifique souvent goûté — qui paraît justiciable d'une nouvelle satire à la façon des *Femmes savantes* ou des *Précieuses ridicules* — « une problématique relationnelle » qui rend le Droit inéluctable. Un adage, vieux de 2.000 ans, avait tout simplement dit pour traduire cette vérité : « Là où est la Cité est le Droit ».

La rumeur qui monte de la Cité le confirme. Écoutez-la à travers les titres que la Presse a proposés à son attention au cours

des dix-huit derniers mois. Si tel magistrat veut « Rendre à la Justice sa crédibilité », tel journaliste dénonce « le ghetto judiciaire », tandis que des juristes décrivent « L'Homme juridique », ou plaident « Pour une critique du Droit » et les hommes politiques invoquent à leur tour « Le Mal de justice » ou combattent « Pour une Justice moderne » ! Cette propension à ausculter le Droit n'est pas un hasard. Regarder le Droit, c'est nous regarder vivre. Le Droit est toujours une tranche de vie, celle des uns et des autres.

Mais, tandis que les uns implorent la justice et appellent le Droit à leur secours, d'autres cherchent à se mettre à l'abri du Droit et s'efforcent de le juguler, voire de le rejeter. Les uns pensent, comme Maurice Barrès : « Un des plus beaux mots qui existent, c'est celui d'ordonner ». Les autres sont convaincus que toute loi en soi est un mal et, avec Montaigne, que : « Nous avons en France plus de lois que tout le reste du monde ensemble, et plus qu'il n'en faudrait pour régler le monde ». Ainsi le Droit est tantôt objet de convoitise et d'espérance : il est alors glorifié par la Cité ; mais le Droit est aussi, à d'autres moments, sujet de craintes et de doutes : il devient alors captif de la Cité.

La Cité aime le Droit ; plusieurs signes en témoignent.

La prolifération du Droit — qui est désormais une constatation banale — est la manifestation la plus évidente de l'affection que l'homme porte au Droit. Elle est mesurable concrètement. D'abord, en évaluant les textes qui contiennent les différents interdits qui nous guettent. Le bilan de chaque année se chiffre à environ 1.500 lois et décrets et 5.000 arrêtés et circulaires. Ce qui se traduit par 15.000 pages de *Journal Officiel*, lequel n'en comptait que 1.200 en 1920. La passion pour le Droit se vérifie ensuite à travers la multiplication des procès — dont on ne sait s'ils sont chicanes malsaines ou thérapeutiques salutaires de défoulement — que les habitants de la Cité nouent entre eux : à en juger seulement par ceux qui sont publiés et recensés systématiquement, c'est une moisson, tous les trois ans, de 1.500 pages d'un grand format, noircies de caractères si serrés et si peu engageants que plus d'un étudiant notamment, croyez-le, se détourne de leur lecture. Le flot de la litigiosité est tel que les magistrats sont conduits à relever, ainsi qu'en témoigne la confession qu'ils nous livrent dans les documents préparatoires du VIII^e plan, le « productivisme », voire le « stakanovisme judiciaire » auxquels ils sont acculés. Mais les magistrats doivent se préparer à pire. Le droit à la justice tend à devenir, chez nous comme à travers le monde, une revendication fondamentale des citoyens. Il s'affirme peu à peu comme un droit aussi essentiel que le droit à la santé et va probablement bientôt constituer un nouveau chapitre du déficit

du budget social de la Nation. On n'a de cesse en effet d'ouvrir le prétoire à tous les intérêts lésés. Une enquête de plusieurs années vient de déboucher sur la publication d'un ouvrage : *L'accès à la justice*, qui recense les divers moyens utilisés à travers l'univers pour mettre effectivement la justice à la portée de tous.

Ce développement quantitatif des prescriptions juridiques — qu'un auteur estime, « au bas mot à une centaine de milliers d'impératifs variés qui planent au-dessus de nos têtes » — se traduit inexorablement par une augmentation de l'influence du Droit sur nos comportements. Des aspects de la vie sociale, longtemps restés étrangers au Droit, tombent ainsi progressivement dans le domaine du Droit. Techniquement, c'est le phénomène dit de la montée de la juridicité — ou selon d'autres néologismes, voire barbarismes en usage — de la « juridicisation » ou encore de la « juridification » ; le Droit, vous le remarquerez, peut aussi nourrir la réflexion sémantique des Académies ! Par exemple, la personnalité, dans ses attributs les plus intimes, est réglementée en droit à l'honneur, droit à l'image, droit à la vie privée et bien d'autres encore ! Nos achats quotidiens, ceux de consommateurs, sont enserrés dans un tissu de lois et de décrets qui ont donné naissance à une spécialité juridique inexistante il y a dix ans : le droit de la consommation. L'exercice de certaines activités, libres au point d'être dénommées libérales, passe lui aussi sous le joug du Droit et du plus rigoureux, le Droit des affaires. A Rome, l'homme libre, d'où dérive l'expression « profession libérale », était totalement hors du Droit : il était celui qui pouvait vivre sans travailler et qui occupait son temps, pour se distraire, par exemple à défendre les humbles en justice, lesquels, en retour, l'honoraient de présents pour lui manifester leur gratitude. Pris dans ce sens, que reste-t-il aujourd'hui de « libéral » à des professions qui obéissent, pour une bonne part, aux règles du commerce et de l'industrie ? A-t-on mesuré ce que le « goutte à goutte juridique » a provoqué de transformations dans ces professions ? Comme les commerçants et les industriels, les médecins, les avocats, les architectes, les experts-comptables, en un mot tous ceux qui fournissent un service, font entre eux des sociétés, sont passibles en tant que dirigeants de ces groupements de la rigueur suprême du Droit des affaires : la faillite, sont pratiquement dans l'obligation de tenir une comptabilité et de payer leur impôt selon le régime dit du bénéfice réel, empruntent dans les banques et signent des traites, achètent leurs équipements en crédit-bail — faut-il traduire et faire injure à notre langue, et vous recommander d'entendre « en leasing » ? Là où n'était qu'un Code de déontologie se trouve désormais, en plus, le Code de Commerce !

Le Droit est partout à l'œuvre pour s'infiltrer. Toujours, quelque part, des forces agissent dans la Cité pour le faire surgir et couronner. Il n'est pas de secteur qui puisse rester en jachère ! La mise en place, sous l'impulsion du fameux dialogue Nord-Sud et de la revendicative Commission des Nations-Unies pour le commerce et le développement, d'un nouvel ordre économique international est une illustration saisissante du travail de castor des puissances de juridification. Comment faire, notamment, — nombreux dans cette ville, carrefour de transports internationaux, le savent — pour que les armements nouvellement créés des pays dits en développement récupèrent le trafic aujourd'hui dans les cales des navires des pays nantis ? Comment faire, encore, pour que les entreprises du tiers-monde disposent au meilleur compte de la technologie détenue par les entreprises du capitalisme multinational ? Non pas, certes, en signant, déjà, des conventions internationales créatrices d'obligations juridiques. Tout simplement, en élaborant des principes au nom d'une certaine équité économique. Ce ne sont pas des ordres, ce sont seulement des sollicitations, des recommandations, en un mot, selon l'expression officielle, des Codes de bonne conduite. Toute l'ambiguïté de la démarche est dans cet intitulé. Le Code fait sentir la loi, mais la bonne conduite n'est qu'un précepte de morale. Chacun semble ainsi autorisé à puiser dans sa minerve individuelle le bon chemin. Mais, si quelques-uns suivent ces conduites, l'exemple sera invoqué et, faisant tache d'huile, il sera aisé de proclamer que ces conduites sont devenues des règles de Droit puisqu'elles sont en usage. Le Droit aura triomphé une fois de plus et gagné un nouveau terrain.

Où est donc le dépérissement du Droit que Karl Marx avait prophétisé ? Pour se consoler de la persistance du Droit, l'école marxiste, en France, car il en est une embryonnaire depuis quelques années, s'évertue à démontrer le déclin du Droit bourgeois ou alors à dire, en Yougoslavie, que le Droit indispensable n'est pas du Droit : seul le Droit injuste en est. Autrement dit, le Droit a dépéri lorsque l'on a détruit celui que l'on voulait abattre. C'est pourquoi, plutôt que de perpétuer le mythe de l'effacement du Droit, des auteurs en U.R.S.S. admettent maintenant son renforcement et son accroissement pourvu que ce Droit soit d'inspiration marxiste. Mais ils s'inclinent ainsi devant une réalité têtue que Jacques Rueff a mis en exergue dans *Les Dieux et les Rois* : la montée de l'ordre est inéluctable. Le Droit, c'est Prométhée : tel ou tel aigle peut lui ronger le foie ; il en repoussera toujours un !

Le fait est que c'est un outil merveilleux que le Droit, source de pouvoir et moyen de sauvegarde tout à la fois. On le ressent d'instinct dans la Cité. Aussi bien, tout en élevant une plainte

déchirante contre l'excès des lois, le citoyen s'emploie-t-il à ajouter à la gloire du Droit en amplifiant sa portée.

Il y contribue, d'abord, en s'accrochant farouchement au Droit existant. Quelles que soient les louanges inlassablement prodiguées au changement, chacun redoute également la perte de droits individuels qu'il considère comme définitivement acquis par lui et dignes de protection. Soyons francs : le changement désiré est seulement celui qui porte atteinte aux droits des autres. Ce conservatisme, ce penchant pour le statisme du Droit — bien qu'il soit téméraire de l'affirmer de nos jours — ne manque pas d'ailleurs de vertu. Dans *L'État et les esclaves*, Blandine Barret-Kriegel nous avertit que les Juifs ont trouvé leur passeport pour le futur dans le respect de la Loi. Dans un style qui ne manque pas de noblesse, elle écrit : « La loi, en effet, qui défie territoire et défaite, et surplombe, inaltérée, l'éphémère durée des individus, assure, lorsqu'elle est gardée et transmise, la perpétuation d'une identité ».

Mais il est facile d'exciter le mécontentement contre l'ordre et le pouvoir. Toujours, quelque intérêt lésé par la souveraineté d'une règle générale déclare injuste la loi qui l'atteint ; toujours, quelque liberté perdue ou compromise fait dénoncer l'oppression. Alors se lèvent dans la Cité des forces qui entrent en lutte pour réclamer un nouveau Droit. Faire une loi paraît être indispensable tout autant pour mettre les côtes de Bretagne à l'abri de la pollution, pour contenir la hausse des prix ou encore pour réduire l'arbitraire de l'administration. Que d'associations dites de défense n'ont-elles d'autre objet que de prendre en main la revendication du Droit ! Phénomène nouveau, chez nous, elles se chargent même de faire passer le Droit dans les faits en agissant devant les tribunaux. Entraînés par l'exemple des nouveaux avocats américains du type Ralph Nader, les citoyens se sentent de plus en plus une âme de procureur et réclament le droit de défendre le bien public contre les abus et les excès de la Cité. Encore un pas — quelques-uns l'ont déjà fait — et les citoyens demanderont à participer au jugement de tous les litiges de la Cité comme ils le font déjà pour les causes criminelles.

Pas encore comblés par le Droit existant et le Droit réclamé, les citoyens ajoutent une couronne au Droit en le voyant même là où il n'est pas. Il est du Droit qui prend souche dans l'esprit du citoyen et qui n'est qu'un Droit putatif. Comme l'a justement observé Emmanuel Lévy, « La croyance crée le Droit ». Il est ainsi des règles que les citoyens s'imposent à eux-mêmes. Le fétichisme de la loi les pousse à considérer en effet que tout ce qui est écrit dans la loi est obligatoire. Ce sentiment est, en vérité, assez compréhensible : à quoi servirait une loi qui ne serait

que facultative ? Et pourtant, tel est bien le cas. Certaines lois ne sont là que pour pallier les oublis ou pour épargner l'effort de prévision. Ces lois sont supplétives : elles suppléent les carences de leurs sujets. De tout temps de telles lois ont existé. Mais aujourd'hui la conscience sociale — et pire même la conscience juridique — les perd de vue. En général, on se délecte à proférer les interdictions. Par exemple, tel juriste se croit obligé de créer une société là où il pourrait créer une association ou inversement, tandis que tel autre refuse d'inclure dans un contrat une clause que rien ne l'empêche d'adopter. Ceux qui osent rappeler que notre Code civil dispose que les conventions font la loi des parties et que tout ce qui n'est pas expressément défendu est permis, sont même voués aux gémonies.

Une pesanteur sociologique pousse ainsi irrésistiblement la Cité vers la société de l'empêchement contre laquelle, tout un chacun l'entend quotidiennement, monte pourtant une immense lamentation. Aussi, tout en se lovant avec plaisir dans les plis du Droit, la Cité ressent-elle l'étouffement quand elle subit les multiples et diverses contraintes qu'elle s'est imposées. C'est le moment où elle se dresse contre le Droit qui devient alors sujet d'inquiétude. Pour se garder de ses excès, elle s'emploie, avec acharnement mais aussi avec ruse, à en faire son captif.

La Cité commence par se méfier de la montée d'une sève juridique trop vigoureuse. Que les citoyens — bons élèves ayant entendu l'enseignement de Jhering qui faisait à tout homme un devoir de lutter pour le Droit — combattent pour faire triompher leur droit, soit. Mais que chacun puisse aussi réclamer en justice le respect du droit des autres, est-ce légitime et raisonnable ? Est-il opportun de permettre à des associations, voire à des particuliers, de se faire l'avocat de l'intérêt général ? Si les États-Unis d'Amérique ouvrent sans aucune restriction l'accès du prétoire à quiconque et permette, par les célèbres « class-action », à quiconque de demander l'indemnisation, par exemple, des millions d'Américains victimes d'un produit défectueux, la République française, suivant la trace du Roi de France, trouve qu'il est préférable de réserver la défense du bien collectif au procureur de la République. Les associations ne sont donc en réalité autorisées à agir devant les tribunaux qu'avec parcimonie. Le Droit, conçu comme un efficace instrument de contre-pouvoir aux États-Unis, est plutôt perçu en France comme une arme trop redoutable contre les pouvoirs pour être ouvert à grands bras aux citoyens.

Engagé sur cette pente, on glisse un peu plus et l'on se dit qu'il pourrait même être dangereux de confier le Droit aux juges. Se rappelant l'apostrophe de Marcel Achard : « La justice coûte

cher — c'est pour ça qu'on l'économise », on va encourager tout ce qui favorise d'autres formes de justice que celle des juges créés pour l'assumer ; sans cesse, s'élargit le champ des litiges renvoyés à la conciliation, à la médiation ou à l'arbitrage, au point même de permettre aux citoyens de libérer le juge de son devoir de dire le Droit et de l'autoriser à en faire un arbitre. Ces mises en parenthèse du Droit sont généralement considérées comme un progrès vers la Justice. Il faudrait peut-être prendre garde. Certains ont déjà fait valoir que l'enfant ne se portait pas mieux d'avoir à son chevet une armée d'éducateurs, de psychologues, de tuteurs et d'assistantes sociales. D'autres ont observé, ailleurs, par exemple au Japon où les mœurs interdisent pratiquement de saisir la justice, que c'est souvent le chantage qui triomphe à la place du Droit. Le recul du juge est particulièrement sensible lorsque la Cité confie le soin de faire régner le Droit à des organismes administratifs ou para-administratifs. A son point de départ, la mesure est louable. Il s'agit en effet de situations où la règle doit rapidement entrer dans les faits mais où les intérêts particuliers qui pourraient l'invoquer se heurtent à des puissances insurmontables pour eux. Ainsi, la Commission des Opérations de Bourse défend les épargnants, la Commission de la Concurrence veille à l'existence d'une libre compétition entre les entreprises, et la Commission des clauses abusives pourchasse les clauses contraires aux intérêts du consommateur. Ces commissions sont plus efficaces que les tribunaux, car elles suivent des procédures plus simples et débouchent sur des sanctions plus immédiates : par exemple, refus d'autorisation qui empêche l'acte, ce qui on le devine est un moyen de pression très puissant, ou amendes décidées en un trait de temps par un ministre, c'est-à-dire par le chef de bureau d'une administration. Bien entendu, dans un pays aussi pétri de tradition legaliste que le nôtre, cette pseudo-administration est toujours placée sous le contrôle des juridictions. Aucune déviation du Droit n'est à redouter puisque toute victime a la faculté d'en appeler aux juges qui, le cas échéant, rétabliront la norme. Oui, si le juge accomplit effectivement sa mission et se livre à une appréciation critique du verdict des Commissions. Malheureusement, il s'avère, qu'en fait, le juge incline plutôt à entériner sans examen les positions prises par des organismes officiels. Un préjugé bien établi, favorisé par la présence de magistrats au sein des commissions considérées, le pousse à tenir pour irréprochable toute décision revêtue du sceau de l'autorité publique. Mais à trop faire crédit aux bureaux des administrations, le juge risque de perdre son âme. Le Droit n'existe en effet que si la contestation est possible... et tranchée. Il faut donc que le juge, recours suprême, exerce sa faculté de contrôle et ne se mette pas à la remorque de la Cité. S'il est un déclin du Droit à

redouter, c'est bien celui né de la démission du juge. Il n'est pas de Droit sans justice, ni de justice sans juges.

Nos juges en sont d'ailleurs conscients. Ils se récrient eux-mêmes devant l'impossibilité de juger dans laquelle, trop souvent, les place, paradoxalement, l'ardent besoin de Droit de notre époque. Les Cours d'appel ont déploré, dans le rapport déjà évoqué pour le VIII^e plan, ces ci-devant « pré-justice, court-circuitage, filtrage, sélection ». Mais la nouveauté de la tâche les laisse désemparées. L'épargne, la concurrence, la consommation sont des réalités plus économiques que juridiques qui dépaysent — j'entendais, il n'y a pas un mois, le Premier Président de la Cour de cassation, avouer publiquement cette ignorance — les juges d'aujourd'hui plus familiarisés par la Faculté et le contentieux dominant, avec la délinquance, l'enfance, la brouille conjugale ou la cupidité successorale. Pour restaurer le juge dans son rôle, le facteur le plus décisif nous paraît donc être de l'initier aux réalités de l'économie. La Cité actuelle a besoin d'une magistrature économique. Non pas une juridiction nouvelle à créer ! Toutes les Cours sont déjà dotées de chambres commerciales et financières. Il leur manque surtout des magistrats instruits du commerce et de la finance moderne. Ainsi les juges auront une chance de se retrouver dans une législation qui leur paraît mystérieuse.

A défaut, le règne des bureaux risque de se perpétuer longtemps sur le droit économique et le Droit connaîtra, de ce fait, après la défiance, une autre mutilation : le rejet ! Lorsque les règles à appliquer heurtent trop violemment des connaissances bien ancrées dans la conscience juridique, une indicible conspiration s'instaure spontanément au sein de la classe des juristes — notaires, avocats, conseils, juges, professeurs — pour ramener la loi perturbatrice sur le chemin des sentiers battus. Des exemples de cette réaction, en voici deux, pris dans des domaines fort éloignés l'un de l'autre. Dans un cas, pour assurer la sécurité des transactions, le législateur décide, en 1966, que ceux qui traitent avec une société inscrite au registre du commerce doivent pouvoir compter sur la validité de l'engagement conclu. Pour se faire, il dispose dans la loi que la société ne pourra pas chercher à se dérober en invoquant sa nullité. Or, que constate-t-on quatorze ans après ? Que la Cour de cassation statue sur la validité des sociétés en usant des mêmes raisonnements qu'avant 1966, époque où la mise à mort des sociétés était possible, et que nul ne songe, même parmi ceux qui y auraient intérêt, à l'appeler à se prononcer en tenant compte du nouveau texte. Dans l'autre cas, voulant aller à la rencontre des idées en vogue, le législateur choisit délibérément, en 1965, d'instituer effectivement l'égalité des époux et l'indépendance de la femme — longtemps mal aimée du Droit —

par rapport au mari. Il prévoit à cet effet que chaque époux perçoit ses salaires et en dispose librement. Traduite en termes profanes, la règle semble vouloir dire que chaque époux est maître de ses salaires et que, partant, ses salaires lui appartiennent en propre. Mais cette interprétation sent la poudre pour la classe juridique. Ne lui a-t-on pas appris que, depuis le XIII^e siècle, les gages ou les salaires des époux sont communs ? Peut-on changer une règle multi-séculaire ? Ne pouvant le supporter, tous les juristes se mettent à l'œuvre pour démontrer que la loi nouvelle, au fond, ne change rien, car telle autre disposition, qui suffisait autrefois à tenir les salaires pour communs, au mari et à la femme, n'a pas été modifiée. Grâce aux ressources de l'interprétation technique, on réduit le texte nouveau à néant dans sa portée sociologique : un mari avisé peut s'offrir le luxe de vivre des salaires de sa femme car toute dette du mari, l'inverse n'étant pas vrai, peut être poursuivie sur les biens communs, en l'occurrence les salaires de la femme ; il lui suffit donc de faire des dettes, même de jeu, puisque l'on va apprendre sous peu que la Cour de cassation les considère désormais comme licites. Le poids de la tradition juridique peut ainsi avoir raison du Droit le mieux affirmé.

Mais le Droit n'est pas encore au terme de ses déboires. Il arrive aussi qu'il soit rejeté parce que la conscience juridique cède devant la vague des rumeurs qui montent de la Cité. Ainsi, la peine de mort fait encore partie de nos lois mais n'est plus guère dans la pratique de notre Droit. De même, le secret de l'instruction des affaires criminelles n'est plus, au fil des jours, qu'un article de notre Code de procédure pénale. Ces solutions ne sont pas, en soi, étranges ni condamnables : la Cité, qui est maîtresse de son Droit, peut trouver aujourd'hui opportun de nier le Droit qu'elle s'était donné hier. La seule question est de savoir si elle le veut vraiment. Or, quand on l'interroge sur la peine de mort, elle répond massivement qu'elle y tient vraiment. Et tel citoyen qui se repaît des indiscretions filtrant des enquêtes sur les agissements d'autrui, se rebiffe avec indignation devant la violation du secret de l'instruction qui le concerne. La force des opinions exprimées accrédite l'idée que l'éthique sociale a changé et que le Droit doit épouser son temps. Mais le Droit de la Cité ne tend-il pas alors à être dévoyé pour devenir seulement le Droit de ceux qui ont à leur disposition les moyens d'expression ? Si chacun est libre de s'exprimer, chacun sait aussi que toutes les vérités ne sont pas bonnes à dire et qu'il est des moments où ce serait crier dans le désert que de les proclamer. Dans une telle conjoncture, il faut attendre que le temps travaille pour les idées tombées en défaveur. Il est des règles qui traduisent une sagesse mûrie par des siècles d'expérience dont on se demande si elles

peuvent être frappées d'obsolescence. Il semble bien que nos gouvernants, pourtant zéloteurs de la réforme il n'y a pas encore si longtemps de cela, viennent de redécouvrir la valeur de cette réalité. Après avoir passé commande aux artisans de la modernité d'un nouveau Code pénal — tout entier voué aux poncifs de la dernière école — ils ont, il y a quelques semaines, reculé devant le saut dans l'inconnu et renvoyé cette révision à d'autres jours. Ils défendent même actuellement un projet sur la répression de la violence qui n'a plus peur de faire sa part aux idées du passé.

En allant ainsi à la rencontre des sentiments du plus grand nombre, ils ont compris qu'il faut éviter que le Droit ne soit enseveli sous le tapage de la Cité. Tôt ou tard, il doit, conformément à l'enseignement d'Aristote, revenir à la nature des choses. Or, Sumner Maine l'a montré depuis, celle-ci inclut dans son ordre l'indéniable stabilité de la nature humaine. Prise entre la revendication des uns et la résistance des autres, la route du Droit dans la Cité, entre la gloire et l'esclavage, ne peut pas être linéaire. Elle ne peut être que recherche d'un juste équilibre. Fort heureusement notre Cité, plus qu'une autre peut-être, en est en son tréfonds convaincue. Écoutons, pour nous en souvenir et en être nous-mêmes assurés, Siéburg qui, en réponse à sa question : « Dieu est-il Français ? » a écrit : « La France enlève aux passions leur feu destructif et ne conserve que la lumière. C'est le pays de la conscience tranquille ». La mienne sera en paix d'avoir trouvé l'occasion de déposer pareil témoignage sur le seuil de votre vénérable Compagnie qui apporte sa part au rayonnement de cette lumière si bien française.

Pour ce qui concerne les obligations, il est évident que nous ne pouvons pas nous en dispenser. Elles nous sont imposées par la nature même de l'homme et de la société. Elles nous obligent à respecter les droits d'autrui et à ne pas leur porter atteinte. Elles nous obligent également à contribuer à l'intérêt commun et à l'amélioration de la société. Elles nous obligent à être justes et équitables dans nos relations avec autrui. Elles nous obligent à être fidèles et loyaux dans nos engagements. Elles nous obligent à être courageux et vaillants dans nos actions. Elles nous obligent à être modestes et sobres dans nos goûts. Elles nous obligent à être patients et tolérants dans nos relations avec autrui. Elles nous obligent à être actifs et diligents dans nos occupations. Elles nous obligent à être responsables et consciencieux dans nos devoirs. Elles nous obligent à être honnêtes et sincères dans nos relations avec autrui. Elles nous obligent à être respectueux et attentifs dans nos relations avec autrui. Elles nous obligent à être généreux et charitables dans nos relations avec autrui. Elles nous obligent à être dignes et fiers dans nos actions. Elles nous obligent à être modestes et sobres dans nos goûts. Elles nous obligent à être patients et tolérants dans nos relations avec autrui. Elles nous obligent à être actifs et diligents dans nos occupations. Elles nous obligent à être responsables et consciencieux dans nos devoirs. Elles nous obligent à être honnêtes et sincères dans nos relations avec autrui. Elles nous obligent à être respectueux et attentifs dans nos relations avec autrui. Elles nous obligent à être généreux et charitables dans nos relations avec autrui. Elles nous obligent à être dignes et fiers dans nos actions.

L'enfant dans le divorce de ses parents

RÉPONSE AU DISCOURS DE RÉCEPTION

de M. BARTHÉLÉMY MERCADAL

par M. le Bâtonnier Fédia JULIA

Monsieur,

Vous êtes, je crois, le premier professeur agrégé de Droit que l'Académie de Rouen reçoit en son sein. Il est vrai que la Faculté de Droit de Rouen est de création récente, mais une école de Droit l'avait précédée ; chère à tous les Rouennais et Havrais qui l'ont fréquentée, Rampe Bouvreuil. Elle avait bien une trentaine d'années lorsque l'Université de Rouen a été créée. Et cependant, aucun représentant de cette vénérable institution n'a siégé ici.

Quant à moi qui vous connais depuis longtemps, je suis heureux de vous recevoir. Cependant, ce ne sont pas seulement vos titres qui vous ont ouvert ces portes... mais j'anticipe sur mon propos. Vous savez qu'en cette Maison, les traditions sont un des éléments de notre Droit. L'une d'elles veut que je vous présente : je le fais bien volontiers.

Vous êtes né en 1932 en Algérie d'une famille dont les activités étaient dirigées vers le négoce et l'exportation. Vous étiez destiné à prendre la suite : vous avez été élevé dans cette perspective. Tout jeune vous conduisiez le tracteur et vous saviez tailler la vigne. De temps à autre, vous vous rendiez en Métropole pour vous initier à la marche des comptoirs. C'est ainsi qu'au cours de l'été de 1950, vous aviez donc 18 ans, vous êtes venu à Rouen

pour la première fois afin de voir comment s'y vendaient les agrumes.

De toute cette période, vous avez conservé le respect dû aux techniques et aux techniciens. Vous restiez des heures, m'avez-vous dit, pour parler avec les ouvriers de l'exploitation de votre père, pour allier la connaissance à l'expérience ; un proverbe bouddhique déclare que « lorsque la terre est reliée à l'intelligence, le corps et l'esprit vont loin ». La terre, la vigne, le commerce, et en même temps le soleil, et un certain style de vie, tout cela devait être ruiné par la guerre.

Ce n'est pas une des moindres raisons de notre trouble aujourd'hui que de n'avoir depuis plus de 65 ans, aucune génération qui ne soit, de près ou de loin, marquée par la guerre : soit que les hommes aient été décimés par la guerre, par millions, comme en 1914 ou en 1940, soit qu'ils aient été retenus prisonniers, soit qu'ils aient été blessés, soit qu'ils aient milité dans des mouvements de résistance, soit tout simplement qu'ils aient vécu dans ce climat de guerre, physique, économique, réelle ou larvée.

Sans la guerre, vous ne seriez certainement pas ici — et moi non plus — tant elle modifie, détruit et dispose du destin des hommes.

C'est le 1^{er} novembre 1954 que s'est produite l'insurrection d'Algérie, mais depuis 1948 déjà vous entendiez les craquements de l'édifice. Vous avez eu la prescience qu'il vous faudrait quitter ce pays et c'est alors que vous avez pris la décision de faire votre Droit, et d'être professeur de Droit : c'est un désir que tous les étudiants en Droit tiennent caché en leur cœur ; mais combien l'ont réalisé ? Vous, vous l'avez mené à bonne fin.

Les choses n'étaient cependant pas faciles. L'exploitation familiale continuait : il fallait en même temps continuer à travailler sur l'entreprise familiale et préparer la licence, puis le doctorat et rédiger les thèses, alors qu'au dehors le canon tonnait, l'insécurité régnait et que de multiples appels devaient résonner à vos côtés.

Le 30 septembre 1962, vous quittiez l'Algérie. Les accords d'Évian étaient alors signés. Vous veniez en Métropole. Vous présentiez votre thèse sur les sociétés commerciales et sur le droit de la famille. En 1969, vous étiez reçu à l'agrégation.

Depuis, vous enseignez à la Faculté de Rouen où la chaire des affaires internationales vous a été attribuée. C'est vous qui avez créé ce cycle d'études supérieures.

Je ne puis parler de la Faculté sans évoquer mes amis étudiants et mes professeurs. Je me rappelle leur prestige. Mais les

professeurs étaient alors loin, très loin de nous : les temps étaient autres.

Je garde le souvenir de ce professeur, bien connu de la Faculté de Caen, qui venait régulièrement enseigner à Rouen : il est mort depuis longtemps. Il venait de Caen ou de Paris par le train, je ne sais : c'était un homme précis, il avait minuté le temps qui séparait l'École de Droit de la gare. Nous connaissions donc, à quelques secondes près, son arrivée. Son cours commençait au moment où il ouvrait la porte ; il reprenait à l'endroit exact où il s'était arrêté la semaine précédente.

Il disait : « a) le mandat... ». Le cours était excellent. A sa lecture, nous y découvriions des trésors, mais nous aurions voulu arrêter notre Maître, lui poser des questions, ouvrir un débat. Impossible. L'horaire... le train. Le cours s'interrompait à la seconde prévue, au moment où la porte se refermait. L'étudiant ? Une abstraction.

Vous êtes, je crois, le contraire de ce professeur. Vous avez le souci profond de vos étudiants. Non seulement vous engagez des dialogues, des débats, provoquez des conférences, mais encore lorsque les cours sont terminés et que les diplômes sont distribués, vous les conservez encore très proches, soit que vous leur permettiez de trouver des situations, soit que vous citiez ou invoquiez leurs thèses dans vos écrits, vos correspondances, vos références, soit que vous leur permettiez de se manifester dans des assemblées diverses : des cours, des conférences, des animations, des débats.

Et voilà pourquoi, Monsieur, l'Académie a fait appel à vous.

C'est pour saluer derrière les livres, les cours, les travaux, cette recherche de l'homme dont vous voulez permettre l'épanouissement.

Vous avez ainsi, en cinq ans, formé une quarantaine de diplômés, docteurs en droit et vous vous honorez, à juste titre, d'avoir conduit un étudiant jusqu'à l'agrégation qu'il a réussie.

En vous nous avons aussi voulu saluer celui qui relie la Faculté à la vie active, industrielle et commerciale, qui cherche à s'instruire de l'expérience des affaires et à aider ces amis professionnels des recherches et des travaux de l'Université.

En réalité vous faites là ce que vous faisiez avec vos ouvriers algériens. Apprendre et aider ou plutôt s'entr'aider.

Et c'est ainsi qu'au Havre vous avez créé deux enseignements originaux : pour la formation des cadres, au commerce international d'une part, et aux entreprises portuaires d'autre part.

Mais vous ne vous cantonnez pas à l'activité universitaire. Depuis dix ans en effet vous êtes le directeur scientifique de

l'Institut du Droit International des Transports. Quels sont les Normands, et même les Rouennais, qui savent que cet Institut est d'origine, d'inspiration et de création strictement normandes pour ne pas dire rouennaises.

Vous n'avez pas participé à sa création qui remonte à 1968, puisque vous êtes arrivé en 1970 ; mais vous avez trouvé là l'instrument de travail, d'études, de recherches et de relations humaines qui correspond absolument à votre formation et à vos aspirations.

Son influence s'étend non seulement à l'Europe, mais encore à une partie de l'Afrique. Nous avons, lors d'un colloque récent, enregistré la présence d'un juriste japonais et d'un juriste d'Amérique du Nord, remarquable avocat de New-York.

C'est une merveilleuse plateforme d'études et de diffusion, puisque l'on y retrouve non seulement des juristes mais encore des professionnels du transport et que l'on y réalise ce qui a été votre souhait constant, d'unir le droit à l'activité humaine.

Un mot pour illustrer ce propos.

Cet Institut a tenu, en octobre 1979 au Havre, un colloque sur « La traction routière ». Il s'agissait d'étudier les problèmes juridiques posés par ces ensembles que vous voyez sur la route formés d'un tracteur et d'une remorque souvent chargée d'un conteneur.

Ce sont des problèmes complexes, créatifs d'un droit nouveau.

Ce jour d'octobre 1979, au Havre, il y avait des juristes de toute l'Europe, des avocats, des magistrats, des professeurs de Droit, mais aussi des transporteurs ; non pas des hommes de bureau, mais de ceux qui sont sur la route confrontés à des problèmes pratiques, et, siégeant à côté d'eux, deux magistrats de la Cour de cassation.

Quand on a la science du droit, la passion de la technique, le respect et le souci de l'homme, quelle assemblée réalisée je crois pour la première fois !

Je ne suis pas étonné que ce soit vous qui deviez alors tirer les conclusions de cette journée dont vous aviez, au cours des années précédentes, dirigé les travaux de préparation.

Vous êtes, Monsieur, à l'orée de votre carrière. Professeur, vous enseignez au plus haut niveau et vous formez des disciples. Travaillant, lisant, réfléchissant, accumulant la documentation et écrivant avec M. Janin, vous êtes un des rédacteurs de la doctrine qui est une des sources du Droit. Passionné de l'Homme, curieux de toute discipline, vous créez un droit vivant et non pas figé, humain et non desséché. Si Dieu vous prête vie, vous ferez, Monsieur, de grandes choses.

Vous avez parlé du Droit dans la Cité.

Mais la Société est en mouvance.

Elle a abandonné durant ces dernières années de nombreuses disciplines qui nous paraissaient fondamentales. Elle est à la recherche de structures nouvelles.

Nous aurions bien tort de critiquer : il est beaucoup plus dans notre mission d'abord de comprendre.

Or, comprendre n'est pas difficile ; on ne sort pas impunément de deux guerres mondiales, des révolutions russe et chinoise, de l'hitlérisme et du fascisme, de la fin de l'époque coloniale, de toutes les difficultés accumulées depuis la Libération, de la poussée de toutes les sciences, de quarante ans de bouleversements, de transformations de toutes sortes, de naissances et de renaissances, de morts et d'écrasements, sans être profondément transformé.

Il faut donc d'abord comprendre et puis tenter d'orienter, de stabiliser une pensée qui se fixera un jour ou l'autre et d'essayer qu'elle se fixe bien.

Or, dans la liste impressionnante des disciplines et choses contestées, c'est la famille qui nous paraît, à l'heure actuelle, l'organisme social le plus perturbé.

Cette famille qui apparaissait, il y a encore peu de temps, comme le pilier de notre société, est actuellement ravagée par des courants divers, sociaux, philosophiques, religieux. Elle est souvent l'épicentre de ces conflits que l'on a appelés « conflits de générations ».

L'autorité parentale y est contestée et cette hiérarchie pyramidale qui était sa structure sociale n'apparaît plus satisfaisante, à tel point que de nombreux jeunes décident de ne plus se marier, ce qui ne fera qu'ajouter au désordre. Dans la région parisienne, 80 % des jeunes qui vivent ensemble ne sont pas mariés.

Mais de tous les troubles dont souffre la famille, c'est sans doute le divorce qui l'a fait le plus sûrement éclater.

Il est exact que l'on ne peut obliger un homme ou une femme à vivre aux côtés de son conjoint dévoyé, brutal, faisant un enfer de son foyer.

C'est une situation que l'on a toujours connue et l'Église elle-même, opposée au divorce, y a apporté remède en autorisant la séparation de corps.

Mais nous n'en sommes pas là aujourd'hui. Les divorces atteignent une famille sur cinq et les statistiques actuelles indiquent le chiffre effarant d'un foyer sur trois.

Il faut dire que le législateur a singulièrement favorisé ce mouvement.

L'aide judiciaire permet à tous d'accéder à des procédures dont le coût était parfois une incitation à la réflexion.

Ces procédures étaient il y a encore peu de temps relativement complexes : elles sont maintenant libérées depuis juillet 1975. Nous connaissons le divorce par consentement mutuel : « nous ne sommes plus d'accord, nous divorçons, et nous n'avons rien d'autre à dire », ou la procédure dite du divorce demandé et accepté (sans même avoir le consentement du conjoint ; l'autre fait une procédure de divorce sans opposition : le divorce est prononcé).

On dit aujourd'hui, et ce n'est pas toujours une boutade, qu'il est plus facile de divorcer que de se marier.

Le divorce devient une formalité et des associations sont même intervenues pour que l'avocat disparaisse de ces procédures.

Il suffirait aux futurs divorcés de remplir des formulaires, de se rendre à un guichet pour y faire apposer un visa et faire procéder aux publicités nécessaires.

Le divorce pour tout le monde, sans drame, dans la sérénité... Il est vrai que la plupart des époux ne sont que modérément touchés par le divorce. Mais les choses changent lorsqu'il y a des enfants ; elles deviennent alors souvent dramatiques.

Examinons la situation au moment où un foyer éclate.

Chacun des parents a repris sa liberté, mais les enfants sont là qui appartiennent aux deux parents. Qui en aura la garde ? On s'efforcera de ne pas diviser les fratries : c'est souvent la femme qui hérite du droit de garde.

L'autre époux devra payer une pension alimentaire, sa part contribuera à l'entretien de l'enfant. Il bénéficiera du droit de visite tous les quinze jours et le droit d'hébergement aux vacances scolaires, petites et grandes.

Là commencent les difficultés, elles sont inhérentes à la notion du divorce et deviennent vite déchirantes si les deux époux n'y mettent *chacun* un total esprit de compréhension et de résignation.

Les problèmes nés du paiement de la pension alimentaire défraient souvent la chronique.

Le magistrat fixe le montant de la pension alimentaire. Il le fait avec les éléments qui lui sont transmis, mais il peut se tromper et les situations peuvent changer. Deux mois sans payer cette pension constituent le débiteur en état de délit d'abandon de famille. Les peines peuvent être de prison ferme.

Imaginez l'état d'esprit du père en prison et devinez les lettres écrites par les enfants à ce même père réclamant de l'argent et menaçant.

Le droit de visite et d'hébergement pendant les vacances sont des sources de difficultés sans fin qui enveniment toute l'enfance.

J'ai actuellement l'exemple de deux filles qui doivent tous les quinze jours se rendre chez leur père, dès la sortie de la classe le samedi à midi. Elles sont âgées de 10 et 12 ans. Elles ont 100 km à faire en voiture, autant pour le retour ; même scénario pour les petites vacances.

Ces enfants sont constamment sur route. Elles vont, elles viennent, doivent constamment se réadapter au milieu, sont fatiguées, travaillent mal. Les professeurs se plaignent, les parents sont nerveux, les enfants mal dans leur peau. Il est inutile d'ajouter les perturbations qui peuvent exister si les époux sont remariés, ont dans leur nouveau foyer des enfants qui ne suivent pas le rythme des visites des autres.

Je passe sur tout ce que les enfants peuvent entendre dans un foyer ou dans l'autre, sur l'autre époux ou épouse, sur les propos qu'ils rapportent et sur le climat de haine qui bien souvent en résulte.

La situation la plus perturbante pour les enfants est sans doute celle relativement fréquente créée par le départ de la mère qui abandonne son mari et ses enfants pour suivre un autre destin.

Les enfants restent avec le père qui tente de s'organiser et qui bien souvent se remarie, le divorce étant prononcé à son profit.

La vie reprend son cours normal jusqu'au jour où la mère revient et réclame en justice la garde de ses enfants.

L'équilibre qui s'était constitué est aussitôt rompu. On entre dans une phase judiciaire dont les enfants sont conscients. Les tribunaux ordonnent des errements de toute nature et toujours une enquête sociale.

Comme la mère n'a pas été déchue de ses droits de puissance paternelle, un droit de visite lui est d'abord accordé, puis un droit d'hébergement et même parfois un droit de garde.

Au mari qui s'oppose aux réclamations de son ex-épouse, on reproche facilement et souvent sévèrement de vouloir priver les enfants de l'affection maternelle et de l'aide que la mère peut et doit apporter.

Et comme l'enquête sociale fait entendre la nouvelle épouse qui tente de sauvegarder l'unité de son foyer, on lui fait un procès

d'intention souvent injustifié qui empoisonne en tous cas les rapports des enfants et des parents et dont les enfants sont les premières victimes.

J'ai, en évoquant cette situation, un cas précis qui fait l'objet de débats pénibles ; je ne sais dans quel état la famille en sortira, mais quelle expérience pour les enfants et quels souvenirs !

J'ai connu une situation toute proche de celle que nous évoquons : une femme divorcée ayant quatre enfants s'est vue retirer le cinquième au motif qu'elle vivait dans des conditions incompatibles avec la possibilité d'élever dignement ce nouvel enfant.

Cet enfant a été placé à 7 mois par la D.A.S. chez une nourrice, excellente femme, mariée, ayant de grands enfants.

Le petit a été très bien élevé ; il faisait partie de la famille et cette famille le considérait vraiment comme faisant partie des siens.

Il avait 7 ans lorsque la mère l'a réclamé.

Elle avait eu deux autres enfants dans l'intervalle de ces sept années et elle était la maîtresse d'un homme habitant l'étage au-dessus de son appartement.

On a cru d'abord à une réclamation de principe. Le juge des enfants saisi l'a repoussée, mais la Cour de Rouen saisie sur appel a rendu l'enfant à sa mère.

Ce fut dramatique : la restitution qui fut un arrachement, avec police et gendarmerie ; et puis la situation de la femme qui avait gardé, élevé, soigné cet enfant pendant sept ans et que j'ai retrouvée quelque temps plus tard vieillie de dix ans. Broyée, elle le fut, mais je peux ajouter que j'ai moi-même, son avocat, été broyé en même temps.

Cette affaire montre bien les problèmes souvent atroces qui se posent aux magistrats.

Que faire ? Quelle ligne suivre ?

Bien entendu, agir dans l'intérêt de l'enfant. Mais où est cet intérêt ? De quel bord est-il ? Et si l'on se trompait ?

On peut en tout cas affirmer que quelle que soit la solution, l'enfant en sortira marqué pour la vie.

C'est sans doute dans cet esprit que vient d'intervenir une très importante décision de la Cour de Rouen. Elle porte la date de mars 1980 et modifie de façon fondamentale, à mon avis, la procédure de garde d'enfants.

Cet arrêt a en effet ordonné la comparution personnelle d'un enfant de 7 ans afin que les magistrats puissent être directement informés par lui de ses réactions personnelles.

L'enfant avait jusqu'alors été systématiquement écarté des débats judiciaires. Il ne rentrait même pas dans mon Cabinet. Cette situation vient d'être modifiée. L'enfant apparaît à la fois comme témoin et comme arbitre.

L'avenir dira si la Cour de Rouen a eu raison.

Que deviennent ces enfants ainsi bousculés et perturbés ?

Des études ont été publiées sur ce sujet. Le résultat est brutal : 60 % des enfants actuellement handicapés proviennent de foyers divorcés. Je n'ai pas le compte des enfants délinquants, mais la proportion est certainement encore plus importante.

Il faut conclure.

Il est évident que la famille est en danger.

Rappelons des chiffres de la région parisienne : 80 % de couples jeunes non mariés ; une famille sur cinq touchée par le divorce ; un nouveau foyer sur trois dans cette situation ; 60 % des enfants handicapés venant de couples divorcés.

Il faut donc revaloriser l'idée du mariage et instruire les jeunes de leurs droits et obligations.

Je pense qu'il serait bon, au moment où ils déposent leurs bans de mariage, qu'un conseiller conjugal les prenne en charge et les instruisse du nouvel état dans lequel ils vont s'engager.

Je pense aussi que si le divorce des couples sans enfant ne présente guère de difficulté et si l'on peut à ce niveau envisager les formules de divorce les plus simples qui soient, presque des formalités, il en va autrement quand le couple a des enfants.

Il n'est plus possible alors de divorcer sans raison : parce que l'on en a assez et que l'on veut reprendre sa liberté.

On devrait, à mon sens, pour les couples avec enfants, n'autoriser le divorce que pour des motifs graves : l'abandon du domicile conjugal, l'adultère, les condamnations à des peines afflictives et infâmantes, les vices graves du comportement, l'alcoolisme en particulier.

Mais il faudrait aussi tirer des conséquences de ces fautes et décider que la garde des enfants devrait, en principe, être assumée par celui des époux qui n'a pas de torts et ne pas permettre, même avec le temps, à des parents fautifs de revenir, de réclamer droit de visite, droit de garde, droit d'hébergement, et

de causer dans le foyer de l'ex-conjoint les lourdes perturbations que nous avons constatées. Il faut que les fautes constatées quasi délictuelles apportent leurs sanctions.

L'expérience permet de dire qu'une telle attitude stabilisera les foyers et leur permettra de retrouver leur dignité.

La famille, pour se développer, a besoin de stabilité, d'ordre et de discipline.

Elle est comme un jardin qui ne prospère que si on le plante bien et si le climat lui est favorable. Les plantes, sinon, seront rabougries, sans couleur et disparaîtront rapidement.

Laxisme, couples désunis sont des atteintes mortelles pour la famille.

Je sais bien que notre audience est réduite et que ma voix est peut-être de celles qui clament dans le désert ; jointe à d'autres, j'espère cependant que peut-être un jour elle trouvera un écho favorable.

Mon propos est terminé : il était grave, trop grave peut-être pour un jour comme celui-ci. La charge que je porte est souvent trop lourde pour que je n'aie tenté de vous la faire partager.

Mais que tout ceci n'obscurcisse pas notre joie qui est grande, Monsieur, de vous recevoir et de vous fêter.

Auguste-Théodore Visinet

Un libéral rouennais du XIX^e siècle

DISCOURS DE RÉCEPTION DE

M. Joseph A. LAFOND

(6 décembre 1980)

Madame le Président,¹

Mesdames, Mademoiselle,² Messieurs,

AU moment où vous m'invitez à siéger pour la première fois parmi les membres de votre Académie, permettez-moi, en vous exprimant ma très vive gratitude, de vous faire part de mon étonnement.

Ayant eu, au cours des années, le privilège d'assister à quelques séances publiques de votre Compagnie, j'ai pu apprécier la compétence de ses membres et juger de la qualité de leurs travaux.

Mes visites statutaires effectuées ces derniers mois m'ont confirmé dans ce jugement.

Elles m'ont révélé, chez chacun d'entre vous, le sens de l'accueil et de la simplicité dans les contacts si caractéristiques des hommes qui possèdent la « connaissance ».

C'est pourquoi, comparant à mon indigence la richesse intellectuelle de votre ancienne et noble institution, j'ai bien du mal à discerner la motivation de votre choix.

Ne pouvant prétendre appartenir à aucune de vos classes scientifique, littéraire ou artistique, j'ai cru d'abord mon élection

1. Mme Chantal Lemercier-Quelquejay.

2. Mlle Elisabeth Chirol.

à cette Académie due à un certain quiproquo entre ses membres. Votre Secrétaire, dans sa perpétuelle sagesse, m'a alors précisé qu'en m'appelant parmi vous, votre institution sacrifiait plus simplement à un usage, celui d'attribuer un fauteuil « hors classe » à un représentant de l'ancienne corporation des Marchands..., mais sans doute en m'élisant, ignoriez-vous que vous risquiez de créer, au sein de ma famille, une autre tradition contre laquelle je vous mets en garde : celle d'accueillir l'un de ses membres à chaque génération.

Recevant dans cette enceinte en 1925 mon oncle Jean Lafond, Pierre Chirol, l'un de vos éminents prédécesseurs, saluait, dans son discours en réponse, la présence au premier rang de Mme Dupré-Visinet dont le fils, Albert Dupré, occupait le fauteuil présidentiel alors que son petit-fils venait prendre séance. « Telle la Sainte Femme des Écritures, disait-il, elle peut contempler dans votre Compagnie jusqu'à la troisième génération... ». Oserais-je aujourd'hui avouer que j'appartiens à la quatrième, cette vénérable vieille dame dont la mémoire se trouve ici évoquée, n'étant autre que mon arrière-grand-mère ?

Ainsi donc, après un musicien³, un archéologue spécialiste du vitrail⁴ et un compositeur⁵, c'est sous les auspices de Mercure et de son caducée que je fais mon entrée parmi vous.

Petit-fils et fils de journaliste⁶, ayant fait ma carrière dans

-
3. Albert Dupré (1860-1940), organiste, titulaire de l'abbatiale Saint-Ouen de Rouen ; professeur de musique au Lycée Corneille ; fondateur de la chorale « L'Accord Parfait ».
Académie de Rouen : Reçu membre titulaire le 15 novembre 1918 ; président de l'Académie en 1925.
 4. Jean Lafond (1888-1975), chevalier de la Légion d'honneur, spécialiste du vitrail de réputation internationale. Auteur ou co-rédacteur de nombreux ouvrages d'Art ; découvreur du peintre verrier Arnoult de la Pointe ou de Nimègue ; membre du Comité Français du « Corpus Vitrearum medii Aevi » ; membre d'honneur du Royal Archeological Institute, de la Société des Antiquaires de Londres et de la Société britannique des peintres verriers ; président de la Société Nationale des Antiquaires de France (1972).
Directeur du *Journal de Rouen* de 1921 à 1944.
Académie de Rouen : Reçu membre titulaire le 3 avril 1925 ; président de l'Académie en 1934 et 1935.
 5. Marcel Dupré (1886-1971), commandeur de la Légion d'honneur, Grand Croix de l'Ordre national du Mérite, Grand Prix de Rome, compositeur, organiste de réputation mondiale, titulaire de l'église Saint-Sulpice de Paris ; ancien professeur et directeur du Conservatoire national de Paris ; membre de l'Institut de France (Académie des Beaux-Arts).
Académie de Rouen : élu membre associé le 11 décembre 1936, séance solennelle de réception le 29 décembre 1938.
 6. — Petit-fils de Joseph Lafond (1851-1921), chevalier de la Légion d'honneur ; ancien rédacteur au journal *Le Parlement* ; ancien rédacteur en

les transports maritimes, c'est sans doute à mon trisaïeul, Auguste-Théodore Visinet, le père de mon arrière-grand-mère que je viens de citer, que je dois de porter un intérêt particulier à tout ce qui touche ou environne le commerce international.

C'est de ce personnage étonnant, libéral et européen avant la lettre, qui fut tour à tour avocat, journaliste, rédacteur en chef du *Journal de Rouen*, industriel, préfet, publiciste, et dont le nom figurait au Dictionnaire Larousse Universel du XIX^e siècle en tant qu'économiste, que je vais retracer la biographie à grands traits avant d'exposer sa doctrine et de la rapprocher des préoccupations actuelles de notre monde économique.

Issu d'une famille originaire de Sévérac-le-Château, Auguste-Théodore Visinet⁷ voit le jour dans les premiers mois du Directoire le 24 avril 1797 à Paris. Moins d'une semaine auparavant, les préliminaires du traité de Campoformio où l'Autriche cède à la France ses droits sur les Pays-Bas, ont été signés à Leoben⁸.

L'Administration française étant appelée à contrôler et organiser les nouveaux territoires conquis par les armées de la République, son père, fonctionnaire, s'y trouve muté sous l'Empire. C'est ainsi que le jeune Auguste-Théodore vient faire ses études au lycée de Bruges où il obtient, sur concours, une bourse. Il est tout juste âgé de 15 ans lorsque le 22 juin 1812 il adresse à son père, alors premier commis de la direction des « droits réunis » à Brême dans le département des Bouches du Weser, une lettre pleine de candeur et de caractère.

Dans celle-ci où il fait montre de culture classique en qualifiant sa mère du nom grec « Potnia », il vient supplier son père de lui donner au plus tôt son consentement pour lui permettre

chef du *Globe* ; rédacteur en chef du *Journal de Rouen* de 1882 à 1900 puis directeur-propriétaire du *Journal de Rouen*.

— Fils d'André Lafond (1890-1932), chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre ; directeur-administrateur du *Journal de Rouen* ; directeur-fondateur de *Normandie Sports* ; auteur de reportages internationaux, notamment de « New York 28 » publié sous forme d'ouvrage traduit en langue anglaise et couronné du prix Strassburger.

7. Fils cadet d'Honoré-Balthazar Visinet et d'Élisabeth Ackermann. D'après des renseignements communiqués par M. Bertrand de la Grassière, ancien commissaire aux preuves de l'Ordre de Malte, l'orthographe primitive de Visinet aurait été Vezinet, nom que l'on voit cité pour la première fois sur un état de la noblesse dressé en 1529 postérieurement à la bataille de Pavie avec les frères Anthoine et Robert Vezinet. Il pourrait s'agir, d'après une certaine source, d'ascendants d'Honoré-Balthazar Visinet.

8. 18 avril 1897.

d'entrer, aux frais de l'État, à l'École Saint-Cyr... Son proviseur, M. Lacroix, explique-t-il, a reçu hier une lettre dans laquelle on lui disait que Sa Majesté Impériale et Royale décrétait que chaque lycée fournirait au moins quatre élèves pour être élèves d'artillerie ; que ceux-ci devraient savoir l'arithmétique, la géométrie et la trigonométrie, et qu'ils seraient examinés au mois d'août. « Il me tarde », conclut-il, « me sentant plein d'énergie, d'aller m'incorporer parmi les valeureux défenseurs de la France », et il termine sa lettre en priant son père de ne pas tergiverser et de lui répondre, dès la réception de la présente, par oui ou non.

Bien qu'ayant obtenu l'assentiment paternel et concouru avec succès à l'examen, Auguste-Théodore Visinet — que nous appellerons désormais par son patronyme — jugé trop jeune, ne peut entrer à l'École Saint-Cyr.

Les Lettres et le Droit deviennent alors l'objet de ses études et quand, en 1815, les Armées de la « Sainte Alliance » envahiront la France, Visinet, engagé parmi les Fédérés, abandonnera ses livres pour un fusil et accourra aux barrières de Paris combattre les ennemis de la Nation.

Comme la plupart des jeunes de sa génération, il gardera toute sa vie une certaine nostalgie de cette époque héroïque. Bien que reprochant à l'Empereur ses trop nombreuses atteintes à la Société Libérale, estompant sciemment l'homme du 18 Brumaire, il ne voudra retenir de Napoléon I^{er} que l'apôtre de la nationalité française et de l'émancipation des peuples.

Trente ans plus tard, le 15 août 1844, prononçant un discours pour l'inauguration du monument du Val-de-La-Haie commémorant le retour de Sainte-Hélène des cendres de l'Empereur, il rappellera l'immense impulsion donnée par Napoléon, à la France et au Monde dans les domaines les plus variés. Puis, se tournant vers les anciens combattants de la Grande Armée présents à cette cérémonie, il s'écriera :

*Vous combattiez pour que vos frères fussent libres ; vous vouliez qu'un homme fût un homme devant son semblable ; que chacun pût aspirer à tout en vertu de sa valeur personnelle et que le droit de s'élever, dans la société et dans l'État, résultât de l'intelligence, du dévouement, des services rendus et non du hasard de la naissance ou du caprice de la fortune*⁹.

Après Waterloo, Visinet achève ses études. Bachelier en Droit avec éloge du jury le 20 juin 1816 et bachelier ès Lettres le 1^{er} août de la même année, il est reçu licencié le 12 août 1817. Il effectue alors un stage, puis, inscrit au Barreau de Paris, où il

9. Voir *Journal de Rouen* du 16 août 1844

demeure au 2 de la rue Princesse, dans le Faubourg Saint-Germain, il devient avocat à la Cour Royale.

Peu confiant dans la Monarchie des Bourbons, il est sceptique sur les chances d'application de la Charte de 1814 et plaide en faveur des principes de la liberté d'expression dans diverses causes politiques.

Présenté au banquier Jacques Laffitte¹⁰ qui, dès 1816, siège à la Chambre dans l'opposition, comme député de Paris, Visinet se lie d'une amitié durable avec cet important personnage, son aîné de vingt ans, dont, écrira-t-il plus tard, « ma vie politique s'était identifiée avec la sienne »¹¹.

Admiratif de La Fayette vers lequel convergent alors bien des regards, ses sympathies vont tout naturellement vers ceux de la Charbonnerie. Aussi n'est-il pas étonnant, bien qu'il n'ait adhéré personnellement à aucune de ces cellules subversives du nom de « Vente », de le retrouver parmi les défenseurs des 25 conjurés du 45^e de ligne lorsque s'ouvrira le 21 août 1822, devant la Cour d'Assises de la Seine, le procès des Sergents de La Rochelle.

Avocat d'Asnès, Visinet défend de surcroît Lefèvre¹² qu'il fera entrer par la suite au *Journal de Rouen* en qualité de prote.

10. Jacques Laffitte (1767-1844). Ce célèbre banquier auquel Napoléon confia, après Waterloo, les débris de sa fortune, était le fils d'un charpentier de Bayonne.

D'abord clerc de notaire à Paris, il entra comme employé chez le banquier Perregaux (1788) dont il devint l'associé puis le successeur (1804). Régent de la Banque de France (1809) il en fut nommé gouverneur (1814).

Homme politique, il fut membre de la Chambre des Représentants pendant les Cent-Jours, puis sous la Restauration siégea dans l'opposition comme député libéral (1816-1827).

Commanditaire du journal *Le National*, Jacques Laffitte joua un rôle déterminant lors des journées insurrectionnelles de 1830. Présidant la Chambre, il envoya chercher le Duc d'Orléans auquel les députés offrirent le Trône.

Ralliant de nouveau l'opposition dès 1831, il siégea parmi les radicaux jusqu'à la fin de sa vie. Il fut notamment, grâce à l'appui de Visinet, du *Journal de Rouen* et du Mouvement libéral rouennais, député de la 3^e circonscription de Rouen de 1834 à 1837 puis de 1839 à 1844.

Ironie du destin, ce banquier qui, plusieurs fois, aux heures de crise avait assuré les échéances du Trésor, mourut presque ruiné après avoir tenté de créer une caisse d'escompte (1837). Il ne put conserver son hôtel particulier à Paris que grâce à une souscription publique.

11. *Journal de Rouen* du 5 juin 1844.

12. Voir in fine « Ode à Visinet », datée de la prison de Poissy en 1822, extraite de *Chansons* par Isidore-Simon Lefèvre, Imprimerie Désisle Brière, Rouen, 1832.

La fille d'Isidore-Simon Lefèvre, Emma († 1907), épousa Émile Visinet, neveu de Théodore et fils d'Émile-Prospère Visinet. Émile Visinet devindra lui-même directeur du gaz d'Alexandrie (Égypte).

Il obtient pour l'un et l'autre l'acquittement... mais loin de se satisfaire de ce succès personnel, il gardera de ce procès un douloureux souvenir... la dureté du réquisitoire du procureur de Marchangy ; la cruauté d'un verdict rendu, comme le raconte l'historien André Castelot¹³, de nuit, dans l'atmosphère lugubre d'une salle éclairée de quelques bougies ; l'absence de clémence d'un roi indifférent qui laissera exécuter un mois plus tard « Quatre Sergents » à l'aurore de la vie ; tout cela ne sera pas fait pour réconcilier Visinet avec la Monarchie de Louis XVIII, souverain qu'il verra mourir sans regret, en septembre 1824.

Être profondément sensible, Visinet sortira ébranlé de ce procès et révolté contre l'application de la peine de mort dont onze ans plus tard il réclamera l'abolition définitive dans un mémoire déposé devant la Commission des Prisons de Rouen, le 13 décembre 1833.

A la mort de son père en 1825, sous le règne de Charles X, Visinet réside rue du Haut-Moulin dans la Cité. Fréquentant assidûment le milieu libéral, il entre en relation avec plusieurs des rédacteurs du journal *Le Globe*, recueil philosophique et littéraire qui, après la chute du ministère Villèle, attendra la bouffée de liberté donnée à la presse par Martignac, pour se déclarer officiellement « politique » le 16 août 1828.

Ce journal dont mon grand-père Joseph Lafond deviendra lui-même le rédacteur en chef vers 1880, est pour l'heure présente, faut-il le rappeler, la tribune des « Romantiques ».

Lorsque l'on feuillette la collection du *Globe* des années 1826 à 1828, on est ébloui par la constellation des célébrités qui participent à sa rédaction et par leur précocité à s'affirmer dans les domaines les plus variés. Une Direction, d'une étonnante perspicacité, sait déceler les plus jeunes talents et s'assurer de leur concours. Sainte-Beuve, notre grand critique, n'a que 24 ans lorsque Paul Dubois lui ouvre les colonnes de ce journal, l'incitant ainsi à renoncer définitivement à la médecine pour la carrière littéraire.

C'est sous l'impulsion du *Globe* et celle du parti doctrinaire de Guizot — dont les cours de faculté ont fait grand bruit au point d'être suspendus — qu'en 1827 se fonde à Paris la société politique « Aide-toi, le Ciel t'aidera » à laquelle Visinet va adhérer.

Le but de cette société est de donner un centre aux idées libérales, d'exciter l'espérance et l'émulation, de diriger les efforts, d'agir sur le corps électoral par des correspondances et des publications, en un mot, de réunir en un faisceau puissant toutes les

13. André CASTELOT : *De l'Histoire et des histoires*, Librairie Académique Perrin, Paris, 1978.



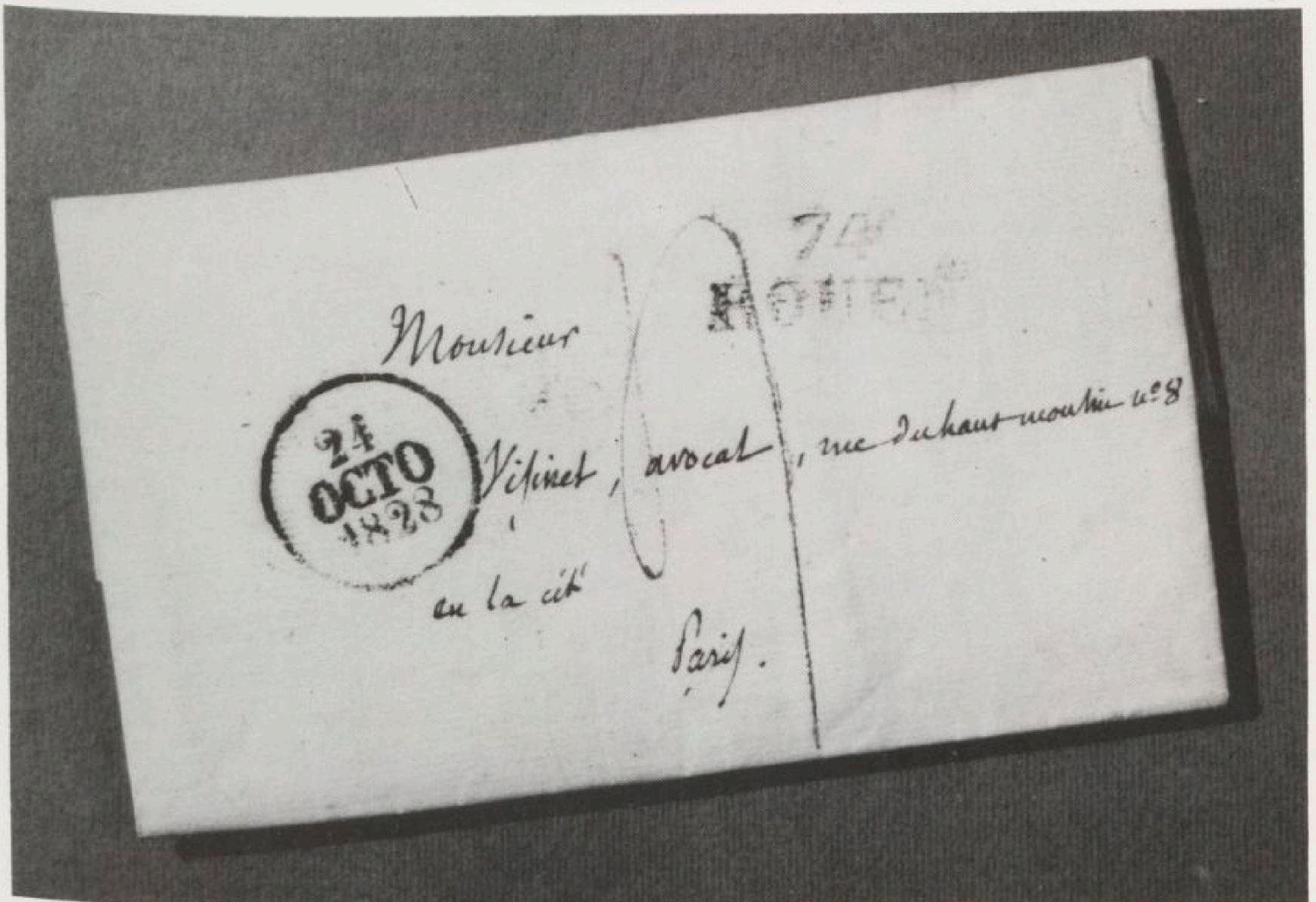
(cf. note 23)

Auguste Théodore Visinet (1797-1857)
d'après un portrait exécuté par Brindeau en 1833



(cf. note 7)

Portrait à Madame Honoré Balthazar Visinet
née Elisabeth Ackermann (1760-1857)
mère d'Auguste Théodore Visinet



(cf. note 17)

Fac-similé de l'enveloppe
ayant contenu la lettre d'embauche
au Journal de Rouen

Monsieur et cher cousin,

Je vous envoie des bureaux du journal de Rouen : ces messieurs acceptent
votre proposition d'un mois d'essai - dans la même hypothèse, ils n'avaient
accordé à M. Briceau qu'une somme de 500^f, mais ils consentent en votre
honneur à élever cette somme au taux que vous désirez : je vous avais dit
que vous n'auriez qu'à vous louer d'avoir fait connaissance avec ces messieurs ;
en voici la première preuve.

arrivée vite ; on vous attend avec la plus vive impatience.

Après, je vous prie, l'assurance de mon parfait dévouement
A. Daviel

24 Oct - 1828. Rouen

Fac-similé de l'une des deux lettres d'embauche
de Théodore Visinet au Journal de Rouen
signée de l'avocat A. Daviel
et datée de Rouen le 24 Octobre 1828

forces de l'opposition, et de lutter par tous les moyens légaux contre les entreprises réactionnaires au pouvoir ¹⁴.

Dans cette société politique qui exercera une influence décisive sur l'Adresse des deux cent vingt et un d'où sortira la Révolution de Juillet, se rencontreront la plupart des opposants au Régime qui feront l'événement politique des prochaines années.

On y trouvera notamment, à côté du président Barot et du secrétaire Garnier-Pagès, le chansonnier Béranger qui travaille par ses chansons politiques à la diffusion des principes libéraux ; de nombreux journalistes tels que Duvergier de Hauranne ¹⁵, collaborateur du *Globe* et l'un des chefs du parti doctrinaire ; Duchatel, l'économiste du *Globe* ; Flocon, journaliste de *La Tribune* et de *La Réforme* ; Guinard et surtout Armand Carrel — cet esprit frondeur, originaire de Rouen, fondateur du *National* avec Mignet et Thiers, son futur adversaire — dont l'histoire a été écrite avec le talent que nous lui connaissons tous, par votre éminent Secrétaire perpétuel, René-Gustave Nobécourt ¹⁶.

« Aide-toi, le Ciel t'aidera » regroupera également à côté de La Fayette et de son fils, des esprits aussi avancés qu'Auguste Blanqui et Godefroy Cavaignac ; des partisans du « libre échange » tels que le professeur d'économie politique Jean-Baptiste Say ; un économiste saint-simonien Hippolyte Carnot, et bien d'autres personnalités venues, on le voit, des horizons politiques les plus divers, défendre la liberté d'expression.

Aux amitiés qu'il noue au sein de cette société, Visinet ainsi qu'en atteste sa correspondance, restera fidèle toute sa vie.

Des années plus tard, alors que la société « Aide-toi, le Ciel t'aidera » — dissoute par les lois de septembre 1835 frappant d'interdit les associations — a depuis longtemps disparu, il arrivera à Visinet de venir en aide à d'anciens membres de cette société dont les opinions politiques ont pourtant divergé avec les siennes au point de devenir ses adversaires.

S'il convient de traduire cette mansuétude comme l'expression de la bonté, l'un des traits dominants de son caractère, sans doute faut-il y voir aussi l'expression de sa reconnaissance à l'égard d'un mouvement qui a profondément modifié le cours de sa destinée.

C'est en effet grâce au rayonnement d'« Aide-toi, le Ciel t'ai-

14. Voir Larousse : *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*.

15. Issu d'une famille rouennaise.

16. Voir *La Vie d'Armand Carrel* par R.G. NOBÉCOURT, Éditions de la Nouvelle Revue Française, Librairie Gallimard, 1930.

dera » et à la publication qu'il fit du *Manuel de l'électeur dans l'exercice de ses fonctions* où se retrouve en quelque sorte le programme de la société, que Visinet fait son entrée dans le journalisme.

Le 29 octobre 1828, sur la recommandation du bâtonnier Daviel, avocat conseil du *Journal de Rouen*, Visinet alors âgé de 31 ans, se voit proposer le poste de rédacteur en chef de ce quotidien. Sa lettre d'embauche lui offre un salaire annuel de 3.000 F avec un intérêt proportionnel aux nouveaux abonnements. Elle se termine par cette exclamation : « Arrivez vite, on vous attend avec la plus vive impatience »¹⁷.

Ainsi à l'inverse d'Armand Carrel dont il n'a sans doute pas l'envergure, et qui abandonne Rouen sa ville natale pour faire, sans jeu de mots, une carrière « nationale » à Paris, Visinet acceptant la proposition qui lui est faite et qui répond à ses désirs, quitte la capitale pour la métropole normande dont il deviendra sans conteste, une gloire locale.

Si les dirigeants du *Journal de Rouen*, MM. Baudry et Brière, mettent un tel empressement à son embauche, c'est qu'ils viennent tout juste de faire l'acquisition de ce quotidien du Sieur Duval auquel il appartenait depuis une trentaine d'années.

Fondé en 1762, le *Journal de Rouen*, malgré ses soixante-six ans, est encore en 1828 un journal modeste. De petit format, il n'exerce qu'une faible influence politique sur la ville et le département. La prudence que ses dirigeants successifs ont mise à s'effacer complètement dans les circonstances critiques, lui a permis de traverser sans naufrage les grandes tempêtes du siècle. Il a vécu tour à tour en assez bons termes avec la Monarchie absolue, la Révolution, la République, l'Empire et la Restauration.

Ce n'est évidemment pas pour suivre une pareille tradition que Désisle Brière, alors âgé de 22 ans, appelait à ses côtés Visinet.

La tâche à laquelle il le conviait était ambitieuse. Il s'agissait ni plus ni moins de faire du journal une feuille d'opinion.

17. L'embauche de Visinet fut en fait l'objet de deux lettres datées respectivement des 24 et 29 octobre 1828. Nous reproduisons ici la première, celle du 24 octobre, mais c'est la deuxième, celle du 29, qui fixe, après semble-t-il une ultime discussion, les conditions définitives de rémunération citées plus haut. Elle reprend également la formule « on vous attend avec la plus vive impatience » et se termine par ces mots : « Votre dévoué confrère. », A. Daviel rappelant ainsi qu'il s'agit d'une correspondance échangée entre deux avocats.

Dès le 1^{er} septembre, le *Journal de Rouen* en avait avisé ses lecteurs. Parlant des dernières élections et de la coalition de tous les honnêtes gens contre un système de corruption et de fraude, il proclamait : « L'esprit des dernières élections sera notre esprit ; et s'il faut livrer des combats pour le triomphe des vœux manifestés alors si énergiquement par la France constitutionnelle, on ne verra point le *Journal de Rouen* spectateur oisif de cette lutte... Sous le titre de « Polémique des journaux », en reproduisant les discussions des feuilles de Paris sur les différentes mesures de politique intérieure et extérieure, nous aurons chaque jour un compte ouvert avec les diverses opinions... Fidèles à notre rôle de rapporteur... quelquefois nous pourrions rectifier les jugements erronés que portent les journaux de la Capitale des vœux et des besoins de la province. La même indépendance nous guidera dans l'examen des mesures générales d'administration concernant ce pays. Nous ne reculerons jamais, concluait-il, devant leur discussion, bien convaincus qu'il est toujours possible de concilier les droits de la vérité avec les justes égards dus aux personnes ».

A la réalisation de ce noble programme, Brière et Visinet vont immédiatement s'atteler. Ils forment ensemble un exceptionnel duo d'une moyenne d'âge de 26 ans. Leur entente est si parfaite qu'elle dépassera tout ce qu'il est permis d'imaginer, au point que leurs héritiers considèreront plus tard qu'ils forment entre eux une seule et même famille.

Et pourtant, leurs origines sont bien différentes. Ces deux hommes qui se proposent de faire évoluer la pensée politique de la région rouennaise et d'en défendre les intérêts, ne sont ni l'un ni l'autre originaires de cette ville. Brière est né à la Martinique. Il est depuis un an l'époux d'une femme native comme lui des Antilles, mais il a fait une partie de ses études à Rouen. Visinet, nous l'avons vu, Parisien de naissance, a fait ses études dans les Flandres puis dans la Capitale. Peu importe, ils sont suffisamment psychologues l'un et l'autre pour assimiler très vite la mentalité de notre province et devenir ainsi de vrais Normands d'adoption.

Sous l'œil amusé mais finalement inquiet de Baudry, l'associé de Brière, qui quelques années plus tard déclarera forfait et demandera à céder ses parts d'une propriété considérée par lui comme trop aléatoire et trop dangereuse, nos deux héros vont tout chambouler au *Journal de Rouen* en quelques mois.

D'abord sur le plan matériel, ils vont à deux reprises modifier le format du journal dans des proportions considérables pour l'époque : transférer les ateliers jugés trop petits, du 37, rue aux Juifs au 7 de la rue Saint-Lô, et acquérir du *Journal des Débats* l'une des premières presses à réaction introduites en France, pour remplacer la presse à bras.

En ce qui concerne l'organisation du travail, elle est ainsi fixée :

A 5 heures du matin, entrée de tout le personnel des ateliers. On court rue du Bec attendre l'arrivée des diligences appelées les « jumelles », apportant les journaux et les correspondances parties la veille de Paris ¹⁸.

A 6 heures, Brière paraît dans les ateliers tandis que Visinet qui loge au Journal, prend possession de son cabinet de Rédaction qu'il ne quittera plus guère de la journée. Après un coup d'œil à la presse parisienne, il commence aussitôt la première édition du journal qu'il rédige à la plume d'oie.

Ainsi donc, de grand matin, tout le monde est à la besogne, éclairé par des quinquets, des chandelles ou des lampions.

Sur le plan rédactionnel, c'est l'enthousiasme. Le *Journal de Rouen* qui avait, dans ce fameux programme du 1^{er} septembre, promis à ses lecteurs de s'occuper sérieusement désormais des tribunaux, de la Cour d'Assises et des théâtres, voit de nombreux membres du Barreau de Rouen, alors essentiellement libéral, lui offrir leur concours.

Un témoin de cette époque, Beuzeville, commentera ainsi ce phénomène : « Il existait à Rouen un courant libéral, mais avant la transformation du *Journal de Rouen*, personne ne parlait en son nom...

« Encore sous les humiliations d'une Restauration opérée par les baïonnettes étrangères, on voulait résister aux influences des préjugés de la noblesse et aux prétentions d'un clergé tout-puisant. Un seul journal de Paris répondait au sentiment public, c'était le *Constitutionnel*, alors journal libéral. Mais ce journal publié à Paris, poursuit-il, n'exprimait pas la pensée de Rouen, et c'était une voix rouennaise que l'on voulait entendre » ¹⁹.

C'est ce qu'avait compris très vite l'équipe Brière-Visinet qui voulait que les esprits libéraux trouvent dans le *Journal de Rouen* rénové, que d'aucuns baptisaient en ville « Le Nouveau Constitutionnel », l'écho de leurs pensées.

S'attaquant désormais à tout ce qu'elle considère comme des dénis de justice, la Rédaction animée par Visinet dénonce de toutes parts les abus et les outrages commis à la liberté par les tenants du régime.

18. Souvenir de la Fête du Travail organisée en l'honneur d'Édouard Delisle, doyen des ateliers du *Journal de Rouen*, retraité, le 31 octobre 1897.

19. Fête du cinquantième anniversaire de l'acquisition du *Journal de Rouen* par Désisle Brière, célébrée au château Baubet (Ile Lacroix) le 15 août 1878. Discours de M. Beuzeville.

Cette nouvelle attitude du *Journal de Rouen* n'est pas faite, on s'en doute, pour satisfaire tout le monde.

Dans son journal personnel écrit à Dieppe où il se trouve en villégiature pendant la Révolution de 1830, le Comte Rodolphe Apponyi, attaché d'ambassade d'Autriche-Hongrie à Paris, qui ne dispose guère d'autres moyens d'information que le *Journal de Rouen*, le qualifiera de « détestable »²⁰ ... mais quels que soient les jugements portés par ses adversaires et les tracasseries administratives auxquelles on va soumettre le *Journal de Rouen*, sa voix ne faiblit pas.

Aussi, en 1829, lorsque Charles X auquel déplaît la politique libérale de Martignac décide, sous un prétexte futile, de se séparer de son ministre et d'appeler, à la présidence du Conseil, le Prince de Polignac, un irréductible adversaire de la liberté de la presse, n'est-il pas étonnant de voir le *Journal de Rouen*, comme d'autres de ses confrères parisiens, traduit en justice devant le tribunal correctionnel.

Il est inculpé de provocation à la désobéissance aux lois, d'attaque formelle contre l'autorité royale, d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement du roi.

Visinet, rédacteur en chef, se sent particulièrement visé dans cette affaire. Il craint, pour les dirigeants du journal, qu'ils ne soient condamnés au paiement d'une forte amende dont le versement mettrait en péril l'entreprise en pleine mutation.

Aussi met-il tout son talent d'ancien avocat parisien à constituer, avec M^e Daviel, un dossier en défense qui sera si bien étayé que le tribunal, par un jugement du 20 novembre 1829, prononcera l'acquiescement.

Lorsque s'ouvre l'année 1830, l'atmosphère au *Journal de Rouen* est à l'optimisme. On se sent soulagé de l'heureuse issue du procès de novembre.

Cause hier de bien des tracas, celui-ci attire aujourd'hui, par une publicité indirecte, de nouveaux lecteurs au journal et fournit à ses dirigeants un précieux test de l'opinion régionale.

Pour comprendre les événements qui vont suivre et faire de Visinet, moins de deux ans après son arrivée dans notre ville, l'un de ses citoyens les plus populaires, il convient de schématiser l'échiquier politique de la France à la veille de la Révolution de Juillet.

20. *Vingt-cinq ans à Paris (1826-1850)*, Journal du Comte Rodolphe Apponyi publié par Ernest Daudet, Librairie Plon, 1913, p. 289.

D'un côté, des monarchistes traditionnels désireux de renforcer l'influence du Trône.

Ceux-là reprochent à la Presse d'être un quatrième pouvoir. Pour eux, c'est une alliée du protestantisme et de la Révolution ; une irréductible ennemie de l'Autel et du Trône ; un instrument irresponsable et néfaste qu'il faut réduire au silence dans les plus brefs délais.

C'est cette tendance composée d'ultra-royalistes et en général de ceux qui redoutent les changements et l'instabilité qui se trouve de nouveau au pouvoir avec le Prince de Polignac. Elle prône une reprise en mains rapide des institutions par la voie autoritaire.

De l'autre côté, ce sont les libéraux, les partisans d'un débat ouvert. Ils veulent une Presse indépendante, à l'image de celle de l'Angleterre qui, font-ils remarquer, n'empêche pas cette nation d'être gouvernée.

On y rencontre pêle-mêle des libre-penseurs et des catholiques, des affranchis de la Révolution de 1789, des éléments de la nouvelle bourgeoisie, des nostalgiques de l'Empire, des craintifs d'un retour à l'Ancien Régime, des femmes du monde tenant des salons littéraires telles que Madame Récamier et Madame de Laborde, des intellectuels frondeurs et toute une jeunesse turbulente qui aspire à la liberté. En bref, les libéraux réclament à cor et à cri la mise en place d'une véritable monarchie constitutionnelle où le Roi règne mais ne gouverne pas.

Entre ces deux tendances, la marge de manœuvre est bien étroite pour un pouvoir qui se trouve éternellement en butte à la critique.

Il sent bien que la tension monte mais il appréhende mal les atouts dont il dispose.

Polignac pense qu'avec de l'énergie, il aura vite fait de réduire au silence les esprits voltairiens qui répandent leur « venin » à travers la Presse. Une fois ceux-là éliminés, les bourgeois apeurés et privés de leur « opium » retourneront vaquer à leurs affaires et enfin le gouvernement pourra, dans la quiétude, administrer la Nation.

Dans tout cela, Polignac commet trois erreurs d'appréciation.

Il fait fi du peuple. Il juge en effet que celui-ci, illettré et exclu de la vie politique par le système du vote censitaire, ne se sentira pas concerné par des mesures prises contre une presse qu'il ne lit pas.

Il sous-estime l'organisation de la presse libérale qui précisément, grâce à la société « Aide-toi, le Ciel t'aidera », oppose au gouvernement un front uni et vigilant.

Enfin il oublie que la tempête romantique qui vient d'atteindre son paroxysme avec la « Bataille d'Hernani » fait parcourir à travers le pays un souffle de liberté favorable aux libéraux.

Déjà, *Le Globe* de 1828²¹, à propos de Sainte-Beuve, avait défini le romantisme comme l'alliance de la libre inspiration et de la Nationalité, mais Hugo, son chef de file, renchérit :

Cette voix haute et puissante du peuple, s'exclame-t-il, qui ressemble à celle de Dieu, veut que désormais la poésie ait la même devise que la politique : Tolérance et Liberté.

En dépit d'un climat défavorable à ses opinions, Polignac s'entête. Il est résolu à imposer sa volonté au Roi. C'est ainsi que le 25 juillet, Charles X signe les Ordonnances qui vont lui être fatales.

La première de celles-ci suspend la liberté de la presse. Visinet, avisé depuis quelques jours des intentions gouvernementales par ses confrères parisiens, n'est pas pris au dépourvu. En accord avec Brière, il est déterminé à la résistance et le but de celle-ci sera de mettre sous presse d'avance et dans les délais les plus brefs des éditions du journal protestant énergiquement contre l'arbitraire, que l'on diffusera par tous moyens dans le public.

Aussi, lorsque le 28, le Commissaire de Police mandaté par le Préfet se présente pour notifier au *Journal de Rouen* le texte des Ordonnances, il se heurte à une grille verrouillée devant la porte des ateliers en plein travail, et trouve devant lui Visinet qui au nom de la liberté et le Code à la main, lui interdit l'accès de la Rédaction.

Il serait trop long de narrer ici le détail de ces journées de Juillet telles qu'elles furent vécues à Rouen et plus particulièrement rue Saint-Lô.

Jules Senard, ce brillant avocat dont le nom retentissait tout récemment encore dans cette enceinte à propos de Flaubert et de Madame Bovary, les a décrites avec pathétisme et grandiloquence. C'était à l'occasion d'une action judiciaire dirigée par le pouvoir contre le *Journal de Rouen* en 1836, procès que votre confrère Maurice Morisset qualifiait judicieusement d'« intention » dans un article publié en 1970²².

Deux chroniqueurs rouennais, Georges Dubosc, l'un de vos anciens, et René Rouault de la Vigne votre confrère, se sont efforcés, l'un et l'autre, de retracer avec précision ce que j'appellerai l'apothéose de Visinet.

21. Voir *Le Globe* du samedi 19 juillet 1828.

22. Voir *Paris-Normandie* du 27 juillet 1970.

Ayant le premier à Rouen donné le signal de la résistance à l'arbitraire, c'est à lui que revint l'honneur, le 30 juillet 1830, de s'adresser publiquement à la population du haut du balcon de l'Hôtel de Ville pour lui annoncer la prise des Tuileries par la Garde Nationale et le triomphe des idées libérales.

Acclamé par la foule, Visinet porté en triomphe, se trouve reconduit rue Saint-Lô par un bataillon de la Garde Nationale, colonel en tête et tambours battants, par les rues de la Seille, Beauvoisine et des Carmes.

Soucieux d'associer à sa gloire le Journal et sa courageuse direction, il partage avec M. et Mme Brière les fleurs qui lui ont été spontanément offertes tout au long du parcours au milieu des ovations.

Partout la ville est en liesse. Elle s'arrache les journaux et commente les nouvelles avec émotion. Armand Carrel, accouru de la Capitale, le constate avec joie... mais il faut parfaire la victoire et secourir la population parisienne engagée dans l'insurrection et lui envoyer des renforts. Immédiatement, le *Journal de Rouen* s'y attèle.

En quelques heures, deux mille volontaires s'inscrivent, et le 1^{er} août au soir, un premier contingent armé et équipé quitte la Place Saint-Ouen précédé par la musique et les tambours, en direction de Paris. Parmi ceux que la population acclame sous le signe tricolore de leurs cocardes, se trouvent Brière, Visinet et leurs collaborateurs.

De cette équipée qui n'aura finalement pas à livrer le combat, Visinet rapporte quelques jours plus tard un drapeau tricolore qui est hissé au faite de l'Hôtel de Ville où s'installe son nouveau maire, Henri Barbet.

Au lendemain de ces journées, et de l'avènement au trône de Louis-Philippe, Brière et Visinet, décorés de la Croix de Juillet, acquièrent une nouvelle notoriété.

Après avoir, dès le 2 août, souhaité le retour à l'ordre, le *Journal de Rouen*, s'inscrivant dans le sillage de Laffitte, déclare se rallier sans hésitation au nouveau souverain Louis-Philippe. Il réclame néanmoins les jours suivants une politique noble et généreuse à l'extérieur, et, au-dedans, l'application constante des principes de la Révolution de 1789 pour que les forces sociales s'emploient au développement de la richesse publique et à l'accroissement du bien-être de tous.

Dès cette époque, Visinet oriente ses articles vers l'économie. Mais, arrivé à ce stade où il nous apparaît comme un modèle de l'esprit libéral, le moment me semble venu de pénétrer plus avant dans sa personnalité en faisant son portrait physique et moral.

comme d'habitude, il a protesté énergiquement contre l'existence de
ordonnances du 25, nous l'avons vu, le code à la main, défendre son
droits contre les pressions menaçantes par les Bourgeois des Gendarmes
en obtenir le triomphe de la loi sur la force, dans la soirée
au milieu de la fermentation d'une population qui plus tard il aurait
été difficile de relever, un mot de lui pouvait insurger Rouen, si il
ne l'a pu prononcé; il n'a cessé d'en appeler à la loi, jusqu'à
ce que la Cour Royale soit de la connaissance de sa protestation
contre l'autorité administrative en prononcé; il se trouve présente
seul à la réaction si elle fut avérée. La ville de Rouen lui
paraît être à M^r Visinet et ceux amis qui l'entouraient d'avoir été
préservés des horreurs du pillage, et de l'anarchie des masses
Populaires.

M^r Visinet n'a sollicité du Gouvernement aucune
récompense; il a seulement déclaré à quelques amis, qu'il
accepterait les fonctions qui lui seraient attribuées; nous sommes sûrs
que dans toute sa conduite, il n'a été en ne soit inspiré que par
la détermination et le désir d'être utile à son Pays.

nous accomplissons un devoir en séparant autant
que possible l'oubli d'un M^r Visinet a été l'Objet, dans notre
Opinion, une Préfecture serait la poste que ses antécédents et ses
Etudes le mettraient le mieux en état de remplir; Rouen et le
Département regarderaient comme une justice sa promotion, et personne
ne s'élèvera la voix pour critiquer le choix du ministère.

Rouen ce 9^{bre} 1830

A. Barbet, La Président de la commission
provisoire des Départements.

A. Barbet

Maire de Rouen.

J. Genard

Membre du Conseil de Préf.

Ch. Roux

Membre du Conseil de Préf.

J. m. suis avec empressement à M^r le Maire de Rouen et
à mess. les membres de la Commission départementale pour
attester les services éminents rendus par M^r Visinet et de plus
qu'il remplira d'une manière distinguée les fonctions qui lui sont
confiées par le Gouvernement

Paris, 10^{bre} 1830

C. Grégoire

(cf. note 30)

Deuxième page de la lettre collective
écrite de la main d'A. Barbet
au Ministre de l'Intérieur le 9 Novembre 1830

Extrait du dossier de Visinet, Préfet, Archives Nationales, Paris.

[The page contains extremely faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is too light to transcribe accurately.]



(cf. note 23)

Auguste Théodore Visinet, élève au Lycée de Bruges



(cf. note 24)

Passeport de Visinet en 1847, se rendant en Suisse et dans les États Sardes en compagnie de son fils âgé de dix ans et demi.

Archives de la Seine-Maritime.

Physiquement d'abord. Plusieurs éléments nous permettent de le dépeindre avec certitude. Il existe de lui divers portraits, dont l'un à l'âge scolaire et l'autre à l'âge mûr où il se trouve à présent²³.

La première peinture nous révèle dans sa jeunesse un être plutôt gâté par la nature, la finesse de ses traits s'alliant à la plénitude de son visage. La deuxième, réalisée en 1833, nous présente un homme élégamment vêtu d'un gilet rose saumon et d'une redingote foncée, le ruban de la Croix de Juillet à la boutonnière.

D'un col blanc entouré d'une cravate noire de style Laval-lière, émerge un visage serein bien en chair qui respire la quiétude et l'équilibre. Couronné d'une chevelure abondante brune et bouclée prolongée d'un étroit collier de barbe, un large front domine de beaux yeux châtain clair soulignés de larges sourcils.

La longueur de son nez accuse la petitesse d'une bouche qui, esquissant un sourire, donne à l'ensemble un air légèrement gogue-nard.

Un passeport²⁴ qui lui est délivré en 1847 précise qu'il mesure 1,73 m et qu'il a le teint coloré, ce qui correspond à son tempérament sanguin.

Quant à Mme Pauwels qui cherche à négocier le mariage de Visinet avec Aimée Boutard, un tendron de 19 ans, dans une lettre datée de Paris le 29 janvier 1836, destinée, précise-t-elle, à donner tous les renseignements dont un bon père aime à s'entourer lorsqu'il s'agit de décider du bonheur à venir de son enfant, elle écrit ce qui suit :

Monsieur Théodore Visinet qui demande la main d'Aimée a 38 ou 39 ans. C'est un grand, gros et fort garçon, de mine très franche sans être belle, d'un caractère gai, bon ami et bon fils...

Comme vous le voyez, on touche déjà dans cette description à la personnalité morale et affective de Visinet.

Doté d'une intelligence prospective, enthousiaste et spontané, Visinet apparaît comme un homme juste, profondément humain, équitable et bon.

Respectueux des convictions d'autrui, notamment sur le plan métaphysique, il a un sens moral profond.

Aux yeux de Dieu comme à ceux des hommes, dira-t-il aux élèves du Lycée d'Alençon lorsqu'il sera préfet de cette

23. Voir en hors-texte le portrait d'Auguste-Théodore Visinet, élève au lycée de Bruges, et celui peint en 1833, placé en tête de cette étude.

24. Voir reproduction en hors-texte.

région, la loi première est le dévouement, l'abnégation, la probité la plus stricte, la sévérité pour nous-mêmes, l'indulgence pour les autres...²⁵

De dévouement et d'abnégation, Visinet n'en manquera jamais. Avidé de servir les autres, il est toujours prêt à intervenir en faveur des plus déshérités. Son attitude à l'égard des prisonniers révélée par Lefèvre dans ses souvenirs publiés par la *Revue de Rouen* de 1844²⁶ est légendaire. Elle lui vaut d'ailleurs de nombreuses sollicitations. Préoccupé des souffrances du peuple, les derniers mots qu'on lui entendra murmurer sur son lit de mort seront : « le pain à bon marché ».

Avec ce personnage aux principes rigoureux coexiste un homme gai, expansif, que Michel Chevalier²⁷, chef des apôtres du Saint-Simonisme, n'hésite pas à qualifier de « bon vivant... ami de la joie comme des lumières, du bien-être comme du travail » dans une lettre qu'il lui adresse de Ménilmontant en 1832²⁸.

Patriote, volontiers cocardier, Visinet aime également le panache et le prestige de l'uniforme. Du grade de lieutenant dans la Garde Nationale en 1837, il accèdera à celui de lieutenant-colonel en 1848.

Pour être un parfait journaliste polémiste du XIX^e siècle, il ne lui manque plus que de se battre en duel.

Un article d'une rare violence publié par *L'Écho de Rouen* à propos d'un charivari donné au maire de Rouen, Henri Barbet, lui en fournit l'occasion. Sous les initiales V.V., le tout jeune Louis Veillot, le futur grand écrivain catholique et collaborateur du journal *L'Univers*²⁹, qui fait ses débuts de journaliste dans notre ville, met directement en cause le *Journal de Rouen* et sa rédaction, l'accusant d'avoir excité et favorisé ce tapage injurieux³⁰.

25. Voir *Journal d'Alençon* N° 32 du 11 août 1849.

26. Bibliothèque municipale de Rouen.

27. Michel Chevalier, ancien directeur du *Globe*.

28. Bibliothèque de l' Arsenal 7.607, fol. 575, 18 octobre 1832. Ménilmontant était, à cette époque, le siège de la Communauté modèle Saint-Simonienne regroupant autour du « Père » (Prosper Enfantin) une quarantaine de disciples.

29. Ancêtre du journal *La Croix*. Louis Veillot fut avant et pendant le Concile de 1870 l'ardent défenseur de l'infailibilité pontificale.

30. Cette accusation était certainement mal fondée. L'examen du dossier de Visinet, préfet, dont j'ai eu la communication par les Archives nationales, prouve en effet que celui-ci entretenait à cette époque les meilleures relations avec les frères Barbet. Dès le 29 novembre 1830 ces derniers, Auguste Barbet en qualité d'ancien président de la Com-

Visinet, considérant qu'il n'est pour rien dans l'affaire, relève l'outrage et un duel oppose les deux hommes dans les prairies au bout du Grand Cours³¹ à l'aube du vendredi 1^{er} juin 1832.

« Visinet, précise le procès-verbal en notre possession, en qualité d'offensé, avait le choix des armes ; il avait indiqué l'épée ; mais sur l'observation d'un des amis de M. Veillot que celui-ci ne savait point manier cette arme, il s'en est rapporté à la décision des quatre témoins qui eux-mêmes ont remis au sort de prononcer à cet égard. Le sort a prononcé en faveur de M. Veillot qui a choisi le pistolet ».

« Deux coups de pistolet, conclut ce document, vont être échangés de part et d'autre... » et « Veillot ayant eu sa redingote traversée d'une balle, les témoins n'ont pas permis que l'affaire fut poussée plus loin ».

Après ce duel, une nouvelle étape s'ouvre dans la vie de Visinet. Agé maintenant de 35 ans, il semble que ses ardeurs révolutionnaires se calment.

Déçu par le nouveau régime comme le sont ses amis Laffitte et Dupont de l'Eure, il a également appris à se méfier de la tourbe et de ses excès.

Visinet, comme le prouvera son attitude pendant la Révolution de 1848, est un homme d'ordre et son libéralisme s'inscrit dans le concept d'une société ouverte et constructive où prime le sens civique.

Si le milieu dans lequel il évolue n'est pas celui des libéraux de l'aristocratie et du grand monde auquel se vante pour sa part d'appartenir Curmer, l'ancien maire de Rouen des Cent-Jours, Visinet peut compter sur des relations influentes et de solides amitiés à Paris et à Rouen.

mission provisoire du Département, Henri Barbet en qualité de maire de Rouen, conjointement avec Eugène Aroux, procureur du Roi, ancien membre de la Commission provisoire, et Jules Senard, avocat, membre de l'ancienne Commission du Département, avaient sollicité du ministre de l'Intérieur, M. de Montelivet, une Préfecture pour Auguste-Théodore Visinet (on trouvera en hors-texte la reproduction partielle de ce document). Cette démarche contresignée de Treilhard, le préfet de la Seine-Inférieure dont le mandat venait de cesser le 17 novembre, et étayée d'une recommandation écrite des députés de la Seine-Inférieure Thil et Duvergier de Hauranne, devait être confirmée le 29 novembre 1831 auprès du nouveau ministre de l'Intérieur. Malgré une réponse relativement encourageante adressée par ce dernier à Auguste Barbet le 12 avril 1831, cette requête devait demeurer sans suite sous la Monarchie de Juillet.

31. Appellation du Cours la Reine sur la rive gauche. Voir en hors-texte le tableau du peintre Léon-Jules Lemaitre (1850-1905) représentant les prairies du Grand Cours vers la fin du XIX^e siècle.

Le Conseil de Famille, constitué à son décès en 1857 en faveur de ses quatre enfants mineurs, verra apparaître les noms des intimes. Parmi ceux-ci, nous relevons en premier celui de Louis-Philippe Desseaux, avocat. Il s'agit, comme l'indique dans ses notes votre confrère le Professeur Chaline, d'un notable rouennais qui fut préfet de la Seine-Inférieure sous la III^e République puis député jusqu'à sa mort ³².

Vient ensuite un négociant, Jean-Étienne Marion, chevalier de la Légion d'honneur ³³ ; Désisle Brière bien sûr, puis un médecin, Parfait Grout, celui qui l'a soigné jusqu'à la fin avec un extraordinaire dévouement ; un compositeur de musique, Jean-Amédée Lefroid de Mereaux, enfin un journaliste, Charles Beuzeville.

Deux de ses amis dont les noms ne figurent pas dans cette liste vont jouer dans la suite de sa carrière un rôle prépondérant. Il s'agit de MM. Pauwels et Jules Senard. Le premier fera de Visinet un industriel, le second un préfet en 1848.

Dès 1833, Visinet s'ouvre à Brière de ses projets. Il souhaiterait conserver la chronique économique du journal, mais abandonner son poste de rédacteur en chef pour devenir industriel.

Brière n'est pas opposé à cette proposition, d'autant que se dessine un successeur possible à la tête de la rédaction, en la personne de Cazavan et qu'un ami de Visinet, Degouve Denuncques est prêt à venir renforcer l'équipe rédactionnelle.

Sur cette base un accord intervient entre Brière et Visinet qui abandonne son poste de rédacteur en chef le 1^{er} février 1834.

Ainsi commence la vie d'un Visinet devenu notable de sa ville.

Il songe à s'établir et à fonder une famille. De nos jours, on

32. Voir *Deux Bourgeois en leur temps*, présentés par Jean-Pierre CHALINE, Rouen, Société de l'Histoire de Normandie (1977), pp. 107 et 191. Louis-Philippe Desseaux (1798-1881), républicain convaincu, avait refusé, en tant qu'avocat, de prêter serment après le coup d'État du 2 décembre. Il était membre de la Franc-maçonnerie rouennaise depuis 1822.

33. Jean-Étienne Marion-Vallée (1802-1877), commandant de l'artillerie de la Garde Nationale de Rouen, inhumé à la Cathédrale de Rouen le 6 août 1877. Sa fille, décédée à l'âge de 24 ans, avait épousé le Comte Joachim Murat, député au Corps Législatif, parent de l'ex-roi de Naples dont il portait le prénom.

dirait d'un ton méprisant qu'il « s'embourgeoise », mais n'est-ce pas plus simplement obéir à la finalité de l'existence ?

L'industrie à laquelle Visinet va s'intéresser n'est d'ailleurs pas traditionnelle ni sans risques. Elle est dans le vent du progrès. Il s'agit d'introduire à Rouen le nouveau mode d'éclairage par le gaz suivant le procédé Lebon³⁴.

Deux tentatives ont déjà été faites sans succès dans notre ville lorsque son ami Pauwels, un ingénieur parisien dont le nom fait autorité en la matière, lui propose d'en faire une troisième.

Pauwels utilisera les relations de Visinet, et Visinet la compétence de Pauwels.

C'est ainsi que le 11 janvier 1834, sous la présidence du maire, Henri Barbet, le Conseil municipal est saisi, entre autres questions, d'une demande de MM. Pauwels et Visinet. Celle-ci sollicite la « concession pour un laps de temps déterminé de la voie publique afin d'y faire passer les conduites d'un établissement d'éclairage au gaz hydrogène qu'ils se proposent de créer dans la Ville de Rouen ».

Dans les mois qui suivent, bien qu'ils renoncent à solliciter une exclusivité qui serait la négation du libéralisme et de la libre concurrence qu'ils professent, les deux hommes donnent une existence définitive à leur projet.

Ils mettent en chantier une usine sur la rive gauche de la Seine près de l'ancien couvent des Dominicaines dites « Emmurées », et déposent chez M^e Moinet, notaire, le 16 avril 1834, les statuts d'une Société en Commandite par actions sous la raison sociale « Pauwels Fils, Visinet et C^{ie} »³⁵.

La construction de cet établissement, la Compagnie d'Éclairage par le gaz hydrogène de la Ville de Rouen, est l'attraction du moment. Aussi n'est-ce pas étonnant qu'elle reçoive la visite d'Armand Carrel le 16 juin, la veille du procès devant la Cour d'Assises de la Seine-Inférieure, du « National de 1834 ».

Lorsque Visinet l'y accueille, c'est en sa qualité non plus de journaliste mais de gérant de l'usine à gaz, et lorsque deux jours plus tard les deux hommes se retrouveront côte à côte au cimetière monumental pour enterrer les victimes d'une noyade tragique, c'est en cette même qualité que Visinet prononce l'éloge

34. Voir *Les débuts de l'éclairage par le gaz à Paris et à Rouen* par René ROUAULT DE LA VIGNE, *Journal de Rouen* des 21, 27 et 28 octobre 1940.

35. Voir en hors-texte, en réduction, la reproduction d'un certificat d'actions de la Compagnie d'éclairage par le gaz hydrogène de la Ville de Rouen signé des deux gérants.

funèbre de l'une d'elles, Stevenin, architecte dessinateur du nouvel établissement³⁶.

Le 20 octobre 1834 a lieu l'ouverture solennelle de l'usine.

Pauwels et Visinet y reçoivent ce jour-là le préfet, le Baron Dupont-Delporte, le maire Henri Barbet, les conseillers municipaux, les membres des sociétés scientifiques de Rouen, ainsi qu'un grand nombre de fonctionnaires et de bourgeois de la ville. On visite en détail les installations qui répondent au dernier cri de la technique, et, à la tombée de la nuit, le Maire et le Préfet allument l'un après l'autre, sous les applaudissements de l'assistance les deux premiers becs de gaz en forme d'éventails de la Ville de Rouen.

Les débuts de l'éclairage par le gaz de notre ville n'étant pas mon propos, je me bornerai à vous dire qu'en dépit d'une usine concurrente établie six années plus tard, Ile Lacroix, le succès de l'entreprise gérée par Visinet fut total mais non sans péripéties.

Nous possédons, toujours grâce à Mme Pauwels, des détails sur la situation de Visinet en 1836.

Seul gérant appointé de l'usine, il reçoit en dehors d'une part d'industrie équivalente à celle de Pauwels, cinq mille francs d'appointements fixes et dispose d'une très belle maison sociale construite à côté de l'établissement.

Cette maison qu'il habitera dès son mariage, y verra naître ses quatre enfants dont le dernier³⁷ aura à peine trois ans lorsqu'il la quittera en 1848 pour la Préfecture d'Alençon.

De 1834 à 1848, Visinet — ainsi qu'en atteste le legs qu'il fit au Musée de la Ville de Rouen, en 1844, d'une peinture attribuée à David — connaît une certaine aisance. Il jumelle sa vie d'industriel à celle de journaliste économiste. Entrecoupant sa vie rouennaise de déplacements à Paris où il rend notamment visite à son

36. Pour tromper l'attente de ce procès, on avait décidé, « impromptu », à l'issue de la visite de l'usine à gaz, de faire une partie de canot à voile sur la Seine en direction de Saint-Adrien. Y participaient MM. Conseil, Carrel, Hingray, Pauwels, Stevenin et un jeune commis, tous, ou à peu près sans expérience de la navigation en Seine. Le canot s'étant retourné, Conseil et Stevenin devaient périr noyés dans la confusion générale. Voir le détail de cette tragédie dans *La vie d'Armand Carrel* par R.-G. NOBÉCOURT.

37. Il s'agit de Georges Visinet, ingénieur de l'École Centrale des Arts et Manufactures, qui fera comme son père une double carrière dans le gaz et le journalisme. Il sera en effet le président du Conseil de surveillance de la Compagnie Centrale du Gaz Lebon, directeur de la Compagnie du Gaz de Saint-Germain-en-Laye, et critique dramatique et musical de l'Agence Havas et du *Journal de Rouen*.

38. Ancien collaborateur du *National*.

ami Dubochet³⁸, fondateur de *L'Illustration*, il effectue des voyages à l'étranger pour observer le développement des états voisins.

Outre l'Angleterre qu'il a visitée antérieurement, il se rend en Allemagne en 1843 et parcourt la Suisse et les États Sardes en 1847.

De ces voyages à l'extérieur, Visinet acquiert le sentiment d'un certain enlèvement de la France. Elle n'évolue pas assez vite à son gré, elle accuse même à ses yeux un certain retard préjudiciable à son avenir économique.

Au cours de son voyage outre-Rhin où il note ses observations personnelles, il est frappé par le niveau de vie élevé des populations rurales. Faisant une halte sur la route de Brême à Hambourg « dans un cabaret isolé », il y découvre un intérieur de bon goût et confortable où figure un piano. Surpris par l'élégance de la servante « dont le ton, dit-il, contrastait singulièrement avec celui d'une servante d'auberge française », il imagine « qu'en l'absence des voyageurs elle essaie sur ce piano les mélodies de Mozart et de Weber », et il conclut ainsi :

« Il y avait là pour nous matière à bien des réflexions. Combien ne faudra-t-il pas encore de temps et de progrès pour que dans un bouchon de France on connaisse non pas même cette élégance mais la propreté de l'ameublement et pour qu'une servante ait, je ne dis pas l'usage mais seulement l'idée d'un piano ? ».

Sur le plan idéologique, Visinet, révolutionnaire de 1830, qui s'estime trahi dans les faits par le roi-citoyen, évolue insensiblement pendant cette période de la Monarchie à la République. Cependant, pour l'heure, l'économiste domine le politique.

Après s'être occupé en juin 1834 de l'élection de son ami Laffitte en qualité de député du 3^e collège de la Ville de Rouen, Visinet assiste au milieu des rédacteurs au procès du *Journal de Rouen* du mois d'août 1836 où M^e Senard souligne la qualité des articles économiques qu'il publie au nom de la « Liberté Commerciale ».

*
**

La mise en pratique de cette « Liberté Commerciale », telle est en effet la préoccupation majeure de l'économiste Visinet.

Dans l'introduction d'un opuscule intitulé *Aperçus économiques* édité en 1849, où il reproduit notamment un ensemble de ses articles publiés dans le *Journal de Rouen*, à propos de l'exposition industrielle de 1844, il déclare : « M'adressant à un

public peu favorable aux doctrines de Liberté Commerciale, je n'ai pas mis mon drapeau dans la poche... ».

De fait, il affirme avec courage dans ses articles, des opinions qu'une France repliée sur elle-même à l'abri de ses barrières douanières, n'est pas prête à entendre et encore moins à adopter.

Ces idées qui s'inscrivent dans un système cohérent où Visinet défend ses théories et propose des solutions, sont pour la plupart d'une actualité récente sinon présente.

On peut les résumer ainsi :

Créer le libre échange en Europe par la réduction des droits de douane ; développer les moyens de communication ; favoriser le progrès technique ; accroître la production ; éviter le gaspillage des matières premières ; indemniser le chômage ; éduquer et reclasser la main-d'œuvre ; attirer les capitaux par la confiance ; exporter nos fabrications ; créer la richesse ; instaurer une véritable politique sociale ; éduquer le peuple ; répandre partout la morale et l'instruction, facteurs de paix intérieure et d'entente entre les Nations ³⁹.

Si l'on reconnaît principalement dans l'aboutissement philosophique quelque peu « utopique » de la doctrine de Visinet une obédience saint-simonienne, on ne peut affirmer qu'il adhère sans réserve aux préceptes de la secte.

Incontestablement séduit par le côté idéaliste de cette Église comme l'ont été temporairement Sainte-Beuve ou Auguste Comte, Visinet ne s'égare pas dans les errements d'un mysticisme aveugle ou d'une ascèse lénifiante. Radical au sens étymologique du terme, il s'attaque à l'ignorance ou aux préjugés et suscite le progrès par la racine ⁴⁰.

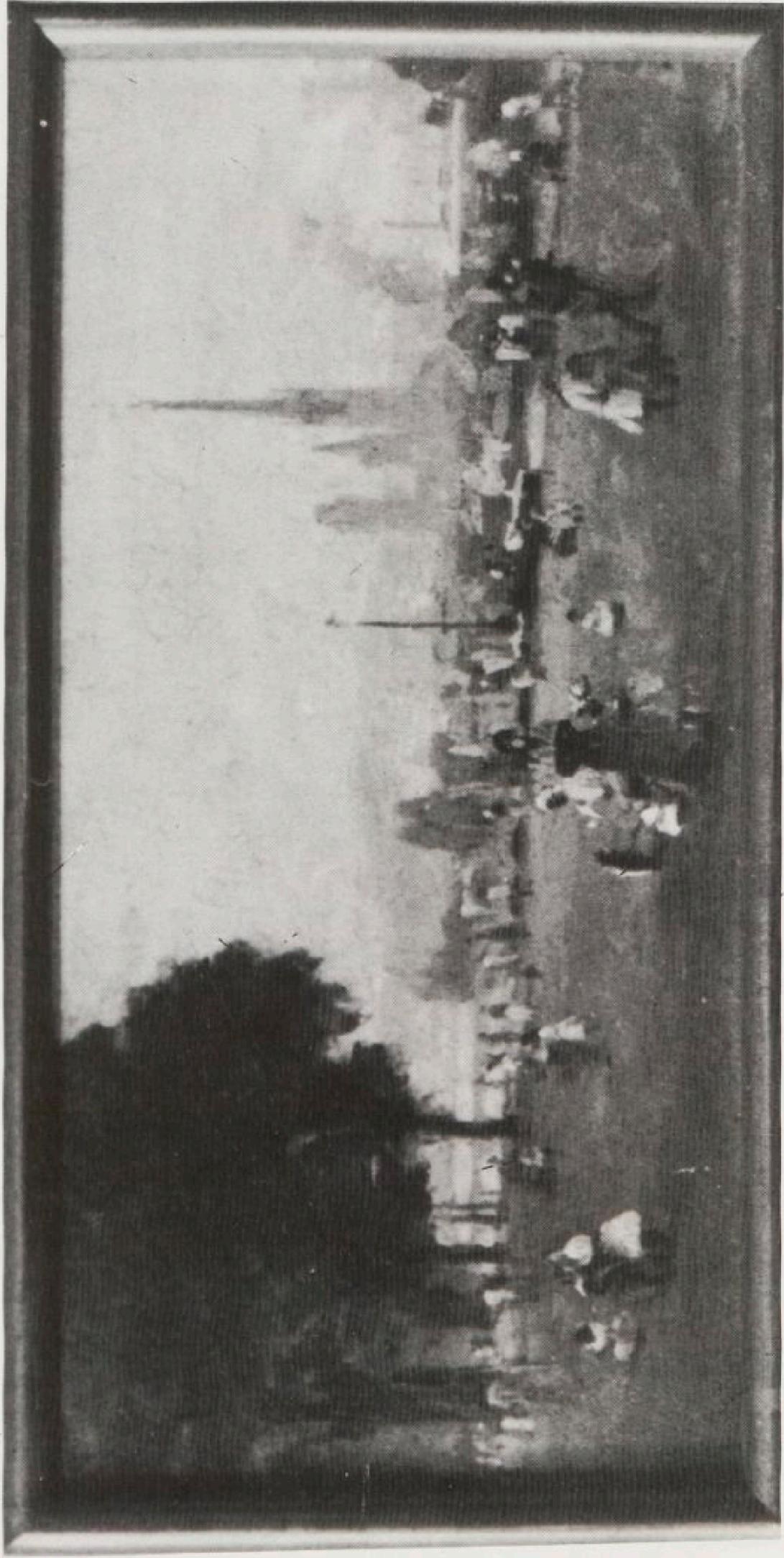
Ses échanges épistolaires avec Michel Chevalier, un esprit novateur qui préconisera plus tard la création du tunnel sous la Manche et le percement de l'isthme de Panama, attestent le côté positif et pratique de son esprit.

A ses lecteurs, il s'adresse sur un ton extrêmement simple en prenant des exemples concrets.

Son thème favori la « Liberté Commerciale », il l'illustre chaque fois d'une manière nouvelle.

39. Voir *Journal de Rouen* des 9, 11, 14, 19, 21, 22, 25 mai, 5 juin et 2 juillet 1844.

40. Maurice AGULHON : 1848 ou l'apprentissage de la République.



« Le Cours la Reine » tel qu'il existait encore à la fin du XIX^e siècle
d'après une peinture de Léon Jules Lemaître (1850-1905). *Collection particulière.*

(*cf. note 31*)

Ces prairies furent le théâtre du duel qui opposa Théodore Visinet à Louis Veillot à l'aube du Vendredi 1^{er} Juin 1832.



(cf. note 35)

Certificat d'Actions de l'Usine à gaz d'Hydrogène
fondée par Pauwels et Visinet en 1834

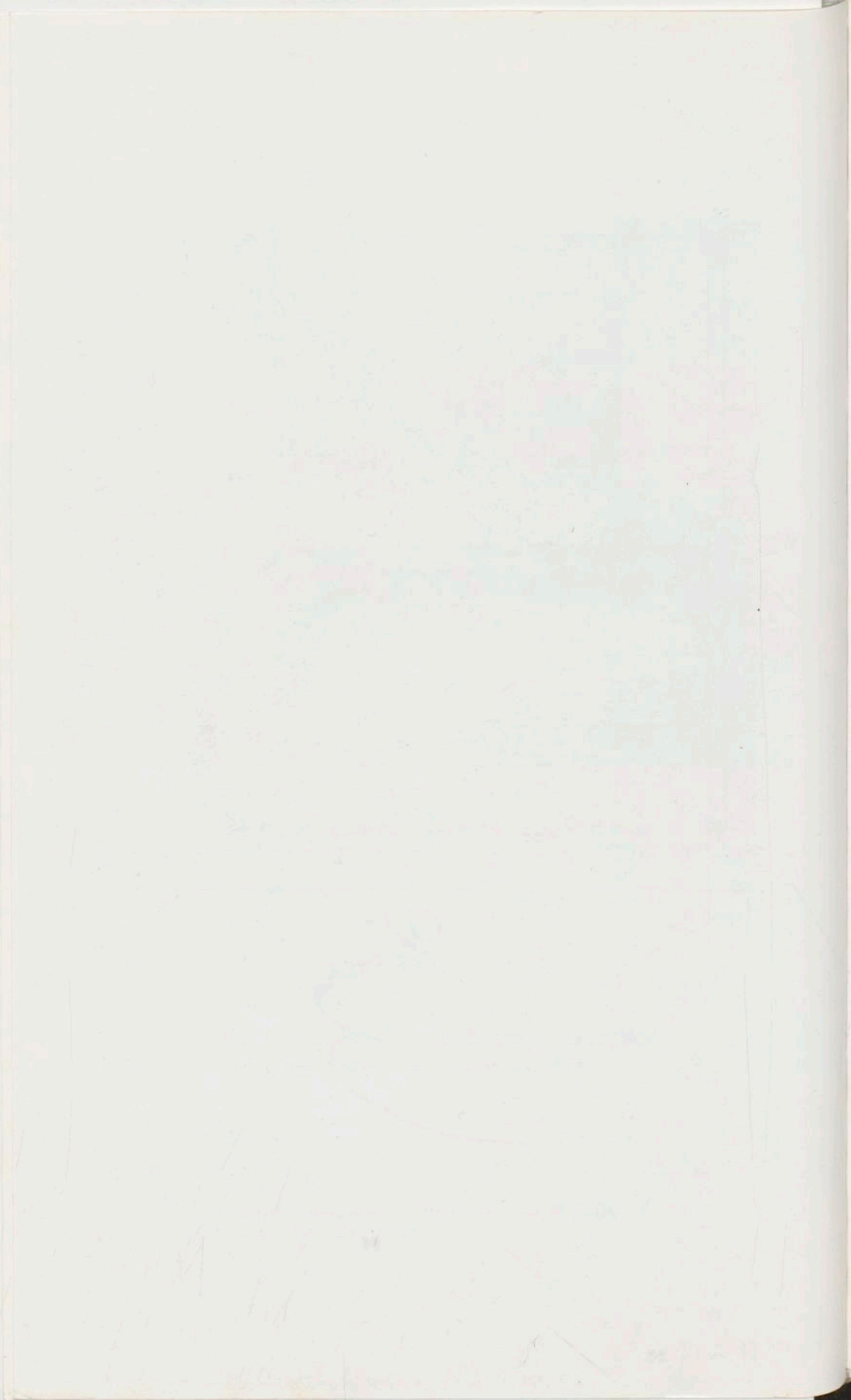
Archives Départementales de la Seine-Maritime.

On remarquera l'absence de flèche à la cathédrale de Rouen,
celle-ci ayant été incendiée par la foudre en 1822.

Le refus de l'ome

J. King

(cf. note 47)



Qu'on n'infère pas de nos paroles que nous voulons voir tout d'un coup lever toutes les barrières, écrit-il. Telle n'a jamais été notre pensée. Quand un système a présidé longtemps aux destinées commerciales d'un pays, nous savons quel ménagement il faut prendre pour le changer ; mais cette réserve ne doit pas fermer les yeux sur les vices et être un obstacle à ce qu'il y soit porté remède...

Visinet est persuadé que « si l'on substituait, comme il le dit, au système de prohibition générale, un système intelligent de liberté », l'industriel et l'agriculteur français n'en subiraient pas tellement les effets négatifs, dès lors qu'ils sauraient s'adapter et profiter, comme leurs voisins, de matières premières et d'outils « introduits sous des droits modérés ».

Mieux, n'étant pas moins intelligents et capables que leurs concurrents européens à condition de faire des produits de qualité, ils pourraient par l'exportation profiter d'un marché plus large. Il admire à cet égard « l'industrie mécanique soumise à la concurrence étrangère quant aux produits qu'elle confectionne » et qui subit « tous les inconvénients du régime prohibitif quant aux matières premières qu'elle emploie..., malgré ce double désavantage ses fabrications progressent et elle exporte... Si de Saint-Pétersbourg, conclut-il, on trouve avantage à venir vous acheter une machine à Mulhouse, c'est qu'au jugement des industriels de Russie, vous produisez au moins aussi bien que les fabricants de Manchester et que par conséquent, si on vous laissait acheter le fer, la fonte et le charbon aux mêmes conditions que ceux-ci, vous pourriez envoyer des machines non seulement en Russie mais en Angleterre même... ».

Quant au développement des moyens de communications, Visinet aborde ce problème dès l'apparition en 1832 des premières locomotives. Il examine déjà les axes de chemin de fer à créer pour favoriser le développement économique... « Publications de première qualité, lui écrit son ami Chevalier, elles mériteraient une large diffusion... malheureusement les Libéraux prolixes de Paris ne s'y intéresseront pas. Si vous aviez publié une diatribe sur Monsieur Thiers... une anecdote scandaleuse sur le Château d'Eu ou sur les bains de Dieppe, vous eussiez été répété dix fois... ».

Mais quel que soit le cas que l'on puisse faire de ses articles, Visinet poursuit son idée. Prenant la parole au fameux Banquet Réformiste de 1847⁴¹ présidé par Senard, banquet qui fit sourire

41. Le Banquet Réformiste de Rouen regroupant 1.800 convives dont 1.400 électeurs se tint le 25 décembre 1847, jour de Noël, dans la salle du

Flaubert, Visinet dans son « Toast à l'alliance des peuples »⁴² reparlera ainsi des chemins de fer :

Certaines gens voient dans ces vastes créations du chemin de fer des machines de guerre et supputent en combien de jours une armée et son matériel, réunis sur la Vistule, l'Oder ou le Danube, pourraient arriver sur le Rhin ou la Moselle, investir Strasbourg et Metz...

Que de pareils rêves aient passé dans la tête de quelques despotes, cela se peut ; qu'ils effraient les « Épiménides » dont les regards toujours tournés en arrière se ferment aux clartés les plus vives de l'avenir, cela se peut encore, mais cela doit peu nous inquiéter.

Est-ce donc pour la guerre que le génie de l'industrie a enfanté ses prodiges ? Est-ce qu'avant de transporter des soldats et des canons, les chemins de fer ne transporteront pas des millions de voyageurs pacifiques et les produits du travail de chacun ? Est-ce que l'Anglais et l'Allemand ne vont pas visiter Paris, tandis que le Français va à Londres, à Berlin et à Vienne ? Les Nations ainsi mises en contact apprendront de plus en plus à se connaître, à s'apprécier.

Partisan du progrès de la technique, Visinet voit dans la mise en œuvre des machines l'affranchissement de l'homme des tâches serviles et répétitives.

Il s'inquiète de la méfiance des Rouennais à l'égard du progrès et du peu d'empressement qu'ils montrent à adopter les inventions nouvelles. « S'il est un instrument utile tant pour l'hygiène du consommateur que pour la santé du boulanger, écrit-il un jour dans le Journal, c'est le pétrin mécanique. Or savez-vous que depuis quinze ans que cette invention existe, malgré les avantages évidents qu'elle présente... deux boulangers seulement l'ont pendant cette longue période adoptée à Rouen... Un seul, M. Ferrand,

« Tivoli normand » (voir *Rouen sous la Monarchie de Juillet*, par J.-P. CHALINE). Rien de vraiment révolutionnaire dans « ce grand rendez-vous de l'opposition normande » (voir *Histoire de Rouen*, Éditions Édouard Privat, 1979). Jules Senard devait proclamer dans la première phrase de son discours introductif : « Nous voulons le gouvernement représentatif, mais nous le voulons dans toute sa pureté, dans toute sa sincérité et comme nous l'avions compris et accepté en juillet 1830 ».

42. L'alliance des peuples. Il s'agit là d'une des utopies du XIX^e siècle. « La France se doit à elle-même de briser les chaînes des nationalités. A la sainte alliance des Rois, elle substituera la sainte alliance des Peuples. Des maximes de 1789 naîtront les États-Unis d'Europe. Ainsi tous les problèmes seront résolus. Les conflits n'auront plus de causes... » (*Histoire de trois générations* de Jacques BAINVILLE : « L'Évangile de Sainte Hélène, p. 23 »).

rue Percière, l'a conservée en activité : tous les autres boulangers s'en tiennent à la vieille routine ».

Ardent partisan de l'accroissement de la production industrielle, Visinet y voit le seul moyen de satisfaire les besoins de tous et au nombre de ces besoins, écrit-il, il faut classer « le superflu, chose si nécessaire »... car, « à mesure que la société se développe et se perfectionne, elle sent naître une foule de besoins dont auparavant elle n'avait même pas conscience, ...le nécessaire du vulgaire d'aujourd'hui aurait été du superflu pour la plupart des heureux du siècle, il y a quelque cent ans »...

Abordant à plusieurs reprises la menace que fait peser sur l'emploi de la main-d'œuvre la mécanisation agricole et industrielle, Visinet considérant que c'est le sujet principal qui doit retenir « l'attention de l'économiste et de l'homme d'État », préconise trois remèdes : l'instauration d'une indemnité de chômage ; la création de loisirs ; la reconversion par l'éducation de la main-d'œuvre vers des tâches plus élevées⁴³.

« Notre société qui profite de ces progrès, ne doit-elle pas une indemnité à ceux qui vivaient sous la foi du maintien de l'ordre ancien ? » interroge-t-il.

« Ce principe d'indemnité que notre législation applique si largement chaque fois que dans l'intérêt de la Communauté il est porté atteinte à la propriété matérielle et individuelle, pourquoi ne l'étendrait-on pas aux faits préjudiciables à l'homme ? »... Mais ce principe d'indemnité ne doit pas être « une prime à l'ignorance et à la paresse » mais doit permettre de soulager « transitoirement » les victimes de l'industrialisation en attente de reconversion. « Créez des loisirs à vos populations laborieuses, écrit-il par ailleurs, ouvrez-leur des écoles où elles aillent utiliser ces loisirs » pour acquérir des « connaissances » leur permettant d'accéder à des travaux plus élaborés.

43. « Nous vivons depuis 150 ans dans la hantise du progrès, devait s'exclamer tout récemment encore François Ceyrac, président du Conseil National du Patronat Français. Faut-il rappeler, poursuivait-il, comme le fait Alfred Sauvy dans son dernier ouvrage *La machine et le chômage*, que si la machine supprimait des emplois au lieu d'en créer, il y aurait aujourd'hui, après deux siècles de progrès technique, non pas 20 millions de Français qui ont un emploi et 1,4 million de chômeurs... mais l'inverse ». (Voir *Paris-Normandie* du vendredi 3 octobre 1980).

Le sens social de Visinet ne s'arrête pas à l'éducation. Il se préoccupe du logement ⁴⁴, des conditions de salaire et du temps de travail des ouvriers et suggère que, lorsqu'on attribue dans un concours une médaille à un industriel, on ne prenne pas seulement en considération la qualité de sa fabrication mais le sort qu'il réserve à sa main-d'œuvre.

Esprit novateur, sur le plan industriel, Visinet qui, face aux premiers balbutiements de l'électricité, prévoit que celle-ci détrônera rapidement la vapeur, l'est aussi sur le plan économique et social. Il voit loin. Si l'on veut échapper aux convulsions révolutionnaires si néfastes à la France, il faut être en mesure de construire un ordre social et faire bénéficier tout le monde de la croissance industrielle. Tel doit être le souci de l'homme d'État.

Critiquant la théorie de Louis Blanc sur le « droit au travail » qu'il qualifie de généreuse utopie, à la sclérose d'un fonctionnarisme généralisé, il oppose le stimulant de l'initiative et de « l'intérêt personnel » pour faire progresser la société. Il croit en outre aux vertus de l'ordre pour enrichir le pays.

« Le capital qui au premier symptôme de péril se sauve dans son trou... aime mieux le comptoir du paisible marchand d'Amsterdam, de Hambourg ou de la Cité de Londres que les agitations du Forum ». Créer la richesse, c'est aussi drainer des capitaux à bon marché pour réaliser au meilleur coût l'investissement nécessaire à l'élévation générale du niveau de vie de « nos populations ».



Cet itinéraire ainsi parcouru à travers les écrits de Visinet nous permet de connaître la mentalité de cet esprit libéral et réformiste ⁴⁵ sur lequel va se braquer une dernière fois l'éclairage de notre actualité rouennaise. Je veux parler des journées de février et juin 1848.

L'attitude de Visinet pendant cette nouvelle révolution sera en tout point conforme à ses convictions.

Devenu lieutenant-colonel de la Garde Nationale, il va être à la fois l'homme du dialogue et de la fermeté.

Parlementant d'abord avec les révolutionnaires, essayant par tous moyens d'apaiser les esprits, s'exposant sans ménagement aux menaces des plus excités, il n'hésitera pas, le moment venu,

44. A propos du rapport Blanqui publié par *Le Moniteur* sur la condition ouvrière dans les grandes villes industrielles.

45. Le discours de Jules Senard au Banquet Réformiste de Rouen fait parfaitement la synthèse de la doctrine de ce mouvement.



(cf. note 46)

Gravée au nom d'Auguste Théodore Visinet, cette médaille de bronze reproduite ici au format fut offerte par la ville de Rouen à ses volontaires de la garde nationale partis pour défendre à Paris l'ordre et les lois pendant les journées insurrectionnelles des 23, 24, 25, 26 Juin 1848.

REPUBLIQUE

FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.



Le Préfet de l'Orne

Aux Habitants du département.

Citoyens,

J'ai pris aujourd'hui possession de la Préfecture du département de l'Orne dont l'administration m'a été confiée par arrêté du Gouvernement du 4 de ce mois.

Je ne me dissimule pas la grave responsabilité qui va peser sur moi et tout ce que j'aurai à faire pour m'élever au niveau de mes fonctions. Mais si un dévouement ancien et sans bornes à la cause de la République et de la Liberté, si l'amour de l'ordre, le respect des droits de tous, si des études longues et consciencieuses de l'économie politique et des institutions du pays ont été pour moi des titres à la confiance du Gouvernement, j'espère obtenir celle des Habitants de l'Orne quand je me serai fait connaître à eux par mes actes.

Je compte aussi sur leur patriotisme, sur leur bon sens pratique, sur leur sage appréciation des institutions républicaines, pour rendre ma tâche plus facile par la stricte exécution des lois, à l'avenir comme par le passé.

Déjà, tout nous le présage, les plus mauvais jours de la République sont écoulés; elle a subi ses dernières et ses plus cruelles épreuves. La confiance, qui commence à renaître, se raffermira de jour en jour, en même temps que diminueront les sacrifices imposés par des difficultés transitoires.

Sous un Gouvernement émané, comme le notre, du suffrage universel, les anciennes distinctions de partis ne sauraient subsister. On n'y doit connaître d'autre rivalité que celle du zèle pour développer la moralité et assurer le bien-être de tous, en respectant religieusement la famille, la propriété, la liberté de conscience, enfin les institutions qui sont le résultat de l'expérience de tous les temps et sans lesquelles la Société ne serait que l'Anarchie organisée.

Telles sont les pensées que j'ai mission de faire prévaloir et qui formeront la règle de mon administration. Je suis assuré d'avance qu'elles sont et seront toujours les vôtres, et qu'ainsi que moi, chacun de vous consacrera ses soins à les propager et à les appliquer dans la pratique de tous les jours.

Par là nous consoliderons la République telle que l'entendent les bons Français, quels qu'aient été leurs antécédents, et nous démontrerons à ses adversaires que c'est déraison de chercher, dans l'appel à des souvenirs surannés ou dans des aspirations prématurées vers l'avenir, des améliorations qui seront le fruit nécessaire de la marche du temps et du développement progressif du principe de notre Gouvernement.

Salut et Fraternité.

VISINET.

Alençon, le 14 juillet 1848.

Alençon, chez POULET-MALASSIS, Imprimeur de la Préfecture, place d'Armes.

(cf. note 47)

Proclamation de Visinet, Préfet de l'Orne, le 14 Juillet 1848

à se rallier au général Cavaignac pour sauver, par la manière forte, la « société menacée de mort ».

Profondément meurtri à la vue d'événements venus ensanglanter une cause qu'il avait voulue pure, libérale et protectrice, à la tête des volontaires rouennais, il gagne la capitale. Là, pendant ces « fatales journées de juin, nous dit le chroniqueur, il affronte froidement les coups des insurgés sans prendre la peine de s'abriter derrière les barricades... comme s'il s'offrait, en victime volontaire, à la Liberté, son idole dont l'Autel était ainsi profané »⁴⁶.

Aussi n'est-il pas étonnant de voir Jules Senard, devenu ministre de l'Intérieur, dans une lettre datée de juillet 1848, commençant par le mot de citoyen et se terminant par ceux de « Salut et Fraternité » annoncer à Visinet sa nomination de Préfet de l'Orne⁴⁷.

Partiellement ruiné par trois années successives de crise économique et de révolution, trahi par des débiteurs peu scrupuleux, Visinet abandonne néanmoins la direction de l'usine à gaz renaissante pour se mettre au service de la République.

Son mandat de préfet, Visinet va le remplir avec la probité, le dévouement et la foi qui le caractérisent et qu'incarne l'idéal des premiers républicains.

« Pour vous, dira-t-il dès sa nomination aux jeunes élèves d'Argentan, *la Liberté* ne sera point la licence mais le respect des droits d'autrui comme garantie première de vos propres droits. *L'Égalité* ne sera point ce nivelage grossier et brutal qui place sur la même ligne l'ignorant et l'homme instruit, le paresseux et le travailleur infatigable ; mais la faculté pour les plus éclairés et les plus moraux de se consacrer avec abnégation au service de leur Patrie. *La Fraternité* sera l'application à toutes les relations politiques et sociales de la divine maxime de l'Évangile « Faites à autrui ce que vous vouliez qu'il vous fût fait »⁴⁸.

*
**

Ce pur républicain n'allait pas, on s'en doute, demeurer longtemps à son poste. Ennemi déclaré du « Césarisme », il ne pouvait qu'attirer la méfiance de l'entourage du Prince Président

46. Voir en hors-texte la photographie de la médaille de bronze offerte par la Ville de Rouen à ses volontaires des journées de Juin.

47. Voir en hors-texte la signature de Visinet, préfet de l'Orne, et sa proclamation du 14 Juillet 1848.

48. Collège d'Argentan. *Distribution solennelle des prix, 1848*, Argentan, Imprimerie de Barbier, Place Henri-IV.

qui dès le mois de novembre 1849 allait le limoger en l'appelant pudiquement à de nouvelles fonctions⁴⁹.

Au reste, Visinet déjà miné depuis deux ans par les premières manifestations d'une maladie de la moelle épinière, n'aurait pu tenir beaucoup plus longtemps cette fonction publique.

Tous les partis politiques de l'Orne s'étant réunis pour s'opposer à son départ, celui-ci s'opère dans la plus grande discrétion.

Il lui vaudra de nombreuses marques de sympathie épistolaires, notamment de l'évêque de Sées soulignant les bienfaits de son administration.

Regagnant Rouen, Visinet surveillant de plus loin les intérêts de l'usine à gaz, demeure dorénavant au 24 de la rue Saint-Lô. Choqué mais non surpris par le coup d'État du 2 décembre qui faillit faire sombrer le *Journal de Rouen* dont la publication fut un moment suspendue, il reprend sa plume de journaliste économiste.

Perdant successivement l'usage de tous ses membres, Visinet, assailli de souffrances, est aveugle les quatre dernières années de sa vie.

Grabataire, mais secondé par une épouse admirable qui supplée à toutes ses défaillances physiques, Visinet parfaitement lucide, au fait de l'actualité, continue jusqu'à sa mort le 1^{er} novembre 1857, son combat pour la « Liberté Commerciale ».

La Presse, y compris celle de ses adversaires politiques, sera unanime à rendre témoignage au talent, au courage et à la loyauté du disparu. Mais le plus bel hommage viendra de ses anciens ouvriers de l'usine à gaz. Refusant que le cercueil soit placé sur un char, ils exigeront de le porter eux-mêmes de la rue Saint-Lô à la Cathédrale et de la Cathédrale au Cimetière Monumental⁵⁰.

*
*
*

49. Visinet fut révoqué en même temps que 26 autres préfets. « Loyal et sincère républicain, écrira *Le Foyer Républicain* d'Alençon en 1887, il dut abandonner l'Administration pour faire place aux préfets chargés de préparer le coup d'État ».

50. Au Cimetière Monumental un dernier hommage devait être rendu à Visinet par Charles Levavasseur. Il s'agissait de l'ancien député de Dieppe puis de Rouen, devenu plus tard membre de l'Académie de Rouen et dont la première campagne électorale nous a été contée par notre défunt confrère Jacques Giffard lors d'une communication consacrée à « *Barbey d'Aurevilly, journaliste à Dieppe* » (voir *Précis de l'Académie de Rouen*, 1978). Le très bel hôtel particulier Levavasseur du 6, rue Stanislas-Girardin, aujourd'hui siège social de la Société d'Assurances « La Normandie », avait été construit par son frère le Baron Jacques Levavasseur, négociant, manufacturier et armateur.

Madame le Président, Mesdames, Mademoiselle, Messieurs,

Vous excuserez, je l'espère, la longueur de ce discours. Il n'avait pas pour objet de faire, à travers mon personnage, l'apologie d'un système. Il ne cherchait pas non plus à glorifier certaines idées héritées du *Mémorial de Sainte-Hélène* dans lesquelles l'historien Jacques Bainville découvrait les ferments de nos grands conflits européens.

Si j'ai voulu évoquer devant vous les certitudes de cet esprit libéral, c'était avant tout pour les opposer aux interrogations actuelles de notre univers économique.

En cette fin de siècle où les dimensions de notre Monde se trouvent repoussées à l'infini du Cosmos, où la plupart des équilibres naturels se trouvent rompus ; où les inégalités sociales se creusent entre les Nations ; où le travail n'a jamais été aussi mal réparti ; devant la persistance de nos contradictions nationales qualifiées de « Mal Français »⁵¹ ; devant notre hésitation perpétuelle à trancher le « Nœud Gordien »⁵² entre un libéralisme que certains voudraient « permissif » et un dirigisme encore imprégné de « Colbertisme » ; au moment où nous nous trouvons entraînés dans une guerre économique internationale sans merci... jamais sans doute notre humanité et notre peuple n'ont ressenti avec une telle acuité la nécessité de redéfinir leurs aspirations et leurs buts.

Puisse cette Institution que vous me permettez d'appeler désormais « notre » Académie, non seulement être l'un de ces foyers de réflexion et de méditation si nécessaires à notre temps, mais aussi un centre de recherches susceptible de dégager à travers les « Convergences des Civilisations actuelles »⁵³, les espérances de notre Monde de demain.

*Offre à Visinet par Le Livre, l'un des conjoints
de La Rochelle emprunté à Poissy en 1972.*

51. *Le Mal Français*, titre donné par Alain PEYREFITTE, homme d'État, membre de l'Académie française, à son livre publié chez Plon, 1976.

52. *Le Nœud Gordien*, titre donné par le Président POMPIDOU à son livre publié chez Plon, 1974.

53. *Convergences des Civilisations actuelles*, titre donné par Didier LAZARD à un essai de sociologie prospective publié dans la collection « L'évolution du Monde et des idées » à Neuchâtel (Suisse) en 1963 et distribué en France par la Société Française du Livre, Paris.

Madame le Président, Mesdames, Messieurs,

Vous excusez, je l'espère, la longueur de ce discours. Il n'avait pas pour objet de faire à travers mon personnage, l'apologie d'un système. Il ne cherchait pas non plus à glorifier certaines idées héritées du mémorial de Saint-Hélène dans les pages l'historien Jacques Bainville découvrait les ferment de nos grands conflits européens.

Si j'ai voulu évoquer devant vous les certitudes de cet esprit libéral, c'était avant tout pour les opposer aux interrogations actuelles de notre univers économique.

En cette fin de siècle où les dimensions de notre monde se trouvent repoussées à l'infini du Cosmos, où la plupart des équilibres naturels se trouvent rompus ; où les inégalités sociales se creusent entre les Nations ; où le travail n'a jamais été aussi mal réparti ; devant la persistance de nos contradictions nationales qualifiées de « Mal Français »²¹ ; devant notre hésitation perpétuelle à franchir le « Nord-Gordien »²² entre un libéralisme que certains voudraient « permisif » et un dirigisme encore imprégné de « Colbertisme » ; au moment où nous nous trouvons entraînés dans une guerre économique internationale sans merci... jamais sans doute notre humanité et notre peuple n'ont ressenti avec une telle acuité la nécessité de redéfinir leurs aspirations et leurs buts. Puisse cette institution que vous me permettez d'appeler désormais « notre » Académie, non seulement être l'un de ces foyers de réflexion et de méditation si nécessaires à notre temps, mais aussi un centre de recherches susceptible de débayer à travers les « Convergences des Civilisations actuelles »²³, les perspectives de notre monde de demain.

21. Le Mal Français, titre donné par Alain Peyraube, roman d'État, membre de l'Académie française, à son livre publié chez Flam. 1975.

22. Le Nord-Gordien, titre donné par le Président Pompidou à son livre publié chez Flam. 1974.

23. Convergences des Civilisations actuelles, titre donné par Didier Lapeyre à un essai de sociologie prospective publié dans la collection « L'Évolution du monde et des idées » à Neuchâtel (Suisse) en 1973 et distribué en France par la Société française du Livre, Paris.

A M. V***.

1822. — Poissy.

Air :

Chargé des fers que forgea la vengeance,
De notre armée exilé malheureux,
Loin de mon cœur s'envolait l'espérance,
Tout se taisait dans mon cachot affreux.
Vous paraissez, ô divine puissance !
Mon front plus calme a repris sa fierté,
Et déjà ma voix a chanté
Les doux plaisirs de la reconnaissance.

Dans son essor, en parcourant la terre
La Liberté fait chanceler les rois ;
Déjà des preux cette idole si chère
Sur l'Ibérie a reconquis ses droits.
A son retour doit s'éveiller la France...
Ma voix alors, en des chants triomphants,
Marîra ses mâles accents
Aux doux accents de la reconnaissance.

Mais si le sort trahissait le courage...
Si mon tombeau, sous le poids de mes fers,
En se creusant brisait mon esclavage....
Si j'échappais à de plus grands revers...
Le front courbé sous la pâle souffrance,
Puisse ma voix, par un dernier effort,
En s'éteignant chanter encor
Les doux plaisirs de la reconnaissance !



Ode à Visinet écrite par Lefèvre, l'un des conjurés
de La Rochelle emprisonné à Poissy en 1822.

TOAST DE M. HENRI DUPRE

A Joseph & à Marguerite

Sur le bord d'un ruisseau
A l'onde claire
Et sous l'ombrage tutélaire
D'un ormeau,
Décorant son coin de prairie,
Une petite fleur
Étalait — sans coquetterie —
Sa grâce et sa fraîcheur,
Or, un poète, un jour, passa près d'elle,
Solitaire et rêveur,
Et la trouva si belle
Qu'il la mit sur son cœur !
Ainsi, sous l'aile maternelle
Tu grandis, chère sœur, ne cessant d'égayer
Par ton charme, notre foyer,
Gracieuse et pourtant modeste et naturelle,
Et, comme la petite fleur,
Un jour vint où tu fus cueillie,
A peine au printemps de la vie,
Par celui qui te fit la Reine de son cœur !

Choix heureux, qui consacre et pour jamais resserre
Cette amitié déjà si vieille, si sincère
Qui, sans qu'un point jamais n'ait troublé l'horizon,
A toujours au *Journal* uni notre maison.
Pendant près de trente ans d'une admirable vie,
Adoré par les siens et par tous respecté,
Notre grand-père y mit toute son énergie
Au service du bien et de la liberté.
Pour lui le journalisme était un ministère :
Au zèle d'un apôtre il joignait le talent ;
Il fut, pendant le cours de toute sa carrière,
Du dévouement sans borne un exemple éloquent.
Il aimait le *Journal* comme on s'attache à l'être
A qui l'on a livré ses rêves d'avenir ;
Il l'aimait comme on aime un enfant qu'on vit naître
Et qu'on voit sous ses yeux se former et grandir.
Il travailla sans trêve, et quand la maladie
L'eût pour jamais cloué sur son lit de douleur,
Quand il fut enchaîné par la paralysie,
Aveugle, désarmé, mais grand dans son malheur,
Il dicta ses écrits à sa femme, empressée
De recueillir pour nous sa féconde pensée.
Il dictait presque encore à ses derniers instants,
Heureux (il le disait au sein de sa souffrance :
D'avoir pu conserver sa pleine intelligence,
Et de pouvoir sentir, au toucher, ses enfants !
C'est à vous, maintenant, à poursuivre sa tâche,
Mon cher Lafond. A vous l'honneur de soutenir

La lutte qu'il soutint lui-même, sans relâche,
Rempli de foi dans l'avenir,
Honneur insigne
Dont vos convictions et votre dévouement
Jointes à votre talent
Vous ont rendu bien digne !
Soyez le bienvenu, cher ami, parmi nous ;
Vous avez su gagner l'affection de tous,
Et conquérir l'estime
De l'homme généreux dont l'estime est sans prix
Et qui déjà vous aime comme un fils,
— Précieux privilège et pourtant légitime !
Votre foyer sera le séjour du bonheur :
Le nom de « Marguerite » en est le gage même,
Car ce nom fut toujours pour nous comme un emblème
D'aménité, de charme et de douceur.

Déjà lors du mariage de Joseph Lafond avec Marguerite Dupré le 29 Octobre 1887, Henri Dupré, frère de la mariée et futur agrégé d'Anglais, évoquait le mythe de son grand-père Visinet.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages et documents consultés ou cités au cours de cette étude :

- Académie de Rouen : *Précis des années 1918, 1925, 1938 et 1978.*
- Aperçus économiques* par VISINET, Édit. Guillaumin, 1849.
- Archives départementales : Dossier de l'Usine à Gaz de la rue des Emmurées. Discours de Senard au Banquet Réformiste.
- Archives familiales : Correspondance, documents, portraits et photographies.
- Archives nationales : Dossier de Visinet, préfet de l'Orne.
- Bibliothèque municipale de Rouen : *Revue de Rouen* de 1844.
- Bibliothèque de l'Arsenal : Correspondance des Saint-Simoniens.
- Chansons* par Isidore-Simon LEFÈVRE, Imprimerie Désisle Brière, 1832.
- Convergence des Civilisations actuelles* par Didier LAZARD, Édit. de la Baconnière, Neuchâtel (Suisse), 1963.
- De l'Histoire et des histoires* par André CASTELOT, Édit. Perrin, 1978.
- Deux Bourgeois et leur temps* par J.-P. CHALINE, Édit. Sté de l'Histoire de Normandie, 1977.
- Dictionnaire des noms propres*, « Le Petit Robert » N° 2.
- Dictionnaires universels Larousse des XIX^e et XX^e siècles* en plusieurs volumes.
- Distribution solennelle des prix du Collège d'Argentan*, Imprimerie de Barbier, 1848.
- Histoire de France* de Jacques BAINVILLE, Édit. Plon, 1933.
- Histoire de Rouen (1800-1914)* par J.-P. CHALINE, Édit. Privat, 1979.
- Histoire de trois générations* de Jacques BAINVILLE, Édit. Arthème Fayard, 1934.
- Journal d'Alençon* du 11 août 1849.
- Journal Le Foyer Républicain* d'Alençon, 1887.
- Journal Le Globe* de 1824 à 1830
- Journal Paris-Normandie* des 27 juillet 1970 et 3 octobre 1980.
- Journal de Rouen*, années 1828, 1830, 1832, 1844 et 1857.
- La vie d'Armand Carrel* par R.-G. NOBÉCOURT, Édit. N.R.F. Gallimard, 1930.
- Le Mal Français* par Alain PEYREFITTE, Édit. Plon, 1976.
- Le Nœud Gordien* par Georges POMPIDOU, Édit. Plon, 1974.
- « *Les débuts de l'éclairage par le gaz à Paris et à Rouen* » par René Rouault de la Vigne, *Journal de Rouen* des 21, 27 et 28 octobre 1940.
- Manuel du Bibliographe normand* par Édouard FRÈRE, membre de l'Académie de Rouen, Édit. Le Brument, 1858.
- Mil huit cent quarante huit ou l'apprentissage de la République* par Maurice AGULHON, Édit. Le Seuil, 1973.
- Procès et acquittement du Journal de Rouen*, Édit. Désisle Brière, 1836.

Rapport fait à la Commission des Prisons de Rouen par Visinet, 1833.

Rouen sous la Monarchie par J.-P. CHALINE, C.D.R.P., 1971.

Souvenir du demi-centenaire du Journal de Rouen dans la famille Brière, 1828-1878.

Souvenir de la Fête du Travail organisée en l'honneur de M. Édouard Delisle, doyen des ateliers du Journal de Rouen, retraité, 1897.

Souvenir de la Fête du Travail organisée en l'honneur de M. Louis Morin, doyen des ateliers du Journal de Rouen, 1899.

Souvenirs politiques par VISINET, Rouen, Juillet 1848.

« Un centenaire au Journal de Rouen, Théodore Visinet, rédacteur en chef » par René Rouault de la Vigne, Journal de Rouen du 14 décembre 1928.

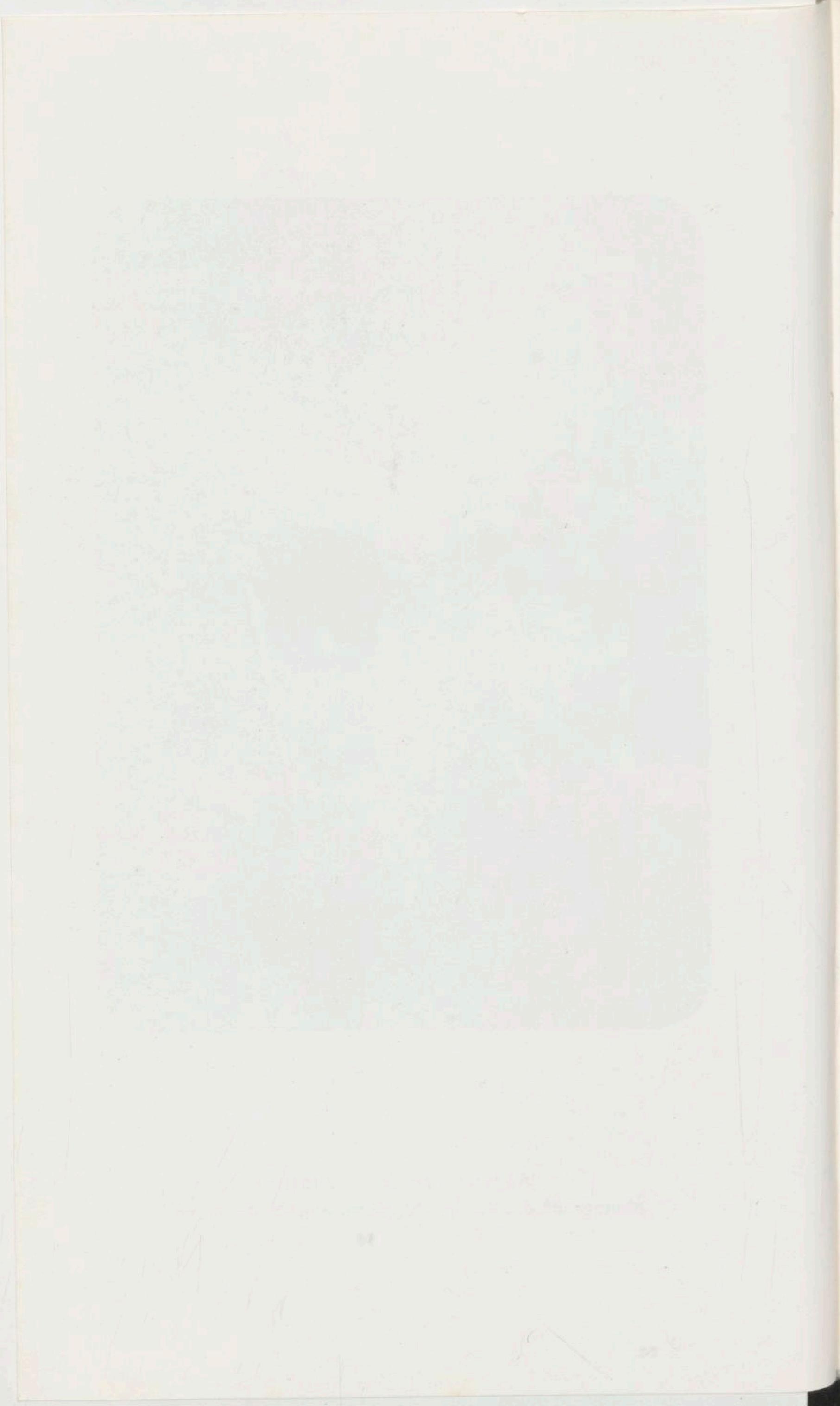
« Un centenaire du Journalisme. Le premier article de Louis Veillot » par René Rouault de la Vigne, Journal de Rouen du 1^{er} avril 1931.

Vingt-cinq ans à Paris (1826-1850), Journal du Comte Rodolphe APPONYI, attaché d'ambassade d'Autriche-Hongrie à Paris, publié par Ernest Daudet, Edit. Plon, 1913.

Erratum : par souci d'exactitude, il convient de lire en légende du hors-texte (cf. note 17) : *reproduction du recto du pli d'embauche au Journal de Rouen* et non : fac-similé de l'enveloppe.



Auguste Théodore Visinet
photographié dans les dernières années de sa vie



Le Tribunal de Commerce

vu par un avocat

RÉPONSE AU DISCOURS DE RÉCEPTION

de M. JOSEPH A. LAFOND

par M. le Bâtonnier Fédia JULIA

Monsieur,

Vous vous demandiez il y a quelques instants pourquoi le choix de l'Académie s'était porté sur vous. La réponse est simple : vous avez été membre du Tribunal de Commerce de Rouen et vous avez brillamment honoré votre mandat ; au surplus, vous êtes un marchand au sens médiéval du terme, membre de cette corporation qui a marqué le destin de Rouen. Je devrais d'ailleurs inverser cette remarque puisque vous avez été juge en raison de vos qualités de marchand.

Toute votre carrière s'est déroulée à Rouen ; cette ville reviendra souvent dans notre propos, c'est elle, je crois, qui a conditionné votre vocation. Pour bien comprendre Rouen, il faut la contempler d'en haut, de la côte Sainte-Catherine ou de Canteleu ou de la Faculté de Droit. Elle apparaît alors comme une des plus belles villes d'Europe : elle s'est construite au creux des vallées qui descendent vers la Seine, elle s'est pelotonnée autour de la cathédrale, elle a fait jaillir de son sol les plus prestigieux bâtiments qui sont le reflet de son goût très sûr, de son équilibre, de sa richesse et de sa puissance. Et puis, elle a franchi le fleuve et s'est comme répandue dans la plaine : là, elle a construit au long des siècles son monde industriel, celui des chantiers et des usines toujours plus vastes.

Carrefour des voies reliant le nord et le sud de l'Europe, l'est

et l'ouest, le continent et la mer, il est bien évident que c'est là que devait se développer le commerce régional, national et international utilisant les réseaux routier, ferroviaire et fluvial.

Rouen, depuis longtemps, a fait la fortune des marchands et les marchands ont fait la fortune de Rouen ; lorsqu'un homme jeune, intelligent, actif et ambitieux veut s'installer et travailler à Rouen, il se trouve devant cette évidence : le commerce est l'atout de cette ville car sa situation est privilégiée ; il y aura toujours des navires qui viendront et partiront de Rouen ou y transiteront pour aller à Paris ; des camions qui utiliseront ce réseau incomparable ; le port, les gares, les points de débarquement resteront toujours les centres privilégiés de la ville ; c'est là que se joue la vie de cette agglomération et sans doute de cette région.

Et ceux qui s'en rendent le mieux compte sont les étrangers. Je garde le souvenir de cette visite faite à Bruxelles, aux Communautés Européennes : nous venions de créer à Rouen un Institut de Droit International des Transports, nous voulions en informer la Communauté. Entre autres choses, nous nous demandions si cet Institut de recherche ne devrait pas plutôt s'implanter à Paris. La réponse de nos interlocuteurs fut immédiate : « Restez à Rouen, cette ville est admirablement située ».

Cela, Monsieur, vous l'avez parfaitement compris.

Vous êtes né en avril 1926 à Rouen dans une famille bourgeoise et catholique. Je ne connais pas les fées qui se sont penchées sur votre berceau, ni le signe sous lequel vous êtes né, mais je sais que l'époque de votre naissance est relativement heureuse dans l'histoire de l'après-guerre. La France avait gagné la guerre ; elle jouissait d'un grand prestige, son empire colonial était considérable et sa population la privilégiait dans le monde : les Français avaient alors foi dans l'avenir.

C'est dans cette ambiance, dans cette certitude, que vous avez passé les premières années de votre vie. Votre enfance fut heureuse, dégagée de tout souci. Mais en 1932 le destin frappa pour la première fois à votre porte : vous avez eu en effet, en cette année, le malheur de perdre votre père, André Lafond, dont votre mère entretiendra toujours vivant le souvenir.

Vous m'avez parlé de ces journées de deuil et vous avez évoqué le petit garçon que vous étiez, perdu dans ces funérailles qui regroupaient une foule considérable. Vous avez vu, des fenêtres de votre chambre, s'écouler ce cortège sans fin. Vous

compreniez mal ce qui se passait et cependant le cœur du petit garçon a dû être frappé bien douloureusement puisque vous ne pouvez pas évoquer, encore aujourd'hui, ces moments-là sans une vive émotion.

Votre vie rouennaise s'est ensuite poursuivie entre vos sœurs, votre mère, vos oncles et tantes et votre grand-mère paternelle.

De cette dernière vous tracez un portrait délicieux, celui d'une vieille dame au nom charmant de « Mémé Gâteau ». Elle ne vivait que pour l'union de sa famille et le triomphe de la musique. Elle organisait des concerts, des soirées, invitait des amis.

Rouen a toujours été friand de ces concerts, mais réunir chez soi de célèbres ou jeunes virtuoses, des Cortot, des Thibault, des Tortelier, des Olivier Messiaen, des Eliett Schenneberg, de ces hommes et de ces femmes qui ont bien souvent en eux une étincelle du génie divin... les voir et les entendre, quels souvenirs ! quel enrichissement !

Mais n'est-il pas vrai que votre grand-mère était elle-même une Dupré et que l'un de ses frères, Albert, fit connaître Wagner à Rouen, et l'autre, Henri, divulgua en France l'œuvre de Purcell.

La défaite vous surprendra alors que vous avez tout juste 14 ans ; 14 ans, c'est cependant l'âge exquis : on a le sentiment d'avoir dépouillé le petit garçon ; on commence à s'asseoir à la table de la vie ; on comprend bien ce qui se passe et l'on voudrait déjà se mêler des affaires des grands : on critique, on juge les choses et les gens, et parfois sévèrement.

La vision que vous avez alors du monde est infiniment triste : la défaite est survenue, l'occupant est sur le sol français, des milliers de prisonniers sont absents. Marchant dans la rue, vous n'êtes pas sans voir ces affiches lugubres entourées de noir qui sont autant de menaces ; même non informé, on se rendait bien compte qu'on était cerné par le drame et la peur.

Votre famille n'est d'ailleurs pas épargnée puisque votre oncle maternel est arrêté et emprisonné à Fresnes dès 1943, et qu'en 1944 sa fille et votre cousin Étienne Lafond que vous considérez comme votre frère, sont déportés l'un et l'autre vers les camps de la mort d'où ils sortirent la guerre achevée, épuisés mais miraculeusement vivants.

C'est d'ailleurs à l'occasion de leur arrestation dans les premières semaines du débarquement allié en Normandie que vous jouez vous-même un rôle pour faire échapper à une troisième arrestation, par la Gestapo, votre oncle Charles Miquel, chef du réseau de résistance « Alliance ».

Réfugié dans l'Eure avec votre famille, vous êtes entré en relation avec le Maquis d'Acquigny dont vous devenez l'agent de liaison et c'est chez le maire de cette commune que vous ferez sans le savoir la connaissance du futur commissaire de la République à Rouen, Bourdeau de Fontenay, caché sous le pseudonyme de M. Seguin.

Mais lorsqu'en 1945, l'armistice sera signé et que la vie pourrait reprendre son cours normal, vous vous trouverez en présence d'un monde qui a basculé.

Ce que vous aviez connu a disparu : l'anxiété et la douleur ont surgi autour de vous. Personnellement, vous n'êtes pas touché, mais il est évident que vous ressentez cruellement toutes ces angoisses.

Vous avez alors 19 ans et vous savez que vous ne pourrez plus compter que sur vous.

Vous avez passé vos deux bachots ; très vite, vous avez fait le point de votre situation : il vous faut travailler et, partant, choisir votre voie et vous orienter.

On dit que l'épreuve dépend de la façon dont on l'accepte et qu'elle grandit souvent ceux sur lesquels elle s'acharne.

La rapidité de votre réaction montre que vous ne vous laissez pas abattre ; bien au contraire, vous êtes comme stimulé par les difficultés.

Vous avez alors de Rouen cette vision que nous évoquions tout à l'heure : cette ville est essentiellement un centre de commerce et de commerce international. Il vous faut donc posséder des diplômes commerciaux et pouvoir parler des langues étrangères.

Vous entrez alors à l'École Supérieure de Commerce en 1947, puis vous êtes stagiaire dans des services commerciaux des Papiers de La Chapelle.

Après votre service militaire, vous dirigez un service de ventes d'une affaire en gros ; vous effectuez à nouveau des stages de formation maritime dans des maisons de consignation et d'export, et vous partez, dès votre mariage, à Oslo. La voie est alors bien tracée.

A votre retour, vous entrez chez M. Lefebvre, courtier maritime, dont vous deviendrez le successeur. Quatre ans plus tard, vous êtes élu adjoint au syndic des courtiers maritimes, et en décembre 1961, délégué consulaire près du président de la Chambre de Commerce de Rouen ; puis en 1962, tout en conservant votre affaire de courtage maritime, vous devenez secrétaire général adjoint, chargé du contentieux, de la Société Jules Roy

qu'anime votre belle-famille. Vous en serez, en avril 1965, secrétaire général et, cette même année, vous êtes nommé consul de Suède à Rouen.

Dix ans plus tard vous serez vice-doyen du Corps consulaire. Parallèlement à cette carrière diplomatique, désigné par l'Union des Usagers du Port, vous êtes élu magistrat au Tribunal de Commerce. Vous le resterez onze ans.

Lorsque vos pairs vous ont demandé d'être magistrat consulaire, vous avez réclamé trois ans de réflexion. C'est la marque de l'importance que vous attachiez à cette fonction et aux responsabilités que vous alliez avoir à assumer.

Permettez-moi en cet instant de vous dire simplement que vous avez bien rempli votre mandat. Le Greffe du Tribunal de Commerce m'a indiqué que vous aviez siégé 195 fois dans des audiences ordinaires, 124 fois comme juge des référés et que vous aviez été nommé juge commissaire 65 fois. Vous avez accompli au sein de cette institution un travail très important.

Il m'a même été remis un petit ouvrage daté du 30 décembre 1974 et signé de vous ; il est destiné aux jeunes juges pour la rédaction de leurs jugements. Vous écrivez : « La réputation d'un Tribunal de Commerce repose sur la valeur de ses décisions de justice ; celles-ci doivent être équitables et toujours conformes au droit. Les jugements doivent être clairs, concis, logiques et complets ».

Vous êtes un de ces magistrats devant lequel on aime plaider, car vous êtes attentif et bienveillant. Celui qui se présente devant vous se sent en sécurité : c'est un don inestimable.

Vous êtes âgé de 54 ans. Vous avez durant ces années accumulé des expériences : celles qui naissent de votre profession, de vos mandats, du contact des hommes, de la gravité des événements. Ne soyez donc pas trop étonné que l'Académie de Rouen vous appelle à siéger en son sein.

Le discours en réponse doit traditionnellement traiter d'un sujet. Voulez-vous que nous restions au Tribunal de Commerce ? J'ai intitulé ce propos : « Le Tribunal de Commerce vu par un avocat ».

Qu'est-ce qu'un avocat ? Un homme ou une femme qui a passé des examens, assuré des stages, qui très souvent a fait des concours et qui s'installe pour exercer un métier où il lui faudra courage et ténacité.

C'est un homme libre de ses opinions, libre vis-à-vis du pouvoir, libre vis-à-vis des magistrats, libre vis-à-vis de ses clients.

Il passe sa vie au Palais de Justice et à son cabinet. On dit de lui qu'il est un permanent; que les magistrats passent et que lui, reste. Il est vrai qu'il change rarement de Barreau. Il connaît le Palais de Justice dans ses coins et recoins, ses escaliers secrets, ses combles, ses caves.

Il a des clients au nom desquels il s'adresse à des magistrats, car il y a un langage du Palais qu'il faut connaître, des habitudes et des coutumes qu'il faut respecter. L'avocat serait un merveilleux témoin de son temps s'il n'était tenu à un secret professionnel rigoureux.

Je suis cet avocat et je parlerai des tribunaux de commerce en général, mais plus particulièrement de celui de Rouen que je fréquente habituellement. Je ne jouerai pas les censeurs et je n'aurai pas l'outrecuidance de juger ou de critiquer. Ce n'est pas mon rôle.

J'ai simplement l'intention de vous livrer les impressions d'un homme qui est familier de ces enceintes de justice.

Par la pensée, transportons-nous au Palais de Justice de Rouen.

Ce grand, ce magnifique monument abrite à l'Est les services de la Cour d'Appel qui exerce le contrôle général des juridictions des deux départements haut-normands : dix-huit juridictions au total ; et de l'autre côté, à l'Ouest, les services du Tribunal de Grande Instance, du Tribunal d'Instance, des tribunaux des Baux ruraux, de la Commission de Sécurité Sociale, du tribunal des Expropriations, des Prud'hommes, et en bref de toutes les juridictions de cet arrondissement.

Or, si nous voulons plaider une affaire commerciale, il nous faut quitter le Palais de Justice et descendre jusqu'au Tribunal de Commerce, près de la Seine.

C'est un autre univers judiciaire séparé, avec ses magistrats, son greffe, sa procédure, ses coutumes.

Entrons à l'intérieur. Il faut monter quelques marches pour accéder à la salle d'audience : un huissier en habit vous attend.

J'avais connu, à la Cour, des appariteurs en habit. Cela est terminé, ils sont maintenant en veston. Ceux du Tribunal de Grande Instance ont un uniforme qui les apparente à des gardiens de musée. Ici, au Tribunal de Commerce, c'est autre chose ; comme si dès l'entrée, on nous invitait à considérer que ce qui se passe là doit être entouré de dignité.

Ridicule, direz-vous. Qu'ajoute cet appariteur, mêlé à la dignité de la justice ?

Venez, suivez-moi, vous comprendrez mieux. La salle d'audience est à gauche.

Trois magistrats siègent. Il règne là une impression de solennité. A quoi cela tient-il ? A l'attitude des magistrats sans doute. L'avocat qui passe sa vie dans les prétoires y plaisante bien souvent ; sa tenue quoique digne n'est pas toujours rigide : c'est une réaction naturelle pour tenter de rompre l'angoisse des procès.

Au Tribunal de Commerce, les conversations, les plaisanteries ne sont pas appréciées. La justice y apparaît comme une chose grave à laquelle il faut consacrer toute son attention. Chacun le sait. Or, ce n'est pas une impression propre à Rouen, je l'ai constatée dans tous les tribunaux de commerce où j'ai eu l'honneur de plaider.

Le magistrat consulaire est un homme pris par sa fonction de juge : il est attentif, sérieux, prêt à consacrer tout le temps qu'il faut à sa mission. Il demande que les propos qu'on lui tient aient ces mêmes qualités. D'où lui vient cette allure, ce style ?

Je lisais sous la plume d'un magistrat consulaire de Rouen que, depuis quatre siècles, le déroulement des audiences n'avait pas varié.

Serait-ce un héritage des siècles passés ?

Ce tribunal a été créé il y a 400 ans par une ordonnance d'Henri II, sous l'inspiration de Michel de l'Hôpital. Le texte de cet édit donné à Paris au mois de mars 1556, et intitulé « Édit de la création de la juridiction des prieurs et consuls de Rouen 1556 », m'a été communiqué.

En voici, dans ses parties essentielles, le texte :

... Et outre, voulons et ordonnons que les marchands de cette ville de Rouen fassent tous les ans assemblée... ; en laquelle dite assemblée sont élus et créés 1 prier et 2 consuls d'entre eux marchands, muables et électifs chacun 1 an, en forme ordinaire qu'est en la pluralité des voix des élisants qui seront les marchands demeurant en notre ville de Rouen et autres étrangers y étant lorsque ladite élection se fera ; lesdits prieurs et consuls connaîtront et pourront connaître et juger en première instance entre toutes gens de quelque état, qualité et condition qu'ils soient des procès et différends, matière de discorde concernant le fait de marchandise, trafic et commerce.

... Plus avons permis et permettons auxdits Prieurs et Consuls prendre avec eux tel nombre desdits marchands, soit de 20 ou plus grand nombre ou moindre ainsi qu'ils verront raisonnable pour procéder en leurs jugements en fait de marchandise, lettres de change, assurances, dépendances, et de faire exécuter leurs sentences, jugements et ordonnances...

Le texte est admirable et l'édit d'une sagesse exemplaire comme on voudrait en trouver beaucoup, car il allie intelligence et souplesse : il ordonne, il permet, il pourra ainsi s'adapter aux siècles suivants.

Le Tribunal de Commerce, allègrement, a franchi les siècles. En 1807, la loi le confirmait dans ses attributions et lui donnait la connaissance de toutes les affaires, tant de terre que de mer. Elle dira que toute affaire commerciale entre des personnes relève du Tribunal de Commerce.

Nous vivons à l'heure actuelle sous cette règle. Le prier est devenu Président, les consuls sont maintenant des juges au Tribunal de Commerce, mais on les appelle toujours, en souvenir de cette époque, les juges consulaires.

J'ai sollicité des Présidents des divers tribunaux de commerce de la région des précisions sur leur création.

Le Président du Tribunal de Commerce de Dieppe m'a adressé le texte de l'ordonnance donnée au camp d'Arques au mois de septembre de l'an de grâce 1589 par Henry IV. Je ne puis résister au plaisir de vous lire le début de cette ordonnance :

Henry par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre ; à tous présents et à venir, salut. Nos prédécesseurs rois de bonne et louable mémoire, voulant pourvoir à l'abréviation de grand nombre de procès qui régnaient et avaient cours entre les marchands de ce royaume pour le fait de la marchandise, et leur faciliter et accélérer l'administration de la justice pour leur commodité, sans être plus dilayé comme elle était par le passé, par la subtilité et l'artifice des avocats et procureurs qui rendaient les procès immortels, et les parties consommées en dépens à la poursuite...

Quant au Tribunal de Commerce de Terre et de Mer de Fécamp, il a été créé, me dit son Président, par la loi du 15 décembre 1790, mais il a alors pris la suite du tribunal de l'Amirauté dont le premier registre de délibérations, qui est toujours en la possession du Tribunal de Commerce, remonte à 1704 ; M. le Président Daudruy a eu l'amabilité de me faire parvenir les photocopies des actes de constitution : qu'il en soit remercié.

Je n'ai pas les chiffres des jugements rendus par ces tribunaux de prieurs et de consuls aux XVI^e, XVII^e et même XVIII^e siècles. Il serait intéressant de les comparer aux chiffres actuels. Il ne fait aucun doute que la différence doit être considérable. Cela tient d'abord à la population intéressée, mais aussi à ce fait que plus un pays est évolué et plus il fait appel à ses tribunaux. La notion

de responsabilité est actuellement sous-jacente à chacun de nos actes. La responsabilité des médecins marque peut-être le mieux cette évolution ; ils paraissaient inattaquables : ils sont maintenant très vulnérables.

L'Administration donne le ton pour faire exemple, on juge devant les tribunaux correctionnels des patrons, des cadres, des membres de professions libérales, et quand il s'agit d'élus qui ne peuvent comparaître devant les tribunaux de droit commun, les débats se poursuivent devant les commissions d'enquête, éventuellement devant la Haute Cour.

Nous sommes tous responsables de quelque chose ou de quelqu'un et donc susceptibles d'en répondre civilement ou pénalement devant la Justice. Or, cette justice est rendue, dès qu'une technicité apparaît, par des tribunaux comprenant en leur sein des techniciens : les tribunaux des Baux ruraux traitent des conflits de cultivateurs et sont composés de cultivateurs ; des usagers siègent à la commission de Sécurité Sociale ; le Conseil des Prud'hommes qui règle les conflits du Travail, est composé d'employés, d'employeurs et d'ouvriers.

Le Tribunal de Commerce obéit à cette préoccupation ; ce sont des commerçants qui jugent. Ils siègent d'ailleurs bénévolement. On considère qu'ils consacrent 1/5 de leur temps au service de la justice et cela pendant dix ans. Ainsi ils donnent deux années complètes de leur vie au Tribunal de Commerce.

En 1979, le tribunal a rendu 2.031 jugements ; 171 référés ; 1.263 injonctions de payer ; il a prononcé 115 liquidations de biens. C'est un travail considérable.

Mais je voudrais vous faire pénétrer plus avant les arcanes du tribunal pour vous en faire mieux comprendre les préoccupations : Imaginez un instant que vous êtes magistrat et que vous siégez en cette qualité au Tribunal de Commerce. Voici que devant vous comparaissent les dirigeants d'une entreprise en difficulté. Elle vient de faire l'objet d'une assignation en paiement et ses dirigeants vous exposent que, pour l'instant, il ne leur est pas possible de payer, mais que dans un avenir proche, ils espèrent pouvoir se libérer de leurs dettes.

Faut-il donner à cette entreprise des facilités de paiement ?

Faut-il au contraire la frapper d'un jugement de règlement judiciaire ou de liquidation des biens, autrement dit, de faillite ?

Derrière cette entreprise, se trouvent d'autres créanciers, mais aussi des ouvriers, des employés et leur famille. Peut-on délibérément les conduire au chômage ?

L'affaire de Manufrance portée sur la place publique est à cet égard tout à fait topique. Elle est soumise au Tribunal de Commerce de Saint-Étienne. Que faire ? Repousser les offres et ainsi arrêter l'activité, ou permettre la reprise et risquer ainsi une aggravation ? Les trois hommes ou femmes qui siègent ont une lourde responsabilité. Ils vont trancher non seulement dans le domaine judiciaire, mais aussi dans un domaine économique et social.

Le rôle des Tribunaux de Commerce est en définitive très au-delà des recouvrements de créances, des délais ou des refus qu'ils peuvent accorder. Par leurs décisions qui se renouvellent, ils créent leur jurisprudence ; on saura que tel tribunal a une opinion concernant tel problème et cela influera nécessairement sur l'attitude des commerçants de cette région.

Le tribunal apparaît donc comme un élément d'ordre et d'équilibre ; ses décisions sont d'ailleurs bien reçues puisque sur 1.783 jugements rendus en 1976, seulement 44 ont été déférés à la Cour d'Appel qui a confirmé 26 fois.

On dit parfois que les Tribunaux de Commerce sont des juridictions d'exception et qu'ils doivent rentrer dans le sein de la grande famille judiciaire de droit commun. Il serait alors créé une section commerciale qui jugerait tous les litiges commerciaux sous l'égide de juges professionnels spécialisés ; on dit encore qu'il serait possible de prévoir des audiences présidées par un magistrat professionnel entouré de commerçants, comme cela se fait en matière de Baux ruraux ou de Sécurité Sociale.

On ajoute qu'il n'y a aucune raison pour que les commerçants soient privilégiés et aient leur juridiction...

La suppression du Tribunal de Commerce est à l'heure actuelle impensable.

Le Tribunal de Grande Instance de Rouen ne pourrait pas accepter cette nouvelle fonction ; il est déjà surchargé et le recrutement actuel des magistrats ne permet pas de pourvoir à de nouvelles créations de postes.

Je ne vois pas non plus le Tribunal de Grande Instance de Dieppe recevoir les affaires commerciales de Neufchâtel et de Gournay, pas plus que celui du Havre ne pourrait recevoir celles de Fécamp.

Il est vrai cependant que lorsque le Tribunal de Commerce est défaillant comme à Yvetot, en raison du défaut de recrutement de magistrats, c'est le Tribunal de Grande Instance qui juge

les affaires. Mais en dehors de ces cas tout à fait exceptionnels, il n'est pas pensable, à l'heure actuelle, de supprimer les Tribunaux de Commerce.

Plus que jamais ce service est nécessaire car nous entrons dans un monde nouveau : il faut le savoir. Les structures sont différentes et vont se modifier de plus en plus. Les sociétés se regroupent, fusionnent, s'internationalisent. L'homme devient très vulnérable et se demande si on a encore besoin de lui. Des spécialistes, sans doute plus que jamais, des autres ? La notion du travail est confrontée à celle du chômage ; elle n'est plus la donnée fondamentale de l'homme...

Notre tour d'horizon est presque terminé, avant de conclure je voudrais faire une observation :

Je regrette que l'on n'utilise pas toutes les possibilités d'arbitrage accordées aux magistrats consulaires.

Je garde le souvenir d'un dossier si complexe que les cinq avocats chargés des intérêts des parties en cause ne savaient comment présenter les choses au Tribunal.

L'un de nous a eu l'idée d'en référer au Président du Tribunal de Commerce qui venait d'ailleurs de terminer son mandat. Il nous a réunis et nous lui avons remis nos dossiers.

Dix jours plus tard, il rendait sa décision.

Tous les intéressés ont accepté. Des années de procédure ont été évitées, car nous sommes tous confrontés au facteur « temps ». Il faudrait pouvoir résoudre rapidement les litiges. Les événements vont vite. La procédure est lente, les procès durent très longtemps, trop longtemps, sans que « l'astuce » des avocats ou des procureurs soit en cause, l'arbitrage est une solution à ce problème. Il est à base de confiance de la part des commerçants, de bon sens et d'équité de la part des magistrats : ce sont des données privilégiées du Tribunal de Commerce.

Nous avons vu ces tribunaux sévères, ce qui n'est pas mauvais, vivant des traditions des siècles passés et accomplissant leur tâche avec rigueur et compétence. Par leurs décisions, ils orientent, équilibrant une partie de la vie commerciale de la région soumise à leur juridiction. Ils sont entourés de respect et d'estime et ceux qui les approchent reconnaissent leur valeur et le service rendu, la science bouleverse l'industrie, le commerce, toute la fonction économique. Elle recule nos frontières ; elle situe l'homme

comme moyen terme de la création, entre l'infiniment grand et l'infiniment petit.

Vous êtes, Messieurs, au centre de ce bouillonnement. Vous êtes les gardiens de certaines traditions qu'il vous faut tenir coûte que coûte. Vous êtes en même temps les promoteurs des orientations nouvelles ; il vous faut à la fois sévir, mais aussi maintenir. La fonction que vous exercez est celle de la justice ; elle est donc de tous les temps. Elle doit simplement s'adapter et garder un visage jeune.

Grands négociants
et industriels protestants de Normandie
dans la seconde moitié du XIX^e siècle

par Philippe MANNEVILLE

CONFÉRENCES PUBLIQUES
&
COMMUNICATIONS

C'est à travers quelques exemples — en particulier Jules Segfried, Frédéric de Corbeek et Frédéric Mallet pour les négociants ; H. Barbet, H. Boudreau, R. Waddington, Ch. Bessière, les Fauguet et les Lemaire pour les industriels — que nous essaierons de rendre compte de leur milieu, mais surtout en fonction de la documentation disponible, que nous étudierons sous le triple aspect de la vie professionnelle, de la vie publique et de la vie religieuse les négociants havrais et les industriels rouennais et de la vallée de l'Orne, centres restés comme étant les plus importants sur le plan de la profession et sur le plan du protestantisme.

Pour les négociants, c'est encore l'époque des pécaristes, de ceux qui édifient les fortunes, tandis que chez les industriels, l'ère des self-made-men est révolue. Ainsi les premiers se montrent plus échangistes tandis que les seconds sont protectionnistes. On trouvera davantage de protestants au Havre qu'à Rouen, à la Chambre de Commerce et au Tribunal de Commerce.

Peu ont eu une activité politique importante ; cependant Ch. Bessière, mais surtout R. Waddington et J. Segfried, tous républicains, ont eu une influence disproportionnée avec le nombre de leurs coreligionnaires.

comme un acte de la création, entre l'infiniment grand et l'infiniment petit.

Vous êtes, Messieurs, au centre de ce bouillonnement. Vous êtes les gardiens de certaines traditions qu'il vous faut tenir coûte que coûte. Vous êtes en même temps les promoteurs des orientations nouvelles ; il vous faut à la fois servir, mais aussi maintenir. La fonction que vous exercez est celle de la justice ; elle est donc de tous les temps. Elle doit simplement s'adapter et garder un visage jeune.

CONFÉRENCES PUBLIQUES & COMMUNICATIONS

148

NÉGOCIANTS ET INDUSTRIELS PROTESTANTS

Grands négociants et industriels protestants de Normandie dans la seconde moitié du XIX^e siècle

par Philippe MANNEVILLE

(Séance du 10 mars 1979)

Résumé de la Communication

C'EST à travers quelques exemples — en particulier Jules Siegfried, Frédéric de Coninck et Frédéric Mallet pour les négociants ; H. Barbet, H. Rondeaux, R. Waddington, Ch. Besselièvre, les Fauquet et les Lemaitre pour les industriels — pas nécessairement représentatifs de leur milieu, mais retenus en fonction de la documentation disponible, que sont étudiés sous le triple aspect de la vie professionnelle, de la vie publique et de la vie religieuse les négociants havrais et les industriels rouennais et de la vallée de Bolbec, centres retenus comme étant les plus importants sur le plan de la profession et sur le plan du protestantisme.

Pour les négociants, c'est encore l'époque des pionniers, de ceux qui édifient les fortunes, tandis que chez les industriels, l'ère des self-made-men est révolue. Ainsi les premiers se montrent libre-échangistes tandis que les seconds sont protectionnistes. On trouvera davantage de protestants au Havre qu'à Rouen à la Chambre de Commerce et au Tribunal de Commerce.

Peu ont eu une activité politique importante ; cependant Ch. Besselièvre, mais surtout R. Waddington et J. Siegfried, tous républicains, ont eu une influence disproportionnée avec le nombre de leurs coreligionnaires.

Si dans l'ensemble ces industriels se sont comportés envers leurs ouvriers comme tous les patrons de l'époque, les fondations philanthropiques de R. Waddington, l'attitude de Ch. Besselièvre, les idées et réalisations sociales de J. Siegfried peuvent être soulignées comme en avance sur leur temps et leurs auteurs comme faisant figure de précurseurs.

Les négociants havrais ne brillent pas dans les sociétés culturelles, mais sont en force à la Société des Régates ; si les industriels rouennais sont peu nombreux à l'Académie et à la Société d'Émulation, ils sont actifs à la Société industrielle de Rouen.

Tous ont fondé de nombreuses œuvres principalement dans le cadre de leurs églises. Mais leur activité religieuse se manifeste aussi par leur participation au gouvernement de l'Église, dans une moindre proportion à Rouen et à Bolbec, mais massivement au Havre où ils en assurent seuls la direction. Certains auront même une activité synodale, voire une influence nationale comme F. de Coninck. Par contre, J. Siegfried s'en est tenu écarté, les controverses relatives au dogme le laissant indifférent.

La « stratégie matrimoniale » pour raisons sociales et financières, aboutit à Rouen à des mariages entre protestants et catholiques, à Bolbec à des mariages entre familles d'industriels dont les noms composés sonnent comme des raisons sociales, au Havre entre négociants, constituant de véritables oligarchies, renforcées par un rassemblement géographique sur « la Côte » d'Ingouville.

Quelques réflexions tout au plus peuvent découler de cette étude. Cette minorité, au sein du protestantisme normand, comme au sein des professions, eut une très forte influence.

Cependant en ce qui concerne la profession, c'est plutôt l'apport alsacien qui semble avoir été surtout déterminant pour les industriels, et l'apport étranger — à la France sinon à la province — pour les négociants. On pourrait aussi voir une influence alsacienne dans le républicanisme de ceux qui ont fait de la politique, comme sur le plan social.

Dans le domaine de la religion, le protestantisme des industriels rouennais et bolbécais semble être plutôt un protestantisme de tradition, de type sociologique, tandis que celui des négociants havrais apparaît comme militant et engagé.

Ainsi des différences assez nettes apparaissent entre le groupe des industriels et le groupe des négociants, confirmant les différences de mentalités entre Le Havre, détaché de son environnement historique et géographique, et Rouen et Bolbec, plus traditionnalistes et ancrés dans le terroir.

Enfin, il ne semble pas que l'influence de ces négociants et industriels, en tant que tels, se soit fait sentir hors de la province, ni qu'ils aient pris part, tout au moins pour s'y faire un nom, aux grandes spéculations financières de l'époque.

Regards sur le monde prodigieux des bactéries

par Bernard BOULLARD

(Séance du 7 avril 1979)

Résumé de la Communication

À mais avoir rappelé que Leeuwenhoek fut le premier observateur et désinateur de corps bactériens (à partir de prélèvements effectués dans la cavité buccale humaine), M. Bouillard souligne l'importance capitale des travaux de Pasteur et en particulier l'impact de ses conceptions sur la prétendue « génération spontanée ».

Les bactéries sont des êtres vivants d'une extrême légèreté, même si les virus et les Mycoplasmes sont encore plus petits qu'eux. Leur taille oscille entre un micron et quelques microns seulement. Par une extraordinaire aptitude à la scissiparité, elles savent donner naissance à deux cellules-filles en moins de 20 minutes et, à ce rythme, sur un milieu de culture favorable, on peut dénombrer des millions, voire des milliards, de cellules bactériennes en 24 heures.

Lorsque les conditions deviennent moins favorables les bactéries peuvent sporuler dans l'attente de jours meilleurs. Par ces manifestations elles se révèlent donc être des êtres vivants sans restriction. D'ailleurs certains savent même se déplacer à la faveur de flagelles efficaces. Quant à leur nutrition, elle relève de deux grands processus, selon l'aptitude à réaliser la photosynthèse ou de la chimiosynthèse, ou non : les auto-

Le texte de cette communication est paru dans les Actes du colloque « Les protestants dans les débuts de la Troisième République », organisé à Paris du 3 au 6 octobre 1978, par la Société de l'histoire du protestantisme français.

Enfin il ne semble pas que l'influence de ces négociants et industriels en tant que tels se soit fait sentir hors de la province ni qu'ils aient pris part au moins pour y faire un pont aux grandes spéculations financières de l'époque.

Les négociants n'ont brillé ni dans les sociétés culturelles, mais sont en force à la Société des Régates; si les industriels normands sont peu nombreux à l'Académie et à la Société d'émulation, ils sont actifs à la Société industrielle de Rouen.

Tous ont fondé de nombreuses œuvres principalement dans le cadre de leurs églises. Mais leur activité religieuse se manifeste aussi par leur participation au gouvernement de l'Église, dans une moindre proportion à Rouen et à Solbos, mais davantage au Havre où ils en ont exercé la direction. Certains auront même une activité synodale, voire une influence nationale comme F. de Conlock. Par contre, J. Siegfried s'en est tenu écarté, les controverses relatives au dogme le laissant indifférent.

La « stratégie matrimoniale » pour raisons sociales et financières aboutit à Rouen à des mariages entre protestants et catholiques, à Solbos à des mariages entre familles d'industriels dont les noms composés semblent comme des raisons sociales, au Havre entre négociants constituant de véritables oligarchies renforcées par un rassemblement géographique sur « la Côte » d'Argouville.

Quelques réflexions tout au plus peuvent découler de cette étude. Cette minorité au sein du protestantisme normand, comme au sein des professions, est une très forte influence.

En ce qui concerne la profession, c'est plutôt l'appartenance qui semble avoir été un facteur déterminant pour les industriels et l'appartenance — à la France sinon à la province — pour les négociants. On pourrait aussi voir une influence alsacienne dans le républicanisme de ceux qui ont fait de la politique, comme sur la place social.

Dans le domaine de la religion, le protestantisme des industriels normands se traduit par une certaine dévotion, un certain respect de tradition, de type sociologique, mais que celui des négociants n'avait éprouvé comme religieux et engagé.

Ainsi des différences sont apparues entre le groupe de ceux de cette communication et ceux des Actes du colloque. Les protestants dans les débuts de la Troisième République se réunissent à Paris du 2 au 6 octobre 1908, par la Société de l'histoire du protestantisme français.

Regards sur le monde prodigieux des bactéries

par Bernard BOULLARD

(Séance du 7 avril 1979)

Résumé de la Communication

APRÈS avoir rappelé que Leuweenhoeck fut le premier observateur et dessinateur de corps bactériens (à partir de prélèvements effectués dans la cavité buccale humaine), M. Boullard souligne l'importance capitale des travaux de Pasteur et en particulier l'énoncé de ses conceptions sur la prétendue « génération spontanée ».

Les Bactéries sont des êtres vivants d'une extrême ténuité, même si les Virus et les Mycoplasmes sont encore plus petits qu'elles. Leur taille oscille entre un micron et quelques microns seulement. Par une extraordinaire aptitude à la scissiparité, elles savent donner naissance à deux cellules-filles en moins de 20 minutes et, à ce rythme, sur un milieu de culture favorable, on peut dénombrer des millions, sinon des milliards, de cellules bactériennes en 24 heures.

Lorsque les conditions deviennent moins favorables les Bactéries peuvent sporuler dans l'attente de jours meilleurs. Par ces manifestations elles se révèlent donc être des êtres vivants, sans restriction. D'ailleurs certaines savent même se déplacer à la faveur de cils ou de flagelles efficaces. Quant à leur nutrition, elle relève de deux grands processus, selon l'aptitude à réaliser de la photosynthèse ou de la chimiosynthèse, ou non : les autotrophes et les hétérotrophes.

L'ancestralité des Bactéries ne fait aucun doute et les documents livrés par la paléobotanique sont éloquents, dès les temps les plus reculés (de l'ordre de — 3 milliards d'années). La com-

plexification de ces organismes et l'apparition des premières Algues, des premiers Champignons, ont beaucoup tardé, peut-être après 2 milliards d'années.

Le caractère prodigieux que nous avons attribué à ce monde d'infiniment petits repose surtout sur leurs aptitudes extraordinairement diverses. Afin d'en donner une idée en un temps de « communication » compatible avec le maintien d'une attention soutenue, M. Boullard progresse à grands pas dans de multiples domaines.

Sous le titre « Les Bactéries en Guerre » il évoque les maladies provoquées par certains germes bactériens pathogènes, qu'il s'agisse d'affections frappant les humains, les animaux ou les végétaux. Il indique au passage que la pierre elle-même n'échappait pas toujours aux attaques bactériennes et certains monuments en renom leur ont déjà payé un lourd tribut.

Dans la vie de tous les jours, travaillant en pleine liberté, de multiples Bactéries remplissent des tâches éminemment utiles. Elles sont là aussi bien pour dégrader les restes organiques que pour solubiliser certains minéraux autrement inassimilables par les Plantes Supérieures, pour oxyder le soufre du sol et par là même modifier la structure des horizons supérieurs aussi bien que pour fixer l'azote libre de l'air dont nous autres, les Hommes, ne savons que faire, pour procéder sous le regard attentif du cultivateur, au rouissage du lin abandonné à plat dans les linières...

Lorsque l'Homme se charge de les « domestiquer », les Bactéries nous émerveillent alors par leur aptitude à procéder au nettoyage biologique de l'environnement, à élaborer mille substances d'intérêt industriel ou alimentaire, toutes plus utiles les unes que les autres, à jouer le rôle de « mineurs » de fond dans les gisements d'uranium, de cuivre ou d'or, sans oublier l'excellence de leurs prestations à la cuisine ou dans les laiteries ! Mais que serions-nous sans leurs interventions domestiquées dans le domaine de la médecine et de la pharmacologie ? Les vaccinations, les synthèses de somatostatine, d'androstane, sont des prouesses qui mettent en jeu des Bactéries et dont les applications ne sont pas encore toutes épuisées. La « lutte biologique » qui met à profit l'antagonisme des Bactéries envers certaines des calamités de nos cultures, a fait de gros progrès même si le but est encore loin, pour des raisons économiques surtout.

Mais l'un des aspects les plus attachants de la conduite bactérienne est certainement leur aptitude à la vie en « symbiose », unions étroites avec bénéfices réciproques qui mettent en cause : ici, deux Bactéries complémentaires dans leurs besoins et leurs capacités, là une Bactérie et un animalcule microscopique

(un protozoaire), ailleurs une Bactérie et les précieuses légumineuses, sinon, plus classiquement encore mais avec quelle utilité, un monde bactérien et l'appareil digestif des humains !

Avons-nous tort lorsque nous nous demandons : « que deviendrons-nous sans le monde prodigieux des Bactéries ? Non point. Et la réponse, en songeant à tout autre chose, fut donnée voilà bien des décennies par le fabuliste proclamant que « dans la vie, on a souvent besoin d'un plus petit que soi ».

par Fabrice POURE

(Sancy de 6 août 1979)

Un chemin qui, suivant la route de Rouen à Paris, descend vers
Cauvreville et Saint-Martin-du-Vivier, a l'attention attirée
par un village, par une humble chapelle entourée
d'un mur de laquelle se dressent un il séculaire et un
cimetière d'une croix en fer forgé fichée dans un socle
de pierre. C'est le lieu de culte de l'ancienne
paroisse de Cauvreville-la-Maison, rattachée en 1817 à celle de
Cauvreville-Danville. Elle relevait du diocèse de Bayeux, au
moment de sa suppression en 1793 et avait pour
curé le Chanoine de Rouen.

La chapelle de Notre-Dame, l'église paroissiale de Cauvreville de 1794 et
de l'ancien diocèse de Bayeux, fut terminée en 1803. En 1817, la paroisse d'une
seigneurie dans le département normande fit édifier la cha-
pelle pour le logement de ses membres qui se rapportent à
Cauvreville. Il s'agit de la famille Gaillard dont trois fils
sont curés de Cauvreville.

Le curé Gaillard, fils de Guillaume Gaillard et de Marie-
Thérèse, était né vers 1736. Il avait épousé à Cauvreville
le 20 août 1771, Geneviève Lacroix, fille majeure de Pierre
Lacroix, curé de Cauvreville.

(un protozoaire), ailleurs une bactérie et les précieuses légumineuses, sinon plus classiquement encore nous avec quelle utilité un monde bactérien et l'appareil digestif des humains!

Avons-nous tort lorsque nous demandons : « que devenons-nous sans le monde prodigieux des bactéries? Non point. Et la réponse en songeant à tout autre chose, fut donnée voilà bien des décennies par le fabuliste prussien que « dans la vie on a souvent besoin d'un plus petit que soi ». M. Bouillat a écrit à propos de bactéries pas dans de multiples domaines.

Sous le titre « Les Bactéries en Guerre » il évoque les maladies provoquées par certains germes bactériens pathogènes, qu'il range d'affections frappant les humains, les animaux ou les végétaux. Il indique au passage que la pierre elle-même n'échappait pas toujours aux attaques bactériennes et certains monuments en renom leur ont déjà payé un lourd tribut.

Dans la vie de tous les jours, travaillant en pleine liberté, de multiples bactéries remplissent des tâches éminemment utiles. Elles sont là aussi bien pour dégrader les restes organiques que pour solubiliser certains minéraux autrement insolubles par les Plantes Supérieures; pour oxyder le soufre du sol et par là même modifier la structure des horizons supérieurs, aussi bien que pour fixer l'azote libre de l'air dans nos champs, les Hommes ne savent que faire, pour procéder sous le regard attentif du cultivateur, au rouissage de la laine ou à plat dans les usines.

Lorsque l'Homme se charge de les « domestiquer », les Bactéries nous étonnent alors par leur aptitude à procéder au nettoyage biologique de l'environnement, à éliminer toute substance d'intérêt industriel ou alimentaire, toutes plus utiles les unes que les autres, à jouer le rôle de « ciment » de fond dans les gisements d'arsenic, de cuivre ou d'or, sans oublier l'excellence de leurs prestations à la zootecie ou dans les laboratoires. Mais les bactériologues s'occupent aussi de leur intervention dans le domaine de la médecine et de la pharmacologie. Les vaccinations, les synthèses de streptomycine, d'actinomycine, sont des preuves qui mettent en jeu des Bactéries et dont les applications ne sont pas encore toutes épuisées. La « lutte biologique » qui met à profit l'antagonisme des bactéries contre certaines des « maladies de nos cultures », a fait de gros progrès même si le but est encore loin pour des raisons économiques surtout.

Mais l'un des aspects les plus attachants de la conduite bactérienne est certainement leur aptitude à la vie en « symbiose », même étroite avec bénéfices réciproques qui mettent en cause, ici, deux Bactéries complémentaires dans leurs besoins et leurs capacités. Il y a une Bactérie et un animal microscopique

UNE FAMILLE DE CHOUANS EN NORMANDIE
148

De leur union naquirent sept enfants dont quatre garçons
et trois filles. Le premier de ces garçons, Jacques, épousa
une demoiselle de la paroisse de Quévreville-la-Milon, et
Guillaume Gaillard, propriétaire et laboureur, épousa
à Quévreville un manoir dont le bois a été défriché vers la fin
du XVIII^e siècle. Le 27 avril 1772, est mort sur les bords
de la mer le sieur de la Roche, et son épouse, la dame
de la Roche, née de la Roche, le 27 avril 1772.

Une famille de Chouans en Normandie

Les Gaillard de Quévreville-la-Milon

par l'abbé André FOURÉ

(Séance du 6 octobre 1979)

Le touriste qui, laissant la route de Rouen à Paris, descend vers Roncherolles et Saint-Martin-du-Vivier, a l'attention attirée dans la boucle d'un virage, par une humble chapelle entourée d'un cimetière près de laquelle se dressent un if séculaire et un calvaire constitué d'une croix en fer forgé fichée dans un socle de grès du XVI^e siècle. C'était le lieu de culte de l'ancienne paroisse de Quévreville-la-Milon, rattachée en 1825 à celle de Saint-Jacques-sur-Darnétal. Elle relevait du doyenné de Ry, au Grand Archidiaconé, comptait 43 feux en 1738 et avait pour « patron-collateur » la Chartreuse de Rouen.

Dédiée à Notre-Dame, l'église tombait de vétusté en 1794 et les matériaux furent vendus en 1803. En 1815, la piété d'une famille engagée dans la chouannerie normande fit édifier la chapelle en mémoire de plusieurs de ses membres qui reposent à l'est du monument. Il s'agit de la famille Gaillard dont trois fils furent des compagnons de Cadoudal.

Le père, Guillaume, fils de Guillaume Gaillard et de Marie-Madeleine Delanos, était né vers 1736. Il avait épousé à Quévreville, le 5 février 1771, Geneviève Taupin, fille majeure de Pierre et de Marguerite Anseaume.

De leur union naquirent sept enfants, dont quatre garçons et trois filles ¹.

Guillaume Gaillard, « propriétaire et laboureur » exploitait à Quévreville un manoir dont le logis a été démoli vers la fin du XIX^e siècle. Il faisait bonne figure dans la petite bourgeoisie rurale. Son fils, ARMAND, né le 3 avril 1775, est tenu sur les fonts par son oncle paternel, Nicolas, employé chez M^e Pigou, conseiller en l'une des cours du Parlement de Normandie. ÉDOUARD, né le 22 janvier 1778, aura pour parrain Nicolas Jolly, procureur du Roi en l'élection de Pont-de-l'Arche, avocat et procureur au Parlement de Normandie. Guillaume Gaillard ne connaîtra pas les exploits de ses fils, puisqu'il mourra le 12 février 1786.

Royalistes convaincus, les frères Gaillard ne pouvaient accepter la Révolution ou le Consulat. Ils servirent dans les armées de Bretagne ou de Normandie. L'aîné, AUGUSTIN, né en 1771, connu sous le pseudonyme de guerre de *Raoul*, ou de *M. Houvel*, était, selon Georges Lenôtre, « le type parfait du chouan incorrigible, un beau garçon de 30 ans, au teint frais, grand rieur, vêtu à la mode ». Jean-François Chiappe ajoute : « C'était un joyeux sacripant, qui a quatre maîtresses, qui soupe et boit avec tous les paysans dont il utilise les connivences sur la ligne, afin d'apaiser ces citoyens, d'ailleurs peu soupçonneux. Avec d'autres Normands, ils ont rudement chouanné en pays normand ». Les conspirateurs se sont liés d'amitié avec le baron François-Robert d'Aché, capitaine de vaisseau, survivant du Régiment « Hector » qui combattit à Quiberon, infatigable ennemi de Bonaparte. Il sera assassiné dans un guet-apens près de Luc-sur-Mer, dans le Calvados, le 8 septembre 1809. Il était beau-père de Jean-Baptiste de Cacqueray dont la famille habitait le domaine de Saint-Clair au nord de Gournay, sur la route qui mène des côtes de la Manche à Paris. La Commission départementale des Antiquités a pu visiter, l'été dernier, quelques bâtiments qui subsistent du manoir, dont la chapelle, désaffectée, dédiée à saint Clair. Un peu perdue hors de l'agglomération, la maison constituait un relais fort utile aux conjurés, dont les frères Gaillard, Raoul et Armand, spécialisés

(1) Descendance du mariage Gaillard-Taupin :

- 1) Augustin-Guillaume-Martin, né le 13 novembre 1771, † 26 mars 1804.
- 2) Geneviève-Marie-Justine, née le 26 septembre 1774, † 13 avril 1778.
- 3) Armand-Nicolas, né le 3 avril 1775, † 5 janvier 1852.
- 4) Vincent-Benjamin-Édouard, né le 22 janvier 1778, † 13 mars 1844.
- 5) Joseph-Armand, né le 22 février 1780, † 12 avril 1781.
- 6) Marie-Joséphine-Désirée, née le 2 février 1782, † 7 janvier 1783.
- 7) Marie-Geneviève-Justine, née le 7 septembre 1784, † à Roncherolles-sur-Darnétal le 31 juillet 1831 (l'acte de sépulture dans le cimetière de Quévreville est signé par son frère Armand).

dans l'attaque des diligences porteuses de fonds d'État pour alimenter les caisses des légitimistes rassemblés en Angleterre autour du comte d'Artois.

Connaissant bien la topographie des forêts d'Eu et de l'Île-de-France, ils ont travaillé à mettre au point diverses lignes de communication jusqu'à Paris où Raoul avait un pied-à-terre à l'hôtel de Bordeaux.

Le 19 août 1803, Cadoudal et quelques compagnons, dont un officier de santé du nom de Querelle qui, un jour, par faiblesse devant la mort, trahira la conjuration, s'embarquent à bord du vaisseau anglais le « Bonnetat », commandé par le capitaine John Wesley Wright, officier qui avait pris part à la campagne d'Égypte et sauvé de la main des Turcs plusieurs Français, dont Julien et Savary, alors aide de camp du général Desaix et dont on connaît le triste rôle dans l'affaire du duc d'Enghien. Capturé en rade de Quiberon en 1804, ce marin britannique fut incarcéré au Temple et comparâtra lors du procès Cadoudal. Condamné à la prison, on le retrouvera un jour égorgé dans sa cellule et les contemporains ne manquèrent pas de faire de troublants rapprochements entre cette fin tragique et celle de Pichegru.

Le débarquement se fait le 21 août au pied de la falaise de Parfonval, près du hameau de Neuville entre Tocqueville et Biville-sur-Mer. Malgré l'aide d'une corde qui sert aux contrebandiers, il faut réaliser une prouesse d'alpiniste pour atteindre le plateau où les voyageurs clandestins sont attendus par le jeune Gaston Troche, fils d'un horloger de la ville d'Eu, qui doit les guider. On rejoint, à travers terre, la ferme Pajeot à Guilmécourt, puis, par Litteville, le long d'un chemin qu'emprunta peut-être Jeanne d'Arc captive, on atteint l'Yères au gué de la Maladrerie sur le territoire de Saint-Martin-le-Gaillard. En remontant vers le Nord-Est, on arrive à l'orée de la forêt d'Eu, à la ferme de la Poterie où les conjurés trouvent le baron d'Aché. La troupe s'achemine, par Preuseville, vers Aumale où une halte a été ménagée chez l'instituteur Monnier.

Le 26, la route reprend par Feuquières, Montceau (hameau de Saint-Omer) et Saint-Lubin, près de Méru. Raoul Gaillard « bien monté et coiffé d'un chapeau d'officier », prend la tête du convoi et le conduit jusqu'à Saint-Leu, après avoir franchi l'Oise près de l'Isle-Adam. Paris est atteint le 30 août. Pendant les mois qui vont suivre, Cadoudal fera plusieurs voyages. En novembre, on le retrouve à la Poterie pour accueillir des officiers bretons. Le 7 décembre, il sera à Biville pour recevoir Armand de Polignac et Coster de Saint-Victor. Le 16 janvier 1804, Pichegru arrive à son tour à Biville en compagnie d'Armand Gaillard, et Raoul

vient à leur rencontre pour les escorter jusqu'à Paris où ils entreront le 22 janvier.

Dans la capitale, durant les deux premiers mois de l'année, des tractations auront lieu entre Cadoudal, Pichegru et le général Moreau dans le but de s'emparer de la personne du Premier Consul et de rétablir les Bourbons. La police veille et la ville est truffée de délateurs. Moreau est arrêté le 15 février et Pichegru le 26. Lors d'un changement de cache, Cadoudal, pris à son tour le 9 mars, rejoindra les principaux conjurés à la prison du Temple. Armand Gaillard, qui escortait le chef chouan lors de son fatal déplacement, put s'enfuir. Avec son frère Raoul, ils arrivèrent à quitter Paris dans le but de regagner leur province. Le 26 mars, au bac de Mériel, près de l'Isle-Adam, les fugitifs qui se font passer pour des déserteurs, sont interpellés par les gendarmes alertés, semble-t-il, par le bûtelier. L'un d'eux, perdant son sang-froid, ouvre le feu sur les suspects et Raoul Gaillard est mortellement touché. Par solidarité fraternelle, Armand se rend, tandis que leurs deux compagnons arrivent à disparaître. L'un des deux fugitifs serait le baron d'Aché. Transporté par bateau, le blessé mourra à Pontoise et la police exigera que son corps soit présenté dans ses services à Paris. Quant à Armand, il sera incarcéré au Temple.

Devant l'importance du complot, le Premier Consul décide d'intimider les royalistes en faisant arrêter et fusiller le duc d'Enghien, au mépris du droit des gens et après un simulacre de jugement, le 21 mars... « Non pas un crime, mais une faute », dira un jour Talleyrand pour essayer peut-être de se disculper lui-même de cette sinistre affaire à laquelle il n'avait pas été étranger... Pichegru ne sera pas jugé, et pour cause : le 6 avril, on le trouve étranglé dans sa cellule et le bruit se répandra qu'on l'aurait « suicidé ».

Le procès s'ouvre, le 28 mai 1804, contre 47 accusés. Cadoudal et dix-neuf de ses compagnons seront condamnés à mort. Onze d'entre eux l'accompagneront à l'échafaud le 25 juin. Huit seront grâciés, dont Armand Gaillard, défendu par M^e Dommanget. Notre Normand devra, dit-on, cette clémence de Napoléon qui vient de se faire proclamer empereur, à Joséphine de Beauharnais émue par les supplications de Marie-Geneviève, venue tout exprès de Quévreville pour obtenir la grâce de son frère. Était intervenu aussi un membre du Tribunat, Perrée de Granville, ami de Cuvier et de Murat. Condamné d'abord à quatre années de déportation, Armand Gaillard sera finalement interné dans une prison d'État, à Bouillon, dans les Pyrénées, d'où il ne sortira qu'en 1814.

Libéré par la Restauration, Armand rentrera dans l'armée. Colonel, anobli par Louis XVIII², il gouvernera la ville de Brest et l'île d'Oléron. Mort à Paris en 1852, il sera inhumé à Quévreville le 7 janvier. Sur la colonne édiflée sur sa tombe, on peut lire : « Ici repose dans l'attente de la Résurrection Nicolas-Armand de Gaillard, Écuyer, Colonel d'État-Major en retraite, lieutenant du Roi de la ville de Brest, Chevalier des Ordres royaux de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, né en cette paroisse le 2 février 1775, décédé le 7 janvier 1852 ». Une colonne voisine rappelle le souvenir de son frère Raoul. Certains ont pensé que son corps avait été ramené à Quévreville. Aucun acte de sépulture ou de transfert de corps n'existe dans les registres d'état civil ou dans les actes paroissiaux. M^e Jacques Giffard que nous avons interrogé sur cette question pensait qu'après présentation devant la police parisienne, le corps de Raoul aurait été inhumé dans la fosse commune et que le monument du cimetière de Quévreville n'était qu'un simple cénotaphe.

Le sort d'Édouard fut moins tragique : il s'était moins compromis que ses aînés, son rôle n'ayant été surtout que de faire le guet aux environs de la ferme paternelle et de collecter des renseignements sur les mouvements de la police. Recherché néanmoins, en raison de ses liens familiaux, il se réfugia d'abord à Vienne où il devint aide de camp du comte Alexandre Le Filleul de la Chapelle, ancien seigneur de la Chapelle-Gautier, dans le département de l'Eure. Sur recommandation de ce dernier, alors maréchal de camp, il passa en Angleterre où il rencontra de nombreux émigrés. Il fit connaissance de Clémentine-Pauline-Jeanne-Bénédicte Hanet de Cléry, fille aînée de Jean-Baptiste Cléry, dernier serviteur de Louis XVI au Temple, et de Mlle Duverger son épouse, harpiste de la reine, compositeur de plusieurs romances sur les malheurs de la famille royale³. Le mariage eut lieu le 21 novembre 1809 à Salisbury.

En 1814, Édouard entra dans les bureaux du duc Pierre de Blancas, ministre de la Maison du Roi. Il fut élevé au grade de colonel par Louis XVIII, à Gand, le 8 juin 1815, et fut lieutenant

(2) Il portera, comme écu « d'or au chevron de gueules chargé de 5 sautoirs d'argent, acc. en chef de 2 chouettes d'azur becquées, membrées et allumées et en pointe, d'une épée de sable posée en pal » (précision aimablement communiquée par M. G. d'Arundel de Condé).

(3) Cléry avait épousé Mlle Duverger en 1784. Il en avait eu deux filles : Clémentine, future épouse d'Édouard Gaillard, et Hubertine qui se maria à M. Grem et prit le nom de Grem de Cléry. Clémentine-Pauline-Jeanne-Bénédicte Hanet Cléry était née à Versailles le 22 août 1783. Elle mourut à Rouen, rue Bourg-l'Abbé, n° 11, le 25 octobre 1856.

du Roi pour la ville de Boulogne-sur-Mer, du 31 décembre 1815 au 23 décembre 1818. Il fut anobli par lettres patentes du 13 avril 1816, enregistrées par arrêt de la Cour d'Appel de Rouen le 7 février 1817. Chevalier des Ordres royaux de Saint-Louis et de la Légion d'honneur. Il mourut à Rouen, 7. rue Bourg-l'Abbé, le 13 mars 1844 et fut inhumé à Quévreville. Son épouse lui survivra jusqu'au 25 octobre 1856.

De son union avec Bénédicte de Cléry naquirent trois filles qui, en 1861, avec le concours de M. de Riancey, préparèrent une édition du « Journal du Temple » rédigé par leur père. Ce sont :

1) LOUISE-THÉRÈSE-FRANÇOISE, née le 4 octobre 1810 à Aleysbury (Angleterre), qui eut pour parrain le futur Louis XVIII et pour marraine Madame Royale, future duchesse d'Angoulême. Attachée à la maison de cette princesse de 1828 à 1830, elle mourut le 20 janvier 1896. Elle avait épousé à Saint-Jacques-sur-Darnétal, le 7 juillet 1834, M. Théophile Le Besnier, attaché à l'administration des Eaux et Forêts royales, fils majeur de Jean-Pierre Le Besnier, conseiller de Préfecture, fabricant de Saint-Patrice de Rouen, auteur de plusieurs ouvrages de droit administratif, dont une *Législation complète des Fabriques des Églises* ; sa femme était Anne-Jeanne-Thomasse Lucas, de la paroisse Saint-Romain de Rouen. Parmi les témoins, on relève le nom du colonel Armand de Gaillard, oncle de la mariée, et celui, semble-t-il, d'Honoré de Balzac qui, cinq ans plus tôt, avait publié son ouvrage sur *Les Chouans*.

2) ÉLISABETH-LOUISE-JEANNE, née le 26 août 1812 à Aleysbury, mourut le 19 novembre 1894. Sur son épitaphe, à Quévreville, on peut encore lire : « Elle a fleuri parmi les lys et les épines. Sa foi et sa fidélité n'ont pas été ébranlées ».

3) CHARLOTTE-ADÉLAÏDE, la dernière des sœurs, née en 1816, mourut le 18 octobre 1892 et repose à Quévreville.

Du mariage de Théophile Le Besnier avec Louise Gaillard de Cléry naquirent 4 enfants :

— Henri-Édouard-Pierre-Joseph, baptisé à Saint-Jacques-sur-Darnétal le 18 juillet 1835.

— Léon-Marie-Isidore, né en 1846, commis principal à la Préfecture de la Seine, signataire de l'acte de décès de sa mère en 1896.

— Marie-Blanche-Henriette, née à Rouen le 4 septembre 1847, épouse de Louis-Hippolyte Coiffier, décédée place du Boulingrin le 26 octobre 1891.

— Marie-Jeanne-Thérèse-Léopoldine, née à Rouen le 24 septembre 1854, professeur de musique, mariée le 7 août 1878 à Gaston-Louis-René Savary, pharmacien, 11, rue Rollon à Rouen.

Théophile Le Besnier mourut le 11 décembre 1867. Il habitait alors 5, rue du Petit-Bouvreuil où son épouse donnait des leçons de piano. Devenue veuve, celle-ci vint se fixer place du Vieux-Marché où elle donna ses premières notions de solfège à Charles Lenepveu. Elle décéda, avons-nous dit, le 20 janvier 1896.

Après sa mort, « par suite d'une licitation que des mineurs rendent nécessaires », on dispersa à la Salle des Ventes son mobilier, dont un ensemble de « reliques » de la famille royale qui dépendaient de sa succession. Georges Dubosc fit un compte rendu de cette « vente historique » dans le *Journal de Rouen* des 7 et 22 mars 1896.

La famille racheta un certain nombre d'objets.

La chemise que portait Louis XVI, la veille de son exécution, fut adjugée 2.860 F et la robe de mariage de Madame Royale 610 F à M. Gentilletta, mandataire semble-t-il, de l'empereur d'Autriche. Le même acheta 1.400 F un portrait de Cléry peint à Londres en 1798 par A. Danloux.

Un descendant du prétendant Naundorf fit acheter par M. Otto, son mandataire, pour 750 F, un médaillon contenant des cheveux de l'infortuné Louis XVII et pour 3.775 F un habit en drap marron accompagné d'un gilet en piqué blanc que l'enfant portait au Temple.

Le comte de Reiset, ancien conseiller général de l'Eure, se vit adjuger 1.950 F la serviette sur laquelle Louis XVI communia le matin du 21 janvier 1793. La marquise de Neufville acquit pour 980 F une coiffe de Madame Élisabeth. M. Eugène Charlier paya 875 F un couteau signé Begon, qui avait appartenu à Marie-Antoinette et avait été intentionnellement épointé par ses geôliers.

Un antiquaire parisien, M. Lesquet, acheta 700 F un serretête de Louis XVI et son collègue Houzeau prit pour 520 F un ornement de serrure et une clef forgés par le défunt roi, ainsi qu'un médaillon contenant une boucle de ses cheveux pour 500 francs. La vacation produisit 19.694 francs. Ainsi furent dispersés les souvenirs pieusement conservés par le fidèle Cléry et les siens, souvenirs qui étaient chaque année, pour la famille et quelques fidèles, l'objet d'un émouvant pèlerinage. Regrettons que le Département n'ait pu alors se rendre acquéreur de ces objets : ils auraient eu leur place au Musée des Antiquités.

Le cimetière de Quévreville a été réapproprié par les soins de la Municipalité de Saint-Jacques-sur-Darnétal en 1971.

En juin de la même année, dans la chapelle édiflée en 1815 par la famille Gaillard en « ex-voto » à la Nativité de Notre-Dame, le chanoine Jean Lécole, alors curé de la paroisse, célébrait la messe en présence d'un certain nombre de descendants des familles de Cadoudal, de ses infortunés amis et de représentants d'une association fidèle à leur mémoire. Cet enclos demeure un site historique : souhaitons qu'il soit officiellement reconnu comme tel et sauvegardé en raison de l'intérêt qu'il présente pour l'histoire de notre province et même de la France.

BIBLIOGRAPHIE

- Registres paroissiaux de Quévreville-la-Milon : voir Saint-Jacques de Darnétal. Archives départementales IV E 2380 pour la période antérieure à la Révolution ; I J pour la période postérieure.
- Registre d'Etat-Civil de Saint-Jacques-sur-Darnétal.
- Registre d'Etat-Civil de Rouen (bibliothèque de la Mairie).
- LENOTRE (G.) : *Tournebut*, Librairie Académique Perrin.
- CHIAPPE (J.-F.) : *Georges Cadoudal ou la liberté*, Paris, Perrin, 1971.
- CADOUDAL (Georges de) : *Georges Cadoudal et la chouannerie, par son neveu*, Paris, Plon, 1887. (Réédition des Éditions Saint-Michel, Saint Cénére, 1971).
- MARIO DE SAINT-HILAIRE (Émile) : *Cadoudal, Moreau et Pichegru* (ouvrage présenté par Michel Poniatowski), Paris, Perrin, 1977.
- CAQUERAY (G. de) : *Évocation du passé familial*, hors-commerce, Dinard, 1946.
- WELSCHINGER (H.) : *Le duc d'Enghien, 1772-1804*, Paris, Plon, 1888.



*Dans le cimetière de Quévreville-la-Milon,
tombeaux de la Famille Gaillard, parmi lesquels
une stèle rappelle la mémoire de Raoul.*

[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]

[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]

Éloge de la Vertu

par Chantal LEMERCIER-QUELQUEJAY

(Séance des Prix du 15 décembre 1979)

Monsieur le Président,

EN confiant à une historienne orientaliste la mission de prononcer l'éloge de la Vertu, vous deviez bien vous attendre à une remise en question des notions acquises et à une analyse des définitions. Ainsi apparaîtra-t-il combien le concept de la Vertu a changé selon l'époque et selon le lieu.

Vous n'en serez pas surpris puisque déjà une recherche succincte des termes employés dans quelques langues connues nous montre comme est variable l'idée de la Vertu.

En grec, le mot « Apeth » signifie d'une part la qualité du corps, la beauté, la santé, mais aussi la qualité de l'intelligence, le courage et même l'honneur. Il englobe à la fois le corps et l'esprit et tous les mérites par lesquels on excelle.

Le mot latin « Virtus » vient de « vir », l'homme et désigne en premier le courage militaire.

Les Turcs emploient le mot « Erdem » qui provient de la racine « er », le héros. Pour eux, Vertu et héroïsme sont confondus.

En arabe, le terme « Fazilat » a le sens d'excellence. Est vertueux celui qui excelle, qui s'élève au-dessus de l'homme et se rapproche de Dieu.

Pour les Persans, la Vertu se dit « Dorosti », la droiture, terme d'autant plus ironique qu'elle a peu cours en ce pays où fleurissent les subtilités ambiguës.

Il est intéressant, enfin, de noter qu'en russe, il n'existe pas de mot désignant à proprement parler la Vertu, mais le terme « *dobradietelstvo* » qui signifie le bien-faire, les bonnes actions.

Ainsi ces quelques aperçus linguistiques donnent une idée des façons diverses de concevoir la Vertu. Mais ces variations apparaissent encore plus nettement au cours des siècles et d'Est en Ouest.

La Vertu est appréciée diversement aux différentes époques de l'Histoire.

La Grèce antique cultivait quatre Vertus, la Sagesse, le Courage, la Justice et la Mesure. Mais si, pour Socrate et les Stoïciens, la Vertu découlait de la Sagesse, en revanche pour Platon, chaque Vertu correspondait à une classe sociale :

- la Sagesse pour les souverains et les philosophes,
- le Courage pour les guerriers,
- le sens de la Mesure pour les agriculteurs et les artisans.

Cette notion reprenait le vieux mythe indo-européen des Veddas Indiennes.

Mais dès cette époque, les appréciations diverses se font jour. Ainsi le plus vertueux des Athéniens, le « *Kalos Kai Agatos* », aurait été l'objet de mépris chez ses voisins les Spartiates, et Cyrus, le plus vertueux des Perses, ne fut jamais, pour les Grecs, qu'un barbare, nous dit Hérodote.

Les courtisanes et prostituées de la Grèce classique, attachées au culte de la grande déesse Vénus en qualité de prêtresses, n'étaient-elles pas personnages sacrés, parées de toutes les Vertus... alors qu'à Rome la pureté la plus absolue était exigée des Vestales et que la matrone qui restait à la maison et filait la laine (*domiseta* et *lanigera*) était le symbole de la Vertu.

L'éthique chrétienne va donner une autre dimension à la Vertu. Au Moyen Age, la hiérarchie des valeurs morales est illustrée par l'anecdote suivante, tirée de la vie de Guillaume le Maréchal, chevalier qui vivait à la Cour des Plantagenêt. Cette histoire authentique est relatée par Régine Pernoud dans son livre *Héloïse et Abélard*.

...« Guillaume chemine un jour avec un écuyer, Eustache de Bertrimont, quand un couple à cheval les dépasse : un homme et une femme ; l'homme paraît soucieux, la femme pleure et soupire. Guillaume interroge du regard son compagnon, tous deux piquent des éperons pour rejoindre les personnages qui leur ont fait pénible impression. Ils parlent ensemble ; c'est effectivement un

couple suspect : un moine échappé d'un monastère avec une femme qu'il a enlevée. Guillaume et son compagnon tentent de les reconforter, déplorent avec eux le mal d'amour qui fait commettre tant d'erreurs, consolent de leur mieux la femme si visiblement angoissée ; ils vont se séparer quand Guillaume leur pose la question : « Au moins, avez-vous de quoi vivre ? ». Sur quoi le moine défroqué le rassure ; il a une bourse bien garnie : quarante-huit livres qu'il compte placer à intérêts ; ils vivront du revenu. Explosion de colère chez les deux chevaliers :

« Ainsi tu comptes vivre d'usure ! Par le Glaive-Dieu, cela ne se fera pas ! Prenez les deniers, Eustache ! ». Et furieux, ils se jettent sur le défroqué, lui enlèvent ce qu'il possède, l'envoient au diable, lui et sa compagne, et retournent au château où, le soir, racontant l'aventure, ils distribuent à leurs compagnons l'argent dont ils l'ont dépouillé... ».

Cette attitude du chevalier démontre qu'à cette époque, l'usure, la recherche du profit matériel aux dépens du travail des autres, était une faute beaucoup plus grande que la luxure.

Ainsi la Vertu du Moyen Age n'est pas celle des siècles suivants dans notre pays. Ne devient-elle pas la pruderie avec Madame de Maintenon et ne voyons-nous pas, au XIX^e siècle, s'inverser la hiérarchie des valeurs ? La luxure, les écarts envers le formalisme, les conventions deviennent fautes graves aux yeux des bourgeois « Louis-Philippards » « bien-pensants ». En même temps, les soucis de profit, l'usure ne sont plus que pécadilles...

Si la Vertu a été appréciée diversement au cours des siècles, sa conception varie encore de l'Orient à l'Occident. Il suffira d'exposer ce qu'est la Vertu pour le Musulman pour saisir toute la différence entre deux mondes.

Le bon Musulman a des devoirs envers Dieu — Allah, et envers sa communauté ethnique — l'Ulus.

Envers Allah, le Musulman est toute soumission. En effet, « Islam » vient de la racine trinitaire arabe SaLaMa qui signifie soumission et le mot « Musulman », construit sur la même racine, désigne celui qui est soumis.

De cette attitude du Musulman envers Allah découlent quelques règles : l'humilité, la miséricorde envers plus faible que soi, l'amour de la beauté, la résignation devant la souffrance et la mort.

L'humilité du Musulman est illustrée par le tombeau de Tamerlan. Le plus grand des conquérants Mongols repose à

Samarkand, capitale de son immense empire, dans un magnifique mausolée, le « Gur Emir », qui signifie le tombeau du chef. Or sur le sarcophage très sobre en pierre noire se lit cette seule inscription : « Yek Märd », « Ci-gît un homme », un homme comme les autres.

La miséricorde, à son tour, nous est révélée par le sultan Alp Arslan de la dynastie de Perse. Après avoir conquis la Géorgie et l'Arménie, il remporta en 1071, à Mantzikert en Anatolie Orientale, une éclatante victoire sur l'Empire Byzantin. Le Basileus Romain Diogène, vaincu et fait prisonnier, fut amené devant le Sultan. Celui-ci le traita comme un frère et le renvoya à Constantinople couvert d'honneurs et de cadeaux.

L'amour du Beau est une règle dans la mesure où la beauté est reconnue comme un don de Dieu.

Enfin la résignation devant la souffrance et la mort exprimée par le bien connu « Mektub » — c'est écrit —, peut aller jusqu'à l'absurde. Ibn al-Athir, historien arabe célèbre par ses descriptions des invasions mongoles, raconte qu'au siège de la ville de Marv, dans le Khorassan oriental, les milliers de survivants se rendirent à leurs assiégeants mongols. Les vainqueurs, Gengis Khan et son armée, poursuivant leurs conquêtes, laissèrent les prisonniers à la garde de trois guerriers chargés de les massacrer. Les vaincus, fatalistes, acceptaient leur sort en se laissant décapiter un à un, alors que, par leur nombre, il leur eût été possible de se rendre maîtres de leurs gardiens.

Si la première règle du Musulman est la soumission à Dieu, qui conditionne humilité, miséricorde, amour du Beau, résignation, de la deuxième règle qui est la subordination de l'individu à la communauté ethnique, découlent :

- le respect aux Anciens,
- la cruauté envers les Infidèles,
- les règles matrimoniales.

Le respect inconditionnel pour les Anciens, les « Ak Sakal-lar », les gens à barbe blanche, est illustrée par l'histoire du sultan Sandjar et de la vieille femme. Petit-fils d'Alp Arslan, de la dynastie Seldjouke, régnant sur un immense empire qui allait de la Méditerranée orientale à l'Asie centrale, le sultan Sandjar était menacé par un peuple bouddhiste, les Khara Kitai, venus de la Chine du Nord, qui avaient déjà franchi l'Amu-Darya et envahi le Turkestan. Au moment où le sultan, entouré de tous ses lieutenants, élaborait un plan de bataille pour arrêter l'ennemi, une vieille femme s'introduisit sous sa tente pour se plaindre de quelque soldat qui avait piétiné son potager. Excédé d'être importuné à un pareil moment, le sultan chassa brutalement

la vieille femme. Tous les témoins de cette scène furent scandalisés. Et de dire : « Notre Khan vient de commettre une bien mauvaise action qui va lui attirer le châtement d'Allah ». Et lorsque le lendemain le sultan fut vaincu, et même tué au cours de la bataille, tous étaient persuadés qu'il était puni pour n'avoir pas respecté une vieille femme.

La cruauté envers les ennemis qui menacent la communauté ethnique se retrouve en maintes circonstances. Tamerlan qui reprit la tradition de Genghis Khan, son ancêtre, fonda le second Empire Mongol de la Méditerranée à l'Inde et à la Chine. Il menaça même la Pologne et la Russie. Sans pitié pour tous ceux qui s'opposaient à la suprématie de son peuple, il édifiait des pyramides avec les crânes de ses ennemis. Cette attitude, qui est Vertu pour le Musulman, choque notre sensibilité occidentale. Comme nous sommes loin du précepte évangélique : « Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent et vous persécutent ».

Les règles matrimoniales sont restées intransigeantes dans la religion musulmane. C'est encore, dans de nombreux pays, le régime de la polygamie où les femmes doivent une fidélité sans faille à leur seigneur et maître. Si l'on peut être surpris de la sévérité du châtement envers les femmes adultères, il faut se rappeler que pour le Musulman, l'honneur et la fidélité des épouses garantissent l'existence même de la communauté et qu'une nation où les femmes se dévergoncent, est une nation perdue.

Ainsi la religion musulmane qui fixe les devoirs envers Dieu et envers la communauté, nous amène à comprendre certains paradoxes. Lorsqu'un ayatollah fanatique fait fouetter les femmes aux mœurs légères ou coupe les têtes des Infidèles, il défend la communauté islamique et fait preuve de Vertu coranique.

Comme le disait Rudyard Kipling :

« *East is East and West is West* ».

« L'Est est l'Est et l'Ouest est l'Ouest ».

Ces propos sans prétention ont fait apparaître qu'au cours des âges, le concept de la Vertu a varié et qu'il varie encore du Levant au Couchant.

N'est-on pas amené à beaucoup d'indulgence, de tolérance, de mesure, en évitant tous les excès ?

« *In medio stat Virtus* ».

la seule femme pour les témoins de cette scène furent les
 lés. Et de plus, la loi n'est pas de connaître une
 manifestation pour la suite de la vie. Et
 lorsque le lendemain le Sultan fut vaincu et même tué au cours
 de la bataille, tous étaient persuadés qu'il était parti pour ne
 pas respecter une seule femme.

Les Turcs, comme les ennemis qui étaient les communs
 ennemis se retrouvaient en maintes circonstances. Il n'est pas
 reproché à l'histoire de Genghis Khan, son ancêtre, l'histoire de son
 Empire Mongol de la Méditerranée à l'Inde et à la Chine. Il
 n'est pas non plus la Bologne et la Russie sans être pour tous ceux
 qui s'opposaient à la suprématie de son peuple, il était leur
 tyran avec les crimes de ses ancêtres. Cette attitude qui est
 venue pour le musulman, chaque chose sensible occidentale.
 Comme nous sommes loin du précepte évangélique : « Aimez vos
 ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent et vous serez
 bénis ».

Les règles matrimoniales sont restées intangibles dans
 la religion musulmane. C'est encore dans de nombreux pays
 le signe de la pureté ou les femmes doivent une fidélité
 sans faille à leur époux et rester. Si l'on peut être surpris de
 la sévérité de ce traitement envers les femmes adultes, il faut se
 rappeler que pour le musulman, l'honneur et la fidélité des époux
 sont essentiels à l'existence même de la communauté et qu'une
 nation où les femmes se dévouent est une nation perdue.

Ainsi la religion musulmane qui fixe les devoirs envers Dieu
 et envers la communauté nous amène à comprendre certains
 points. Lorsque un musulman épouse une femme, il s'engage
 aux moeurs légères ou coupe les liens des liens. Il défend la
 communauté islamique et fait preuve de vertu constante.

Comme le dit Rudyard Kipling :
 « East is East and West is West
 and never meets nor comes in the way »

« L'Est est l'Est et l'Ouest est l'Ouest »
 dans le monde, les choses sont séparées et ne se mélangent pas.
 Ces propos sans prétention ont une signification pour nous
 des pays le concept de la vertu est vrai et qu'il n'est pas
 l'ouest et l'ouest. Les musulmans ne sont pas des
 à l'ouest pas même à beaucoup d'indifférence de l'ouest.
 de musulmans devant tous les excès de la civilisation et de
 l'ouest. Les musulmans ne sont pas des
 à l'ouest pas même à beaucoup d'indifférence de l'ouest.
 de musulmans devant tous les excès de la civilisation et de
 l'ouest. Les musulmans ne sont pas des

Jeanne-Marie Le Prince de Beaumont

par Patricia CLANCY

Professeur à l'Université de Melbourne,
membre correspondant étranger de l'Académie

(Séance du 12 janvier 1980)

JEANNE-MARIE LE PRINCE DE BEAUMONT est peu connue aujourd'hui, mais au XVIII^e siècle elle jouissait d'une assez grande réputation, non seulement en France mais partout en Europe. Son ouvrage le plus célèbre, le *Magasin des Enfants*, fut traduit en toutes les langues européennes y compris le suédois, le russe et le grec. Elle était en même temps éducatrice, journaliste et romancière, et, à sa mort en 1780 avait déjà fait paraître soixante-dix volumes. Bien que ce soit assez exceptionnel pour une Française du XVIII^e siècle, il y a peu de critiques littéraires ou d'historiens qui aient parlé d'elle. Ceux qui la connaissent voient surtout en elle l'arrière-grand-mère de Mérimée et l'auteur de contes de fées comme *la Belle et la Bête*, *le Prince Titi*, *le Prince Chéri* et *Fidélia*, tous tirés du *Magasin des Enfants*. Ce recueil parut d'abord en Angleterre où Mme de Beaumont était gouvernante des enfants de la Princesse de Galles, et les contes illustraient ses leçons, car, selon les préceptes de Fénelon, elle instruisait en amusant. Comme beaucoup de contes parus depuis, les siens sont écrits sur un ton doucement moralisant, une des raisons pour lesquelles on la décrit souvent comme une institutrice sage et aimable, mais en même temps dévote et peu insipide. Par exemple le baron Grimm dans sa *Correspondance* s'en prend tant à ses méthodes d'instruction qu'à ses romans :

« On ne sauroit trop tôt prêcher la morale ferme, vigoureuse et élevée de Cicéron, de Plutarque et de Montesquieu : celle de nos vieilles gouvernantes est bonne pour les perroquets. »

L'admiration de Grimm pour les vertus masculines ne le prédisposait pas à la pédagogie de Mme de Beaumont, qui était destinée surtout aux filles.

De telles opinions ne donnent qu'un portrait bien incomplet de Mme Le Prince de Beaumont, et même des critiques plus récents de l'éducation et de la littérature enfantine ne rendent guère hommage à ses innovations. Paul Hazard l'a présentée, bien à tort, sous les traits d'une vieille institutrice ridicule et méchante. De nos jours les féministes lui reprochent la soumission de la femme à l'ordre établi, que sa foi et son sens pratique l'inspiraient à prêcher. Tous ces reproches se basent presque exclusivement sur le *Magasin des Enfants*, tandis qu'une étude de son périodique et de quelques autres ouvrages révélerait que Mme de Beaumont était bien plus qu'une institutrice prêcheuse et moralisatrice : elle était une des premières Françaises à éditer un journal et une championne de la femme, de son caractère et de son intellect. Dans le cas de Mme de Beaumont, c'était la révélation du lamentable manque d'éducation et de prestige des Anglaises qui a transformé une institutrice française, progressive mais très modérée, en un défenseur ardent des femmes, de leur sexe en général et de leur droit à l'éducation. C'était aussi l'Angleterre qui a transformé une romancière médiocre en une des fondatrices de la presse féminine et de la littérature écrite à l'intention des enfants. Comme le dit Jean Trigone dans son livre sur la littérature enfantine : « Si nous exceptons Fénelon qui n'écrivait que pour un seul élève, Mme de Beaumont fut peut-être le premier auteur français dont l'essentiel de l'œuvre s'adresse uniquement aux enfants et à tous les enfants ». Ce sont ces aspects-là que je voudrais donc vous présenter après avoir dégagé tout d'abord quelques détails biographiques qui lient notre éducatrice à la ville de Rouen et même à cette Académie.

On connaît assez peu de choses sur la jeunesse de Marie Le Prince, sauf qu'elle naquit à Rouen en 1711 et qu'elle reçut une bonne éducation. Les Le Prince étaient maîtres-sculpteurs ou sculpteurs-doreurs depuis des générations. Le cousin Claude Le Prince a travaillé en 1708 à la décoration de la Chapelle du Palais de Versailles, son frère Nicolas deviendra membre de l'Académie rouennaise. Le plus célèbre de tous, est le frère même de Marie, Jean Le Prince, peintre réputé et plus tard conseiller de l'Académie. Ses toiles sont exposées dans plusieurs musées en France. C'est lui qui introduit les paysages russes en France après avoir passé plusieurs années en Russie, gagnant l'appui de la Cour pour les publications de sa sœur. Marie faisait partie d'une famille assez nombreuse et à la mort de sa mère en 1722 les enfants sont dispersés. Elle et une sœur entrent dans le couvent d'Erne-

mont où Marie reporte son affection sur les directrices de la Maison d'éducation. C'est dans le *Magasin des Adolescentes* et le *Magasin des Jeunes Dames* que Mme de Beaumont raconte à ses élèves anglaises des détails intéressants sur cette époque formative de sa vie.

« J'avais quatorze ans lorsque j'appris que deux Dames du premier mérite étaient à la tête d'une Académie où l'on formait des maîtresses d'école. Rien ne put m'empêcher d'y voler. Je communiquai mon penchant à l'une de mes sœurs ; nous passâmes l'une et l'autre dix années dans cette Académie qui est composée aujourd'hui (1762) de cent filles qui instruisent gratuitement la jeunesse. »

Les directrices, Mme Dambray et Mme du Plessis ont une forte influence sur Marie. Elle se souviendra toute sa vie avec reconnaissance de leur exemple. La vie tragique et héroïque de Mme du Plessis est racontée en détail, car Marie prend la place d'une de ses filles dans son cœur.

Le chanoine Blain et Mme Dambray, une autre femme extraordinaire, aidaient alors à former les jeunes institutrices. Mme Dambray, « femme par le cœur et homme par l'esprit », comme la décrit Mme de Beaumont, a passé la moitié de sa vie dans les écoles publiques pour parvenir à tout connaître sur l'enseignement. Elle formait une règle d'école que Mme de Beaumont appelle un chef-d'œuvre dans ce genre, et qui forme la base de sa propre méthode : connaissance de la nature de chaque enfant, ce qui demande une méthode particulière pour chaque individu, douceur, affection même entre l'élève et la maîtresse, participation active de l'enfant à la discussion quoique la matière qu'on enseignait était très restreinte dans les petites écoles, la philosophie et la pratique pédagogiques étaient très modernes, et bien avant Rousseau. Mme de Beaumont avec son don de conteur et son dévouement à la cause des jeunes filles, les perfectionnera davantage par l'application d'une psychologie fine. « Le grand secret de l'éducation est de tout faire auprès des enfants sans qu'ils s'en aperçoivent, en sorte qu'ils soyent persuadés que c'est eux qui veulent tout ce qu'ils font, et non pas vous ». Grâce à Mme Dambray, Mme du Plessis et au chanoine Blain on demandait des maîtresses de tous les côtés, mais comme partout au XVIII^e siècle, les sujets manquaient. Ces pages de Mme de Beaumont fournissent des détails précieux sur les débuts d'Ernemont, car elle le connaissait intimement.

Quand sa sœur est appelée à Metz où le nouveau foyer de son père s'est établi, Marie, se rendant compte qu'elle n'a pas de vocation, l'accompagne. Pourtant elle se sentira toujours coupable d'avoir déçu ces bonnes dames :

« J'ai vécu dix ans avec des saints, le Père Blain, Mère Marie Véron, les prières de leurs amis Louis de Montfort et Jean Eudes ; Mme Dambray, Mme du Plessis, le Père de la Salle et toutes nos sœurs. J'ai fait mes efforts pour me donner à Dieu. J'ai déchiré le cœur de mes supérieurs par une fuite inopinée, scandaleuse. Il me semble voir Jésus-Christ lui-même, par les yeux corporels, qui me reproche avec douceur mon éloignement, qui me conjure de ne pas lui manquer. »

Ernemont lui a fourni le moyen d'assurer son pain quotidien, une méthode d'enseignement des plus éclairées et une foi à toute épreuve. Quand Marie part à l'âge de vingt-quatre ans, elle fait le choix, rare à l'époque, non entre le couvent et le mariage, mais entre le couvent et l'indépendance. Presque toute sa vie elle ne devra compter, pour vivre, que sur ses propres efforts, non seulement comme gouvernante de jeunes filles nobles, mais aussi comme institutrice dans les petites écoles. Quand elle partira pour l'Angleterre en 1748 elle aura déjà vingt ans d'expérience dans l'enseignement.

A la sortie du couvent elle rejoint son père à Metz, puis on retrouve ses traces à Lunéville où elle a sans doute enseigné et peut-être chanté aussi à la Cour. C'est à Lunéville qu'elle s'est mariée avec un certain Monsieur de Beaumont — mariage tragique car, après la naissance d'une fille, il est annulé en 1745. Marie avoue, dans une lettre, que son mari ne pouvait produire que des victimes destinées aux plus affreuses infirmités.

Sa carrière littéraire débute en 1748 avec un roman intitulé *Le Triomphe de la Vérité*, publié à Nancy. Elle a l'honneur de le présenter au roi de Pologne, qui a dû être plus généreux en louanges qu'en largesses, car Mme de Beaumont part pour l'Angleterre cette même année 1748. Elle s'établit avec quelque difficulté à Londres où elle trouve enfin le poste de gouvernante de plusieurs filles de familles nobles. (Plusieurs de ses élèves sont filles, ou deviendront femmes de premiers ministres). C'est pour elles qu'elle écrira ses ouvrages les plus connus.

Dans son propre pays, Mme de Beaumont n'aurait, en aucune façon, été considérée comme « révolutionnaire ». Pourtant ses observations et ses expériences en Angleterre l'enflammèrent d'un zèle réformateur, tant en ce qui concerne l'éducation que la condition imposée aux femmes dans la société. Pour elle, comme pour le plus grand nombre des réformatrices féministes, les deux facteurs étaient inséparables et Mme Le Prince de Beaumont ne cessa jamais de déplorer le fait que les hommes refusaient aux femmes l'instruction propre à les rendre vertueuses, et ensuite, se répandaient en invectives contre leurs imperfections morales. Ces idées, elle les exprima de façon délibérée, dans *Le Nouveau*

Magasin français ou *Bibliothèque instructive et amusante*, l'une des plus intéressantes publications d'une longue liste qui parut au cours des quatorze années qu'elle passa en Angleterre.

Le succès et la renommée de quelques revues anglaises, comme le *Spectator*, lui donnèrent l'idée de publier en français sa propre revue mensuelle, selon une ligne d'inspiration similaire. C'était là une entreprise hardie, surtout de la part d'une femme. La « Question de la femme » avait été fréquemment soulevée dans des périodiques depuis le début du siècle, et avait touché un vaste public, surtout recruté dans les classes moyennes dont le code moral tendait à reconnaître l'égalité de la femme. Mme Le Prince de Beaumont fut néanmoins une des premières Françaises à fonder une revue, puis à orienter l'essai périodique vers la propagation des idées féministes.

Le Nouveau Magasin français contenait des lettres, des critiques d'articles, des réflexions, des poèmes et des récits à épisodes. La rédactrice s'y révèle comme avocate éloquente des femmes par sa façon véhémement de revendiquer leurs droits auprès des lecteurs adultes des deux sexes : réaction caractéristique, réaction belliqueuse de la féministe, aux attaques blessantes dirigées par les critiques conservateurs. Peu de temps avait fallu que les formes diverses d'une attitude qui prévalait alors en Angleterre ait un pareil effet, tant à la fois stimulant et dynamique sur Mme de Beaumont. En effet, moins de deux ans après son arrivée à Londres, elle avait lancé cette revue dont elle devait écrire elle-même la majeure partie. Bien qu'écrite en français, cette revue obtint un assez grand succès à Londres même, et plus tard dans plusieurs grandes villes d'Europe.

Dans la préface, elle se présente elle-même et cherche à s'attirer la sympathie du lecteur. Sur un ton enjoué, elle promet aussi d'accepter conseils et critiques de la part de ses lecteurs. Bientôt, les lettres à l'éditeur se firent nombreuses. Une lectrice en particulier déplore violemment le peu d'estime dans lequel on tient les femmes, la façon dont on les dénigre partout ; elle espère que Mme de Beaumont se fera leur avocate, assurera le rôle de « redresseur de torts ». On a alors le sentiment que Mme de Beaumont n'avait écrit que dans l'attente de cette invitation. Elle accepta d'office, « entra en lice », entreprit donc de défendre la cause des femmes, indirectement dans ses récits, directement dans ses réponses aux opinions anti-féministes exprimées par les lecteurs d'autres périodiques.

L'auteur des *Amusements périodiques* qui parurent au début de janvier 1751, écrit un article qui s'ouvre sur une affirmation incendiaire : « Si vous êtes femme, je suis plus noble que vous ». A cette déclaration Mme de Beaumont répliqua par une *Apologie*

des Femmes qui va presque aussi loin dans l'autre sens. En termes péremptoires, elle déclare que les femmes sont supérieures, tant par le corps que l'esprit et le cœur ; qu'elles sont justes, fidèles, constantes, alors que les hommes sont faux, trompeurs, traîtres et inconstants. Et elle glisse, à l'intérieur de son article, de l'usage de « elle » (singulier), ou de « elles » (pluriel) à celui de « nous », quand elle décrit certaines femmes illustres — phénomène qui, du reste, se produit fréquemment lorsqu'elle se laisse emporter par son sujet. Plus elle écrit, plus elle se fait mordante, éloquente :

« Combien de femmes dédaignant les puériles occupations que la malignité des hommes les voulait forcer d'adopter, s'élèvent au-dessus de l'étroite sphère où on les avoit enfermées ? Il est vrai que les hommes d'aujourd'hui commencent à se rendre justice sur cet article. Ils s'emparent de la toilette et nous cèdent la plume. »

Les hommes revendiquent un pouvoir despotique, affirment que la soumission de la femme doit être « son lot », mais, selon Mme de Beaumont, les femmes peuvent faire bien mieux que de coudre, et malheur au journaliste, quel qu'il soit, qui ose prendre la plume pour exprimer une opinion contraire !

Elle traite de tous ces points de vue en y ajoutant quelques autres dans un bref traité, *Lettre en réponse à l'Année Merveilleuse*, publié à Nancy sans date. A la demande d'une dame qui sollicite sa réponse à une opinion publiée dans cette même revue, (« de par leur nature, les hommes parlent peu, pensent beaucoup, aiment à dominer, et sont, de ce fait, supérieurs »), une fois de plus. Mme de Beaumont met les choses en question. Cette fois elle réagit de façon plus sereine : les hommes sont-ils vraiment plus aptes à mieux gouverner que les femmes ? Et comme Jaucourt, auteur de l'article « Femme » dans l'*Encyclopédie*, elle cite l'exemple de reines célèbres de la Bible et de l'Histoire. Pourtant, le ton mordant réapparaît quand elle décrit le « double niveau » de moralité dénoncé par tant de défenseurs de la cause féminine. Cependant, dans *Le Nouveau Magasin français*, elle comprend qu'en raison même de la nature de sa revue, elle devra « mettre les rênes » à l'esprit de justice qui l'anime et se contenter d'un article par numéro pour réduire au silence les ennemis du beau sexe : « Je l'avertis (c'est-à-dire le public) que je ne manquerois de matière, quand mon ouvrage devoit être poussé jusqu'au siècle prochain ».

D'autres sujets tels que la Noblesse — point sur lequel elle s'avère très progressiste — sont débattus avec une adresse considérable, mais d'une façon calme et très raisonnable. Les critiques qui ont rangé Mme de Beaumont dans la catégorie des gouver-

nantes quelque peu ignorantes et d'humeur bénigne, ne connaissent certainement pas cette partie de son œuvre.

Les récits à épisodes — des romans-feuilletons si vous voulez — qui constituent une partie importante de la revue dénoncent de nombreux abus sociaux, tels que l'institution du mariage à l'époque, l'horrificante peine de prison pour dettes, le triste sort des filles laides ou sans dot ; par contre, ils font la louange de la simplicité des mœurs, de la sincérité des gens de campagne. De plus, Mme de Beaumont établit des comparaisons fréquentes entre les coutumes, les formes de comportement en France et en Angleterre. Par exemple : « L'on s'est fait sur cette isle une fausse idée de la grandeur d'âme ; on ne croit pas qu'elle soit compatible avec la douceur, la patience, la compassion : aussi n'oublie-t-on rien pour endurcir le cœur des enfants ». De plus on a souvent l'impression qu'elle n'a pas inventé un bon nombre des situations qu'elle décrit, les ayant puisées sans doute dans ses propres expériences en France et en Angleterre.

Dans le *Journal de Manon*, qui parut dans *Le Nouveau Magasin* sous la forme d'un roman à épisodes, les critiques au sujet de la vie conventuelle sont très franches : vœux forcés imposés par la volonté des familles, autorité despotique de la Mère Supérieure dont les caprices sont les lois auxquelles doivent se soumettre les religieuses, mondanité de l'habit et du comportement, admiration vouée à la beauté, plutôt qu'au caractère et à la piété, sort misérable de la religieuse qui refuse de se soumettre à l'usage. Ce sont là des faits qui annoncent *La Religieuse* de Diderot.

Le Nouveau Magasin français parut tous les mois à Londres de 1750 à 1752 : à cette date la publication en fut suspendue jusqu'en 1758. Ultérieurement à cette année, la revue cessa définitivement de paraître. Dans la préface au *Magasin des Enfants*, Mme de Beaumont fait tristement remarquer que cette première aventure journalistique n'avait pas été de celles qui l'on puisse exactement qualifier de rémunératrices. Néanmoins la revue dut avoir du succès, car en 1775, les articles et les récits les meilleurs furent réunis en six volumes sous le titre d'*Œuvres mêlées* de Mme Le Prince de Beaumont.

Cependant, de nos jours, Mme de Beaumont reste connue surtout pour ses livres destinés aux enfants : livres qui s'inspirent de sa pédagogie pratique à l'usage des filles âgées de 5 à 13 ans. Mme de Beaumont mit en pratique et perfectionna une méthode qui se fonde en partie sur ses expériences au couvent d'Ernemont, qu'elle loue partout, et en partie sur les préceptes de Fénelon dans

son traité sur *L'Éducation des Filles*. Mais Fénelon méconnut toujours l'importance du rapport étroit entre l'éducation morale et celle de l'intellect. Mme de Beaumont s'avéra beaucoup plus ambitieuse sur le plan de la formation intellectuelle et réclamait une « éducation distinguée » pour les filles. Le succès de son enseignement (les adultes appréciaient également ses contes), et le fait qu'aucun matériel de lecture ou d'enseignement n'avait été encore pratiquement imprimé, surtout en français, l'avaient encouragée à publier quelques-unes de ses leçons, sous forme de récit ou de dialogue. Elle donna à cette publication le titre de *Magasin des Enfants*, qui parut à Londres en 1756, en France un an plus tard. Sans doute elle avait aussi connaissance des jolis petits livres pour enfants que John Newbery, un de ses éditeurs, avait récemment mis en circulation. *Le Magasin des Enfants* est le mieux connu, le plus réussi de ses nombreuses publications de ce genre. Il fut traduit en presque toutes les langues européennes et fréquemment réimprimé au cours des XVIII^e et XIX^e siècles : cinquante-trois éditions ou réimpressions en tout.

Pendant les leçons, très souvent, on prenait aimablement le thé ; l'atmosphère était amicale, intime même. La méthode d'enseignement avait pour base le libre entretien, la persuasion enjouée : tout cela, pourtant, n'excluait pas quelques heurts, quelques conflits d'opinion. On commençait habituellement par l'un de ses contes de fées. Mme de Beaumont extrapolait, orientait le débat vers une moralité. Ensuite elle élaborait, posait des questions pour en arriver à quelque démonstration pratique touchant à la physique, l'histoire ou la géographie, ou bien encore au commentaire d'un passage de l'Ancien Testament. Souvent aussi on discutait des défauts d'un caractère : le sien propre ou celui des autres. Ainsi Mme de Beaumont trouvait mille et une raisons d'inspirer à ses ouailles le désir de se mieux connaître. Quoique ces demoiselles fussent toutes « bien nées », les idées que leur mentor leur inculquait étaient éclairées, d'essence incontestablement bourgeoise. Mme de Beaumont cherchait à les pénétrer du sens de la responsabilité envers la famille, les serviteurs et les pauvres. La beauté n'est pas importante ; nul n'est en fait ni meilleur ni supérieur ; chacun doit travailler dans la voie qui est la sienne.

Certes, à l'instar de la plupart des gouvernantes de l'époque, Mme de Beaumont n'était pas une érudite de haute volée, et n'y aspirait pas. Des éditions plus tardives du *Magasin des Enfants* devaient apporter quelques modifications à ses leçons d'histoire et de géographie. Mais elle s'intéressait beaucoup plus à la formation du caractère, à la façon d'exercer de jeunes esprits à penser clairement et librement qu'à l'enseignement pur et simple.

Ses qualités intellectuelles étaient néanmoins de celles qui lui ont permis de publier une réponse au *Discours sur les Arts et les Sciences* de Rousseau.

C'est probablement Mme de Beaumont qui a introduit en Angleterre la technique de la question et de la réponse, dont l'usage devait se répandre si largement aux XVIII^e et XIX^e siècles. Assurément, elle s'ingénie à poser des questions intelligentes, souvent sous forme de métaphore ou de comparaison, l'une ou l'autre suggérant la réponse attendue (ainsi que le fera plus tard Rousseau dans *l'Émile*). Pourtant son but essentiel est de développer la raison de ses élèves, de leur donner une tournure d'esprit logique, ce qu'elle appelle « un esprit géométrique ». Il n'est rien qui lui plaise tant qu'un débat, bien que, avouons-le en toute honnêteté, Mme de Beaumont gagne irrévocablement la partie. Elle ne veut pas asservir leur esprit au sien, mais leur apprendre à critiquer, à saisir les contradictions. « Je ne dis rien à mes écolières sans les assujettir à me prouver s'il est vrai ou faux par des raisons sans réplique ».

Elle n'est pas imbue du pouvoir de la raison au point de vouloir contester l'autorité de la Bible — sur ce point, elle serait en complet accord avec la grande féministe anglaise Mary Wollstonecraft qui, elle-même acceptera d'emblée le précepte qu'un « enfant religieux par raison est capable de tout ». L'une et l'autre étaient persuadées que la raison est, en chaque individu, « l'étincelle du Divin », que la raison seule peut assurer le développement d'une personnalité indépendante.

Lorsque s'ouvrit la publication du *Magasin des Enfants*, Mme de Beaumont savait que ses buts et ses méthodes touchant à l'éducation des femmes étaient très différents de ceux qui prévalaient alors en Angleterre. Pourtant elle espérait que « dans une nation aussi éclairée que l'Angleterre, ce que j'ai dit convaincra les parents de la nécessité de changer la méthode qu'on a suivie jusqu'à ce jour dans l'éducation ». Dans l'Avertissement au lecteur elle prévoit elle-même les objections qui allaient, sans doute, être celles des adversaires de la formation intellectuelle des filles, telle qu'elle l'avait conçue. A ces objections elle apporte des réponses dont la résonance est authentiquement féministe :

« On diroit que vous prétendez en faire des logiciennes, des philosophes ; et vous en feriez volontiers des automates, leur répondrai-je. Oui, Messieurs les Tyrans, j'ai dessein de les tirer de cette ignorance crasse, à laquelle vous les avez condamnées. Certainement, j'ai dessein d'en faire des logiciennes, des géomètres et même des philosophes. Je veux leur apprendre à penser, à penser juste pour parvenir à bien vivre. »

Quand Mme Le Prince de Beaumont rentre définitivement en France en 1762 pour des raisons de santé, elle laisse à Londres son second mari, Thomas Pichon, qu'elle a épousé pendant son séjour en Angleterre. Pichon, alias Tyrrell, ne peut pas ou ne veut pas la rejoindre, car au Canada il s'est rallié à la cause des Anglais et reçoit une pension du roi d'Angleterre. Mme de Beaumont s'établit près d'Annecy avec sa fille et la famille de celle-ci. Refusant plusieurs invitations prestigieuses à surveiller l'éducation d'autres familles royales ou aristocratiques, elle se consacre à l'éducation de ses petits-enfants et à ses ouvrages pédagogiques, moraux et littéraires. Ses anciennes élèves anglaises ne l'oublient jamais et viennent lui rendre visite pour ses soixante ans.

Pendant son séjour en Angleterre elle fut presque la seule à élever la voix contre la tradition anti-féminine et à proposer une méthode pratique d'éducation des femmes, mettant en valeur leurs capacités morales et intellectuelles. En France elle fut la première à donner aux enfants le genre de lecture apte à les divertir tout en les instruisant. Moins connue que Mme de Genlis qui écrivit *Adèle et Théodore* trente ans plus tard, elle était beaucoup plus ambitieuse pour le développement intellectuel de ses élèves. Plus radicale que les Bas-Bleus qu'elle a précédées en Angleterre, elle se montra tout à la fois plus idéaliste et plus pratique. En effet, elle avait plus d'expérience active dans l'enseignement que n'importe quel autre théoricien de l'éducation au XVIII^e siècle, ou en France ou en Angleterre. En ce qui concerne le rôle de la femme dans la société et dans la famille, Mme Le Prince de Beaumont se range du côté traditionnel, mais lorsqu'il s'agit de la valeur morale et intellectuelle de la femme, elle partage les opinions éclairées du Siècle des Lumières. En somme, tout comme le héros de son roman *les Mémoires de Mme la baronne de Batteville*, elle possédait non seulement « une solide piété » mais aussi « de grandes lumières ». Ce n'est pas pour rien qu'il existe toujours à Rouen, sa ville natale, une rue qui porte le nom de Marie de Beaumont.

Regards sur une carrière d'inspecteur d'académie

par Maurice REMY

(Séance du 26 janvier 1980)

Au risque de paraître bien prétentieux, j'avouerai d'entrée de jeu — mais vous l'avez déjà deviné — que c'est de ma propre carrière qu'il va s'agir ; et j'aggraverai mon cas en reconnaissant qu'elle ne me semble rien avoir de très exceptionnel. Alors pourquoi avoir choisi un tel sujet ? A mon avis l'intérêt qu'il peut présenter est double. C'est, d'une part, de préciser, grâce à un exemple vécu, des fonctions complexes dont, en général, on ne perçoit qu'une partie, selon les circonstances, et, d'autre part, de vous permettre de faire plus ample connaissance avec un de vos confrères.

Lorsqu'en 1948 je fut nommé « inspecteur de l'académie de Montpellier en résidence à Mende » — ce qu'on traduit couramment mais un peu improprement par « inspecteur d'académie de la Lozère » — je n'avais suivi aucun stage de formation comme il est d'usage depuis une dizaine d'années. Je n'avais pas davantage été préalablement inspecteur d'académie adjoint comme c'est généralement le cas maintenant. Professeur agrégé d'allemand au lycée de Chaumont, je faisais tout simplement ce que d'aucuns appelaient alors « le grand saut ».

A vrai dire je n'ignorais pas tout des fonctions qui m'attendaient puisque j'étais issu d'une famille d'enseignants et avais, à des titres divers, suivi de près le travail de réorganisation et de rénovation pédagogique qui s'était fait dans l'Éducation Nationale depuis la Libération. Dans le train qui, fin septembre, s'enfonçait dans le Massif Central, m'emmenait vers la Lozère avec ma

femme, une grosse malle et quelques valises, je savais, par exemple, que j'allais dépendre de deux autorités bien différentes et inégalement proches : celle du préfet pour tout ce qui concernait les finances communales ou départementales, le comportement général, voire l'ordre public, et celle du recteur, plus axée sur les questions d'administration scolaire et de pédagogie. Je savais aussi que je serais pratiquement considéré comme « le grand chef » par le corps enseignant du premier degré, dont je serais le seul à posséder tous les dossiers, tandis que je ne serais qu'un échelon hiérarchique pour les personnels appartenant, comme les professeurs, à un cadre national. Je savais encore, par le directeur général de l'enseignement primaire, que mon prédécesseur avait été déplacé en raison de sa mésentente totale avec le préfet, ce qui, pour peu que j'aie du doigté, devait plutôt me faciliter les choses, m'assurait-on, le dit préfet ne pouvant guère manquer de se dédouaner lui-même en me faisant bon accueil. Enfin je savais que, faute de logement de fonction, il nous faudrait vivre à l'hôtel le temps de trouver un appartement. Mais que serait la réalité ?

La première surprise, combien désagréable, ne tarda pas : à notre arrivée à Langogne, où mon secrétaire principal devait venir nous prendre en voiture, il n'y avait personne ! Nous attendîmes un peu à la gare et, l'heure avançant, nous allâmes dîner au restaurant voisin, tout déçus et perplexes. Nous avions presque terminé lorsque deux messieurs entrèrent, dévisagèrent rapidement les clients et s'approchèrent de moi : « *Monsieur l'inspecteur d'académie ?* ». C'était mon secrétaire principal et l'inspecteur primaire de Mende, que la « session de repêchage » du certificat d'études avait retardés, ce dont ils s'excusaient beaucoup.

Notre repas achevé, nous prîmes place dans leur voiture et nous gagnâmes notre petite capitale sans rien voir du paysage tant la nuit était obscure. Chemin faisant mon secrétaire me fit un tableau décourageant de la situation : tout allait mal avec la préfecture ; le préfet lui-même ne soutenait pas l'École publique ; d'ailleurs il avait mis ses enfants dans l'enseignement privé, etc. L'inspecteur de Mende, qui conduisait, concentrait son attention sur les virages de la route et me versait de temps à autre un peu d'espoir. Sur les dix heures nous arrivâmes à Mende. La ville était déjà endormie et nous n'en vîmes guère que l'allée Piencourt, alors bordée de peupliers centenaires, qui nous conduisit à l'hôtel de la Poste. Est-il besoin de dire que nous nous posions, ma femme et moi, bien des questions ? Quel accueil trouverions-nous, elle à l'école normale d'instituteurs, moi dans ce département inconnu ? Combien de temps devrions-nous vivre dans l'inconfort, séparés de notre petit garçon de trois ans et demi confié à la garde de ses grands-parents ?

Le lendemain matin, en ouvrant les volets, nous eûmes la surprise, bien agréable cette fois, de voir devant nous, dominant les vieux toits ocres de Mende et la flèche de sa cathédrale, les pentes du Mont Mimat inondées d'une lumière toute méridionale. C'est quelque peu ragaillardisé que je me rendis à l'inspection académique, humble domaine jouxtant l'école normale d'institutrices et comprenant en tout et pour tout trois pièces desservies par un couloir qui faisait office de salle d'attente : la première était le bureau du secrétaire principal, la seconde était mon bureau. Le personnel administratif, au total huit personnes, travaillait dans la troisième. Le service de la jeunesse et des sports et celui de l'hygiène scolaire, qui relevaient aussi de moi, étaient logés ailleurs et ne comptaient chacun que trois ou quatre personnes. Pas de quoi être ébloui !

Je fis les visites protocolaires d'usage, à commencer par le préfet, qui m'accueillit courtoisement, et, n'ayant pas encore de voiture, je profitai d'une occasion pour aller me présenter au recteur de Montpellier. Je reçus successivement mes quatre inspecteurs primaires et mes cinq chefs d'établissement, tous bien sympathiques. Du tour d'horizon que je fis avec eux il ressortit que les problèmes et les difficultés ne manqueraient pas.

De toute évidence j'arrivais dans un département coupé en deux où, comme je l'avais entendu dire, la rivalité entre l'École publique et l'École privée était toujours très vive dans ses parties granitiques et calcaires, traditionnellement catholiques et conservatrices, tandis que la partie cévenole, schisteuse, faisait profession d'être majoritairement protestante, « avancée » et laïque. Il n'était pas moins évident que les services avaient été gagnés par la mésentente qui, pour des raisons mystérieuses, avaient succédé subitement à des relations amicales entre mon prédécesseur et le préfet. Rétablir d'urgence des rapports normaux s'imposait, mais cela ne se décrète pas.

Entre temps il me fallait évidemment accorder des audiences, signer de nombreux papiers dont la signification ou l'importance ne m'apparaissait pas toujours clairement et, bien entendu, me préoccuper de trouver un logement. Une quinzaine de jours y suffit et, à la Toussaint nous étions dans nos meubles avec notre petit garçon.

Peu après ma prise de fonction j'eus à faire face à une situation bien imprévue. Le préfet, qui devait inaugurer un petit foyer rural au Pendedis, très modeste localité cévenole à une soixantaine de kilomètres de Mende, avait eu l'amabilité de me prendre dans sa voiture pour y aller. J'appréciais cette prévenance à sa juste valeur, non sans me douter que notre conversation, apparemment décontractée, était pour lui une occasion de me jauger. La 15 CV

Citroën préfectorale, comme il se doit, filait bon train, ce qui donnait aux nombreux virages une telle efficacité que je ne tardai pas à me sentir « tout chose », puis à me poser des questions tout en m'efforçant de soutenir la conversation. Demander de s'arrêter me paraissait peu glorieux, mais vomir aux pieds du préfet, sinon même sur son bel uniforme, eût été un désastre. Je m'appliquai donc à « tenir le coup »... et j'y parvins. Mais quel soulagement ce fut pour moi d'arriver au Penedis ! Le retour, que j'appréhendais, fut heureusement plus facile.

Dès que j'eus une voiture et que j'eus appris à m'en servir — dans les gorges du Tarn notamment, ce qui n'est pas de tout repos — je multipliai les inspections dans les écoles primaires, sachant combien la plupart d'entre elles étaient misérablement installées. Le plus souvent je faisais mes tournées en compagnie des inspecteurs concernés, que j'avais ainsi l'occasion de mieux connaître ; mais, comme je ne voulais pas toujours les déranger, je leur avais demandé de me fournir un petit état de leurs circonscriptions respectives indiquant l'implantation de leurs écoles et comment y parvenir. Voici quelques exemples de ce que l'on pouvait y lire :

LE MAS : 1) *On peut s'y rendre de Chanteruejols, à pied seulement (20 à 30 minutes de marche).*

2) *A partir de Mende, prendre le chemin qui remonte la vallée de Rieucros. A 2,5 km environ il y a un pont et un vaste rond-point. Y laisser la voiture et prendre le sentier qui gravit la forêt, à droite...*

ASPRES : *Laisser la voiture au Chastel. Là, demander son chemin. Parcours très pénible qu'on ne peut effectuer qu'à pied. Une heure de marche.*

LUXAL : *Très difficile à « découvrir ». Arrêter la voiture sur la route de Brion à Malbouzon, au niveau du buron de la Chauvette et partir en direction de Luxal en s'aidant d'une boussole (chemin non tracé, aucun point de repère). Le mieux serait encore de prendre un guide...*

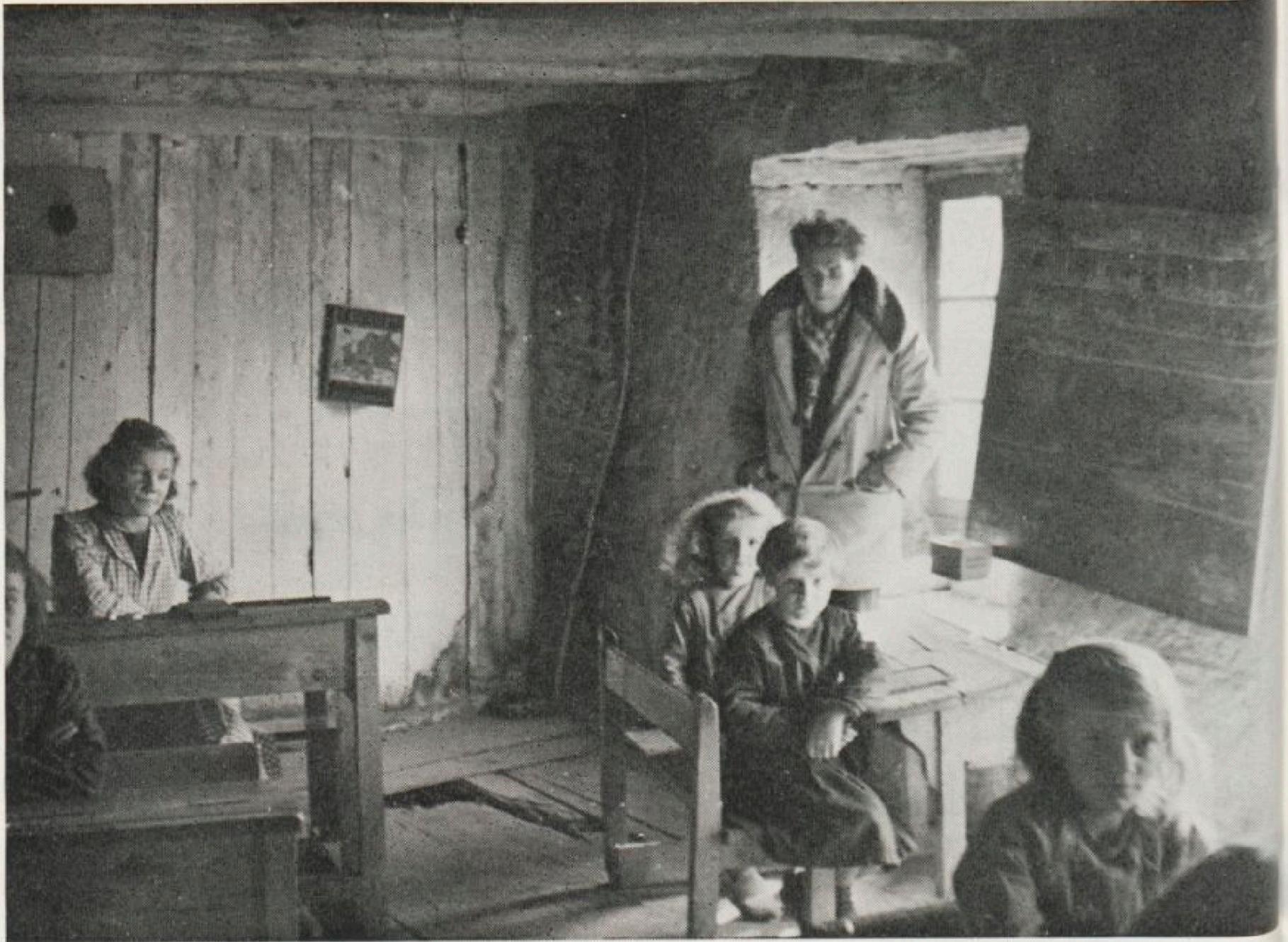
Je m'arrête, en insistant sur le fait que, sauf le dernier, ce ne sont pas là des cas exceptionnels. Il y en a des dizaines du même ordre.

Il va de soi qu'au bout de ces laborieuses pérégrinations on trouvait des « écoles » encore plus misérablement installées que les autres, à savoir quelques élèves de tout âge assis à des tables-bancs vétustes dans une lamentable pièce mal close et mal chauffée, au plancher disjoint, ruisselante d'humidité par temps de pluie, avec pour tout matériel d'enseignement un petit tableau qui se souvenait à peine d'avoir été noir un jour. Quant aux



Institutrice avec ses élèves devant la maison où est installée l'école.

Photo prise par l'auteur en 1950 sur le causse de Sauveterre.



*Salle de classe d'une école lozérienne installée, comme tant d'autres,
dans une maison louée, sur le causse de Sauveterre.*

Photo prise par l'auteur en 1950.

logements, que je visitais chaque fois qu'on le souhaitait, ils étaient trop souvent de nature à démoraliser les plus vaillants, voire à compromettre leur santé. Huguette Bastide les a décrits, il y a quelques années, avec un réalisme indigné dans un livre intitulé *Institutrice de village*. De mon temps c'était pire encore, car, dans la pénombre froide et humide de leur pitoyable logis sans électricité, nos pauvres institutrices n'avaient même pas un transistor pour meubler un peu leur solitude. On a beau être du pays, c'est dur ! Et comme on est exposé aux entreprises de quelque garçon du voisinage se sentant vocation de devenir « mari d'institutrice ! », il m'est arrivé de procéder d'urgence à quelques mutations opportunes quand le danger se faisait trop pressant et que j'étais averti à temps.

Construire des écoles dignes de ce nom pour remplacer ces installations ultrarudimentaires faites aux moindres frais dans des locaux loués ou dans de vieilles maisons abandonnées ? Il n'y fallait pas songer : c'eût été trop onéreux et les effectifs scolaires squelettiques de ces hameaux moribonds étaient trop incertains. Quant à regrouper les élèves de ces petites écoles dans des groupes scolaires intercommunaux, on commençait à y penser ; mais le relief et l'enneigement hivernal auraient généralement interdit tout transport régulier. Je ne pouvais donc guère dispenser que mes encouragements, essayer d'obtenir quelques améliorations de détail et m'efforcer de ne pas laisser trop longtemps les maîtres dans les postes « déshérités », ce qui n'était pas facile tant ces derniers étaient nombreux.

Mende se trouvant au centre du département, je pouvais, dans la mesure où mon contingent d'essence le permettait — car elle était encore rationnée — aller en inspection dans la journée, voire dans une demi-journée, jusqu'aux confins de mon domaine. Du moins quand les routes n'étaient pas trop enneigées. En hiver — et l'hiver est bien long en Lozère — je mettais comme on me l'avait conseillé une pelle et quelques vieux sacs vides dans le coffre de ma voiture pour le cas où je rencontrerais quelque malencontreuse congère. Évidemment, on ne m'attendait guère en cette saison ; aussi ai-je causé une surprise énorme en arrivant, avec l'inspecteur primaire, un jour où il gelait à pierre fendre, dans une petite école de la plaine de Montbel, à 1.200 m d'altitude : au lieu d'une petite classe au travail c'est une sorte de charcuterie qui s'offrit à nos yeux étonnés ! Pas d'institutrice, mais quelques élèves s'affairant autour d'une table couverte de morceaux de viande et munie d'un hachoir. On avait tué le cochon ! Imaginez le désarroi de la maîtresse, qu'il fallut envoyer chercher dans son appartement, lorsqu'elle nous vit et prit conscience de ses multiples fautes de service ! Il ne faudrait pas

toutefois que ce cas exceptionnel, qui fut largement connu et sanctionné sans rigueur excessive, donnât à penser que, dans leur isolement, les enseignants en prenaient à leur aise. La plupart, au contraire, faisaient de leur mieux dans des conditions méritoires ; mais le travail honnête est toujours moins drôle à raconter.

Pour rendre hommage à tous ceux qui prenaient leur métier à cœur, je ne saurais manquer d'évoquer brièvement le souvenir de Marthe Dupeyron, institutrice à La Veyssière, qui se perdit et mourut avec sa sœur dans une tempête de neige en essayant, par devoir, de regagner son misérable poste lors d'une rentrée de janvier. La voiture qui les avaient conduites au col de Montmirat ne pouvant aller plus loin, elles avaient essayé de faire à pied les quelques kilomètres restant, mais « la tourmente », comme on dit là-bas, était si forte qu'elles s'étaient égarées tout près du but et avaient tourné en rond jusqu'à épuisement. Lorsque, quelques années plus tard, le directeur général de l'enseignement primaire vint inaugurer avec moi une stèle à leur mémoire, des nuages bas pleuraient doucement sur la foule rassemblée devant la pauvre école pour laquelle deux jeunes filles étaient mortes. C'était poignant.

Naturellement il me fallait inspecter aussi mes neuf petits cours complémentaires, qu'on n'appelait pas encore collèges d'enseignement général et qui, eux aussi, étaient bien démunis ; inspecter les professeurs des deux écoles normales (sauf ma femme), ceux du lycée, du collège moderne et des deux collèges d'enseignement technique de Mende ; inspecter les établissements eux-mêmes, des cuisines aux dortoirs, et j'en passe. Sans doute est-il bon de préciser, à propos de ces inspections, que l'inspecteur d'académie, qui ne peut être compétent en tout, n'a aucunement à y jouer au spécialiste. Elles ont essentiellement pour but de lui permettre, sans qu'il ait à faire un rapport à quiconque, de faire connaissance avec ses administrés et avec leurs conditions de travail, de vérifier si la cadence des devoirs est satisfaisante, si les programmes sont respectés et de donner éventuellement quelques conseils de bon sens. Il n'est pas nécessaire, en effet, d'être inspecteur général pour pouvoir recommander à un enseignant de parler assez fort pour être entendu de tous, de ne pas masquer, avec l'aide de l'élève interrogé, ce qui est écrit au tableau, de ne pas répondre lui-même aux questions qu'il pose ou de ne pas trop amorcer les réponses comme ce professeur qui, lors d'une explication de texte, disait : « *Qui a fait cette réflexion?... Voyons, c'est... c'est le.... c'est le con...* » et la classe de compléter sans rire : « *C'est le concierge !* ».

Je ne manquais pas, cela va de soi, d'accompagner dans leurs visites, et de promener un peu quand le temps s'y prêtait, tous

les inspecteurs généraux qui s'aventuraient en Lozère, ce qui enrichissait ma jeune expérience. Certains m'ont fait une impression particulièrement forte, notamment Brunold, qui ne devait pas tarder à devenir directeur général de l'Enseignement du second degré, et Jean Guéhenno, que j'ai vu reprendre quelques explications de texte de façon saisissante.

En automne, je m'efforçais de placer les dates des conférences pédagogiques, ces grand-messes des inspecteurs primaires, de façon à pouvoir assister, au moins en partie, à la plupart d'entre elles, car c'étaient d'excellentes occasions de mieux connaître les dits inspecteurs et de prendre contact avec le personnel enseignant, toujours curieux de voir « le grand chef », surtout quand c'était un nouveau.

Je faisais de même, en fin d'année scolaire, pour les sessions de certificat d'études, qui se tenaient alors dans les divers chefs-lieux de canton, et je ne manquais pas de regarder quelques devoirs, d'écouter quelques interrogations pour m'assurer du sérieux de l'examen. Je m'intéressais aussi de près aux diverses épreuves du B.E., du B.E.P.C. et des concours de recrutement des écoles normales, et j'assistais aux délibérations avant d'en proclamer les résultats.

Chaque trimestre environ je me rendais au rectorat pour quelque commission académique. Quelle que soit la route empruntée, le trajet de Mende à Montpellier, et retour, si pittoresque soit-il, était long et fatigant. Bien entendu j'allais aussi à Paris, par le train cette fois, lorsque le ministère réunissait tous les inspecteurs d'académie pour leur donner et leur commenter ses directives. Cela me valait de faire connaissance avec de nombreux collègues.

Tout cela, que je simplifie au maximum et ordonne quelque peu, s'entrecroisait, en réalité, au gré des circonstances, avec le travail de bureau, avec les audiences qu'il fallait accorder pour les raisons les plus variées, avec les réunions auxquelles il fallait assister à la préfecture ou ailleurs. Et je ne parle pas du « mouvement », c'est-à-dire des mutations d'instituteurs et des affectations d'élèves-maîtres sortants, qui clôturait l'année scolaire et pour lesquelles une commission paritaire devait être consultée.

La règle étant, au rectorat de Montpellier, de confier la rédaction des rapports annuels successivement aux divers inspecteurs d'académie en fonction de l'ordre alphabétique, mon tour vint pour ceux de 1951. Il s'agit, en gros, de faire une synthèse des rapports fournis par les chefs d'établissements secondaires de toute l'académie, d'une part, sur la situation de leur propre maison, avec force éléments statistiques à l'appui, d'autre part, sur une question pédagogique mise à l'étude.

J'étais plongé dans ce gros travail lorsque j'appris que le poste de vice-recteur de la Corse allait être vacant. Je savais que ce titre, réservé aux inspecteurs d'académie des départements insulaires, ne comportait aucun avantage de carrière particulier. Mais, comme ma femme, j'étais fort tenté par l'île de Beauté, que nous avons déjà eu l'occasion d'admirer. Je posai donc ma candidature, sans trop croire à mes chances... et elle fut retenue par le ministre, qui n'était autre... qu'André Marie ! Comme ma prise de fonctions ne devait avoir lieu que le 15 février 1952, j'eus tout le temps d'achever mes rapports académiques, de rencontrer à Nîmes le vice-recteur que je devais remplacer et de faire avec lui un vaste tour d'horizon, de me rendre à Paris pour voir mon ministre, de faire une visite de courtoisie à Gavini, ministre corse de la Marine, et de participer avec mon collègue et le recteur d'Aix-Marseille à une grande tournée en Corse du directeur général de l'enseignement du second degré accompagné de tout un état-major, tournée mémorable d'où je revins, ébloui et presque aphone, à Montpellier pour présenter mes fameux rapports, et à Mende pour préparer notre départ.

Après avoir reçu des adieux émouvants du personnel administratif et enseignant, nous prîmes une dernière fois la route du Midi, par le col enneigé de Montmirat. Ma « période blanche » était terminée.

*
**

Le monde dans lequel nous arrivions et qui se précisait peu à peu au hublot de notre avion était bien différent de celui que nous venions de quitter. Certes les hauts sommets y étaient couverts de neige, mais celle-ci resplendissait dans un beau ciel bleu. Les Sanguinaires puis Ajaccio apparurent. Nous étions attendus à l'aéroport et nous trouvions cette fois pour nous accueillir un appartement confortable qui nous offrait une vue magnifique sur le golfe et jouxtait les bureaux du vice-rectorat. Le tout occupait la quasi totalité du rez-de-chaussée et tout le premier étage d'un bel immeuble qui avait été construit au début du siècle pour abriter l'évêché et qui, du fait de la séparation de l'Église et de l'État, avait presque aussitôt changé de destination. Une cour d'honneur plantée de quelques pins pignon le précédait du côté du cours Grandval, deux palmiers trapus en encadraient le perron et, par derrière, quelques orangers chargés de fruits et des rosiers fleuris en peuplaient joliment le petit jardin. Pour qui arrivait de la Lozère hivernale cette végétation luxuriante, ce soleil déjà chaud, cette mer bleue dont les reflets dansaient, le matin, à travers les persiennes, au plafond de notre chambre, ce golfe admirable ceint de montagnes aux tons changeants

suivant l'heure et la distance, tout cela paraissait un monde de rêve.

Mais je n'avais guère le temps de rêver. Outre les soucis de notre emménagement, les visites protocolaires à faire et à recevoir, il me fallait, de toute évidence, débarrasser au plus vite mes bureaux des vieilleries insolites et poussiéreuses qui s'y étaient accumulées et y mettre de l'ordre. Le personnel, heureusement, s'y prêta volontiers. Fort de la petite expérience déjà acquise, il me fallut peu de temps pour organiser à peu près normalement ma nouvelle vie professionnelle.

Dans leurs très grandes lignes, mes tâches ressemblaient à celles que j'avais assumées en Lozère, aussi n'y reviendrai-je pas en détail ; mais elles en différaient beaucoup tant par leur importance relative que par le contexte géographique et socio-culturel. Je n'attirerai l'attention que sur quelques points essentiels.

Avantage appréciable, il n'y avait aucun contentieux avec la préfecture ni avec quelque administration que ce soit, aucun problème de rivalité non plus avec l'enseignement privé, au demeurant fort peu développé. Manifestement — et ce n'était pas sans intérêt — le vice-recteur (à qui on s'adressait toujours en lui laissant son « vice », contrairement à ce qui se fait pour les vice-amiraux) jouissait dans l'île d'un tout autre prestige que l'inspecteur d'académie en Lozère.

Mais je ne tardai pas à constater combien l'insularité pesait sur la Corse. Beaucoup de choses y étaient plus chères que « sur le continent », comme on dit là-bas, et les relations avec ce dernier avaient toujours un caractère un peu aléatoire, que ce soit par air ou par mer. Alors qu'un de mes successeurs devait être tué dans un accident d'avion en rejoignant son poste, j'ai eu la chance de faire quelque deux cents voyages par air sans incident notable pour aller à Marseille ou à Paris. Il m'est advenu toutefois de me trouver bloqué dans mon île faute d'avion et de bateau, ou d'atterrir à Bastia au lieu d'Ajaccio. Ces difficultés ne font évidemment que renforcer le particularisme local. Elles peuvent aussi, à l'occasion, créer des situations bien gênantes, comme celle où je me suis trouvé une veille d'examens. Les paquets d'épreuves concernant des certificats d'aptitude professionnelle qui devaient se dérouler à Bastia n'étant pas arrivés, il me fallut faire exécuter les tirages nécessaires en pleine nuit par mon propre personnel, qui ne disposait d'ailleurs pas du matériel de reproduction souhaitable, et une estafette de gendarmerie dut les porter à destination, où ils parvinrent juste à temps.

L'inspection d'établissements et d'un personnel environ trois fois plus nombreux qu'en Lozère, à partir d'un chef-lieu beaucoup moins central, entretenant avec Bastia à peu près les mêmes rela-

tions cordiales que Rouen et Le Havre, posait d'autant plus de problèmes que le relief était encore beaucoup plus accentué. Pour faire une tournée utile dans le nord de l'île il me fallait coucher au moins une nuit au lycée de Bastia, et une nuit à Sartène pour le sud. Où que j'aile, j'avais d'ailleurs à affronter des routes encore beaucoup plus étroites et sinueuses que maintenant. Les chemins vicinaux, voire départementaux, étaient même souvent une redoutable épreuve pour la voiture. En hiver c'était pire quand il fallait franchir le col de Vizzavona. Tandis qu'Ajaccio était dans les roses et les mimosas, il pouvait très bien être enneigé. A supposer qu'on puisse se renseigner, on ne savait pas dans quel état il serait le lendemain ou le surlendemain pour le retour.

Comme en Lozère, ou peu s'en faut, bon nombre d'écoles étaient misérablement installées dans des locaux de fortune minables, et pas seulement celles des petits hameaux ou villages perdus dans la montagne. L'importante école de garçons Pascal Paoli, par exemple, en plein Ajaccio, occupait une partie d'un immeuble privé et n'avait ni cour ni WC suffisants, d'où, à la récréation, une ruée affligeante autant que pittoresque vers le mur de la prison voisine.

Comme en Lozère aussi, j'ai eu bien des surprises au cours de mes inspections, ne serait-ce que cette rédaction où un petit montagnard racontait que, le jeudi, il « courait la créature ». Renseignement pris, il voulait dire tout simplement qu'il promenait son petit frère. Je ne puis, sans abuser de votre attention, vous parler des dangers qu'une leçon sur le soufre peut présenter, ni des difficultés de la démonstration du principe d'Archimède pour un maître mal équipé et inexpérimenté, ni de cette institutrice qui prétendait faire une leçon de sciences sur l'éponge animale à l'aide d'une éponge spontex et s'obstinait à répéter : « *mais je vous assure que c'est une bonne éponge, Monsieur l'Inspecteur* ». J'évoquerai seulement le cas d'un jeune maître auxiliaire qui fit devant moi, dans une classe de 5^e, une « leçon » de géométrie absolument effarante et qui prit si mal mes observations et conseils qu'il démissionna sur le champ. Au bout de quelque temps il se mit à harceler l'administration pour obtenir un nouveau remplacement ; mais il n'y en avait pas, et il était manifeste qu'il avait l'esprit dérangé. En bon Corse, il avait un revolver, et on me rapportait tantôt qu'il voulait se suicider, tantôt qu'il voulait me tuer. Un soir où j'étais justement absent, il vint sonner à la porte de notre appartement et ma femme, à qui il prétendait faire mon procès, eut bien du mal à se débarrasser de lui. Puis tout s'apaisa peu à peu.

A la différence de la Lozère, les examens et concours dont

j'avais la responsabilité me donnèrent quelque souci du fait de la mentalité et des habitudes locales. On considérait généralement que parents et amis se devaient de soutenir les candidats par leur présence durant les épreuves orales et que le succès était presque un droit puisque c'est lui qui permettait d'avoir une situation. D'où, spécialement à l'oral du brevet élémentaire et du B.E.P.C., des salles envahies par un public indiscipliné et bruyant au milieu duquel les examinateurs interrogeaient comme ils pouvaient. Il me fallut donc prendre des mesures, d'ordre matériel surtout, c'est moins vexant, pour que les interrogations se passent plus régulièrement tout en gardant leur caractère public. On s'inclina. Il advint un jour que, de toute évidence, les candidats du centre de Corté à l'examen d'entrée en 6^e qui existait alors avaient largement copié. Je pris sur moi d'annuler aussitôt les épreuves et de les faire recommencer la semaine suivante. Il y eut bien quelques grincements, mais ils cessèrent quand je fis savoir que je serais en mesure de poursuivre les coupables si on n'acceptait pas ma décision. On respectait encore l'autorité en ce temps-là.

Ainsi qu'on m'en avait prévenu, je recevais beaucoup de recommandations, le plus souvent fort adroitement présentées. Bien entendu, j'en faisais ce qu'elles méritaient, mais j'y répondais toujours, leurs auteurs tenant essentiellement à pouvoir prouver, fût-ce par une réponse négative, qu'ils étaient « intervenus ». Les hommes politiques n'insistaient à peu près jamais trop lourdement. Il arrivait par contre à de simples particuliers de réclamer pour un parent un passe-droit manifeste en disant avec une franchise désarmante : *« Je sais bien que ce n'est pas régulier, mais c'est justement pour cela que je m'adresse à vous »*. Je comprenais qu'à leurs yeux le vrai chef est celui qui se montre au-dessus des lois et règlements et, plutôt que de me retrancher derrière la législation pour refuser, je cherchais d'autres arguments, en général sur le plan de la justice. Des amis Corses ne m'avaient-ils pas confié en effet : *« Au fond, il vaut mieux que nous soyons gouvernés par des continentaux, pourvu qu'ils soient justes. Nous nous croirions des droits sur des insulaires et nous accepterions mal qu'ils nous refusent quelque chose »*. Je suis tenté de penser que cet état d'esprit n'a pas complètement disparu, malgré le bruit que font les autonomistes ; d'autant que « le continent » offre aux Corses de belles contreparties.

Plus attirante que le Gévaudan, l'île de Beauté voyait se succéder beaucoup de visiteurs de marque, officiels ou non, ce qui me valait d'être invité à de nombreuses réceptions, que ce soit à la préfecture, à la mairie, à bord de quelque bateau faisant escale ou ailleurs. Une des plus mémorables, à cause de sa tonalité particulière, fut celle du Prince Napoléon et de son épouse. Tous

les cœurs bonapartistes d'Ajaccio — et Dieu sait s'il y en a ! — vibraient. Une comtesse d'Empire presque octogénaire y alla même d'une grande révérence. Le Rotary me donnait par ailleurs l'occasion de pénétrer plus intimement la vie locale et d'avoir des échos d'un peu partout dans le monde.

Non seulement j'assumais, selon l'usage, la présidence effective ou d'honneur de plusieurs associations gravitant autour de l'école et j'encourageais de mon mieux divers groupements culturels, mais il me fut demandé un jour de fonder et de présider une « Association archéologique de la Corse » dont le but serait de solliciter des subventions du Conseil général et de les répartir équitablement entre les intéressés, à savoir M. Grosjean, qui avait charge de la préhistoire et travaillait alors à Filitosa, MM. Jehasse et Boucher, chargés de l'Antiquité classique, qui dirigeaient les fouilles d'Aléria, et Mlle Moracchini qui s'occupait du paléochrétien et des vieilles églises. J'acceptai, obtins huit millions de l'assemblée départementale... et les difficultés, dont je vous ferai grâce, ne manquèrent pas, Mlle Moracchini trouvant toujours sa part trop petite et entrant en conflit de compétence avec Jehasse à propos du site de Mariana, au sud de Bastia, où il semblait bien qu'une église paléochrétienne avait été construite sur l'ancien forum. Cette incursion imprévue dans un domaine qui ne m'était pas familier fut toutefois intéressante pour moi et me mit en relations avec M. Jérôme Carcopino. A un certain moment il fut question d'engager un ancien scaphandrier pour reconnaître des gisements d'amphores dans le détroit de Bonifacio, ce qui me donna l'idée de mettre à profit un petit congé pour aller aux îles Lavezzi, où les sept cent soixante-treize naufragés de *La Sémillante* qui y trouvèrent la mort le 15 février 1855 reposent dans une solitude tragique et un abandon presque absolu.

Les saisons et les ans se succédaient ainsi au milieu d'occupations variées, entrecoupées, en guise de distractions, de promenades, d'excursions un peu plus longues le dimanche, et, l'été, de rapides baignades. Comme nous ne revenions sur le continent qu'aux grandes vacances, nous consacrons les autres congés à une exploration plus approfondie de l'île ou à la visite de quelque région italienne, notamment de la Sardaigne, au folklore encore si riche, si curieuse pour qui s'intéresse un peu au lointain passé méditerranéen, et où je rencontrai les trois *provveditori agli studi*, mes homologues.

Il n'y eut bientôt guère d'endroit de mon petit domaine insulaire où je ne sois allé. J'en connaissais de mieux en mieux la vie et les particularités. J'étais bien au courant de la politique locale que je suivais attentivement, sans m'en mêler, ce qui eût été la pire des fautes. Quelques personnages-clé la dominaient,

dont Nicolas Pietri, qui avait été le secrétaire de Clemenceau et qui, à 90 ans passés, restait un petit vieillard alerte qu'on ne manquait pas de venir consulter au moment des sénatoriales.

Et soudain, ce fut la rencontre avec l'Histoire ! C'était le 24 mai 1958 en fin d'après-midi. Le congrès régional des délégués de la M.G.E.N. venait de se terminer, après trois jours de réunion qui m'avaient mobilisé. Pour prendre l'air, je me dirigeais, comme d'habitude, vers le port. La place du Diamant, que je devais longer, présentait une animation inaccoutumée. J'avais l'impression que, sur le trottoir, des curieux attendaient quelque chose tandis qu'un attroupement se formait sur la place, près de quelques gendarmes bon enfant. « *Paraît qu'on va prendre la Préfecture* », dit quelqu'un. Comme il ne faut pas rater les événements historiques, je montai, à tout hasard, en haut de l'escalier de la caserne Abbaticci, d'où l'on dominait parfaitement l'entrée de la préfecture et tout le cours Napoléon. J'ai bien regretté de ne pas avoir mon appareil photographique quand, peu de temps après, un petit cortège de deux cents personnes environ, dont beaucoup de tout jeunes gens, déboucha de la place du Diamant conduit, notamment, par Sérafini, ancien député-maire d'Ajaccio, et par Maillot, cousin plus ou moins éloigné du général de Gaulle. La grille de la préfecture était fermée et gardée par quatre ou cinq agents de police dont au moins un gradé important en tenue. Ils ne durent pas opposer une grande résistance car la grille s'ouvrit à la première poussée. Était-elle même fermée à clé ? En tout cas les manifestants se répandirent aussitôt dans les lieux. On jeta quelques paperasses du haut du balcon, où les meneurs — Sérafini et Pascal Arrighi, adversaires de la veille subitement réconciliés, et Maillot — apparurent triomphalement quelques instants après en déployant des drapeaux à croix de Lorraine. Presque simultanément un fort détachement de parachutistes arrivait « pour rétablir l'ordre » et des hommes en armes prenaient position sur la terrasse tandis que d'autres occupaient la poste voisine. Deux ou trois cars de C.R.S. remontant le cours Napoléon ralentirent devant la préfecture, semblèrent hésiter, et poursuivirent leur route jusqu'à la mairie, où je ne les suivrai pas. Pendant ce temps les badauds, auxquels je me mêlai bientôt, s'accumulaient sur le trottoir d'en face et regardaient, quelque peu médusés.

Non moins médusés étaient les mutualistes continentaux de la M.G.E.N. qui furent témoins de ces événements. Deux d'entre eux en firent d'ailleurs à leurs sections départementales des comptes rendus circonstanciés dont j'ai eu connaissance par la suite mais qu'il serait malheureusement trop long de citer ici. Par commodité nous les avions logés à l'Hôtel Impérial, tout près de la salle où se tenait leur congrès. Et voilà que les activistes

venus d'Alger avaient fait le même choix ! Non seulement nos mutualistes assistèrent à leur arrivée nocturne, dans la nuit du 25 au 26, mais l'un d'eux entendit fort bien, de sa chambre, le colonel Thomazo téléphoner de la chambre voisine à un général d'Alger, lui rendre compte de son voyage, des dispositions qui allaient être prises et lui expliquer que, pour réchauffer l'enthousiasme des Corses, il avait décidé de multiplier les défilés de paras dans Ajaccio et, si possible, dans d'autres villes et villages de l'île. Effectivement la population ne suivait guère. L'intérieur, en particulier, restait calme. D'autant plus surprenantes étaient pour nous les informations radiodiffusées qui parlaient de dix mille ou vingt mille manifestants.

Quant à moi, pendant ce petit congé de Pentecôte, je suis allé fréquemment en ville, sans l'ombre d'une inquiétude, pour « prendre la température » et je me suis employé de mon mieux à faciliter le rapatriement des mutualistes et d'un inspecteur général qui risquaient fort d'être bloqués dans l'île, car toutes les relations avec la France continentale avaient immédiatement été interrompues. Une ligne maritime italienne devait encore relier Bastia et Livourne et, de Bonifacio, on pouvait gagner la Sardaigne. Tous ceux qui avaient un passeport ou une carte nationale d'identité purent ainsi regagner leurs foyers.

Le 27, les vacances de la Pentecôte terminées, les difficultés véritables commencèrent pour moi, des activistes s'efforçant de pénétrer dans les lycées et d'entraîner leurs élèves vers quelque manifestation. A Bastia, le proviseur qui tentait de raisonner les meneurs, fut bousculé, l'établissement envahi et les élèves descendirent en assez grand nombre dans la rue. A Ajaccio, des professeurs furent insultés à l'entrée du lycée, si bien que j'avais peu après la quasi totalité du personnel enseignant dans mon bureau pour me dire son indignation et demander mon aide. Mais que pouvais-je faire ? Je n'avais même plus d'interlocuteur valable. Puis c'était le proviseur qui m'appelait au téléphone pour me signaler qu'un groupe de manifestants conduit par quelques paras voulait entrer et parler aux élèves. Par chance, son fils aîné avait servi dans les paras. Nous convînmes donc qu'arborant son insigne il parlementerait avec ses jeunes camarades et leur proposerait de traverser simplement l'établissement, sans en perturber la vie. Ce qui fut fait. Au collège de jeunes filles, une jeune élève fut blessée légèrement dans la cour par un éclat de balle qui avait ricoché. Personne ne voulant en entendre parler, je gardai à tout hasard la pièce à conviction. En début de soirée j'eus la chance de rencontrer, dans la rue, Pascal Arrighi que je connaissais bien, je lui fis part succinctement de ces incidents regrettables et je le priai de faire de son mieux pour en empêcher

le renouvellement. Fit-il quelque chose ? En tout cas l'effervescence s'apaisa sensiblement.

Le lendemain, si je me souviens bien, le colonel Thomazo, dit Nez-de-cuir, convoqua les responsables des diverses administrations à la préfecture (d'où le préfet avait été éloigné dès le premier jour). Qu'allait-il nous demander ? Quelque serment d'allégeance peut-être ? En accord avec ma femme, j'avais décidé de n'en prêter aucun, quoi qu'il advienne. Mais ce qui advint fut très simple. Faisant état des pouvoirs donnés par le gouvernement au général Salan et par celui-ci à lui-même, le colonel Thomazo essaya d'abord d'établir la légitimité de son autorité. Convaincu ou non, personne ne dit rien. Puis il s'enquit successivement auprès de chacun des problèmes, alimentaires notamment, qui pouvaient se poser dans l'immédiat ou dans le proche avenir. Quand ce fut mon tour, je déclarai simplement que je me chargeais de tout. « *Même des examens ? — Même des examens* » répondis-je sans hésiter puisque j'avais déjà les sujets. Et je rentrai soulagé !

Il est sans doute intéressant de signaler que, le 29 mai, quand les ondes annoncèrent que le Président de la République allait faire appel au Général de Gaulle, l'explosion de joie à laquelle beaucoup s'attendaient ne se produisit pas aussitôt à Ajaccio. Deux bonnes heures au moins s'écoulèrent avant qu'elle eût lieu, comme si le recours à de Gaulle n'était pas ce que souhaitaient ceux qui avaient pris le pouvoir en Corse. Enfin les haut-parleurs entrèrent en action, les voitures se mirent à parcourir la ville en klaxonnant, on descendit dans la rue, on fit parler la poudre en signe de liesse.

Dans les jours qui suivirent, les comités de salut public se multiplièrent, mais sans incident notable. Puis les relations téléphoniques avec le continent, interrompues dès le 24, furent rétablies, les journaux de Paris, que ceux d'Alger avaient remplacés, revinrent. Un nouveau préfet arriva bientôt et le colonel Thomazo se retira peu après. Le 4 octobre nous eûmes la visite du général de Gaulle, qui reçut un bel accueil. Et les choses reprirent leur cours quasi normal.

En 1960 j'entrepris, dans les conditions imprévues que j'ai évoquées dans mon discours de réception, de consacrer l'essentiel de mes rares loisirs à un modeste dictionnaire. Le putsch des généraux d'Alger suscita bien quelque émotion, mais, dans l'ensemble, ma vie suivait de nouveau son cours laborieux, intéressant et paisible lorsqu'un coup de téléphone du ministère vint la perturber : on me proposait... Rouen ! Pour moi, qui m'étais enraciné en Corse, c'était terriblement hyperboréen, et je déclinai l'offre. On me convoqua, on m'assura que j'étais l'homme de la

situation, que je n'aurais d'ailleurs rien à regretter, etc. Je dois reconnaître que, sur ce dernier point au moins, le ministère avait raison.

Au début de septembre nous prîmes donc une dernière fois le bateau, accompagnés à bord par le préfet et sa femme, tandis que de nombreux amis, dont beaucoup de Corses, restaient massés sur le quai jusqu'au départ. Nous les perdîmes lentement de vue à mesure que l'île s'éloignait de nous. Peu de temps après je revins seul pour une cérémonie d'adieux que les vacances n'avaient pas permis d'organiser plus tôt, je fus hébergé très gentiment à la préfecture, dans l'appartement où de Gaulle avait couché et je repartis le lendemain par avion. Ce qu'en souvenir du ciel et de la mer j'appellerai « ma période bleue » était terminé.

*
*
*

Je n'ose appeler « verte » la période qui allait commencer. Ce ne serait justifié, hélas, qu'en pensant aux herbages normands. Quoi qu'il en soit, j'arrivais, une fois de plus, dans un autre monde, que vous connaissez trop bien pour que j'aie besoin de le silhouetter devant vous.

Ce qui, d'entrée de jeu, changeait énormément les choses pour moi, c'était les dimensions que prenaient la plupart des problèmes de mon ressort du fait que je me trouvais à la tête d'un personnel et d'établissements à peu près cinq fois plus nombreux, et ce dans un département actif où les organisations et syndicats divers auxquels j'avais affaire étaient beaucoup plus dynamiques, voire parfois plus agressifs qu'en Corse.

Pour faire face à ces tâches accrues je disposais certes de services administratifs plus étoffés, mieux structurés, et de collaborateurs directs compétents et dévoués, dont un inspecteur départemental adjoint, comme on appelait depuis peu les inspecteurs primaires. Si je pouvais me décharger sur eux de bien des choses, il en restait beaucoup que j'étais seul à pouvoir faire ; et s'il m'était possible de prolonger mes journées pour signer des centaines de diplômes, pour lire et conclure d'une appréciation globale chiffrée les centaines de rapports fournis par plus de vingt inspecteurs départementaux, etc., il me fallait bien me contenter des heures de classe normales pour mes propres inspections. Il n'était donc plus question pour moi d'assister à une leçon complète, comme en Lozère, ni même de passer vingt à trente minutes dans une classe, comme en Corse. Pour voir quelque mille maîtres par an — ce qui, en fin de compte n'est pas encore un rythme suffisant pour qui en a dans les dix mille —

je devais me contenter, sauf cas particulier, de passages rapides me permettant tout juste de sentir l'ambiance de la classe, de prendre contact avec le maître et de lui demander s'il avait quelque chose à signaler. Si bref que ce soit, j'ai toujours eu l'impression que c'était utile, au moins pour moi.

Complication imprévue, je fus chargé en 1962 et 1963 d'inspecter tous les professeurs d'allemand des établissements privés de l'académie qui avaient sollicité un contrat d'association avec l'État. Or l'académie de Caen comprenait alors non seulement les deux Normandies, mais aussi la Sarthe, et les professeurs en cause étaient très dispersés. D'où de nombreux et longs déplacements qui me prirent beaucoup de temps, me posèrent quelques cas de conscience, et eurent au moins l'avantage de me faire connaître toute la région.

Particulièrement graves étaient les problèmes d'agenda, tant d'obligations plus ou moins impérieuses se télescopant inévitablement. En principe j'aurais dû, par exemple, présider les réunions des conseils d'administration de tous les établissements de l'enseignement du second degré et du technique, ce qui en faisait une bonne centaine qui, statutairement, devaient avoir lieu aux mêmes époques, deux fois par an. Il fallait donc choisir, en fonction des circonstances. En fin d'année scolaire les distributions de prix posaient des problèmes analogues, avec en plus la nécessité de proposer pour chacune trois présidents possibles au recteur et, lourde charge, celle de lire, pour s'assurer qu'ils ne contenaient rien de choquant, les discours que les professeurs de service devaient y prononcer. Et ce en pleine période d'examens !

Tout le long de l'année se succédaient — et trop souvent se chevauchaient — des réunions de toute sorte, auxquelles s'ajoutaient les audiences, les cérémonies, les remises de décorations, les inaugurations, les banquets, les vins d'honneur, les fêtes scolaires, etc. La création de l'académie de Rouen, si elle m'évita des déplacements à Caen, me valut d'être si près du recteur que j'eus à participer à de nombreuses commissions académiques qui m'étaient jusqu'alors épargnées. Les constructions scolaires, surtout dans le second degré et le technique, mettaient en œuvre des procédures très complexes que je ne puis exposer ici sans lasser l'attention. Je laisse à chacun le soin d'imaginer combien il a fallu d'enquêtes et de réunions aux divers niveaux concernés (inspection académique, rectorat, préfecture, ministère) pour construire en quinze ans :

151 écoles primaires,

120 écoles maternelles,

109 établissements du premier cycle, dont 71 C.E.S.,

16 C.E.T.,

6 lycées polyvalents,
5 lycées techniques,
1 école normale d'instituteurs,

le tout offrant quelque quatre-vingt-cinq mille places neuves.

Très absorbante aussi était la notation « administrative » du personnel des lycées et collèges, soit, en Seine-Maritime, de plus de deux mille enseignants. Les propositions de notes de plus d'une centaine de chefs d'établissement étant inévitablement plus ou moins généreuses ou sévères selon leur propre caractère, il appartient à l'inspecteur d'académie de les harmoniser autant que possible et, pour cela, de les comparer avec celles de l'année précédente, de voir ce qui, dans les appréciations sur la manière de servir, peut justifier une augmentation ou une diminution plus ou moins forte et, au besoin, de demander un complément d'information. Tout ce travail prend environ trois semaines, après quoi il est transmis au recteur, qui en soumet les conclusions à une commission paritaire où les discussions sont parfois vives, les dites notes concourant à l'avancement avec celles, pédagogiques, des inspecteurs généraux. Naturellement il y a toujours des mécontents.

C'est donc avec un réel soulagement que j'ai obtenu, en 1969, la création à mes côtés d'un poste d'inspecteur d'académie adjoint pour me seconder.

Les événements de mai 1968, à la différence de ceux que j'avais vécus en Corse en 1958, ne me posèrent pas de problèmes personnels. Aussi bien ne me trouvais-je pas complètement isolé. Bien que l'agitation des facultés gagnât les écoles normales et les lycées il n'y eut, en somme, pas d'incidents très notables. C'est plus tard que les conséquences de cette mini-révolution devaient se faire sentir, tant par de grands changements de mentalité, voire par quelques comportements aberrants, que par d'incessantes réformes pédagogiques et administratives. On me permettra de dire, sans entrer dans les détails, qu'elles alourdirent encore ma tâche et celle de mes collaborateurs sans que nous soyons toujours soutenus par la certitude de faire œuvre utile. Si le nouveau mode de recrutement des chefs d'établissement et des censeurs, qui prévoyait notamment une interview devant une commission spéciale, paraissait un progrès, tout comme l'institution de stages pédagogiques pour les instituteurs dans les écoles normales, les réunions des conseils d'administration nouveau style, qui tournaient trop souvent à la contestation systématique de la part de certains éléments, étaient bien décevantes.

Entre-temps j'avais pris de l'ancienneté dans mes fonctions. Devenu vice-président de notre association, je fus élu par mes collègues membre de la commission consultative compétente pour

le recrutement, la titularisation, l'avancement et les mutations des inspecteurs d'académie. Dans la foulée je fus également nommé représentant de l'administration centrale à la commission paritaire compétente pour la carrière des inspecteurs départementaux. Sans parler d'une commission ministérielle qui se réunit à maintes reprises, mais apparemment en vain, à propos d'une réorganisation des inspections académiques. Tout cela, qui m'imposa de nombreux voyages à Paris, me permit de voir de près les rouages de l'administration centrale et d'être reçu, avec quelques collègues, par tous les ministres qui se succédèrent à l'Éducation nationale de 1967 à 1976... mais n'allégea pas ma tâche. Aussi demandai-je bientôt la création en Seine-Maritime d'un deuxième poste d'inspecteur d'académie adjoint qui aurait plus spécialement à s'occuper de la région havraise. Satisfaction me fut donnée à la rentrée de 1975. Il était temps !

Arrivé presque au terme de ma carrière et de mon propos, je m'aperçois que j'ai laissé bien des choses dans l'ombre, par exemple que je n'ai parlé ni de la visite d'Olaf V au lycée Corneille, en 1962, qui me valut d'être invité à dîner, pour une fois dans ma vie, à une table royale, ni de mes voyages d'études en Allemagne fédérale avec quelques collègues, ni des relations intéressantes et amicales que j'ai entretenues avec les responsables de l'Éducation du comté Leicester et qui ont abouti à un jumelage scolaire entre ce comté et notre département.

Je m'aperçois surtout que je n'ai rien dit des cas de conscience, des affaires spéciales ni des drames dont j'ai eu à connaître. C'est pourtant ce qui m'a peut-être le plus intéressé tant cela m'ouvrait d'horizons sur la condition humaine et tant j'éprouvais de satisfaction quand je pouvais la rendre plus supportable. Mais je ne veux ni abuser de vos instants ni manquer à la discrétion. Je n'évoquerai donc pas les motivations insoupçonnées de tel suicide spectaculaire, ni les circonstances impressionnantes de tel autre. Je glisserai sur les nombreux conflits politiques, sur les désaccords personnels, comme sur les doléances que des enseignantes trop séduisantes m'ont values de la part d'épouses trompées qui auraient voulu me voir envoyer au diable la perturbatrice.

Des affaires de mœurs proprement dites, qui ne manquèrent pas, il en est deux que j'aimerais mentionner : l'une parce que c'est sans doute la seule dont je n'ai jamais réussi à percer le mystère et l'autre parce qu'elle est drôle.

Voici la première. Une maman fort indignée vint un jour se plaindre à l'inspecteur départemental du comportement ignoble d'un instituteur envers sa fillette âgée de six ans et demi. Les faits, que je vous laisse deviner, s'étaient, paraît-il, passés en classe,

sous le bureau du maître. La gamine donna des précisions qu'on n'invente pas. Chose étrange toutefois, personne n'avait rien vu ! Chose à mon avis plus étrange encore, je pus laisser le maître en place, compte tenu de son dossier irréprochable et de l'absence de preuve, sans que la maman protestât le moins du monde. Pourquoi ce changement d'attitude ? Et d'où la fillette tenait-elle sa science précoce ?

Quant à l'autre affaire, elle éclata un beau matin à la suite d'un article de la presse locale relatant avec humour que la paix nocturne habituelle d'un petit village avait été troublée par un incident curieux, une bagarre qui avait réveillé tout le voisinage avait éclaté près de l'école entre l'instituteur et un ami de rencontre dont le premier avait voulu garder le souvenir en prenant un moulage très spécial ! L'enlèvement de ce chef-d'œuvre s'était avéré si douloureux qu'on en était venu aux coups. Aucun élève certes n'était en cause cette fois, mais le scandale était public et il n'était pas possible de considérer l'affaire comme relevant de la vie privée. Je suspendis donc l'intéressé et le convoquai aussitôt. On devine qu'il avait, pour se présenter, renoncé aux recherches vestimentaires qui avaient, paraît-il, attiré l'attention. Ne pouvant nier, il reconnut les faits mais s'efforça de les minimiser en soulignant que la rixe avait eu lieu en dehors du domaine scolaire, comme si cela avait une importance capitale. Plainte ayant été déposée par la « victime », il me fallait attendre le jugement. Entre-temps le maire du pays, que je me devais d'entendre, était rentré de voyage et c'était... une respectable septuagénaire. La conversation promettait de ne pas être banale. Elle ne le fut pas, en effet, mais pas dans le sens que j'imaginai. Dès l'abord la dame en question me mit à l'aise en m'assurant qu'à son âge elle « connaissait la vie ». Connaissant aussi la technique, du fait de sa profession antérieure, elle se fit sarcastique un peu plus tard : « *l'imbécile, il ne sait même pas prendre un moulage ! On met un corps gras !* ».

L'ancien comparse s'étant montré conciliant, la peine prononcée fut légère et n'entraîna pas l'incapacité d'enseigner ; mais je ne pouvais pas laisser le coupable sur place et je n'avais de libre qu'une classe de transition dans un C.E.S. urbain. J'hésitais beaucoup. Je le convoquai donc de nouveau. Pécheur repent, il fit d'abord l'éloge de sa femme, qui l'avait bien soutenu dans cette épreuve, et il m'assura que je pouvais sans crainte lui confier des garçons de treize ou quatorze ans en me déclarant dignement : « *Les hommes... je ne dis pas, mais des élèves, jamais !* ». De fait je n'entendis plus parler de lui si ce n'est, tout récemment, pour apprendre que son directeur, qui ignorait tout du passé, l'avait proposé pour les palmes académiques ! Mais l'administration a de la mémoire.

Au terme de ce propos, je serais heureux, sans prétendre avoir eu une carrière exemplaire, d'avoir pu au moins vous faire entrevoir à travers mon expérience personnelle la variété des tâches d'un inspecteur d'académie, variété qui tient à l'étendue de ses responsabilités, aux circonstances dans lesquelles il se trouve placé et, naturellement aussi, à son propre caractère. L'un, féru d'administration, privilégie ce domaine, l'autre se consacre davantage à la pédagogie. D'aucuns, comme partout, pensent à « faire carrière » soit à la tête de quelque grand organisme, soit en devenant inspecteur général. Quant à moi, j'ai essayé d'équilibrer mes activités et, tout en faisant face à toutes mes obligations, de garder un peu de temps, en fin de journée, pour ma culture et ma vie familiale. S'il me fallait tout de même choisir parmi les divers aspects des fonctions que j'ai assumées — et qui de toute façon ne m'ont jamais permis de m'ennuyer — je dirais que c'est, en fin de compte, leur côté humain qui m'a donné le plus de satisfactions, car c'est dans les tête-à-tête directs qui dénouaient parfois des situations délicates ou douloureuses que j'ai eu le plus le sentiment de faire ce que, faute de pouvoir être considéré comme arbitre, aucun de mes collaborateurs n'aurait pu faire. On voit que, sans méconnaître l'importance de mon rôle administratif et pédagogique, j'ai eu, de plus en plus, conscience d'exercer une sorte de magistère. L'autorité morale que cela suppose n'est toutefois pas, selon moi, inhérente au titre, elle se mérite et se confirme progressivement. C'est pourquoi je pense qu'on aurait tort, en haut lieu, de trop axer la formation et l'activité des inspecteurs d'académie sur l'aspect administratif de leurs fonctions, tort aussi de les muter par principe après quelques années de séjour dans un poste comme s'ils risquaient d'y devenir de grands vassaux rebelles.

Dans un tel état d'esprit, il était temps que je prenne ma retraite. Et il est temps que je m'arrête, en vous remerciant de votre bienveillante attention.

no. Auteurs de ces propositions, ils ont fait une distinction
 entre les deux aspects de la psychologie de l'éducation :
 d'une part, la psychologie de l'individu, qui s'occupe de
 l'étude des facultés individuelles et de leur développement ;
 d'autre part, la psychologie sociale, qui s'occupe de
 l'étude des phénomènes collectifs et de leur évolution.
 Cette distinction est importante car elle permet de
 mieux comprendre les différents aspects de la psychologie
 de l'éducation et de leur rôle dans la formation de
 l'individu et de la société. La psychologie de l'individu
 s'intéresse à la connaissance de l'âme humaine, à
 ses facultés et à leur développement. Elle étudie
 les différents aspects de la personnalité humaine :
 l'intelligence, la sensibilité, la volonté, etc. Elle
 cherche à expliquer les causes de ces phénomènes
 et à en trouver les lois. La psychologie sociale, au
 contraire, s'intéresse à l'étude des phénomènes
 collectifs et de leur évolution. Elle étudie les
 différents aspects de la vie sociale : les mœurs,
 les coutumes, les lois, etc. Elle cherche à expliquer
 les causes de ces phénomènes et à en trouver les
 lois. La psychologie de l'éducation est donc une
 science qui s'occupe de l'étude de l'individu et
 de la société, et de leur rôle dans la formation
 de l'individu et de la société.

En résumé, la psychologie de l'éducation est une
 science qui s'occupe de l'étude de l'individu et
 de la société, et de leur rôle dans la formation
 de l'individu et de la société. Elle est donc une
 science qui s'occupe de l'étude de l'âme humaine
 et de la vie sociale, et de leur rôle dans la
 formation de l'individu et de la société.

Des lauriers par brassées
pour Charles Nicolle

d'après sa correspondance avec Félix Mesnil

par le Docteur Pierre NICOLLE

(Séance du 9 février 1980)

PERMETTEZ-MOI de commencer cette communication par une citation : « Ceux-là seuls ont connu l'ivresse suprême, qui ont accompli quelque chose, et qui, devant l'édifice des travaux des hommes peuvent montrer une pierre et dire : celle-ci m'appartient. Nul autre ne l'a placée que moi.

« Que la renommée, cette sourde bavarde, crie mon nom ou bien qu'elle l'oublie, que m'importe !

« Ce n'est point l'opinion des autres qui doit nous satisfaire, mais le plaisir de l'effort accompli, et notre jugement sur nous-mêmes ».

Qui a prononcé ces fières paroles ? Peu d'entre vous, je suppose, seraient en mesure de répondre à cette question. Sachez donc que c'est Charles Nicolle, non pas dans un texte scientifique comme il semblerait logique, à première vue, de les situer, mais dans un roman (son premier roman), publié peu de temps avant la première guerre, alors qu'il venait de remporter une victoire décisive sur le typhus exanthématique¹.

Si la renommée tarda à faire connaître ce beau succès, il

(1) NICOLLE (Charles) : *Le Pâtissier de Bellone*, Paris, Calmann-Lévy, 1913. — Il écrivit (et publia) cinq autres romans et un grand nombre de nouvelles dans diverses revues parisiennes, provinciales et tunisiennes. Inutile de dire que tous ces ouvrages sont aujourd'hui malheureusement introuvables.

arriva qu'un jour, longtemps après, vers les années de 1927 à 1932, elle décida de faire retentir ses trompettes. Le monde apprit alors qu'un médecin venu de Rouen, sa ville natale, avait fait, et continuait de faire, à la tête d'une équipe recrutée et formée par lui — dans laquelle on comptait plusieurs Normands — de l'excellente et utile besogne, là-bas, de l'autre côté de la Méditerranée, à Tunis.

Alors lui furent offertes des brassées de lauriers; il y eut le prix Osiris, la médaille d'or pour ses 25 années de direction de l'Institut Pasteur de Tunis, le prix Nobel de Médecine, son élection comme membre non résident de l'Institut de France au titre de l'Académie des Sciences, enfin, sa nomination à la chaire de Médecine du Collège de France.

Et d'abord, qui était le correspondant de Charles Nicolle, Félix Mesnil ?

Un Normand, bien sûr, mais de la Manche. Il était né en 1868 à Omonville-la-Petite, à l'extrême pointe du Cap de la Hague, deux ans par conséquent après Charles Nicolle.

Rien ne le prédestinait à une carrière scientifique, sinon des dispositions précoces dont il fit preuve à l'école primaire, puis au lycée de Cherbourg.

Admis à l'École Normale Supérieure, il prépare l'agrégation de Sciences naturelles. Dès 1892, il entre à l'Institut Pasteur comme secrétaire du Maître. Après la mort de celui-ci en 1895, il termine sa thèse de doctorat ès sciences dans le laboratoire du Russe Elie Metchnikoff sur « l'immunité chez les vertébrés à sang froid ». Il reçoit aussi l'enseignement d'Émile Roux et d'Alphonse Laveran. Puis, sur le conseil de celui-ci, il se spécialise en protozoologie (les protozoaires sont des êtres unicellulaires appartenant au règne animal, par exemple l'hématozoaire du paludisme, les leishmanies, les trypanosomes, les piroplasmies, etc. par opposition aux bactéries qui sont des êtres unicellulaires du règne végétal). Puis, il devient le chef du service de protozoologie de l'Institut Pasteur.

C'est à peu près à cette époque qu'il fait la connaissance de Charles Nicolle, lui-même élève de M. Roux, chez lequel il prépare sa thèse de doctorat en Médecine, et d'Elie Metchnikoff.

Les deux Normands se lient d'amitié, une amitié faite d'estime réciproque et de sympathie, que leurs travaux vont rapprocher davantage.

Félix Mesnil, dans le laboratoire duquel sont passés ou passeront de nombreux médecins militaires avant de gagner les

pays d'Outre-Mer, reste la providence des « coloniaux ». Il les guide dans leur travail ; il les documente ; il fait la critique, toujours équitable, de leurs projets de publication.

Charles Nicolle, dès son arrivée à Tunis en 1903, tient son ami au courant de ses recherches. Mesnil, pour « l'exilé tunisien » dont il suit avec intérêt les travaux, joue le rôle infiniment précieux d'informateur scientifique et de conseiller, en même temps qu'il le renseigne sur tous les événements, petits et grands, scientifiques ou non, survenus dans la Maison de Pasteur. On verra plus loin que son amicale fidélité à l'égard de son camarade de jeunesse l'amènera en plusieurs circonstances à lui forcer un peu la main pour des candidatures à des récompenses et, plus tard, pour des places académiques.

*Un témoignage sur Charles Nicolle,
homme modeste et simple.*

Maurice DAVID, inspecteur général de l'Instruction publique : *Autour de la pédagogie*, chapitre « Rencontre avec Charles Nicolle » », Paris, Fernand Nathan éditeur, 1960.

*La correspondance entre Charles Nicolle
et Félix Mesnil.*

Que contient cette volumineuse correspondance ? Pour une grande part, des précisions d'ordre scientifique, notamment sur les travaux de Charles Nicolle et les savantes réponses de son collègue, car Félix Mesnil, s'il était, moins que son ami, un créateur, était au courant de tout : il avait créé en 1903, avec d'autres pastoriens, le *Bulletin de l'Institut Pasteur* donnant des analyses de ce qui se publiait partout dans le domaine de la microbiologie et, avec Laveran, Calmette, Marchoux et d'autres en 1908, il avait fondé la Société de pathologie exotique, dont le *Bulletin* porte en 1980 le n° 73.

Et voici les premiers lauriers :

LA MÉDAILLE D'OR A L'EFFIGIE DE CHARLES NICOLLE.

Un Comité de médecins français, tunisiens, italiens et israélites de Tunisie se propose d'ouvrir une souscription internationale afin d'offrir à Charles Nicolle une médaille d'or à son effigie à l'occasion de ses vingt-cinq années à la direction de l'Institut Pasteur de Tunis.

Dr Louis PASTEUR VALLERY-RADOT
 au Dr F. GÉRARD, président du Comité.
 Paris, 22 novembre 1927, 5, avenue Constant-Coquelin (7^e).

Mon cher Confrère,

Comme je vous félicite pour la création de ce Comité : Bien entendu, inscrivez-moi. Charles Nicolle est un des hommes pour lesquels j'ai la plus immense admiration et la plus profonde affection. Il élève la nature humaine. Il faut le fêter dignement.

Je vous conseille de prendre pour graveur (Auguste) Maillard. Il fait admirablement bien et vous serez certainement satisfait de ce qu'il fera pour notre ami.

Quant à aller à Tunis en (avril ou) mai, cela me sera malheureusement tout à fait impossible.

Veillez agréer, mon cher Confrère, l'expression de mes sentiments les plus cordialement dévoués.

C.N. à F.M., Tunis 5 décembre 1927.

(...) Vous allez être sollicité de prendre part à une manifestation (à point de départ tunisien) en l'honneur de mes 25 ans de direction de l'Institut Pasteur de Tunis. Ce ne sera pas une petite affaire, à en juger par les prémisses. Celles-ci m'obligent à des stations chez des photographes, en attendant que le médailliste s'en mêle.

C.N. à F.M., Tunis 23 décembre 1927.

(...) Je ne sais comment le Comité du jubilé opère. Je crois que les membres se partagent la besogne. Gérard m'a dit que, personnellement, il avait envoyé 800 lettres. J'ai vu plusieurs centaines de réponses. J'ai conseillé à Gérard, pour les questions de préséance qui surviendraient, de vous demander de les résoudre.

La remise de la médaille aura lieu dans les derniers jours d'avril, m'a-t-on dit. Mais dit-on la vérité aux condamnés ?

F.M. à F. GÉRARD, Paris 20 décembre 1927.

Je m'empresse de répondre à votre lettre que je suis de cœur avec vous, pour ce que vous voulez faire pour commémorer la magnifique œuvre tunisienne de mon ami Charles Nicolle.

Vous pouvez donc m'inscrire comme vice-président d'honneur de votre Comité.

Sur le conseil du Dr Louis Pasteur Vallery-Radot, le Dr Gérard se met en rapport avec Auguste Maillard. Celui-ci demande à Charles Nicolle de faire exécuter par un bon photographe des portraits de face, de profil, de trois-quart, etc... et de les lui envoyer d'urgence. Il se met au travail sans tarder.

Il faut alors fixer la date de la remise de la médaille. Le Dr Gérard écrit à M. Lucien Saint, Résident général de la République Française en Tunisie, qui répond :

Comme suite à votre lettre du 30 janvier, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je donne mon agrément à la date du samedi 28 avril 1928 pour la cérémonie de [la] remise de la Médaille d'or commémorative de ses vingt-cinq années de direction de l'Institut Pasteur [de Tunis] au docteur Charles Nicolle.

Je suis heureux, à cette occasion, de vous informer que le Gouvernement du Protectorat participera jusqu'à concurrence de dix mille francs à la souscription ouverte par votre Comité pour la célébration de cette cérémonie.

La Municipalité de Tunis avait offert 5.000 F.

C.N. à F.M., Tunis 8 juin 1928.

(...) Il est vrai que je suis bien en retard avec vous. Depuis mon retour, ce n'a été qu'un surmenage. Puis, il y a eu cette cérémonie accompagnée et suivie d'une véritable invasion de Normands².

Il y a 750 médailles de bronze, et plus de 100 de vermeil et 100 d'argent, plus une en or, celle qui fut offerte à Charles Nicolle.

LE PRIX OSIRIS (1927)

Le banquier français Osiris avait légué une partie de sa fortune à l'Institut de France, à charge pour celui-ci d'en distribuer tous les trois ans les arrérages, soit à un homme de sciences, soit à un écrivain, soit à un artiste, particulièrement méritants. C'était, de beaucoup, la récompense la plus importante qu'un Français pouvait recevoir, à l'époque, d'une institution de son pays.

(2) Et surtout de Rouennais : le Dr et Mme Albert Martin, le Dr et Mme Pierre Derocque, le Dr et Mme André Halipré, M. Albert Gascard, M. Édouard Delabarre et plusieurs autres.

En 1927, la Commission de l'Institut de France avait chargé le Dr Roux, directeur de l'Institut Pasteur et membre de l'Académie des Sciences, de rédiger un rapport sur un personnage de son choix. Félix Mesnil avait, bien entendu, été consulté. Avant même que l'Institut de France ait ratifié ce rapport, des fuites s'étaient produites et leur écho était parvenu à Tunis.

Charles Nicolle, dans une lettre à Félix Mesnil, lui demande de lui fournir quelques renseignements, au sujet de ce prix dont il n'a pas été informé officiellement.

F.M. à C.N., Paris 26 juin 1927.

(...) *Puisque les journaux ont été indiscrets, je n'ai plus de raison d'être discret et de ne pas vous raconter la genèse de ce prix Osiris, que vous n'avez pas encore, mais que vous aurez, car la ratification par l'Institut de France, en séance plénière, n'est qu'une formalité.*

Avant de rien engager devant l'Académie des Sciences, Lacroix³ en a parlé au Patron (M. Roux), et d'accord avec Picard⁴, Lacroix et Roux, votre nom a été mis en avant. Aucun autre nom n'a été proposé, et l'Académie a adjoint Roux et Vidal⁵ à ses Secrétaires actuels pour défendre leur choix devant la Commission des cinq Académies, qui s'est réunie mercredi. Vous savez le reste par les journaux. Comme les intérêts du legs Osiris sont en pesetas (et que celles-ci ont considérablement augmenté de valeur par rapport au franc), on peut se payer le luxe de donner un deuxième prix à la Villa Velasquez⁶.

Je pense qu'il est inutile que j'ajoute que tout cela me fait grand plaisir.

C.N. à F.M., Tunis 1^{er} juillet 1927.

(...) *Merci des renseignements que vous me donnez sur la genèse de ce prix. Vous pensez à tout. Vous êtes le plus précieux et le plus vigilant des amis. L'affaire officiellement conclue, j'écrirai aux Perpétuels et à Vidal. A Roux, c'est déjà fait. (...)*

(3) L'un des Secrétaires perpétuels de l'Académie des Sciences.

(4) L'autre Secrétaire perpétuel de la même Académie.

(5) Fernand Vidal, médecin des hôpitaux de Paris, professeur à la Faculté de Médecine, ami de Maurice et Charles Nicolle.

(6) La Villa Velasquez de Madrid est l'équivalent de la Villa Médicis à Rome.

C.N. à F.M., Tunis 9 décembre 1927.

(...) Je n'ai pas encore entendu parler du prix Osiris de façon officielle, m'annonçant que j'avais été désigné pour ce prix. La lettre officielle devant être suivie d'un versement, je n'ai pas jugé bon de paraître faire preuve d'une soif insensée de richesse-papier. Je pensais attendre le mois de janvier. Puisque vous voulez bien m'offrir votre intermédiaire, je l'accepte et je vous en remercie.

F.M. à C.N., Paris 20 décembre 1927.

(...) Je me suis enquis hier de ce qui était advenu de votre prix Osiris. Cela ne regarde aucune Académie en particulier, et c'est la raison pour laquelle tout a traîné. C'était au Secrétariat général de l'Institut [de France] à faire le nécessaire. Or, le Secrétaire général m'a dit que les « lauréats » étaient toujours avertis par les « patrons »⁷ et par la presse ; que c'était donc inutile d'écrire. Quant à l'argent, il paraît que le préposé a pris sa retraite en septembre et laissé l'affaire en suspens. Elle eût pu y rester si je n'étais pas intervenu. Quand on est habitué au bon ordre de l'Académie des Sciences, on est plutôt épaté quand on apprend ce qui précède.

Lacroix, à qui je l'ai raconté, voulait faire un peu de raffût : je l'ai prié de ne pas le faire. Conclusion : vous aurez, m'a-t-on dit, votre argent dans quelques jours. Si vous n'avez rien le 1^{er} janvier [1928], je vous serais reconnaissant de me le dire. Heureusement que vous avez autre chose à manger !

Votre ami depuis 25 ans.

C.N. à F.M., Tunis 23 décembre 1927.

Je vous remercie de vous être aussi aimablement occupé de l'affaire Osiris. Si jamais je reçois le montant de ce prix, je saurai que c'est à vous que je le dois ! Aussi vous le ferais-je savoir aussitôt.

Merci encore.

C.N. à F.M., Tunis 4 janvier 1928.

(...) Merci de votre lettre. (...) L'Institut de France ne m'a encore avisé de rien. Osiris est un mythe. J'ai reçu le procès-verbal de la séance de l'Académie des Sciences

(7) M. Roux, le patron de Charles Nicolle, avait tout simplement oublié de l'informer de la décision prise en sa faveur.

Coloniales où vous avez bien voulu parler du « bénéficiaire » de ce mythe. Merci de ce que vous avez dit. (...) Mes amitiés les plus affectueuses, ami, non pas de 25 ans, mais de 33 ans !

C.N. à F.M., Tunis 16 janvier 1928.

(...) Le gros mandat m'est parvenu ce matin. Sans votre obligeante intervention, je l'aurais attendu longtemps encore car certainement, je ne l'aurais pas réclamé.

J'irai l'un de ces jours, accompagné d'une force policière⁸ à la Trésorerie Générale, le toucher. Tous mes remerciements.

La Municipalité de Rouen organisa le 22 octobre 1927 une réception à l'occasion de l'attribution du prix Osiris à Charles Nicolle. Une compte rendu de cette réception, signé Albert Gascard, pharmacien des hôpitaux de Rouen, fut édité (Imp. Wolf, 13-15, rue de la Pie, Rouen). Il contient les discours de M. Louis Dubreuil, maire de la Ville, du Dr Houdeville, président de la Fédération des Médecins de la Seine-Inférieure, du Dr Halipré, directeur de l'École de Médecine, et de Charles Nicolle..

Voici en quels termes Charles Nicolle exprima ses remerciements :

Pour qui connaît le naturel hautain des Rouennais et la sévérité de leur jugement, la bienveillance de cet accueil a quelque chose de rare et de particulièrement touchant. Croyez que j'en ressens le prix.

Rouennais aussi, comme tel hautain, mon premier mouvement, lorsqu'on m'a parlé de cette réception, a été d'en décliner la faveur. Je revoyais, par la pensée, un autre jour, ce matin de décembre d'il y a vingt-cinq ans où je quittais Rouen, vaincu dans l'entreprise que j'y avais tentée, et poursuivie pendant huit années d'ingrat labeur. Trois amis m'accompagnaient à la gare, trois amis et ma mère. Je l'ai vue s'éloigner, courageuse, dans ses vêtements éternels de deuil. Elle perdait le seul fils qui fût resté auprès d'elle et deux petits-enfants. Je ne puis estimer heureux un succès dont la condition fut cette peine.

(8) Charles Nicolle prit tout simplement le tramway Belvédère-rue de Rome sans le moindre accompagnement policier. Il toucha le « gros » mandat à la Trésorerie Générale et il en déposa le montant (100.000 F) à sa banque de l'avenue de France.

Je reconnais mon erreur. J'avais rêvé l'œuvre impossible de créer à Rouen, à cette époque, un Centre d'études médicales et de recherches de laboratoire. J'apportais ce que mes maîtres m'avaient appris. ma bonne volonté et beaucoup d'inexpérience. Un instant le destin parut séduit.

C'était au temps où la découverte du sérum antidiphtérique remuait les plus indifférentes consciences. Une maladie si grave, le souci mortel des mères, la diphtérie, le croup allait être vaincu. Tout paraissait possible à une science qui remportait une telle victoire. Il fallait l'aider. De toutes parts, les bourses s'ouvrirent. Rappellerai-je ici le rôle de la Presse et le nom de Léon Brière ? Les souscriptions de Rouen, du département allaient au petit laboratoire de l'École de Médecine. Le Conseil général, le Conseil municipal de Rouen votèrent des subventions. On loua un immeuble, on créa un Conseil d'administration ; je bâtis des projets ; et ce fut tout. Ce provisoire dure encore.

C'est en vain que je m'acharnai. En vain, j'instituai un enseignement que de nombreux confrères, des professeurs, des industriels, nos étudiants, des médecins étrangers suivirent. Je ne formai, à la vérité, qu'un élève, moi-même. Le temps me fut profitable. C'est pourquoi je n'en conserve nul regret.

Bien loin, je garde une vivante reconnaissance à ceux qui dirigeaient le Laboratoire de bactériologie, fondé par eux, et qui se retirèrent devant moi. Je vous remercie Robert Leudet, François Hue. Il eût fallu, pour assurer l'œuvre que nous rêvions, plus que notre désintéressement et mes efforts. Il eût fallu les conditions que Calmette rencontrait alors dans le Nord. Il eût fallu que ne fut pas mort Louis Dumesnil.

Mais ceci est passé. Si j'en ai parlé, c'est que j'estime qu'il serait fâcheux de le prolonger par un avenir tout pareil. Est-ce qu'une cité comme Rouen, illustre, puissante par l'activité de ses enfants, riche de leurs talents industriels et de fortunes amassées, la métropole d'une si grande province, l'une des premières villes de France, est-ce que Rouen ne se devrait pas d'être en même temps une capitale du travail de l'esprit ?

Jadis, nos ancêtres élevaient ces monuments dont jalousement nous sommes fiers et qui font partie de nos âmes, même exilées, comme tout ce que nos yeux d'enfant ont vu. Les monuments, en ce siècle, ce sont les laboratoires, les foyers d'instruction, de découvertes. Les Rouennais peuvent-ils continuer de s'enorgueillir du génie de leurs ancêtres, sans rien y ajouter ?

Pourtant, Rouen n'est pas devenu stérile. Notre ville produit, sans repos, des hommes d'intelligence, d'action, de bonne volonté. Allez-vous laisser ces forces se consumer dans l'obscurité mesquine

ou bien chercher ailleurs leur emploi, s'éloigner ? Quelle richesse pour Rouen si elle savait conserver, installer, utiliser chez elle les intelligences qu'elle forme.

Un fils n'aime point de se donner l'apparence de faire la leçon à sa mère. Peut-être ai-je trop donné raison à l'apparence. C'est que nul médecin ne peut avoir les richesses en matériel dont disposent ceux qui pourraient en tirer des bienfaits pour votre cité et pour tous les hommes.

C'est aussi ce que je dois à ma ville natale. On n'est pas impunément de la ville sage entre toutes, où naquit Corneille et où travailla Flaubert.

Ce n'est plus qu'un enfant de Rouen, un enfant reconnaissant qui vous parle. Ce que vous voulez bien honorer en moi aujourd'hui est l'œuvre de ceux qui m'ont formé.

Le premier ouvrier, le meilleur, est mon père. Nul homme mieux que lui ne s'est sacrifié pour l'avenir spirituel de ses enfants. Il a voulu pour eux le destin qui fut le leur ; il l'a préparé ; il l'a fait. S'il n'a pas connu le résultat de ses efforts, je suis sûr que la foi qu'il avait dans ses fils, surtout l'aîné, était si forte, si assurée, qu'il a touché ce résultat par avance.

J'eus eu, devant moi, l'exemple de cet aîné, Maurice Nicolle, esprit créateur, intelligence merveilleuse, puits de savoir, cœur désintéressé. Si le sort, à vos yeux, me fait passer avant lui, c'est que le sort a ses injustices. Pour moi, je ne démentirai pas l'ordre que l'âge a mis entre nous, je suis le second des deux Nicolle.

Je rends grâce à mes maîtres du Lycée Corneille, à tous, sans cependant oublier que ceux auxquels je dois le meilleur de ce que j'ai retenu furent Lecaplain et Provotelle. Je n'oublie pas mes camarades. Le plus constant, l'inséparable de ces années fut votre prédécesseur, Monsieur le Maire, Lucien Valin. Qui pèsera ce que nous devons à nos compagnons d'enfance et ce dont je lui suis redevable, ainsi qu'à vous, mes amis toujours vivants, Albert Dupré, Albert Gascard, Édouard Delabarre, Jules Turpin. Je ne puis vous nommer tous.

Dans une même reconnaissance, je confonds mes maîtres, mes camarades, mes collègues de l'École de Médecine et des Hôpitaux de Rouen. J'ai été l'élève, dans les cliniques, de Paul Olivier, d'Émile Leudet, de Dumesnil ; dans les laboratoires, de Pétel et de Cerné. Paris m'a donné d'excellents maîtres. Aucun d'eux ne m'a fait oublier les mérites et la conscience de ceux que je viens de nommer.

J'avais retrouvé des amis avec qui je me promettais de travailler toute notre existence, Albert Martin, André Halipré, Pierre

Derocque, Paul Petit, René Hélot. En dépit des peines mutuelles de notre séparation, vous avez compris, mes amis, que j'eus raison de m'éloigner.

Je rends grâce à tous ceux qui m'ont encouragé, aidé ici, à ceux qui ont cru en moi, qui m'ont regretté (qui sait ? peut-être en est-il d'obstinés qui me regrettent encore un peu), à ceux qui m'ont préparé cet accueil, à vous Monsieur le Maire, qui personifiez noblement une ville courageuse, à vous Monsieur Guerbet, aux représentants des Académies, des Sociétés Savantes, des Lycées, à vous aussi, mon cher Lebailly, que j'ai eu la joie trop courte d'avoir auprès de moi à Tunis et qui réalisez, à Caen, avec des moyens encore trop faibles, ce que je souhaite qui soit fait à Rouen. Messieurs, je vous remercie tous.

Monsieur le Maire, mes chers concitoyens. je chercherais en vain à vous revaloir la faveur que vous venez de me faire. Je puis m'y essayer pourtant.

De tout temps, à la suite des guerres, un mal épidémique, le plus grave, se déchaînait, compagnon inévitable de toutes les détresses et des misères collectives. Si la découverte de l'agent de propagation du typhus n'avait pas été faite avant la guerre dernière, si l'on n'avait pas su éviter l'importation des germes du typhus par les contingents venus de tant de pays miséreux où la maladie règne, ce n'est pas par une victoire sanglante que les hostilités eussent cessé. C'est au milieu d'une catastrophe la plus effroyable de l'histoire que Français, Alliés, nos frères ennemis et neutres, soldats, population civile, le monde entier contaminé se serait effondré. Il se fut passé partout ce qu'on vit en Russie et qui fut pire que la guerre civile, la mort du dixième des humains.

J'offre à ma ville natale le meilleur des avantages que la destinée m'a apportée. Qu'il soit dit que si les luttes homicides ont fait périr des millions d'existences, Rouen, un souffle de Rouen en a sauvé plus encore.

A présent, laissez-moi rejoindre l'Afrique où ma tâche n'est point achevée. Il est là-bas des Rouennais, des Normands des confins de notre ville. Il en est un illustre, le R.P. Delattre. Je compte parmi eux le plus fidèle de mes collaborateurs, Ernest Conseil. J'y ai perdu Alfred Conor et Gaston Catouillard, venus près de moi de Rouen, frères dans l'œuvre commune. Je dirai à ceux qui vivent que la vieille patrie normande n'est pas oubliée et que j'ai quitté Rouen avec un nouveau regret.

*LE PRIX NOBEL de physiologie ou médecine
attribué à Charles Nicolle pour l'année 1928.*

Le 26 octobre 1928, Charles Nicolle est informé que le Prix Nobel de physiologie ou médecine lui a été décerné la veille, en même temps que le philosophe Henri Bergson recevait le Prix Nobel de littérature.

Par suite de son mauvais état de santé, dû au surmenage de cette période, il n'assista pas à la cérémonie de la remise du prix suédois, qui eut lieu le 10 décembre de la même année.

C'est le ministre de France à Stockholm, M. Armand Bernard, qui prononça les remerciements en ces termes :

*Altesses royales, Excellences,
Monsieur le Président,
Messieurs les Membres de l'Académie suédoise,*

A leurs vifs regrets, M. Henri Bergson et le Dr Charles Nicolle ont été empêchés de venir remercier personnellement l'Académie suédoise pour la glorieuse distinction qui vient de couronner leur carrière.

Si riche que soit mon séjour ici en souvenirs impérissables, il n'en est pas un seul qui pourra rivaliser avec celui que me laissera cette journée, la plus belle, la plus radieuse de toute ma mission diplomatique.

Ministre de France, j'ai été aussi aujourd'hui, auprès de vous, l'ambassadeur extraordinaire de la philosophie et de la science françaises, j'ai représenté la pensée de mon pays auprès de la pensée suédoise et j'ai les mains chargées des lauriers que le Génie de la Suède a décerné au Génie de la France⁹.

(9) Sur Alfred Nobel et les prix Nobel, on trouvera des renseignements dans l'article de P. Nicolle, intitulé : « Réflexions sur les prix Nobel de physiologie ou médecine », paru dans *Histoire des Sciences Médicales*, n° 1, 1980, communication présentée le 15 décembre 1979 à la Société française d'histoire de la médecine.

Sur la correspondance échangée entre Charles Nicolle et diverses personnalités pastoriennes et scientifiques, le lecteur que cet événement intéresse est prié de se reporter au n° 2 (mars-avril) ou 3 (mai-juin 1980) du *Bulletin de la Société de Pathologie Exotique*, Masson, éditeur.

ARCANES ACADÉMIQUES

Élection de Charles Nicolle à l'Académie des Sciences

(Correspondant).

F.M. à C.N., Paris 11 février 1920.

(...) Je réponds à votre lettre du 2 février. Je voulais le faire plus tôt pour vous féliciter d'abord de votre élection comme membre correspondant de l'Académie des Sciences. Elle m'a fait grand plaisir.

Élection de Félix Mesnil comme membre titulaire de l'Académie des Sciences en décembre 1920.

Charles Nicolle lui adresse ses félicitations auxquelles il répond :

F.M. à C.N., Paris 20 décembre 1920.

(...) Maintenant, que je vous dise que j'ai été très touché de vos si affectueuses félicitations. Et quand on est arrivé au port, c'est encore les compliments d'amis comme vous qui font le plus plaisir.

J'ai la grande chance d'être le premier de ma génération à pouvoir revêtir l'habit vert (le symbole me suffit) et je suis un peu confus. Cela m'impose des devoirs envers la Maison et je compte bien les remplir.

M. Roux a été parfait dans cette campagne. M. Laveran a fait l'effort sérieux d'aller voter¹⁰.

F.M. à C.N., Paris 1^{er} février 1922.

(...) L'Institut [de France] est une maison très accueillante et où règne une grande courtoisie. Je compte bien que vous y monterez en grade et que, vous aussi, vous pourrez endosser l'habit vert. Il serait si indiqué de faire la place à un représentant de la science médicale de nos possessions d'Outre-Mer. Et votre nom est si facile à mettre en avant.

Attendons une vacance.

(10) M. Laveran ne sortait plus guère de chez lui en raison de son état de santé. Il est mort en 1922.

C.N. à F.M., Tunis 8 février 1922.

(...), je reçois avec grand plaisir vos lettres. Elles m'apportent toujours quelque chose qui manque à celles que je reçois du même milieu : le souci constant de me tenir au courant des personnes et des faits qui m'intéressent.

(...) Merci de votre bonne pensée concernant mon avancement en grade à l'Institut de France. Je n'ai plus d'ambition personnelle. Je serais seulement heureux de pouvoir aider, avec vous, à l'œuvre commune.

C.N. à F.M., Tunis 9 juin 1922.

(...) Vous me tenez au courant des événements de l'Institut de la rue Dutot [Institut Pasteur] et de celui du quai Conti [Institut de France] avec une grande amabilité qui me fait plaisir et dont je vous remercie. Vous êtes mon grand nouvelliste.

F.M. à C.N., Paris 14 octobre 1925.

(Il y a, enfin, une place libre). Mais il est bien entendu qu'en bon joueur, il ne faut pas compter sur le succès dès la première élection.

(Envoyez-moi d'urgence) la notice sur vos travaux.

C.N. à F.M., Jujuy (République Argentine) ¹¹, 13 novembre 1925.

(...) Évidemment, ce serait une belle chose et je vous remercie de songer si affectueusement à moi. Je préparerai, tout au moins, la notice dont vous me parlez, dans les cabines successives du Lutetia et du Plata. Vous me direz à Paris, au début de janvier, ce qu'il faudra exactement faire.

F.M. à C.N., Paris 8 juin 1926.

(Comme prévu, c'est Grignard ¹² qui a été élu), mais vous n'avez pas été trop mal servi. Je connais 7 de vos voix : Roux, d'Arsonval, Widal, Leclainche, Hadamard, Constantin et moi. J'ignore les trois autres. (Ne vous désespérez pas).

(11) Charles Nicolle était parti en mission (conférences et visites de laboratoires) en Argentine avec son jeune chef de laboratoire Charles-William Anderson.

(12) Victor Grignard, chimiste de grande valeur ; il avait découvert les composés organo-magnésiens utilisés dans les nombreuses synthèses organiques.

C.N. à F.M., Tunis 12 juin 1926.

(...) *Je m'attendais à ce résultat. Je vous remercie une fois encore de votre sollicitude et, puisque vous avez mon sort en mains, je le laisse dans des mains aussi bonnes.*

Mais les trois sœurs filandières, et principalement Atropos, celle qui coupe le fil des existences humaines, continuent leur inlassable travail : un membre non résident est mourant ou mort, M. Depéret¹³ ; aussitôt, grande agitation chez les Immortels non défunts de l'Académie des Sciences.

F.M. à C.N., Paris 15 octobre 1929.

Les Secrétaires perpétuels se sont entendus pour que votre élection ait lieu le 2 décembre. Rien d'un coup d'État ! car ces Messieurs soumettent leur décision à l'Assemblée elle-même.

Envoyez donc votre notice dans la quinzaine qui commence demain. Vous pourrez joindre, à une dizaine de membres, votre discours de Stockholm.

Les deux Secrétaires perpétuels sont très bien disposés. Émile Picard me l'a encore répété hier et c'est Lacroix qui s'est occupé de la date dès qu'il est rentré.

F.M. à C.N., Paris 18 novembre 1929.

Commission élue hier, dont je fais partie et qui se réunira lundi prochain. Picard, qui naturellement en est, est d'avis que vous devez être en première ligne et les trois autres ex-æquo en deuxième ligne.

Aucune difficulté de ce côté. Un des candidats, Sauvageon, fait campagne, allégeant qu'il a 68 ans et beaucoup de travail sur la planche, qu'il devrait abandonner s'il est mis à la retraite à 70 ans. Il cherche quelques voix. Il faut toujours veiller dans ce cas. Hier, Hadamard a voulu se faire son défenseur auprès de moi. Je l'ai envoyé promener, et Émile Borel¹⁴ en a fait autant.

(13) M. Depéret avait trouvé un gisement préhistorique à Glozel. Mais des faussaires avaient lancé sur le marché de faux objets soi-disant trouvés au même lieu. On avait donc discuté de l'authenticité du gisement. Mais M. Depéret reprit ses fouilles par un autre côté et il confirma qu'il s'agissait bien d'un véritable lieu préhistorique. (C.R. Acad. Sciences 31 oct. 1927).

(14) Émile Borel, mathématicien français, membre de l'Académie des Sciences. Ne pas confondre avec Amédée Borrel, directeur de l'Institut de Microbiologie de Strasbourg.

C.N. à F.M., Tunis 22 novembre 1929.

Merci pour l'amitié avec laquelle vous défendez ma candidature.

F.M. à C.N., Paris 26 novembre 1929.

J'ai fait quelques sondages auprès de confrères. Beaucoup voteront pour vous. Picard vous est favorable sans réticences.

En comité secret, j'ai lu le rapport de Roux et je l'ai fait suivre d'un complément. Aucune raison de n'être pas optimisme. Nous continuons à veiller.

(...) Je pense que Pierre (votre fils) pourra aller à l'Académie lundi (pour assister à l'élection de son père).

Le dit Pierre n'ayant pas été prévenu, n'a pu assister à l'élection du nouvel académicien.

C.N. à F.M., Tunis 2 décembre 1929.

Quel que soit le résultat de votre effort, je vous en ai la plus grande reconnaissance. Le titre que vous cherchez à m'obtenir est celui dont un Français peut être le plus fier. Ni moi, ni les miens, nous n'oublierons ce que vous faites pour moi.

F.M. à C.N., Paris 3 décembre 1929.

Le télégramme que je vous ai fait expédier hier, dès le résultat de votre élection proclamé, vous a mis au courant en gros. Je vais maintenant vous donner quelques détails.

Vous êtes passé au premier tour par 26 voix contre 14 à Sauvageon, 7 à Carmichel et 3 à Magnus de Sparre. Les opposants ont donné à plein, et de notre côté, il y a eu pas mal d'absents. Mauvaise saison pour les vieillards que nous sommes peu ou prou.

C.N. à F.M., Tunis 5 décembre 1929.

Merci encore du plus profond de mon cœur pour cette joie que vous me donnez, qui est votre œuvre et qui m'honore, à me juger désormais un des heureux de la terre.

F.M. à C.N., Paris 17 décembre 1929.

Je comptais vous écrire aujourd'hui pour vous demander de vos nouvelles. J'espère que votre cœur va se remettre au

rythme normal. Vous avez eu trop de bonnes émotions depuis trois ans !

Mais aussi, M. Mesnil le savait et il aurait pu ajouter, trop de mauvaises émotions : le souci constant d'assurer, en dépit d'une insuffisance en nombre et en qualité de son personnel, le fonctionnement régulier de tous les services de son Institut, en même temps que la continuation des recherches en cours ; un accident d'automobile, peu grave mais suivi d'une immobilisation douloureuse de plus d'un mois, d'où retards accumulés de ses travaux ; des crises quelquefois prolongées de tachycardie dues au surmenage de cette période, et surtout des difficultés de plus en plus sérieuses avec un membre de son personnel scientifique, qui ne prirent fin que par le départ précipité de celui-ci dès qu'il apprit que Charles Nicolle avait reçu le prix Nobel.

*Il ne vous reste plus rien à désirer et votre cœur n'aura plus à se fatiguer... à moins que l'Académie française... (Justement) « Le Temps » d'avant-hier parlait élogieusement de vos « Deux Larrons »*¹⁵.

C.N. à F.M., Tunis 23 décembre 1929.

Mon élection (qui vous appartient) m'a valu des adresses du Conseil Municipal et de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, du Grand Conseil de Tunisie. Enfin, on avait le projet de m'offrir une épée ; mais j'ai refusé. Ce sera sans doute un buste, celui de Maillard ; Rouen m'en a fait commander un autre. Il y a quelque ironie du sort à être, à la fois, loué et souffrant : leçon chrétienne !

A propos de l'amusante réflexion de Félix Mesnil sur une candidature éventuelle de son ami à l'Académie française, je crois pouvoir affirmer que Charles Nicolle n'y avait jamais songé. Il avait la passion de s'exprimer, c'est certain. L'incroyable abondance de ses lettres à ses nombreux amis de France le prouve. Il a publié en outre des romans, des nouvelles, des pièces de théâtre, et aussi des poèmes. C'était pour lui un moyen de se délasser de ses recherches scientifiques et cela lui permettait de donner libre cours à son imagination.

C'était aussi le moyen de lutter contre le très pénible isolement dans lequel le maintenaient sa surdité et l'absence de foyer

(15) Le dernier des sept romans de Charles Nicolle (Calmann-Lévy, 1929).

familial : ses enfants étaient à Paris pour leurs études et il avait demandé à sa femme de vivre avec eux. Il n'avait rien à lui reprocher. Disons simplement qu'il y avait entre eux une totale incompatibilité de caractère, dont ils ont souffert l'un et l'autre, et nous, leurs enfants, aussi.

*La Chaire de Médecine du Collège de France
(Chaire de Claude-Bernard)*

L'élection de Charles Nicolle à la Chaire de Médecine du Collège de France en 1931 fera l'objet d'un travail consacré aux relations épistolaires de Charles Nicolle avec Georges Duhamel (en préparation).

La correspondance transméditerranéenne échangée entre Charles Nicolle et Félix Mesnil est l'émouvant témoignage d'une longue et confiante amitié scientifique.

Dès son arrivée à Tunis, le premier tient régulièrement son ami au courant des résultats de ses recherches.

Le second, grâce à sa vaste érudition, lui fournit tous les renseignements bibliographiques nécessaires. Il y ajoute des conseils et des encouragements amicaux.

Dans plusieurs circonstances, Félix Mesnil prend l'initiative, soit seul, soit par l'intermédiaire du Patron (M. Roux) de mettre en route le mécanisme, dont il connaît bien les subtils rouages, nécessaire à l'obtention de récompenses (prix, titres académiques) pour « l'exilé » tunisien.

Mais une remarque s'impose, qui est un élément important pour la compréhension du caractère de Charles Nicolle : dans aucun cas, celui-ci ne formula la moindre demande. Il se contente de mettre en œuvre son inlassable activité et son intelligence. Pour lui, il fait sienne la maxime de Vauvenargues : « Le fruit du travail est le plus doux des plaisirs ».

C'est le principal. Les récompenses, quand elles viennent, sont acceptées avec reconnaissance. Mais, elles ne donnent pas le même sentiment de satisfaction.

GUSTAVE FLAUBERT ET SALAMMBÔ
GUSTAVE FLAUBERT ET SALAMMBÔ

Gustave Flaubert et Salammbô sur les chemins - égyptiens - de Carthage

par André RENAUDIN

(Séance publique du 1^{er} mars 1980)

CENT ans après la mort de Gustave Flaubert, en sa maison de Croisset le 8 mai 1880, il semble que tout ait été dit sur l'œuvre de l'illustre écrivain. Sauf, bien sûr, le jugement de notre propre postérité. Celui de la sienne l'ayant déjà projeté dans l'immortalité littéraire.

Toutefois, Flaubert eut deux publics. George Sand l'avait constaté, à l'époque, dans une lettre à « son troubadour » : un public pour *Madame Bovary*, un pour *Salammbô*.

Le « troubadour » avait cinquante-trois ans et sa correspondante soixante-dix. C'était en 1874.

Nous croyons la remarque toujours valable.

Qui ne connaît *Madame Bovary* chez les lettrés des cinq continents ?

Mais qui connaît encore *Salammbô*, roman qui reste ainsi à découvrir pour des générations de jeunes lecteurs, même à Rouen ?

C'est de *Salammbô* que nous parlerons plus volontiers, avec toute l'admiration vouée à cet ouvrage, point assez consacré à l'égal d'un grand chef-d'œuvre de la littérature française.

Mais l'espoir n'en est pas perdu.

AIMABLE REVANCHE D'UN BOURGEOIS DE ROUEN

Revenons de cinquante ans en arrière afin de déblayer l'amas des matériaux : en présentant un « Bourgeois de Rouen », lettré et flaubertiste de surcroît, le docteur René Hélot, otho-rhino à qui devait succéder l'un de ses fils, le docteur Paul Hélot, lettré lui aussi, et membre de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen dont il fut président.

Il n'avait pas suivi son père sur le chemin de Croisset. Celui-ci n'en connaissait pas moins le sentiment d'abomination professé par l'écrivain à l'encontre de notre docte Compagnie. Flaubert y trouvait prétexte supplémentaire à nourrir sa phobie du « Bourgeois », ce dernier défini, de manière sommaire et abrupte comme « gigantesquement assommant et pyramidale bête ». ce qui développait outrageusement la surface de base au détriment de la tête pointue.

Ce qui ne devait pas empêcher l'Académie d'avoir accueilli un membre de la famille Flaubert parmi ses élus : le Dr Achille-Cléophas Flaubert, chirurgien, son père. Ni de consacrer plus tard une étude à l'œuvre de l'écrivain (par Jules Félix — *Précis* 1879-1880, page 5). Ni même d'avoir souscrit depuis (*Précis* 1889-1890) à un monument élevé à la mémoire de Gustave Flaubert.

Ceci était du temps passé. Mais voilà que l'un des représentants les plus estimés d'une pareille classe sociale, le Dr René Hélot, alors âgé de cinquante-cinq ans, avait le front de réunir, à Croisset, ses amis, soit quinze adhérents à la société normande des Amis du Livre, avec M. Labrosse, directeur des Bibliothèques municipales de Rouen, et conservateur du Pavillon.

Le Dr René Hélot leur présentait, ce jour-là (onze mai 1930), un ouvrage de grande érudition dont il était l'auteur. En tirage de luxe limité à cent exemplaires : *Notes sur les vingt-huit lettres du voyage en Egypte de Gustave Flaubert*.

Le commentateur entamait son allocution par un rappel des détestations familiares de l'écrivain, et sans sourire en apparence, quoique d'une lèvre gourmande : « Le seul titre, disait-il, qui nous ait autorisé à annoter les lettres de Flaubert est celui de vieux bourgeois rouennais. Hénaurme ! eût crié le Maître ! », ajouta-t-il pour témoigner de sa dilection intérieure. Elle était partagée avec un égal sérieux par les quatorze autres bourgeois, ses compagnons, par le maître-imprimeur parisien Léon Pichon, et trois journalistes dont Gustave-René Nobécourt, devenu aujourd'hui, revanche su-

prême, secrétaire perpétuel pour la classe des Lettres de ladite Académie.

Au surplus, le Dr René Hélot (1875-1940) avait eu pour aïeul le Dr Jules Hélot (1814-1873), chirurgien des Hôpitaux de Rouen, élu à l'Académie en 1859. Et pour l'un de ses fils, comme nous l'avons dit, le Dr Paul Hélot (1901-1964), pareillement élu le 8 décembre 1945 et qui fut président de notre Compagnie.

Pour ne pas laisser celle-ci en posture de revanche malicieuse, apportons-lui le réconfort de Sainte-Beuve : « *La peur de ressembler à Monsieur Prudhomme, a écrit le grand critique, a fait commettre bien des excès...* ».

Combien, en effet, ont mis pour se distinguer, selon son expression pittoresque, « *leur habit à l'envers* ». Et les noms de se presser sous sa plume parmi lesquels... Gustave Flaubert¹.

Or, et c'est là où nous rejoignons mon propos, le Dr René Hélot consacrait son thème à l'influence du voyage en Egypte sur quelques œuvres du Maître de Croisset.

Entendons par là sur *Salammbô*, *La Tentation de saint Antoine* et *Hérodias*, soit à destination du deuxième public et quasi en opposition avec le premier. Ce dernier était intéressé plus particulièrement à l'aspect « réaliste » de l'École du même nom dont Gustave Flaubert était l'inspirateur. D'où un contre-courant nettement marqué au romantisme hyperbolique selon les uns, libérateur selon les autres, pour avoir pulvérisé la gangue des mots. Tel, plus tard, un Arthur Rimbaud (1854-1891) précurseur des surréalistes du xx^e siècle, ne serait-ce que pour ce vers prodigieux et tétanique du *Bateau ivre* :

...*J'ai rêvé la nuit verte aux neiges éblouies.*

Nous allons voir comment notre solitaire de Croisset rêva, à son tour, sa nuit verte d'Égypte pour la transposer dans la Carthage pas encore tunisienne. Loin des brumes laiteuses qui l'avaient jusqu'alors envahi et bercé dans son beau pays de Seine. Pour le lancer dans un univers nouveau à reflets d'or et de turquoises.

N'y a-t-il pas loin de « l'humble vérité » que devait revendiquer Maupassant ?

Cette vérité-là transcenda *Un cœur simple* comme elle le ferait pour *Madame Bovary*, ou pour *Sœur Philomène* des frères de Goncourt, thème abordé en 1934 par le même Dr René Hélot dans un autre ouvrage aussi précieux.

(1) Citation retrouvée par Jules Troubal dans *Les vignes folles* d'Albert Glatigny et rappelée par Georges Dubosc dans *Trois Normands*, p. 125.

Sous l'influence du positivisme avec Taine, le respect absolu de cette vérité-là, favorisera le caractère scientifique de l'observation. On en parviendra alors — indiquons-le d'un mot pour n'y plus revenir — à la formule du roman expérimental, avec Émile Zola, et son naturalisme. La peinture y mordra, à son tour, avec Courbet.

Cette ligne d'horizon étant suggérée, revenons à ce petit groupe de lettrés à qui le Dr René Hélot soufflait la référence de l'académicien français Louis Bertrand (1866-1941) sur la portée du voyage en Egypte. La voici : « Le voyage de Flaubert en Egypte fut certainement le fait capital de son existence. On pourrait même prétendre que l'œuvre tout entière de Flaubert s'est ressentie d'une façon plus ou moins lointaine de son séjour en Orient. ».

Le Dr René Hélot, beaucoup plus prudent, au cours des soixante pages de sa démonstration, était cependant affirmatif sur trois points :

1) Des modifications ont été apportées au texte de *La Tentation*. Ce texte établi en 1845 (avant le voyage) est déjà remanié en 1856 (après le voyage), le fut encore pour les besoins de l'édition définitive en 1872, imprimée deux ans après ;

2) *Salammbô* est écrit à l'aide des souvenirs de voyage en Egypte, la fille d'Hamilcar a des ressemblances avec Ruchiouk-Hânem, l'almée d'Esneh, et Mathô avec l'auteur ;

3) Dans *Hérodias* — l'un des *Trois Contes* — la danse de Salomé est inspirée des danses d'Hassan-Bilbesi, de Ruchiouk-Hânem et d'Azizeh.

LA DANSE DE SALOMÉ

Rien n'échappait à la vigilance du bon docteur. Il a consacré deux notices circonstanciées à l'épisode des danseuses (pages 227 et 229), à propos de la neuvième lettre, fin décembre 1849, et de la dix-septième du 12 mars 1850 — numérotage du Dr Hélot — dont le texte a été confronté et complété par les indications extraites des *Notes de voyage*².

Les unes et les autres sont importantes à nos yeux. Nullement pour rapporter une frasque de jeunesse mais par ce qu'elles permettent de saisir vingt-sept ans plus tard, le 28 janvier 1877, par leur utilisation dans *Hérodias* — le dernier des *Trois Contes* — quelle avait été l'évolution de l'écrivain dans sa fièvre de création. S'adressant à sa nièce, il lui confia quel était son tourment de la

(2) Tome I. Notamment pages 99, 129, 130, 154, 157, 159, 165, 166, 167.

journée : « Je suis malade de la peur que m'inspire la danse de Salomé ».

Tenant compte de l'exagération, n'est-ce pas, à titre rétrospectif, une drôle de maladie. Gustave Flaubert applique au personnage de Salomé les silhouettes du danseur et des danseuses observées en Egypte, signalées au vol dans les lettres et fixées avec soin au retour par reprises complémentaires dans les *Notes de voyage* publiées dans l'édition Conard. En effet, s'il s'agit de la même personne de l'auteur, il ne s'agit plus du même âge. Le voyageur avait vingt-huit ans. Quelques années auparavant, Maxime du Camp avait été impressionné par « ce grand garçon, avec une barbe blonde » (sans doute légère et fine) et qui portait « le chapeau sur l'oreille »³. D'autre part, une amie de la famille, Gertrude Collier, avait considéré le même jeune homme « en pleine adolescence, semblable à un jeune grec ».

On doit le situer fringant, voire « orgueilleux de sa beauté » (Hélot) et fumant avec excès. Jeune écrivain, n'ayant encore rien publié en librairie, et retenu par un immense amour pour sa mère, « pauvre vieille » comme il l'appelle, à qui il raconte tout. Ne se sait-il pas dépendant de sa permission, malgré un état de santé en apparence florissant. Les crises nerveuses du genre convulsionnaire lui ayant imposé, depuis octobre 1843, une sagesse élémentaire dans sa manière de vivre, il avait dû renoncer à préparer ses études de droit à Paris.

Voilà sans doute pourquoi il se montra incertain de lui-même, voulant, ne voulant pas, rêvant à Croisset depuis l'Egypte et y découvrant le nom de Bovary, « mangeant », selon son expression elliptique, les lettres reçues. « Restera ensuite à digérer », souligne-t-il le 5 janvier 1850⁴. Ne veut-il pas « s'empiffrer ». Et de couleurs encore. « Comme un âne s'emplit d'avoine ». Merci pour lui pour la comparaison (17 9bre 1849). Il prend grand soin cependant de rassurer sa mère sur la violence de ses fringales. De la part de deux pseudo-aventuriers, Maxime du Camp et lui, à pied d'œuvre, au loin...

*Nous allons doucement et sans nous fatiguer, vivant sobrement, couverts de flanelle des pieds à la tête, quoiqu'il fasse trente degrés de chaleur dans les appartements*⁵.

Ce qui le dépayse déjà par un contraste de climat entre Alexandrie et Croisset en septembre. Cela lui permet d'apercevoir l'Orient, à travers ou plutôt dans une grande lumière d'argent

(3) *Souvenirs littéraires*, Tome I, Hachette, 1822.

(4) Lettre à sa mère, *La Pléiade*, p. 556.

(5) Lettre à sa mère, 17 9bre 1849, *La Pléiade*, p. 529.

fondue sur la mer. Et de distinguer depuis l'avant du bateau le sérail d'Abbas Pacha comme un dôme noir sur le bleu de la mer.

La palette est encore fort nuancée dans des teintes douces. Il manifeste ainsi un regard marqué par la Normandie. Vers un sérail... Il y a de quoi, pour lui, échapper d'entrée de jeu avant l'accostage (en ce début de voyage) à l'influence lointaine de la chère maman de qui le gentil jeune fou prenait congé par lettre, dans un cri d'amour éperdu :

*Adieu, mille baisers, pauvre vieille. Je te serre à t'étouffer.
Ton fils qui t'aime.*

Madame mère aurait eu, sans cela, quelque motif d'alarme.

En effet, Bambek, confidente de Ruchiouk-Hânem, était venue « avec son mouton » inviter les voyageurs à rendre visite à sa maîtresse (page 239 Hélot).

C'était à l'aller, via Grèce et Turquie. Le rédacteur d'épîtres y pensait encore six mois plus tard, à Constantinople. En fait de souvenirs, ce ne fut pas, en apparence, Gustave qui en laissa à l'almée. Plutôt le contraire et de manière « indélébile », selon le Dr Hélot s'en remettant à un confrère, le Dr Félix Regnault, pour son étude médicale ⁶.

La chute des cheveux du futur troubadour aurait été un symptôme de la suite donnée à la rencontre.

Mais ce n'est pas notre objet.

Nous nous demandons pourquoi, vingt-sept ans plus tard, le vieil oncle s'était déclaré « malade de la peur » que lui inspirait la perspective d'avoir à décrire, non plus la danse de chacune des deux almées, mais la danse de Salomé..

Entre les danseuses professionnelles éduquées dès le jeune âge et la princesse Salomé, fille d'Hérodiade, il y avait la différence entre les interprètes d'un art chorégraphique, si voluptueux soit-il, et la séduction vipérine et ensorceleuse par provocation sensuelle dont la princesse doit faire preuve, vis-à-vis de son oncle et beau-père abusif, le tétrarque Hérode, pour arracher l'ordre d'exécution du prophète Jean-Baptiste.

Ne faut-il pas obtenir ainsi le caractère d'une incantation magique, à exprimer par des enlacements de bras et des coulis de corps sinueux ?

Or, Gustave Flaubert, parvenu à cinquante-six ans d'âge, se trouvait dans des dispositions toutes différentes de celles de sa jeunesse.

D'où la confrontation avec les attitudes observées chez cha-

(6) *Revue moderne de médecine et de chirurgie*, novembre 1927.

cun des trois interprètes : Hassan-el-Bilbesi, lequel « dansait mieux que les femmes » au Caire et les almées Ruchiouk-Hânem, à Esneh, et Azizeh à Assouan.

Il y avait, de leur part, recours à des lignes humaines. Nouvelles. Tellement différentes de toutes les verticales en usage que Flaubert dut y voir la représentation d'un alphabet mystérieux, au graphisme déconcertant. Même à distance. Malgré son étirement dans le temps entre la date du spectacle en direct et le moment de l'évocation vingt-sept ans plus tard. Jusqu'à en tirer la matière d'un art composite. Surprenant. De quoi tournebouler les idées de ses contemporains.

Pour le danseur Hassan-el-Bilbesi, *le grand effet de sa danse résultait de la gravité de la tête avec les mouvements lascifs du corps.*

Pour Azizeh, elle avait *des précipités de hanches toujours furieux et la figure toujours sérieuse*⁷.

Pour Ruchiouk-Hânem, les jambes passaient *l'une devant l'autre, la danseuse s'élevant tantôt sur un pied, tantôt sur un autre, un pied restant à terre, l'autre levé, le tout dans un saut léger.* Elle dansait devant une tasse de café placée par terre, puis tombant sur les genoux, elle continuait à danser du torse. Peu à peu, avait noté Flaubert, *la tête se baisse. On arrive jusqu'au bord de la tasse que l'on prend avec les dents et elle se relève vivement d'un grand bond*⁸.

Quatre attitudes, non plus des almées, mais, cette fois, de Salomé, en résultent :

1°) *Ses pieds passaient l'un devant l'autre au rythme de la flûte et d'une paire de crotales (cymbalettes de bronze) ;*

2°) *Elle se tordait la taille, balançait son ventre avec des ondulations de houle ;*

3°) *Sans fléchir les genoux, en écartant les jambes [elle] se courba si bien que son menton frôlait le plancher ;*

4°) *[Elle] se jeta sur les mains, les talons en l'air, parcourant ainsi l'estrade comme un grand scarabée.*

Parbleu, c'est l'attitude de Salomé, telle qu'elle a été fixée pour des siècles (et bien avant Flaubert) par les sculpteurs-ymagiers sur le tympan du petit portail gauche de la Cathédrale de Rouen. A ceci près que, depuis, le sujet a perdu un de ses avant-bras. Mais cela ne retire rien à l'audace de la marche sur ce seul avant-bras et... deux mains.

(7) *Notes de voyage*, Tome I.

(8) *Ibidem.*

Pour sa part, Flaubert avait observé⁹ à propos de la danse d'Azizeh :

Son col glisse sur les vertèbres d'arrière en avant, et le plus souvent de côté, de manière à croire que la tête va tomber.

La tête, c'est celle de la danseuse. Ce n'était qu'une impression, causée et voulue de même.

Cependant, attelé à la rédaction d'*Hérodiades*, l'écrivain avait eu un petit frémissement qu'il nous traduit ainsi :

Cela fait un effet de décapitement.

Un effet ? Une apparence ? Genre de celle que produit un prestidigitateur présentant son numéro de décapité vivant ?

On retient le mot « décapitement ». Il a été utilisé par le voyageur. Il ne croyait pas forcément à la réalité de la chose. Mais il s'en défiait, probablement d'instinct.

Décapitement n'est pas le vrai mot. Les dictionnaires ne lui donnent pas droit d'asile. Ce mot est bâtard. Il cherche à se cacher derrière l'autre tant ce dernier représente de sang et de mort. Nous présumons que le jeune Flaubert l'eut en horreur. Il préféra s'en tenir aux images plus gracieuses mais lascives des deux almées aux corps onduleux de serpents.

Ainsi c'est le souvenir qu'il en avait gardé.

Or, il était obligé de superposer les attitudes d'Hérodiades, de Salomé, du prophète Jean-Baptiste, de les assembler à la manière dont la légende évoque la cruauté de ce supplice odieux. Par exemple en concentrant l'attention non plus sur la danseuse mais sur la partie droite du tympan où le bourreau élève la lame légèrement courbe de son glaive au-dessus du cou du prophète.

Plus question alors pour l'homme de cinquante-six ans de détourner le cours de ses pensées. Le sujet principal prenait une signification dramatique. Horrible. De quoi, sinon rendre malade celui qui l'évoquait, au moins d'en être ému.

A la date du 4 janvier 1863, le *Journal des Goncourt*¹⁰ recueille cette confidence sur Flaubert enfant. Sa capacité d'attention était « intense » : « Il était tellement enfoncé dans ses lectures qu'il lui arriva de choir à terre. Un jour, ne s'était-il pas coupé le nez en tombant contre une vitre de la Bibliothèque ».

On retient le mécanisme complet de la création venant en superposition de l'entassement documentaire.

La sensibilité ajoutant à la valeur de la connaissance des

(9) *Notes de voyages*, ibidem, p. 165.

(10) *Mémoires de la vie littéraire*, 2^e volume, Bibliothèque Charpentier, 1891.

choses. Aussi l'écrivain subissait-il un phénomène de transmutation intellectuel.

Grattons (en pensée) la moulure du tympan et nous trouvons Salomé en découvrant la barbarie du supplice.

Grattons l'histoire et découvrons l'empreinte de la souffrance humaine.

Grattons les notations du voyage en Egypte et nous retrouvons la légende. Avec l'exemple de la passion cruelle dépassant le refoulement de la luxure.

Gustave Flaubert se disait « malade » de la peur d'avoir à exprimer les noirceurs psychologiques d'une danse. Comme il déclara plus tard que *Madame Bovary*, c'était lui, *Salomé*, c'était lui. *Jean-Baptiste*, c'était encore lui. Avec la tête en moins. Servie sur un plateau.

Il y avait en effet de quoi en être « malade ».

Mettez-vous à sa place.

Gustave Flaubert laissait apparaître, cette fois, l'une de ses qualités maîtresses : la sincérité émotive.

Il devait en confier l'écho, au cours de la rédaction de *Salammbô*, à son camarade Ernest Feydeau (futur père du vaudevilliste), celui-là même qu'il appelait, de manière bourrue, « vieux vésicatoire, distillateur d'impuretés » :

*Tu n'imagines pas quel fardeau c'est à porter que toute cette masse de charogneries et d'horreurs. J'en ai des fatigues réelles dans les muscles. Pense un peu vouloir ressusciter tout une civilisation sur laquelle on n'a rien*¹¹.

Nous ne le lui faisons pas dire à l'issue de travaux gigantesques dans les alluvions desquelles ont coulé pêle-mêle les traces humaines de *Salammbô* comme de *Salomé*. Et Carthage en toile de fond. Comme la puissance de Rome, avant le Christianisme.

LES SOUBASSEMENTS DE CARTHAGE

Poursuivons notre recherche sur le travail du grand écrivain en examinant deux documents : l'un de décembre 1862, le second de janvier 1863. Tous deux consacrés à *Salammbô*, après la publication du roman. Flaubert est dans la maturité de la quarantaine. Il est connu, apprécié, estimé, discuté depuis *Madame Bovary*

(11) Lettre de 1872 appartenant à un lot dispersé à Paris par M. Georges Andrieux : 50 lettres datées de 1857 à 1873.

(1856-1857). Il a mis en chantier *L'Éducation sentimentale* dont Théophile Gautier écrira plus tard : « Tout le roman moderne en est sorti ».

Salammbô paru, le romantisme passe pour mort. Mais contrairement à *Madame Bovary*, *Salammbô* ne représente plus exactement la formule de « l'humble vérité » dans la vie quotidienne.

Les deux documents sont deux longues lettres de Flaubert. L'une à Sainte-Beuve en réponse à la critique de celui-ci, publiée en trois articles¹². La seconde à un historien spécialiste de l'Antiquité, collaborateur allemand de *La Revue contemporaine*, M. Froehner. Gustave Flaubert y répondit par un article virulent dans *L'Opinion nationale* du 24 janvier 1863.

Flaubert est dans les meilleurs termes avec Sainte-Beuve. Il lui répond cependant (et ceci nous intéresse) pour défendre « le caractère plausible » — c'est déjà un aveu — de sa version sur l'écrasement des Mercenaires par les Carthaginois, grand chapitre d'histoire dont l'immense vénération amoureuse de Mathô pour *Salammbô* oriente et étoffe la trame.

Au contraire, notre auteur a été piqué au vif par les remarques de Froehner. Parce que celui-ci avait « mis en doute » — retenez le terme — la sincérité des études préalables.

L'une et l'autre réponse sont révélatrices des méthodes de travail du solitaire de Croisset.

Il dit à Sainte-Beuve :

A chaque minute, vous vous étonnez. Je n'y peux rien cependant.

A Froehner, il dit n'avoir nulle prétention (comme nous-même) à l'archéologie :

J'en sais assez, Monsieur, pour oser dire que vous errez complètement d'un bout à l'autre de votre travail, tout le long de vos dix-huit pages, à chaque paragraphe et à chaque ligne.

Nous retenons surtout que l'écrivain a été égratigné par l'expression d'un « doute » sur la valeur de sa documentation.

Nous savons par l'exemple, d'ailleurs postérieur de Salomé, que c'était un élément fondamental de son travail.

D'abord, qui est *Salammbô* ?

C'est la fille d'Hamilcar Barca, suffète, c'est-à-dire presque roi de la République de Carthage.

(12) Cf. *Nouveaux lundis*, Tome IV, page 31.

Elle vit dans un palais. Vierge sacrée dont les petites chevilles sont reliées symboliquement par une chaînette d'or. Elle a grandi dans « les abstinences », surveillée par les prêtres de la déesse Tanit notamment. Elle est pure, « toujours entourée de choses exquisés ». Le corps saturé de parfums. Elle est réservée par son père pour quelque alliance utile à sa politique. L'âme « pleine de prières », elle vit isolée parmi les serviteurs. Mais « une influence est descendue de la lune sur elle ».

*Quand l'astre allait en diminuant, Salammbô s'affaiblissait.
Languissante toute la journée, elle se ranimait.
Pendant une éclipse, elle avait failli mourir.*

Le cœur de la jeune fille est triste. Elle « attend quelque chose de quelqu'un ».

Il s'exhale du fond de mon être comme de chaudes bouffées, plus lourdes que les vapeurs d'un volcan. Des voix m'appellent... et puis quelque chose de suave, coulant de mon front jusqu'à mes pieds, passe dans ma chair. C'est une caresse qui m'enveloppe, et je me sens écrasée comme si un Dieu s'étendait sur moi.

Qui attend-elle de manière confuse ? Mathô, l'aventurier, l'ancien esclave devenu chef des Mercenaires, Mathô « dont la sueur coule sur la poitrine entre ses muscles carrés ».

Mathô ou Narr'Havas, roi de Numidie, court, vif. Pourvu d'une barbe de menton, drue et ferme.

Cependant le premier accomplira pour elle un exploit exaltant et magnifique en s'introduisant, au long de l'aqueduc dans la ville qu'il assiège pour se rendre auprès de la jeune fille et dérober le voile sacré de la déesse, le zaimph dont la possession assure la victoire.

Sainte-Beuve avait eu l'idée d'une comparaison entre ce personnage de jeune fille et celui dépeint par Chateaubriand dans ses *Martyrs*.

Qu'avait dit là le cher Maître ?

Le système de Chateaubriand me semble diamétralement opposé au mien. Il partait d'un point de vue tout idéal : il rêvait de martyrs typiques (souligné dans le texte). Moi j'ai voulu fixer un mirage en appliquant à l'Antiquité les procédés du roman moderne.

Puis :

Madame Bovary est agitée par des passions multiples. Salammbô au contraire demeure clouée par l'idée fixe. C'est une maniaque, une espèce de Sainte-Thérèse. N'importe, je ne suis pas sûr de sa réalité.

Quel nouvel aveu dans l'élan d'une magnifique sincérité ! Enregistrons-le de nouveau, en observant, pour le principe, qu'il s'agit non pas de sainte Thérèse de Lisieux, décédée en 1897, mais de sainte Thérèse d'Avila, décédée en l'an 1582, après avoir réformé l'Ordre des Carmélites.

Suivent vingt confirmations dans la lettre avec références à l'appui :

- sur le lait de chienne, remède à la lèpre...
- sur Mathô qui rôde comme un fou autour de Carthage, parce que, en Afrique, nous dit Flaubert, « l'amour, c'est du feu, du vitriol »...
- sur les muselières que portaient les esclaves au moulin pour les empêcher de manger la farine...
- sur les citations de la Bible...
- sur l'enfance fabuleuse d'Hannibal, jeune fils d'Hamilcar...
- sur l'idée du conseil de Carthage...
- sur les poignards apportés dans les manches des vêtements...

Et si Aristote l'a contesté, fulmine Flaubert, c'est que le fait n'était pas de son époque, et de plus de quatre-vingts ans encore.

Le même Aristote n'avait jamais non plus vu à Carthage d'émeute, ni de tyran ? Était-ce possible, re-fulmine Flaubert, était-ce possible d'oublier alors trois conspirations, l'an 530, l'an 337 et l'an 307 avant notre ère ?

J'en passe.

Sans omettre la chicane sur les 11.396 hommes de l'armée :

C'est le total de l'addition, gouaille-t-il, tout bonnement et non un chiffre jeté au hasard pour produire un effet de précision.

Etc., etc., en citant Hendreich pour sa *Carthage* publiée en 1664. Diodore, Silius Italicus, Eusèbe, voire saint Augustin, rien que pour les immolations d'enfants. De nos jours, Bokassa n'avait rien inventé...

Voilà, en gros, pour Sainte-Beuve. A cheval sur la science historique et sur la littérature. Quant au document Frœhner, il s'agit d'une réfutation en règle. Point par point. On en prend conscience avec l'étonnement d'une révélation sur l'ampleur des connaissances rassemblées par l'écrivain dès avant le voyage en Orient.

Flaubert se montre, tout à coup, d'une érudition « rafraîchissante » — c'est son mot — à laquelle personne ne s'attendait. Et le professeur allemand moins que les autres.

Vous me blâmez de n'avoir consulté ni Falbe, ni Dureau de la Malle... Mille pardons, je les ai lus, plus souvent que vous peut-être.

Flaubert cite, là aussi, à peu près vingt-cinq références précises avec Appien, Pline, Procope, Gesenius et « les religions de la Grèce antique » par Maury, Plaute, Polybe, bien sûr, Corippus, Tertullien, Pausanias, Élien, Hippocrate, et rien que pour la chaînette des chevilles le *Cantique des Cantiques*. Arrêtons-nous. La profusion est décisive. Telle fut la réponse circonstanciée aux « carthachinoiseries » dont le critique de *La Revue contemporaine* s'était si fort égayé :

Plaisanterie excellente, bien qu'elle ne soit pas de vous, avait souligné Flaubert, et que vous avez ramassée au commencement du mois dernier dans un petit journal. Vous voyez, Monsieur, que si vous ignorez parfois mes auteurs, je sais les vôtres.

Et ainsi de suite, de la même veine, Flaubert rétablit le texte de citations tronquées, ou reproduites « à faux ». Exemple pour les gardes de la Légion. Ils ne portaient pas au milieu du front une corne d'argent pour ressembler à des rhinocéros. C'était de leurs chevaux qu'il s'agissait.

Ce qui permet à l'écrivain de relever une plaisanterie, assez lourde il est vrai, « sur l'ellébore que l'on devrait bien cultiver à Charenton » :

Mais, comme vous le dites vous-même, réplique-t-il, l'esprit le plus pénétrant ne saurait suppléer au défaut des connaissances acquises..

Au reste, Gustave Flaubert se fait tout petit en déclarant, en parfaite mauvaise foi, ignorer le grec (qu'il traduisait) et le latin (qu'il lisait dans le texte).

Et je ne me vante pas, ajoutait-il, de savoir le français...

Il y eut une réplique de l'intéressé dans *L'Opinion nationale* du 27 janvier 1863 et un rajout de Gustave Flaubert prenant acte de n'avoir reçu aucune réponse valable sur vingt points précis qu'il énumère. Autant par exemple sur « les lions crucifiés » que sur les « escarboucles de lynx », comme sur le jasper et le jade, les robes lydiennes et la pose fantastique de la momie égyptienne. Celle-ci n'avait pas, en effet, les « pieds verts » mais blancs. Ce qui paraît plus sérieux. C'était d'ailleurs celle dont avait parlé Théophile Gautier dans son *Roman de la momie*.

L'écrivain français terminait d'ailleurs par un détail qui nous intéresse au plus haut point en nous permettant d'apprécier

son degré de haute conscience dans la teneur de sa documentation :

Enfin, dit-il en parlant du magister, puisqu'il se mêle de ma biographie, comme si je m'inquiétais de la sienne, en affirmant, par deux fois, il le sait, que j'ai été six ans à écrire Salammbô, je lui avouerai que je ne suis pas bien sûr d'avoir jamais été à Carthage.

Six années, version Froehner. Soit depuis 1856, année de *Madame Bovary*. Mais bien auparavant, on l'a vu. La durée du voyage en Orient avait été répartie, à elle seule, sur les deux années 1848 (octobre) et 1850. Rien que le retour par l'Égypte a nécessité six mois : dix semaines passées à Alexandrie et au Caire, quarante jours pour la montée du Nil et deux mois pour la descente¹³.

Or Gustave Flaubert a superposé ses connaissances vécues avec celles qu'il avait acquises par la lecture et par l'étude des ouvrages recelés, ou non, par ses bibliothèques de Croisset. Rien que pour *La Tentation*, cent-trente, selon le Dr René Hélot. Bien davantage selon Georges Dubosc dont on lira avec profit à cet égard le chapitre spécial de ses *Trois Normands*¹⁴. Dubosc énumère près d'une centaine d'auteurs dont la plupart en nombreux volumes : trente-huit tomes rien que pour Chateaubriand et quatre-vingt trois pour la seule *Biographie universelle*.

J'ai, a-t-il dit, une indigestion de bouquins. Je rote de l'in-folio.

En un seul mois, rapporte Georges Dubosc, de mars 1856 (entre *Bovary* et *Salammbô*) il a lu cinquante-trois ouvrages. Reconnaisant pour *Salammbô* en avoir annoté plus de cinquante-huit. Dont quelques-uns sont en vingt volumes.

Donc, un travail souterrain considérable auquel l'écrivain ajouta la couleur locale récoltée dans les féeries de l'Orient. Sans en être pour autant toujours satisfait. En décembre 1857, travaillant sur les premiers chapitres, il éprouva le besoin de vérifier sur place la véracité des documents. On peut imaginer quel ordre de questions il pouvait se poser. Quel était, par exemple, l'emplacement exact de Carthage dans son isthme par rapport à la future Tunis ? Quel était l'appareil architectonique des murailles ? Quelles étaient les limites de Cothôn, le port militaire ? La flotte ne compta-t-elle pas autour de son rocher jusqu'à trois cent cinquante galères à cinq rangs de rames avec cent mille matelots et quarante mille combattants, après la conquête romaine.

(13) HÉLOT, page 201.

(14) Pages 153 à 165, Rouen, Édition Defontaine, août 1917.

Il ne suffisait plus à l'écrivain de savoir, par exemple, s'il y avait bien eu des stèles d'émeraudes à l'entrée du Temple, mais à quel emplacement se trouvait l'édifice.

Il décida d'aller vérifier sur les ruines de l'ancienne métropole et s'y rendit tout exprès en avril 1858.

Je n'ai point fait une Carthage fantastique, devait-il ainsi répondre à Sainte-Beuve. Et même, par avance, au romancier belge A. t'Serstevens¹⁵. Celui-ci avait tout simplement regretté qu'un écrivain de cette trempe « ait (je cite) perdu son temps à se farcir le crâne d'un tas de documents superflus ».

On n'est pas louis d'or... surtout à Croisset. Pour composer un roman dans un cadre historique tel que celui-ci dans la tradition montante de l'école réaliste n'était-ce pas néanmoins nécessaire ? Même si aux yeux de certains, ce n'était pas encore suffisant.

Il fallait bien savoir au moins donner à Carthage ce qui n'était pas à Rome. Avec des maisons enduites de bitume et des rues dallées. Savoir où étaient les Catacombes et à quelle distance exacte de l'Acropole, juchée sur sa colline. Comment le Temple d'Eschmoun se profilait par rapport à celui de Tanit. Dire de quelle profondeur étaient les fossés, de quelle hauteur les remparts de terre et comment se présentait ce mur haut de trente coudées (quinze mètres) en pierre de taille et à double étage. Avec des abris pour trois cents éléphants et d'autres pour quatre mille chevaux. Avec les entrepôts de matériels, caparaçons, entraves et nourritures en provisions d'orge, et harnachements. Avec des casernes pour vingt mille soldats et leurs armures de guerre dans les magasins.

Avec des tours dont le second étage était crénelé, pour n'avoir peur de rien. Ainsi qu'il convient à une métropole orgueilleuse placée sous un commandement militaire...

PERSONNAGES ET ACCESSOIRES

Il ne suffit pas de planter un décor, il y faut des personnages. Il ne suffit pas de mettre en place des personnages, il faut les animer, leur conférer le souffle de vie. Au moyen d'accessoires dits de création. Ils ressortent d'un esprit inventif sur le mode choisi de l'épopée historique.

Le commandant militaire c'est le suffète Amilcar ou Hamil-

(15) *Dépêche de Rouen*, 20 mars 1924.

car Barca, mâtant la révolte de ses propres troupes, mercenaires non encore payés, l'an 241 avant notre ère, après la première guerre punique. Le suffète est le père de Salammbô. Par le fait d'une situation cornélienne, il enverra ses Carthaginois mobilisés abattre dans le terrible défilé de la Hache les troupes de l'ancien esclave Mathô. Mathô, fou d'amour pour Salammbô et ravisseur du voile de Tanit, le zaimph dont la possession confère l'invincibilité. Sur fond de troupes, de foules, de combattants assiégés, de chefs politiques ou militaires.

On y voit apparaître Hannon, le navigateur chargé par Carthage de créer des colonies. C'était l'homme du périple. Il a existé. Spendius, le vieux Giscon apparaissant avec Narr Havas qui régnait sur la Numidie voisine, c'est-à-dire sur la partie nord de l'Afrique, la future Tunisie, avec la future Algérie pour une part.

Il fallait évoquer les laboureurs enchaînés par les chevilles, eux aussi, les ouvriers aux bras rouges, ceux des manufactures de pourpre, les bonnets verts des marins, les colliers de corail pour les pêcheurs, le filet-gibecière porté sur l'épaule par les chasseurs, et la populace en haillons que repoussaient et maintenaient à leur place des hommes coiffés comme des sphinx et munis de grands bâtons.

Certains personnages ont existé. Au romancier de leur assigner un rôle. Certains ont été inventés pour les besoins du récit, tel ce grand prêtre. Il est dans l'entourage de Salammbô. Il en remonterait au Iago tiré tout exprès de l'*Othello* de Shakespeare. Afin de pousser, sans en avoir l'air, la pure jeune fille à reconquérir la possession du voile sacré. Le salut de la République et de son père en dépendait.

Dis-moi, comment puis-je ?

Jamais tu ne consentiras.

Elle le suppliait. Il lui dit :

Il faut que tu ailles chez les Barbares reprendre le zaimph.

Et elle se rendit dans la tente de Mathô. Elle avait été parée en conséquence de sa mission :

L'intérieur des mains teint de lausonia ; du vermillon sur les joues ; de l'antimoine au bord des paupières ; les sourcils allongés avec un mélange de gomme, de musc, d'ébène, de pattes de mouches écrasées.

Pardonnez-moi, Mesdames, de révéler ce détail. Il vous fait horreur à titre rétrospectif, mais, qui sait, si vous aviez vécu en ce temps-là, si vous n'y auriez point consenti ?

Qui sait également si vous n'auriez pas accepté d'être ensser-

rées des chevilles aux hanches dans un « réseau de mailles étroites imitant les écailles d'un poisson ? ».

Flaubert tient à montrer quelle a été l'attraction charnelle de Mathô pour Salammbô au même titre que l'attraction confuse ressentie par celle-ci pour celui-là. Puis, plus tard :

Une zone toute bleue serrait sa taille, laissant voir ses deux seins par une échancrure en forme de croissant ; des pendeloques d'escarboucles en cachaient les pointes. Elle avait une coiffure faite avec des plumes de paon étoilées de pierreries ; un large manteau blanc comme de la neige retombait derrière elle et les coudes au corps, les genoux serrés avec des cercles de diamants en haut des bras, elle restait toute droite dans une attitude hiératique.

La seconde description est celle de la jeune fille au moment du triomphe final, après la reconquête du voile, après la défaite des Barbares pour le triomphe, à la romaine, d'Hamilcar. Mathô enchaîné est livré à la vindicte du peuple rassemblé (tel Samson). Simultanément, Salammbô est épousée par Narr Havas, roi des Numides.

Il a donc fallu à Flaubert susciter une double occasion de rencontre aux deux jeunes gens, d'une part à Mathô pour dérober le voile, d'autre part à Salammbô pour le reprendre.

D'où la double invention de l'auteur. D'une part avec le cheminement hasardeux de Mathô nuitamment dans Carthage jusqu'au palais par le moyen de l'aqueduc. D'autre part avec l'utilisation du voile de la déesse, le zaimph.

Deux accessoires, l'un de grande taille ; le second ayant affectivement existé dans l'antiquité. Ils montrent l'un et l'autre quels moyens ont été inventés pour charpenter l'action nécessaire. Salammbô, on le sait, étant frappée de mort subite au moment où Mathô est lui-même exécuté.

Salammbô avait alors le peuple à ses pieds. *Elle semblait, nous dit Flaubert, le génie même de Carthage et son âme corporifiée.* Carthage étant alors — et c'est la fin du livre — *comme convulsée dans le spasme d'une joie titanique et d'un espoir sans bornes.*

Là encore, à propos de l'aqueduc dont le chemin dangereux fut suivi par Mathô pour s'introduire dans Carthage, nous retrouvons l'influence du voyage en Egypte.

Le Dr René Hélot a constaté la mention d'une visite des deux jeunes voyageurs, le 22 décembre, au tombeau d'Ibrahim Pacha au Caire. « Nous longeons l'aqueduc qui porte les eaux à la citadelle », a consigné Flaubert, dans ses carnets. L'existence

de cet aqueduc du Pharaon n'a-t-elle pas, se demande le Dr Hélot, donné à l'écrivain « l'idée du chemin » à emprunter pour l'entrée nocturne du jeune chef dans Carthage assiégée.

Mais oui, bien sûr, devons-nous renchérir, après avoir lu la confirmation du fait dans la lettre à Sainte-Beuve, aveu de l'auteur :

Mon opinion est qu'il n'y avait point d'aqueduc à Carthage malgré les ruines actuelles de l'aqueduc. Aussi ai-je eu le soin de prévenir d'avance toutes les objections par une phrase hypocrite à l'adresse des archéologues. C'était une invention romaine alors nouvelle, a-t-il ajouté. L'aqueduc d'à présent a été refait sur l'ancien.

Puisqu'il était en veine de confiance, Flaubert s'est chargé, a-t-il précisé, d'avoir « faussé l'histoire » quant à la mort d'Hannon :

Il fut bien, il est vrai, crucifié par les Mercenaires, mais en Sardaigne. Le général crucifié à Tunis, en face de Spendius, s'appelait Hannibal. Mais quelle confusion cela eut fait pour le lecteur.

Flaubert eut bien raison. On connaissait trois Carthaginois de ce nom. Le second qui n'était point le fils d'Amilcar, lequel se suicida par le poison, Annibal dit l'ancien fut un amiral de la première guerre punique. Ses soldats, battus par les Romains, l'avaient mis en croix puis lapidé.

On voit par ce trait que l'auteur d'un roman historique ne pouvait écrire n'importe quoi. Même en inventant.

LE ZAIMPH A EXISTÉ. JE L'AI VU

Quant au voile sacré, il eut une existence. Ce ne fut pas cependant selon la version de l'écrivain.

« L'Histoire n'en a rien dit », avait nié Froehner. — J'en ai trouvé la description dans les traductions du rhéteur grec Athénée (XII-50, *Le Banquet des Sophistes* en quinze volumes), répliqua Flaubert faisant remonter la source à Denys l'ancien, son transport à Rome, son retour à Carthage, etc.

On a peine à croire cependant que le Zaimph de Denys l'ancien — bien que ce dernier ait été en personne le tyran de Syracuse, trois siècles et demi avant Jésus-Christ — ait pu rivaliser avec celui de Flaubert.

On aurait dit un nuage où étincelaient des étoiles ; des figures apparaissaient dans les profondeurs de ses plis : Eschmoun avec les Kabires, quelques-uns des monstres déjà vus,

les bêtes sacrées des Babyloniens, puis d'autres... Cela passait comme un manteau sous le visage de l'idole, et remontant étalé sur le mur, s'accrochait par les angles tout à la fois, bleuâtre comme la nuit, jaune comme l'aurore, pourpre comme le soleil, nombreux, diaphane, étincelant, léger.

Alors que dans le *Banquet des Sophistes*, il s'agit du manteau du Sybarithe Alcisthème et que, pour sa part, Aristote (384-322 avant J.-C.) y voyait « une belle robe de couleur pourpre sur quinze coudées d'étendue » (sept mètres).

On consultera à cet égard Georges Dubosc dans une notule publiée par le *Journal de Rouen* (1922-1923). D'après un spécialiste américain, M. Hamilton, Gustave Flaubert « y a ajouté des détails pittoresques qui semblent de son cru ».

C'est précisément ce que nous nous proposons de mettre en valeur au cours de ce travail de réflexion sur l'influence du voyage en Egypte dans l'œuvre de Gustave Flaubert.

Nous apprécions mieux ainsi l'aspect du chercheur scrupuleux. Nous proposons donc à son sujet l'emploi d'un néologisme, digne de lui : soit « documentateur ». La finale « ateur » ajoutant la manifestation d'une force potentielle active à l'idée déjà exprimée par le mot documentaliste. Celui ou celle-ci agissant dans un but de rassemblement.

Ceci posé, nous noterons brièvement quelle fut la double suite donnée à l'histoire du voile de Tanit. Voile considéré, cette fois, dans la réalité d'un état de chose, d'une existence. Même d'un travail d'art.

La première fut de courte durée, le temps d'un bal costumé. Et masqué. Sous le second Empire, au château des Tuileries, le 9 février 1863. Le couturier Worth avait confectionné une toilette originale et somptueuse sur un thème inspiré par la description de Flaubert. Ainsi décrit à l'époque : « Un long voile en grenadine noire, brodé, portant des roses, était semé de flammes. La tunique se terminait au dos par un dragon flamboyant ».

Ce fut la révélation du bal, révélation attribuée — bien à tort — le lendemain par la Presse à Mme de Castiglione. Celle-ci aussi peu flattée (à cause de sa propre toilette demeurée inaperçue) que la véritable élégante, dissimulée pareillement sous le masque, Mme Rimski-Korsakov, épouse d'un compositeur alors fort peu connu.

Tanit leur avait joué un tour de sa façon.

Un autre hommage fut plus émouvant. Il fut rendu par une brodeuse émérite, Mme Georges Rochegrosse, épouse d'un peintre connu, Georges Rochegrosse (Versailles 1859 - El-Biar 1938), auteur d'une peinture sur le thème d'Andromaque, envoi de l'État en

1884 au Musée de Rouen. Après le décès de sa femme, le peintre fit don du voile brodé à la Ville de Rouen. Le conservateur du Pavillon Flaubert, Georges A. Le Roy (alors directeur du laboratoire municipal de la Ville de Rouen) en fit les honneurs dans l'ancien « petit salon » de Croisset, devenu le Pavillon. Cet ouvrage de dame, entièrement déployé, prit place au plafond dans un vaste encadrement hermétique. Un chroniqueur de *La Dépêche de Rouen* — peut-être fut-ce Césaire Levillain — nota : « Le zaimph est un voile de grandes dimensions, d'un fin tissu de couleur sur lequel sont brodées, à la main, en couleurs rehaussées d'or, de gemmes, de pierreries, de perles, de plumes d'oiseau, de figures, les attributs et les symboles de la théogonie et cosmogonie carthaginoises ».

TRANSPOSITION D'UN MIRAGE

On a assisté par le menu à une transposition littéraire du formidable travail mené à bien par le grand romancier. *Salammbô* est publié dans la bibliothèque Charpentier sur 352 pages imprimées. Il est normal d'écrire que c'est l'aboutissement d'une bonne partie de son existence. Bien avant le voyage en Orient. Dès son retour, l'auteur n'a-t-il pas donné des « rehauts de couleur » au texte de *La Tentation*, cette « vieille toquade » comme l'appelait, sans aménité, Louis Bouilhet.

Il était de plus en plus évident, après les travaux de Louis Bertrand et les précisions apportées par le Dr René Hélot, que, durant ce voyage, le futur romancier se gorgerait de couleur locale.

C'est un tohu-bohu. Une ventrée, en a-t-il dit dans sa onzième lettre. Il a d'ailleurs toujours ressenti l'influence de ce périple. En février 1880, un peu plus de deux mois avant sa mort, dans une lettre à sa nièce, du 15 février, il déclare *être empoigné, depuis quinze jours, par l'envie de voir un palmier se détachant sur un ciel bleu et d'entendre claquer un bec de cigogne au haut d'un minaret.*

Cette persistance dans le temps après plus de trente années de sensations visuelles et auditives s'explique par le désir violent et passionné du jeune Gustave de connaître des pays de couleurs et de soleil. Il en attendait sans doute une évocation de cet univers en demi-teintes auquel il était astreint à Rouen, puis à Croisset en regardant pêcher les caluyaux.

Certes, il connaissait par les textes anciens ce monde de l'Antiquité. Il brûlait de le découvrir en impressions directes, de s'en imprégner. Il connaissait de même les dieux à tête d'épervier,

et aussi les pyramides. Rien ne valait la vision simple. Mais panoramique et sans autres limites que celles de l'horizon. En lisant de telles lettres on sent qu'il a exulté de plaisir, de joies, tel un jeune animal. N'est-il pas devenu en Egypte bon cavalier ? Il s'est modifié de tout au tout, *jusqu'à non plus un filet mais une barbe*¹⁶. *Une splendide barbe, insiste-t-il, qui m'a tour à tour fait prendre pour un pacha ou pour un bandit.*

Il s'enchantait du sentiment de cette transformation. Surtout par rapport à l'état de dépendance vis-à-vis de sa mère. Il s'était remis par exemple à fumer la pipe. Selon Maxime du Camp, il avait été « réduit en servitude » à Rouen : « Si on le voyait à Rouen, personne ne le reconnaîtrait ». Il connaît enfin par lui-même la différence des ciels entre ceux qui sont « mesurés » dans la vallée de la Seine majestueuse et l'exubérance chaude, multicolore et parfois fantastique de l'Orient.

Il se constituera une palette riche en tons vifs dans les ocres et les vermillons. Ce sera, plus tard, celle que les peintres-fauves adopteront, à partir de 1905.

Nourri d'abondance par la civilisation classique, il s'est doté d'un univers déjà différent de son univers natal. Combien d'artistes et de peintres ont éprouvé un tel besoin depuis le temps de la Renaissance. Ce fut, on le sait, l'apport des guerres d'Italie. Pour Flaubert ce sera la curiosité intense pour les guerres puniques dans le flamboiement des soleils d'Égypte. Transformant ceux de l'Orient pour changer la transparence humide des ciels assagis de Croisset.

Sans quoi, comment aurait-il évoqué pour ses lecteurs — avant l'immense développement de la photographie, et notamment de nos jours celle des couleurs — pour magnifier à la façon de Delacroix, tant de scènes barbares mais grandioses dans ce fameux défilé de la Hache, en bouchant les trous des cuirasses avec des omoplates d'animaux et en remplaçant les cothurnes d'airain par des sandales en chiffons.

On ne concevrait pas qu'il eût rêvé la présence des cent-quatre-vingt douze éléphants de Narr Havas au débarcadère du bateau de la Bouille, à la halte de Croisset.

Autrement comment aurait-il pu parvenir, malgré sa puissance de concentration, à la conception d'un Mathô accablé de chaleurs torrides, et jetant sa cuirasse étouffante pour « s'entourer d'une peau de lion », plus commode pour la bataille ?

Ça ne s'invente pas à Croisset, mais cela se comprend mieux sur place.

(16) Lettre VII, réf. Hélot.

Gustave Flaubert, chef de l'école réaliste, se devait de faire preuve d'un esprit d'observation appliqué à des éléments deux fois millénaires.

Dès 1864, Sully Prudhomme (1839-1907), pas encore de l'Académie française, ni Prix Nobel de Littérature, écrivait dans son *Journal intime*, à propos de Flaubert, que celui-ci se devait d'avoir vu ce qu'il décrivait.

Certes, il lui aurait fallu une double vue pour traverser les siècles. Il se l'est procurée en partie, pour ce qui concerne *La Tentation de saint Antoine*, *Salomé* et *Hérodiade* par évocation du voyage en Orient. « Le certificat d'authenticité nécessite la reconnaissance du fait signalé », avait noté Sully Prudhomme.

Le voyage en Egypte l'a permis dans le cadre du voyage en Orient, dans ses trois étapes de « choses vues » : notations et leur interprétation ultérieure après lents mûrissements et reconstitution d'images avec les yeux de l'âme.

Il en résulta la somptuosité d'un mirage pour les religions et les peuples disparus en mémoire desquels la Carthage de Gustave Flaubert est devenue le pendant de la ville de Troie dans *L'Illiade* du vieil Homère.

Nous le croyons avec un sentiment de profonde admiration pour tant de liens entrecroisés par un des génies de la Littérature française, aventuré avec profit dans les sables brûlants de l'Egypte.

Théophile Gautier ne le consacrait-il pas comme « un grand vaisseau du désert » ?

Et qui, après avoir été un « documentateur » à son profit, n'a pas été un imitateur.

Salammbô est bien la sienne. Il l'a inventée et marquée de sa griffe acérée en doublant la cinquième consonne de son nom. Les deux « m » ont été mis là, tout exprès pour faire prononcer « Salam-me-bô ». Par un enjambement qui prolonge la seconde syllabe, au lieu de l'étouffer, par le couperet d'un Salan.

L'épreuve du « gueuloir » était passée par là...

Les fleurs et les plantes dans l'œuvre de Gustave Flaubert

par Bernard BOULLARD

(Séance du 25 octobre 1980)

L'HUMEUR changeante de Flaubert ne s'est pas seulement manifestée à l'égard de ses contemporains, mais aussi à l'endroit de la nature. Pourtant, s'il lui arriva vers le milieu de sa vie de s'en proclamer distant, il ne rompit jamais réellement avec elle et s'y révéla très attaché aussi bien pendant toute son adolescence qu'au crépuscule de son existence.

Son grand-père avait réalisé un herbier — ou « Jardin sec » — en 1778, dédié à « son Très Cher Père » auquel il expliquait, en préambule, le sens et l'intérêt d'une telle réalisation. Hélas, les erreurs de détermination, les échantillons trop peu représentatifs, l'absence totale d'informations concernant les lieux et les dates de récoltes, ôtent tout intérêt scientifique à cet herbier réduit à sa seule valeur sentimentale. Nous doutons fort qu'il ait pu exercer la moindre influence heureuse sur le jeune Gustave, et pourtant au Collège de Rouen, celui-ci « ne consentait à briller qu'avec les maîtres qu'il estimait. Or il en fut ainsi avec le savant Pouchet, professeur d'histoire naturelle, qui lui attribua la première place en composition ». Flaubert ne manquera pas de le rappeler à Ernest Feydeau auquel il écrira : « ...J'ai eu un prix en botanique. Le sujet de la composition était l'histoire des champignons. J'avais couché, sur ce mets des Dieux, vingt-cinq pages tirées de Bomare qui excitèrent l'enthousiasme de mes professeurs, et j'obtins « la juste récompense » de mes labeurs assidus ».

Quelques mois plus tard, il achèvera *Rage et Impuissance* et l'amour de la nature y transparaîtra déjà : « Oh ! mourir ! ne

plus rien voir de cette terre, la nature, les champs, le ciel, les montagnes... ».

C'est avec un accent pathétique que le Pauvre de la *Danse des Morts* proclame son attachement à la nature : « Laisse-moi encore me réchauffer au soleil, me promener dans les prés, regarder la rosée au bout de chaque herbe, la fleur sur chaque arbre ; laisse-moi entendre... les feuilles qui s'agitent ; laisse-moi regarder, le matin, toute la vallée pleine de brouillard et qui semble ainsi, avec ses fleurs, ses bois, ses marguerites, ses émeraudes, un encensoir qui fume sur un autel garni de diamants... Laisse-moi la nature ; le pauvre n'a qu'elle, mais il l'aime comme une mère ».

Cette passion pour les animaux, les plantes, le ciel, l'eau, s'exprime pareillement dans les *Mémoires d'un Fou*, rédigés en pleine adolescence. Se penchant (déjà !) sur son (bref) passé, Gustave Flaubert avoue avoir aimé : « ...entendre les bois frémir et écouter la nature qui soupire dans les nuits » : « J'avais des extases devant un beau soleil ou une matinée de printemps, avec son brouillard blanc, ses arbres fleuris, ses marguerites et ses fleurs ».

Il évoque ailleurs, avec une délicate nostalgie, ses jeux d'enfant... « sur l'herbe au milieu des marguerites dans les prés, derrière la haie fleurie, le long de la vigne aux grappes dorées... sur la mousse brune et verte, sous les larges feuilles, les frais ombrages ; souvenirs calmes et riants comme un souvenir du premier âge, vous passez près de moi comme des roses flétries ». Et quel besoin le pousse à nous confier qu'au Collège, au cours des récréations : « ... pendant qu'on jouait, je me promenais le long du mur, marchant sur les feuilles tombées des tilleuls, pour m'amuser à entendre le bruit de mes pas qui les soulevaient et les poussaient ». Une autre fois, aux beaux jours : « ...j'ai passé tout l'après-midi couché sur le dos, dans un champ où il y avait des petites marguerites qui sortaient de l'herbe ; elles étaient jaunes, rouges, dans la verdure du pré, c'était un tapis de nuances infinies ». N'est-ce point d'ailleurs en se remémorant ces comportements personnels que Flaubert évoquera les agissements de Jules ? « ...au Collège, quand il se promenait seul à l'écart des autres, en rêvant, sur la lisière des bois ». N'écrira-t-il pas à Louis Bouilhet en 1855 : « Les feuilles tombent. Les allées sont, quand on y marche, pleines de bruits lamartiniens que j'aime extrêmement... » !

Au lendemain du baccalauréat s'offre le voyage en Corse dont le récit fourmille d'évocations botaniques, chères à Flaubert. Rentré en Normandie, ne nous confesse-t-il pas : « J'aime à me redire tous ces détails. Il me semble que nous tournons encore dans les chemins du maquis, que j'arrache encore en passant les

fruits rouges de l'arbousier et les petites fleurs blanches des myrtes ; nous allons sous des berceaux de verdure... tout est vert et frais ».

Avant même de venir résider à Croisset, la Seine retenait déjà fortement son attention : « Voilà l'été qui revient, c'est tout ce qu'il me faut, que la Seine soit chaude pour que je m'y baigne, que les fleurs sentent bon et que les arbres aient de l'ombre ». Assurément, à partir de 1844, Flaubert allait se rassasier du paysage qui s'offre à son regard à travers les vitres de Croisset. Il ne tardera pas à confier à Ernest Le Poittevin : « Tu me dis que tu deviens de plus en plus amoureux de la nature, moi, j'en deviens effréné. Je regarde quelquefois les animaux et même les arbres avec une tendresse qui va jusqu'à la sympathie ». Il écrira à Maxime Du Camp : « Oui... la campagne est belle, les arbres sont verts, les oiseaux chantent et les arbres sont encore en fleurs » ; et, au milieu d'une nuit de 1846, il avouera à Louise Colet : « ...j'entends le grand tulipier frémir au vent et, quand je lève la tête, je vois la lune se mirer dans la rivière ». La pauvre Louise fut bien placée pour subir les « sautes d'humeur » de son impétueux amant ! Aussi ne dut-elle pas s'étonner de lire, tour à tour, à propos de Croisset, des lignes enflammées, d'autres inondées de tristesse : « J'ai retrouvé ici les gazons verts, les arbres grands et l'eau coulant comme lorsque je suis parti ». « Il fait froid. Mes gazons sont tout poudrés à blanc, les arbres des îles sont noirs, ma pensée frileuse s'en va toujours de ces lieux... ». « Je rentre de Croisset où je me suis embêté toute la journée. Dieu me préserve de retourner à la campagne l'hiver ».

Le voyage en Touraine et Bretagne de 1847 va rompre la monotonie. Si Flaubert se détache pour un temps de Louise Colet, il confirme au moins une autre passion profonde : « Grande journée de marche à travers la campagne et les rochers. Nous avons déjeuné sous un bois de petits pins, le soir nous étions gris de la nature. Après nous être reposés sur le sable, nous étions repartis, emportés par la fièvre des rochers, des goémons, des varechs... ». Il écrira, depuis Quimper : « Je hume l'air, j'aspire l'odeur des aubépines et des ajoncs, je marche au bord de la mer, j'admire les bouquets d'arbres... » . . . « ...nous avons eu de beaux moments à l'ombre des vieux châteaux... dans mainte douve effondrée toute couverte d'herbe et parfumée par la senteur des genêts ».

Au printemps de 1854, Louise Colet bénéficiera d'un magnifique aveu, doublé d'un encouragement : « Il faut faire s'aimer les arbres et tressaillir les granits. On peut mettre un immense amour dans l'histoire d'un brin d'herbe ».

Assurément, à 48 ans, Flaubert reste dominé par sa sensibilité envers la nature. On sait quelles admirables pages l'auteur de

L'Éducation Sentimentale allait consacrer à la Forêt de Fontainebleau qu'il venait de visiter en 1868. On ne manquera pas de remarquer que Frédéric, préparant la chambre du rendez-vous, rue Tronchet, « mit des bruyères sur la cheminée, des violettes sur la commode », tandis que la très jeune fille de Monsieur Roque : « vivait seule, dans son jardin... courait après les papillons, puis, tout à coup, s'arrêtait à contempler les cétoines s'abattant sur les rosiers ».

C'est bien le manque de temps qui incitait Flaubert à peu sortir, plutôt qu'une quelconque aversion pour le paysage. Il en apporte le témoignage dans les lettres à sa nièce Caroline : « J'oubliais un événement extraordinaire : tantôt, comme j'étais seul, j'ai fait un tour jusque dans le potager ! Le temps était splendide. Je suis resté en contemplation devant la nature ». « Le temps est superbe. Hier et aujourd'hui, je me suis promené après déjeuner, en admirant la nature. Le soleil jouait dans le feuillage... ». A la Princesse Mathilde, il confessa : « Vous n'imaginez pas le charme de la Normandie à cette époque ».

Durant ses dernières années, Flaubert affirme encore son vif attachement au monde végétal. « Tu n'imagines pas, confie-t-il à sa nièce Caro, comme je deviens « amant de la nature ». Je regarde le ciel, les arbres et la verdure avec un plaisir que je n'ai jamais eu. Je voudrais être vache pour manger de l'herbe ». « Je me promène dans le jardin, qui est maintenant splendide. Je contemple la verdure et les fleurs et j'écoute les petits oiseaux chanter ».

Sa nièce Caroline nous permettra de conclure ce premier volet de notre évocation : « ... quand on lui reprochait de ne pas sortir davantage, de ne pas se délasser dans la campagne : « Mais, la nature me mange ! », s'écriait-il indigné ; si je reste longtemps sur l'herbe, je crois sentir pousser des plantes sur mon corps »...

Ce n'est point sur le corps de Gustave Flaubert que des végétaux ont crû, mais, çà et là, avec un indiscutable bonheur, au sein de ses admirables écrits.

Du milieu sévère dans lequel a évolué le jeune Gustave, nous ne retiendrons ici que la présence d'herbe croissant entre les pavés, les frondaisons denses des arbres des cours intérieures, et, surtout, les draperies de lierre sur les vieux murs.

Déville, heureusement, apportait une diversion, et Flaubert l'appréciait. En Corse, par la pensée, il s'y voyait : « ... j'entrais dans le bosquet, j'ouvrais la barrière... ». Dans *L'Éducation Sentimentale* de 1845, c'est à lui, et non à son héros, que s'appliquent

les lignes qui suivent : « A quoi pensait-il ? A son enfance, à son pays, au jardin de son père. Il revoyait le vieux cerisier où il avait établi une balançoire, et le grand rond de gazon où il s'était si souvent roulé... quand il était couvert de marguerites ».

La Seine l'envoûtait déjà ; il y faisait parfois allusion, et se consolait de l'hiver maussade en se disant : « ... quand reviendra la saison où les blés commencent à mûrir, je m'en irai... dans les îles de la Seine, je nagerai en regardant les arbres qui se mirent au bord ».

Au lendemain de l'attaque qui le terrassa, Flaubert fut absorbé par Croisset qui le mura dans son intérieur. Le parc recérait de beaux arbres : tilleuls taillés droits comme une gigantesque muraille, tulipier au feuillage splendide, hêtres, ifs « aux formes bizarres », marronniers à l'ombre dense. Depuis la maison on avait, rapporte sa nièce Caroline : « ... une jolie vue sur les gazons, les plates-bandes de fleurs et les arbres de la longue terrasse ». Flaubert se plaisait à communiquer à Louis Bouilhet les sensations qui l'envahissaient dans ce milieu : « Tu as raison pauvre cher vieux de m'envier les arbres, le bord de l'eau et le jardin, c'est splendide ! J'avais hier les poumons fatigués à force de humer les lilas... ». D'ailleurs c'était un cadre qu'il ne savait pas oublier. Qui ignore ses impressions écrites « A bord de la Cange » ? « Là-bas... j'ai quelque part une maison blanche dont les volets sont fermés... Les peupliers sans feuilles frémissent dans le brouillard froid... Les vaches sont à l'étable, les paillasons sur les espaliers... J'ai laissé la longue terrasse Louis XIV, bordée de tilleuls... Dans six semaines déjà, on verra leurs bourgeons... puis viendront les primevères qui sont jaunes, vertes, iris, roses... J'ai laissé le grand mur tapissé de roses... Une touffe de chèvre-feuille pousse en dehors sur le balcon de fer ».

Indiscutablement le jardin de Croisset a toujours été présent à l'esprit de l'écrivain. Ce n'était parfois qu'une nuance sensible : « Rien de nouveau ici, qu'un temps plus doux. Le jardin a beaucoup de primevères, et les tulipes poussent... », ou bien encore : « Le jardin va devenir très beau ; les bourgeons poussent ; il y a des primevères partout. Quel calme ! j'en suis tout étourdi ! », sinon : « Le jardin est magnifique ».

Il arrivait même que la notion de propriété se mêlât aux sentiments : « ... je jouis de me retrouver chez moi... dans mes fauteuils, au milieu de mes livres, dans mon cabinet, en vue de mon jardin », ou que l'homme de lettre se fasse horticulteur, jardinier-conseil : « Ce matin j'ai eu à déjeuner votre fermier de Pissy qui apportait des arbres. On va les planter et, un de ces jours, Chevalier ira en chercher d'autres, avec des rhododendrons qui feront très bon effet sur la terrasse. » ... « Il reste à Pissy

des fleurs de quoi emplir une charrette, inutile de les perdre et il en manque dans le jardin. Leur place est toute trouvée ».

Visiblement Flaubert aimait poser son regard sur le gazon pour délasser son esprit. « Aujourd'hui... il fait si beau que le spectacle de la Nature me retrempe... Le gazon commence à avoir des primevères, le ciel est tout bleu. » ... « Il y a beaucoup de primevères et de violettes ; leur vue te délassera ». Très peu de temps avant de mourir, il disait encore à son fidèle ami Lapière : « ... je comptais vous envoyer un bouquet de violettes aujourd'hui pour l'offrir à Madame Lapière. Il m'a été impossible d'en trouver plus de cinq ou six ! Il faut donc que la plus belle partie de vous-même se contente des fleurs de mon affection et du parfum de mes respects ».

Même au cœur des villes et bourgades, Flaubert n'est jamais resté insensible à la présence d'un décor végétal. Ce qu'il a vu à Saint-Malo (« la capucine épanouie qui grimpait autour des fenêtres »), Henry le remarqua à son tour puisque : « Dans la lucarne d'un grenier, entre des capucines et des pois de senteur, une jeune femme se montra » ; cela n'échappa point, non plus, à Madame Aubain, à Paul ou à Virginie, lorsqu'au « milieu de Toucques... on passait sous les fenêtres entourées de capucines ». Les tilleuls ou les marronniers constituent un décor fréquent pour les places et avenues qu'emprunteront Jules à Rouen, Henry et Madame Renaud en promenade dans Paris.

Limitant cette énumération, nous pensons avoir suffisamment contribué à soutenir l'opinion d'Alfred Colling, selon laquelle : « l'écrivain empruntait surtout ses images au milieu dans lequel il vivait », à ses paysages intimes. Croisset occupa, parmi eux, une place de choix. Émile Zola l'avait bien perçu, aussi associa-t-il, dans un même éloge, l'Homme qui venait de disparaître, et le Cadre qu'il avait si souvent contemplé et qui l'avait si intensément marqué.

Au cours de ses voyages à travers la France, Gustave Flaubert n'a jamais omis d'évoquer les paysages végétaux. Les pinèdes des Landes lui plurent. Il les plaça, sans hésitation, au-dessus des formations du Poitou et de la Guyenne. A l'approche de Bayonne, il apprécia, plus encore, la fraîcheur, l'herbe dense et les formes ondulantes des « ... petites collines boisées qui se succèdent les unes aux autres... ». Vers Gavarnie, il n'est plus question que de « prairie qui embaumait le foin coupé ». Le paysage s'endurcit encore à l'approche du port de Venasque : « on traverse d'abord une grande forêt de frênes et de hêtres... les ravins ont enlevé

des arbres », et, plus loin, « point de plantes, pas de mousse, rien ». Notre voyageur a été frappé par la nudité du substrat, quelque chose lui manque, visiblement.

Il rendra assez heureusement compte à sa sœur Caroline de son passage en Corse : « A propos de maquis, j'en ai vu hier... Toutes les montagnes en sont couvertes. Ce sont des broussailles hautes... si tu fais un petit bouquet de chêne, de châtaignier, de genêt et de roseau, tu auras un petit maquis dans ta main ». Les peuplements plus imposants l'intriguèrent, sans pour autant imposer le silence à sa sensibilité : « Vallées pleines d'ombres, maquis de myrtes, sentiers sinueux dans les fougères, golfes aux doux murmures dans les mers bleues, larges horizons de soleil, grandes forêts aux pins décharnés, confidences faites dans les chemins... ».

En compagnie de Maxime Du Camp, la Basse-Loire et la Bretagne vont s'offrir à sa contemplation. Nous n'en recueillerons que des échos incomplets. La moisson reste pourtant, à nos yeux, très convenable. Les ormeaux de Blois, les peupliers vers Bléré, les vignobles de Touraine, les phragmitaies des bords de Loire, nous conduisent jusqu'à Clisson dont : « Le château... montre sa tête ébréchée par-dessus les grands arbres ». Lorsque nos voyageurs atteignent le Morbihan, c'est un véritable naturaliste qui esquisse habilement les paysages de Belle-Ile, n'omettant ni « le gazon ras que des lichens plaquaient par intervalles », ni « les arbrisseaux rabougris » des bords d'un ruisseau, ni « les nénufars immobiles ». C'est encore lui qui évoque la campagne finistérienne : « Elle est déserte et singulièrement vide. Des arbres, des genêts, des ajoncs, des tamarins au bord des fossés, des landes qui s'étendent, et d'hommes, nulle part ». Il n'en est guère davantage de Crozon à Landévennec : « ... la campagne est découverte... une mousse rousse comme du velours râpé s'étend à perte de vue sur un sol plat ».

Une certaine poésie se marie à l'évocation des rives de l'Elorn : « ... nous foulions ce bon sol des bois où les bouquets violets des bruyères poussent dans le gazon tendre, parmi les feuilles tombées. On sentait les fraises, la framboise et la violette, ... il faisait lourd ; la mousse était tiède ». Au pied des ruines du château de Kérouseré : « Entre un champ, où les têtes mûres des épis se courbaient ensemble, et un rideau d'ormeaux... un sentier mince s'allongeait. Les coquelicots éclataient dans les blés ; de la berge du haut-bord, des fleurs et des ronces s'échappaient ; des orties, des églantiers, des tiges garnies de dards, des grosses feuilles à peau luisante, des mûres noires, des digitales pourprées, unissant leurs couleurs, enchevêtrant leurs branches, montraient leurs feuillages divers... ».

Franchissant le Couesnon, Maxime Du Camp et Flaubert

retrouveront la Normandie. Nous n'y suivrons pas aussi fidèlement l'écrivain lorsqu'il instruisit ses romans. Mais chacun sait avec quelle minutie il se documenta. Cette assez longue citation que nous extrayons de *Madame Bovary* en apporte le témoignage : « La rivière coulait sans bruit, rapide et froide à l'œil ; de grandes herbes minces s'y courbaient ensemble, selon le courant qui les poussait... Quelquefois, à la pointe des joncs ou sur les feuilles des nénufars, un insecte à pattes fines marchait ou se posait... les vieux saules ébranchés miraient dans l'eau leur écorce grise... Dans les briques, des ravenelles avaient poussé, et, du bord de son ombrelle déployée, Madame Bovary, tout en passant, faisait s'égrener en poussière jaune un peu de leurs fleurs flétries ; ou bien quelque branche des chèvrefeuilles et des clématites qui pendaient au dehors traînait un moment sur la soie... ».

Botaniste itinérant, Flaubert le fut encore lorsqu'il alla effectuer ses « reconnaissances » dans la région de Nogent-sur-Seine et en Forêt de Fontainebleau. Les lignes de peupliers proches du petit pont, les touffes de riseaux et de joncs, les vieux saules cachant des pièges à loup, tout cela n'était pas inventé par l'auteur de la seconde *Éducation Sentimentale*. Manifestement, il a tenu, dans le roman, à rester fidèle à la flore locale... cependant qu'il se rendit à deux reprises pendant l'été de 1868 en Forêt de Fontainebleau pour préparer la rédaction de la célèbre description. Dites-nous si un écrivain qui s'intéresse, dans un premier temps, au gazon, aux buis, aux ifs, aux fleurs du parterre, puis qui évoque les pins, les genévriers, les chênes, puis les hautes fougères, n'est pas une sorte de botaniste qui s'ignore ? Quel professeur d'Histoire naturelle corrigeant la copie de l'élève Flaubert ne partagerait le jugement qu'il émettait lui-même, dans une lettre à sa nièce : « ... je suis fier, Madame, que ma description de la forêt de Fontainebleau vous ait semblé bien troussée. J'avoue que je ne la trouve pas mal ».

Avec une grande sûreté de plume, Flaubert a souvent brossé des décors flous. Ainsi, depuis la terrasse d'Amboise : « ... la vue s'étend en plein sur toute la campagne d'alentour. Elle était d'un vert tendre ; les lignes de peupliers s'étendaient sur les rives du fleuve ; les prairies s'avançaient au bord, estompant au loin leurs limites grises dans un horizon bleuâtre et vapoureux... ».

Chez Flaubert, un décor espéré se plante parfois avec quelque détail : « On n'avait d'autre ambition que celle... de découvrir au revers d'une roche blanche, cachée sous les houx et les chênes, assis entre le fleuve et la colline, un de ces pauvres petits villages... ».

avec des maisons en bois, de la vigne qui monte aux murs, du linge qui sèche sur la haie... ». Mais la brièveté l'emporte souvent. Elle s'accusera tout spécialement à propos des Bertaux dont le décor est planté en six mots : « Les poiriers déjà étaient en fleurs ».

L'impressionnisme ne le cède en rien à la justesse des évocations, qu'il s'agisse d'une baie du littoral breton, d'une colline bordant la Seine en aval de Nogent, ou du cadre dans lequel Julien vint au monde : « Une seconde enceinte... comprenait d'abord un verger d'arbres à fruits, ensuite un parterre, puis une treille avec des berceaux pour prendre le frais ».

Parfois encore Flaubert crée un décor végétal au sein duquel vont évoluer ses personnages, même si le lieu paraît inattendu. Ainsi, au Père-Lachaise, lors des obsèques de M. Dambreuse : « Les tombes se levaient au milieu des arbres... Des femmes à genoux, la robe traînant dans l'herbe, parlaient doucement aux morts. Des fumigons blanchâtres sortaient de la verdure des ifs ».

Brièveté, composition et justesse dans l'esquisse, « tout ceci donne donc en définitive... une unité et une harmonie remarquables des paysages. Les accords de couleurs sont toujours délicats et quelquefois même somptueux ».

Flaubert a su faire vibrer les teintes des végétaux avec subtilité. « On se préoccupe trop de la couleur, et pas assez de son esprit, car la couleur dans la nature a un esprit, une sorte de vapeur subtile qui se dégage d'elle ». Si des nappes violettes de bruyères tout en fleurs « s'alternaient avec le fouillis des arbres, qui étaient gris, fauves ou dorés, selon la diversité des feuillages », et enivraient Rodolphe et Emma, les chatouillements d'autres végétaux enthousiasmaient Flaubert : « Toutes sortes de plantes venues là s'épanouissaient en bouquets d'or, laissaient pendre des grappes jaunes, dressaient des quenouilles de fleurs amarantes, faisaient au hasard des fusées vertes ».

Que : « ... les arbres des boulevards miment des broussailles violettes », que ceux du jardin « dressent deux masses énormes, violacées par le sommet », cela suffisait pour apporter une note souriante dans un récit mélancolique. C'est la couleur verte qui a impressionné le voyageur sur les ruines de la Roche Maurice : « ... la verdure qui s'y cramponne a des graduations de teintes... on la distingue par bouffées vertes différentes ». C'est bien, effectivement, par « bouffées » que Flaubert aspirait les couleurs, mais fut-il, ou ne fut-il pas un réaliste ?

Nous sommes incompetent pour en décider, mais nous reconnaissons être fort séduit par l'analyse de Maurice Nadeau : « Là où le réaliste voit, observe et décrit, le visionnaire du réel

construit, même pour le petit fait, un spectacle auquel tous ses sens, son être participent ». Pour qui connaît Flaubert, homme d'humeur, il devient logique que sa « vision du réel » ait pu le conduire, même lorsqu'il faisait des emprunts au monde végétal, à laisser transparaître ici une inquiétude, là une pointe de romantisme, ailleurs une note de poésie, sinon de lyrisme. Guy de Maupassant nous autorise même à l'affirmer : « ...on eût dit que les personnages se dressaient sous les yeux, en tournant les pages, que les paysages se déroulaient avec leurs tristesses et leurs gaietés, leurs odeurs, leur charme... ».

Un certain nombre de paysages, par le choix de végétaux déterminés, par la finesse des comparaisons auxquelles ceux-ci sont soumis, par les nuances habiles de leur port, acquièrent une indiscutable dimension psychologique, bien supérieure parfois à leur simple signification visuelle. Majestueux, puissant, le paysage constitue un « cadre » à la dimension du Docteur Mathurin : « A gauche il y avait le bois, dont les feuilles toutes mouillées brillaient sous les rayons du soleil, qui passaient entre les pieds des arbres. sur la mousse, dans les bouleaux ; le tremble agitait son feuillage d'argent, les peupliers remuaient lentement leur tête droite... on voyait les arbres laisser tomber les massifs de leurs feuilles et de leurs fruits mûrs... çà et là, comme des corbeilles de verdure, des îles jetées dans le courant, leurs bords tapissés de vignobles descendant jusqu'au rivage. Ah ! c'est bien là que Mathurin voulut dormir, entre la forêt et le courant, dans la prairie... sous l'herbe ».

La conjugaison du silence, d'une végétation vagabonde et d'un vent complice, incitent assurément le visiteur de Tiffauges, quelque peu apeuré, au respect des choses du passé : « On n'entendait aucun bruit... Nous sommes descendus à travers les ronces... Une touffe folâtre de chèvrefeuille sauvage s'est pendue sur le rebord [d'une fenêtre]... Les grands mâchicoulis... laissent voir d'en bas... quelque petite fleur inconnue... Tout à coup un souffle est venu... et les arbres dans les fossés, les herbes sur les pierres, les joncs dans l'eau, les plantes des ruines et les gigantesques lierres... ont tous frémi et clapoté leur feuillage ».

Pécuchet, face à la diversité du monde végétal, restera tout décontenancé : « Une lisière de mousse bordait un chemin creux, ombragé par des frênes... des angéliques, des menthes, des lavandes exhalaient des senteurs chaudes... ; et Pécuchet... rêvait... aux sources cachées sous le gazon, à la sève des plantes, aux oiseaux dans leurs nids... à toute la nature ».

L'éveil amoureux du printemps imprègne intensément ce passage de *Madame Bovary* : « On était au commencement d'avril, quand les primevères sont écloses ; un vent tiède se roule sur les plates-bandes labourées, et les jardins, comme des femmes, semblent faire leur toilette pour les fêtes de l'été... on voyait la rivière dans la prairie, où elle dessinait sur l'herbe des sinuosités vagabondes. La vapeur du soir passait entre les peupliers sans feuilles, estompant leurs contours d'une teinte violette, plus pâle et plus transparente qu'une gaze subtile ». N'est-ce point là une toile de maître ?

L'opulence et la luxure se confondaient dans l'exaltation de Frédéric revenant de Saint-Cloud aux côtés de Madame Arnoux, alors que : « La voiture roulait, et les chèvrefeuilles et les seringas débordaient les clôtures des jardins, envoyaient dans la nuit des bouffées d'odeurs amollissantes... ». La mélancolie, au contraire, envahissait Rosanette et Frédéric au moment où, baissant la tête, elle « demeura pensive. Les feuilles autour d'eux susurraient ; dans un fouillis d'herbes une grande digitale se balançait ».

Et lorsque Gustave Flaubert nous invite à le suivre jusqu'au rocher du Grand-Bey, se confondent alors la grandeur et la simplicité : « Au pied de l'île, les varechs dégouttelants s'épandaient comme des chevelures de femmes antiques le long d'un grand tombeau. L'île est déserte ; une herbe rare y pousse où se mêlent de petites touffes de fleurs violettes et de grandes orties »...

Flaubert croyait que l'art pouvait et devait procéder avec la même méthode que la science : « Plus l'Art ira, plus il sera scientifique » proclamait-il. On comprend donc que le mode d'approche des sciences de la nature ne l'ait pas rebuté, quitte à s'adresser à des spécialistes.

La *Correspondance* ne manque pas d'indications sérieuses en ce qui concerne ce « double bonhomme » : « un qui est épris de gueulades... un autre qui fouille et creuse le vrai tant qu'il peut ».

Le souci de l'exactitude botanique a été poussé à son paroxysme à propos de *Bouvard et Pécuchet*. On sait que Pouchet, Pennetier, Baudry, Guy de Maupassant même, et d'autres encore, durent tenter de solutionner le problème du « calice des fleurs de Rubiacées » pour soutenir la leçon de botanique de *Bouvard et Pécuchet*. Las, la montagne accoucha d'une souris ! Les efforts déployés par Flaubert ne furent pas couronnés de succès ; nous comprenons fort bien que ses correspondants scientifiques ne lui aient pas donné la réponse car tout cela restait flou, même dans son propre esprit. Comble d'infortune en effet, ce qui, dans le cas des anémones, lui paraissait évident, comme aux botanistes de son temps, est absolument faux ! Ces fleurs, qu'il cite, sont

dépourvues de corolles, ce sont justement leurs sépales, et donc leur calice, qui en tiennent lieu ! Quant aux Rubiacées (objet du tracas, l'un des derniers de l'écrivain, malheureusement !) les données les plus sérieuses relatives à leur systématique sont formelles : toutes possèdent un calice, même s'il est parfois extrêmement discret, qu'il s'agisse de gaillets, d'aspérules ou de shérardes !

Le savoir botanique se confirme dans les propos tenus par ses personnages. De la bouche du pharmacien Homais, on apprend que, pour être un bon agronome : « Il faut encore... posséder la botanique ; pouvoir discerner les plantes. Entendez-vous ? Quelles sont les salutaires d'avec les délétères ; quelles sont les improductives et quelles les nutritives ». Le déplorable état sanitaire des vergers de la ferme de Toucques n'échappe pas à l'œil critique des visiteurs : « Pas un arbre des trois cours qui n'eût des champignons à sa base, ou dans ses rameaux une touffe de gui ».

Les commentaires de M. de Faverges, à propos du parasitisme de la cuscute et du rôle de la luzerne dans les assolements, sont inattaquables et restent, voire redeviennent, d'une grande actualité.

Citons encore quelques lignes de *Bouvard et Pécuchet* : « Les cantaloups mûrirent. Au premier, Bouvard fit la grimace. Le second ne fut pas meilleur, le troisième non plus ; Pécuchet trouvait pour chacun une excuse nouvelle, jusqu'au dernier qu'il jeta par la fenêtre. En effet, comme il avait cultivé les uns près des autres des espèces différentes... il en était résulté d'abominables mulets qui avaient le goût de citrouilles ». Nous trouvons là, dès 1875, sous-entendue, la notion d'hybrides entre les variétés de melons, et la comparaison de ces produits immangeables avec les mulets (en principe stériles) résultant eux-mêmes de l'union d'un âne et d'une jument, n'est sans doute pas fortuite !

Cette rigueur à laquelle Flaubert s'astreignait dans le domaine technique, il la voulait aussi dans le respect de la correspondance entre un lieu précis et un végétal donné. Notre recherche d'éventuels « contresens écologiques » à travers son œuvre n'a guère été couronnée de succès. Vers Ajaccio, l'auteur situe bien : « les maquis pleins d'arbousiers rouges et de myrtes en fleurs ». Revenu en Normandie, il rêvera : « encore longtemps des forêts de pins » et entendra toujours : « le bruit du vent dans les châtaigniers ». La maison bretonne de Madame Arnoux possèdera : « ...un jardin rempli de buis énormes et une double avenue de châtaigniers... ». Quant à la colonisation, près de Trouville, d'une « vieille barque à demi enfouie dans le sable par de la christe-marine... », il s'agit très judicieusement de la salicorne herbacée.

Le monde des cryptogames n'a pas manqué de retenir l'attention de Flaubert ; à Carnac, des granits rient « dans leur barbe de Lichens verts ». L'auteur a bien vu les *Evernia*, les *Ramalina*, même si ces thalles fruticuleux ne dépassent guère, sur la roche, quelques centimètres de hauteur !

Tout aussi convenables, bien que nettement plus recherchés, sont les choix du réséda sauvage sur la porte de Kersalion, ou des juliennes blanches dans les vases de la Cathédrale.

Le lecteur gravit encore un degré dans la recherche lorsque l'auteur s'adresse à des végétaux assez rares, dont il n'est pas certain qu'il ait eu personnellement connaissance. Ainsi en est-il des aristoloches couvrant un mur chez les Dambreuse, du *Caladium* et des *Hibiscus* agrémentant la serre de Rosanette, des gardénias qu'a élevés Murel au grand étonnement de miss Arabelle, sinon des rêves de Bouvard, prêt à cultiver le pavot à opium aux portes de Falaise.

Pour qui sait avec quelle opiniâtreté Gustave Flaubert « ciselait » ses textes, le recours fréquent à certains végétaux ne peut relever du pur hasard. L'auteur eut manifestement des préférences. En premier lieu se situe le gazon. Il revient un grand nombre de fois dans les écrits de Flaubert, même lorsqu'un autre terme eut été plus approprié. Puis vient un cortège de fleurs très souvent mises à l'honneur dans ses romans, et plus encore dans sa *Correspondance* : les violettes, les primevères, les marguerites surtout. Flaubert, en écrivant « marguerites », songe bien sûr aux petites pâquerettes : n'écrit-il pas clairement : « J'étais couché à plat ventre, j'arrachais les brins d'herbe, les marguerites d'avril... ». Son amour pour les primevères est certain et, à bord de la Cange, il pense intensément à elles : « Ô primevères, mes petites, ne perdez pas vos graines, que je vous renvoie à l'autre printemps... ».

N'est-il pas naturel que Gustave Flaubert, subjugué par les rivières, et plus spécialement par la Seine, ait fait un large usage des essences ligneuses qui affectionnent leurs berges ? Que ce soit à Rouen, à Blois, près de Quimperlé, ou aux environs de Nogent : « A chaque détour de la rivière, on retrouvait le même rideau de peupliers pâles ». Nous saurions pareillement vous orienter vers maintes saussaies. Même Julien : « Redescendu dans la plaine... suivit des saules qui bordaient la rivière ».

Le mot « ruines » fut une obsession pour Flaubert mais, comme pour leur donner un aspect plus solennel, il les a très souvent habillées, dissimulées sous un manteau végétal. Le lierre ou les ronces, parfois la mousse, selon l'humeur, ont été appelés

à jouer ce rôle. Il s'extasiait en contemplant : « D'en bas, sur un grand morceau de muraille, monte un lierre ; mince à sa racine, il va s'élargissant en pyramide renversée et, à mesure qu'il s'élève, assombrit sa couleur verte ». Et que penser de cette fin de phrase de l'épisode du fiacre dans *Madame Bovary* : « ... des vieillards en veste noire se promènent au soleil, le long d'une terrasse toute verdie par des lierres ». Gérard Genette prétend justement que « ni Emma, ni Léon, à cette vitesse et dans cette circonstance, n'ont le loisir de contempler une terrasse verdie par le lierre ». Or l'auteur a tenu à introduire un pan de verdure dans son récit. Les draperies de lierre, de ce qui fut son premier cadre de vie, ont aussitôt ressurgi !

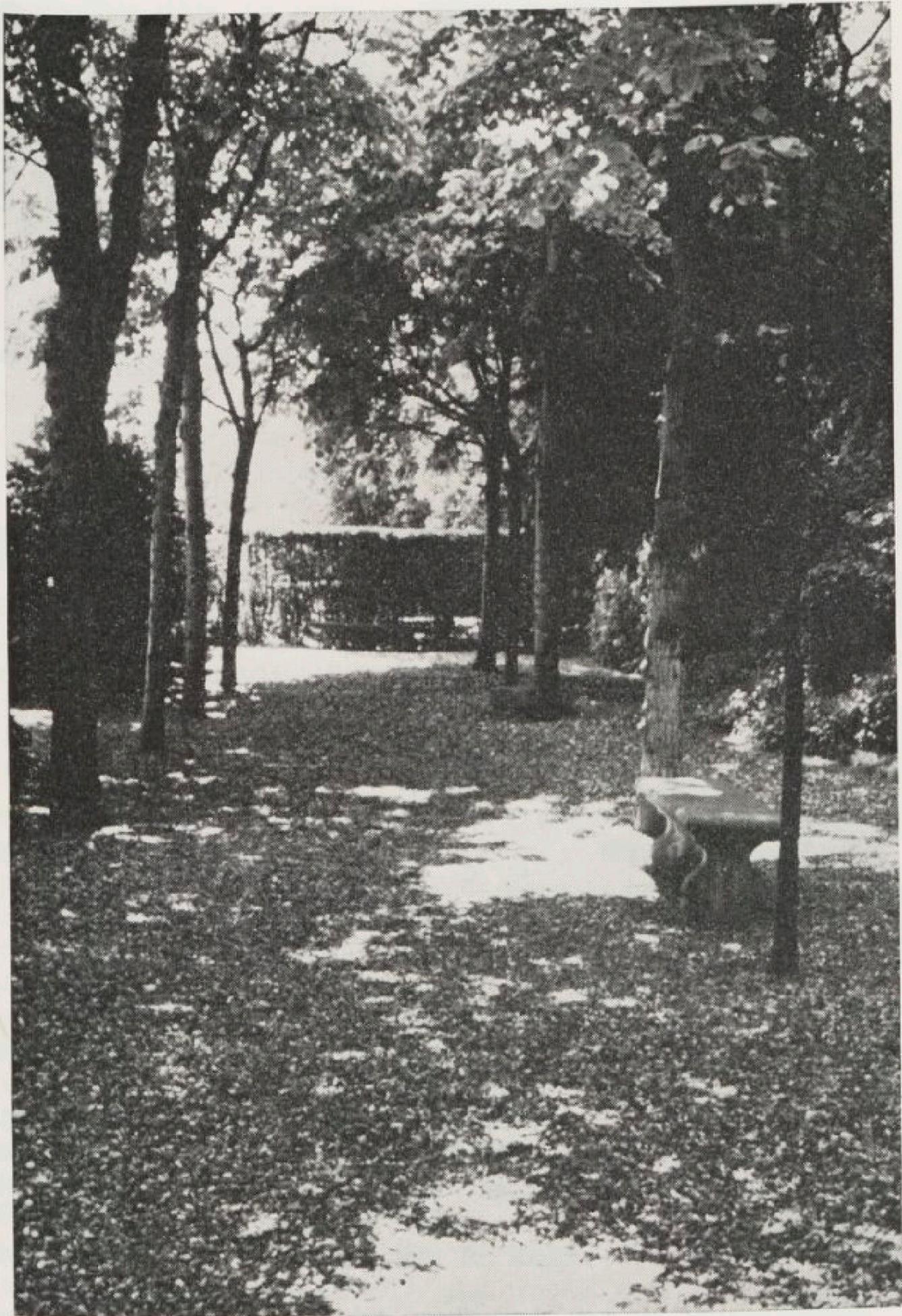
Flaubert a parfois eu recours à des énumérations rendant compte de la richesse de la flore, de sa diversité. Dans le parc de la Vaubyessard : « ... des rhododendrons, bannettes d'arbustes, boules-de-neige et seringas bombaient leurs touffes de verdure inégales sur la ligne courbe du chemin sablé », cependant qu'à propos du château de Combours, il ressent le besoin de souligner que la ravenelle (appelée par lui comme par son grand-père le « Violier jaune ») fait défaut, avant de dresser son inventaire et de jeter un long regard : « le lac est répandu, étalé sur l'herbe parmi les joncs ; sous les fenêtres, les lilas, les troènes et les acacias... couvrent de leur taillis sauvage le talus qui descend jusqu'à la grande route... ».

La description du reposoir d'un *Cœur Simple* traduit la ferveur. N'y avait-il point « deux orangers dans les angles... des tournesols, des lis, des digitales, des pivoines, des touffes d'hortensias » ?

Une discrète touche finale de poésie rend compte de la diversité des cultures dans le jardin potager de Nogent : « Les cloches des melons brillaient... les artichauts, les haricots, les épinards, les carottes et les tomates alternaient jusqu'à un plan d'asperges, qui semblait un petit bois de plumes »...

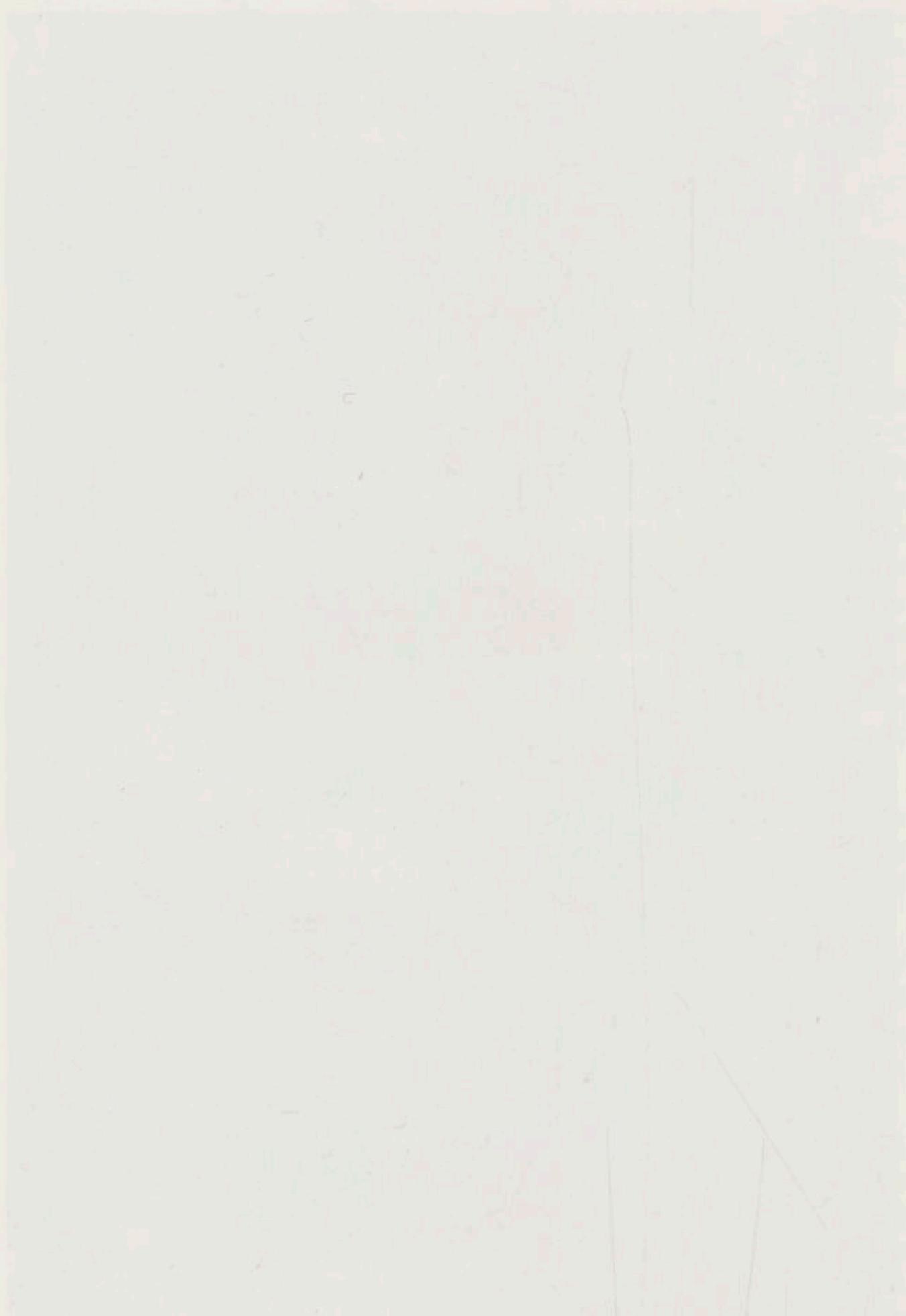
Nous ne saurions omettre le « spectacle changeant » que créait la diversité des arbres de la Forêt de Fontainebleau. L'énumération s'y révèle respectueuse de l'habitus de chaque essence avant de devenir puissamment lyrique avec : « des chênes rugueux, énormes, qui se convulsaient, s'étiraient du sol, s'étreignaient les uns les autres, et, fermes sur leurs troncs, pareils à des torses, se lançaient avec leurs bras nus des appels de désespoirs, des menaces furibondes, comme un groupe de Titans dans leur colère ».

A un moment où son cœur devait battre au même rythme que celui des amants, Flaubert a su, avec un égal bonheur, dans *Madame Bovary*, broser un magistral tableau de la forêt de



*« . . . J'ai laissé la longue terrasse Louis XIV,
bordée de tilleuls . . . ».*

(page 237)



Faint, illegible text located below the large rectangular area, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

114
01

l'abandon : « ... entre les sapins, une lumière brune circulait dans l'atmosphère tiède. La terre, roussâtre comme de la poudre de tabac, amortissait le bruit des pas ; et, du bout de leurs fers, en marchant, les chevaux poussaient devant eux des pommes de pin tombées... de longues fougères, au bord du chemin, se prenaient dans l'étrier d'Emma »... « Les feuilles ne remuaient pas. Il y avait de grands espaces pleins de bruyères tout en fleurs ; et des nappes violettes s'alternaient avec le fouillis des arbres qui étaient gris, fauves, ou dorés, selon la diversité des feuillages ».

Nous aimerions que tous les naturalistes sachent, en aussi peu de lignes, passant de la terre à la fougère, de la bruyère à l'arbre, dégager les traits caractéristiques de la futaie résineuse !

Pour éprouver le désir de protéger, il faut aimer, aimer comme une mère qu'aveugle l'affection, et qui ne distingue pas les imperfections du visage de son enfant. C'est bien une semblable passion qui habitait Gustave Flaubert. « La Science ne se reconnaît pas de monstre, elle ne maudit aucune créature... ; la laideur n'existe que dans l'esprit de l'homme, c'est une manière de sentir qui révèle sa faiblesse, lui seul est capable de la concevoir et de la produire... ».

Dès 1840, plus d'un siècle avant que l'opinion publique ne s'émeuve devant la furie des vagues du présent balayant un passé jugé superflu, il avoua, à diverses reprises, sa nostalgie de temps déjà révolus ! A Ghisoni, à la faveur d'insomnies, il fit des réflexions philosophiques en considérant le cadre de vie du paysan corse : « Tout cela était si loin de la France, si loin du siècle, resté à une époque que nous rêvons maintenant dans les livres... et je comparais le bruit du vent dans les arbres... au roulement des voitures dans la rue de Rivoli, au bruit des pompes à feu dans la vallée de Déville ». Il donna même dans le lyrisme en visitant le Musée de Nantes : « ... il y a encore des hommes qui marchent nus ; qui vivent sous les arbres, pays où les nuits de noce ont pour alcôve toute une forêt, pour plafond le ciel entier. Mais il faut partir vite si vous les voulez voir... ». Il n'hésita pas à lancer un pathétique message, nous le citons : « Ce grand mot de nature que l'humanité a, tour à tour, répété avec idolâtrie ou épouvante, que les philosophes sondaient, que les poètes chantaient, comme il se perd ! comme il s'oublie ! L'homme a coupé les forêts, il bat les mers, et sur ses villes le ciel fait des nuages avec la fumée de ses foyers ».

Flaubert ne comprenait pas que l'on défigurât pareillement notre monde : « ... cette nature qu'on exploite si impitoyablement,

qu'on enlaidit, que l'on méprise ». Il souffrait visiblement de tout son être en considérant : « ...sur les trottoirs en terre qui bordaient la route (entre Nogent et Paris) de petits arbres sans branches... défendus par des lattes hérissées de clous ».

Longtemps avant l'avènement des « gros engins », des « grands moyens », il craignait déjà pour notre environnement : « ...si la Société continue à aller de ce train il n'y aura plus, dans deux mille ans, ni un brin d'herbe, ni un arbre ; ils auront mangé la nature... ». Même l'approche d'un prestigieux monument, tel Chambord, le décevait : « ...le château n'a ni jardin, ni parc, pas le moindre arbuste, pas une fleur autour de lui ; il montre sa façade devant une grande place d'herbe grêle... ».

Manifestement amoureux de la nature (ce sera notre verdict), Flaubert supportait mal qu'on la violente. Il ne parvenait pas même à comprendre que, sur les bords du bassin de Saint-Ferréol : « ...les joncs ici sont taillés au cordeau et égalisés, on les y plante (planter des joncs !) et on en fait une sorte de palissade d'herbe droite... j'aimerais autant voir sous l'eau un champ d'herbes inclinées irrégulièrement, en petits clochetons verts qu'agiterait maintenant le vent... ». En d'autre temps, il eut peut-être soutenu le retour à la terre, en vertu des convictions qu'il exprima en revenant de Corse : « Nous vîmes en effet, étendu dans son lit, un maigre jeune homme toussant et crachant, pauvre brute ! que l'ambition dévore et qui se tue pour devenir un savant ! Corse ! Corse ! gagne plutôt le maquis ! Là tu entendras sous le myrte la chanson des rossignols et n'auras pas besoin de dictionnaire pour la comprendre, le vent, dans la forêt de Marmano, te sifflera un autre rythme que celui de ton Virgile que tu ne comprends guère... ».

Maints propos de Flaubert témoignent de l'extrême pouvoir qu'exerçait sur lui la Nature au plan affectif : « Il y a des endroits de la terre si beaux qu'on voudrait les serrer contre son cœur »... « j'ai des recroquevillements si profonds... cela me prend souvent, surtout devant la nature, et alors je ne pense à rien, je suis pétrifié, muet... ».

La facilité avec laquelle seront, tôt ou tard, dissimulées les tombes, l'a souvent frappé. « Adieu donc, vents du soir, qui soufflez sur les roses penchées, sur les feuilles palpitantes des bois endormis, elles palperont longtemps encore, les feuilles des orties qui croîtront sur les débris cassés de ma tombe ». Il écrira même à Louise Colet : « En fait de cimetières, j'aime ceux qui sont dégradés, ravagés, en ruines, pleins de ronces, avec des herbes

hautes... ». « J'aime surtout la végétation qui pousse sur les ruines, cet envahissement de la nature qui arrive tout de suite sur l'œuvre de l'homme quand sa main n'est plus là pour la défendre me réjouit d'une joie profonde et large ».

La nature exubérante tente toujours d'effacer le souvenir sous son voile de verdure, même à Chinon : « Partout au milieu des ruines, des lilas en fleur, de l'herbe. Dans la chambre où Jeanne-d'Arc a été reçue, des narcisses en fleur et des églantiers penchés les uns sur les autres ». Quelle qu'ait été l'ampleur de la construction humaine, la végétation triomphera, « les fleurs croissent dans les fentes des vieux murs ; plus la ruine est ancienne et plus elles la couvrent ; mais il n'en est point au milieu des ruines du cœur de l'homme, le printemps ne fleurit pas sur ses débris... ». Seuls des hommes d'une trempe exceptionnelle, comme les Bretons de Quimperlé, savent « durer » sans apparentes modulations, jusqu'à leur dernier soupir. Remarquons l'excellente chute de cette période, d'une parfaite rigueur botanique : « Ils étaient beaux ces hommes, beaux parce qu'ils étaient vrais et dans la simplicité de leurs costumes, et dans la bonne foi de leur croyance... restes derniers d'une nationalité complète qui s'efface sans métamorphoses et disparaît sans transition, ainsi que les feuilles de l'if qui tombent sans jaunir ».

Flaubert a souvent apprécié le renouveau : « Les lilas vont fleurir et, en dépit de tout, quelque chose du printemps vous entre dans le cœur ». Pourtant, âgé de 25 ans à peine, il cédait à la morosité : « Les feuilles repoussent aux arbres mais, pour nous, où est le mois de mai qui nous rende les belles fleurs enlevées et les parfums mâles de notre jeunesse »... A la Princesse Mathilde il confiait, en mars 1879 : « L'hiver est abominable... De la fenêtre de mon cabinet, j'aperçois cependant quelques primevères. Que ne puis-je refleurir comme le gazon ? ». Marqué depuis sa plus tendre enfance par la pénible ambiance de l'Hôtel-Dieu, il n'est point étonnant qu'à dix-sept ans seulement, il ait écrit : « ...souvenirs calmes et riants comme un sourire de premier âge, vous passez près de moi comme des roses flétries ». A de multiples reprises réapparaît dans la *Correspondance* cette notion de brièveté de la vie. Flaubert demandera à la Princesse Mathilde, avec une évidente mélancolie, bien proche de la tristesse : « Vos arbres de Saint-Gratien ont-ils souffert ? Ici tous les lauriers sont morts. Le temps des lauriers est fini, et pour moi celui des roses ». Oui, la végétation symbolise la continuité. Lors des obsèques d'Emma Bovary : « ...les seigles et les colzas verdoyaient, des gouttelettes de rosée tremblaient au bord du chemin, sur les haies d'épines ». Une vie humaine a pris fin, la vie végétale continue. Elle se manifeste aussi dans le jardin d'Yonville où Charles Bovary,

veuf depuis peu, va s'asseoir : « Les feuilles de vigne dessinaient leurs ombres sur le sable, le jasmin embaumait... des cantharides bourdonnaient autour des lis en fleur... ».

« Écrivains que nous sommes et toujours courbés sur l'Art, nous n'avons guère avec la nature que des communications imaginatives. Il faut quelquefois regarder la lune ou le soleil en face. La sève des arbres vous entre au cœur par les longs regards stupides que l'on tient sur eux. Quelque chose des saveurs de la nature doit pénétrer notre esprit s'il s'est bien roulé sur elle ». Cet extrait de lettre de Gustave à Louise traduit excellemment, tout à la fois, le vif attachement que Flaubert vouait à la nature et l'attention avec laquelle il l'épiait.

De temps en temps, le style a pu s'apparenter au romantisme, le fond est toujours resté minutieusement exact. C'est dire qu'il n'a jamais peint la Nature avec un pinceau qui tremble, mais qu'il l'a croquée avec un crayon bien aiguisé.

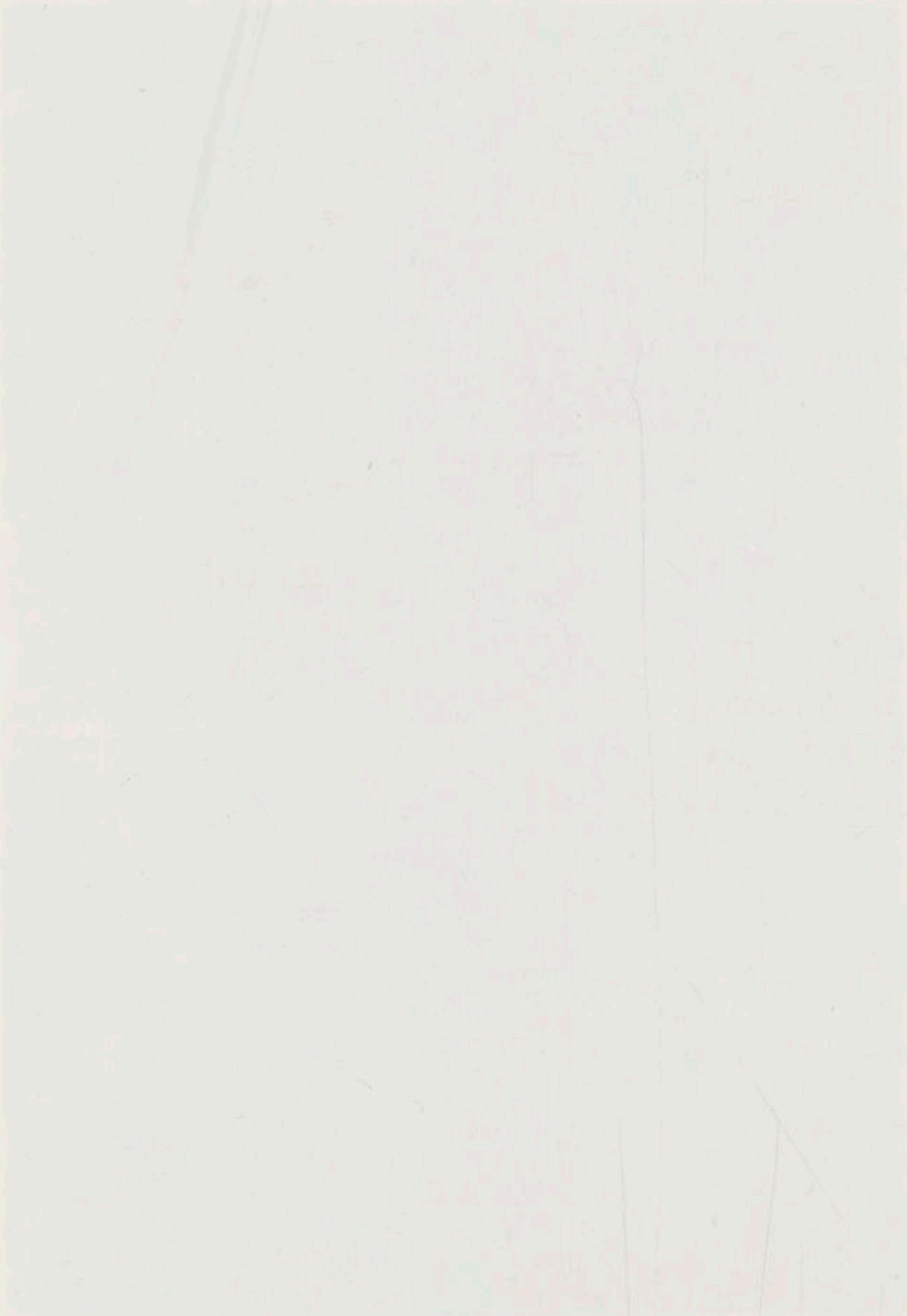
L'utilisation de la Flore française, chez Flaubert, appelle beaucoup d'éloges. Nous vous invitons donc à faire vôtre cette appréciation d'Hélène Frejlich : « Tout artiste tend à exceller. Amoureux du détail et visant le bloc, sachant que ce sont les perles qui composent le collier, Gustave Flaubert enfile ses perles sans en perdre une seule et tint son fil de l'autre main, sans défaillir ».



*« A chaque détour de la rivière,
on retrouvait le même rideau... ».*

(page 245)

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY



THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY

34
1950

Le déboulé sur Rouen de la 5^e Panzer

- 7 mai 1940 -

La malencontre de Formerie

par R.-G. NOBÉCOURT

(Séance du 8 novembre 1980)

DANS la matinée du 7 juin 1940, la 5^e division Panzer, commandée par le général Von Hartlieb, qui avait franchi la Somme le 5 juin avec, à sa gauche, la 7^e Panzer du général Rommel, apparaissait aux environs de Formerie alors que les camions y déposaient le 114^e régiment de la 17^e division légère d'infanterie. Cette division avait été improvisée et mise en condition à la fin de mai, au camp de La Courtine, avec les débris de la 18^e division, dissoute après la bataille de la Meuse, et les planqués divers de 39 dépôts de l'intérieur. Est-ce assez dire qu'elle était faite de bric et de broc, de combattants démoralisés par un « à quoi bon ? » lancinant, de récupérés manquant d'entraînement et d'ardeur, de scribouillards, plantons et ordonnances, pour qui « la drôle de guerre » avait été « la bonne vie ». Elle comptait deux régiments d'infanterie — le 90^e et le 114^e.

Le lieutenant-colonel Vaux ayant reçu trop tard le contre-ordre ramenant à l'ouest de l'Epte, dans la région de Dampierre, le débarquement de son unité, les camions et autobus qui transportaient le 114^e R.I. avaient continué de rouler vers Formerie. Ils l'avaient déposé sur la route au-delà de Campeaux et étaient repartis. Le régiment gagnait Formerie, le 1^{er} bataillon en tête, puis le 2^e et le 3^e. Les compagnies du 1^{er} bataillon y étaient arrivées, ceux du 2^e y pénétraient et y accouraient des hommes du 3^e que des automitrailleuses avaient égayés sur la route, à 3 km du bourg, quand des stukas, par vagues renouvelées, lâ-

chaient leurs chapelets de bombes sur l'agglomération dont les habitants encore demeurés se préparaient à partir. Selon la tactique éprouvée depuis le 10 mai et de moins en moins contrariée dans un champ de plus en plus libre, ce bombardement précédait les blindés qui, dans l'heure même, aborderaient Formerie. Formerie ? Un point de repère sur la carte parmi d'autres qui ponctuaient leur course à travers la campagne, une bourgade, un peu plus importante, dont les soldats de la Wehrmacht passant par là le 7 juin 1940 ne retiendraient sans doute pas le nom. Sauf quelques-uns qui reviendront beaucoup plus tard, y chercher leurs souvenirs, des tombes peut-être¹. L'Histoire, elle, y repassait. Deux monuments voisins sur la grande place, élevés en 1909, commémoraient la défense de Formerie le 28 octobre 1870 : les lignards du 19^e, les mobiles de l'Oise et du Nord, les hussards du 3^e régiment y avaient résisté aux uhlans et aux dragons saxons du XII^e Corps et au 2^e régiment de la Garde prussienne. On s'était rudement battu dans les rues, dans les jardins, dans les prairies environnantes et fusillé d'un côté à l'autre de la place. Les Saxons avaient dû renoncer à occuper Formerie mais, le lendemain, la capitulation de Sedan rendait vaine cette victoire locale.

De quelle sorte de victoire pouvait-il s'agir dans cette malencontre du 7 juin ? L'Honneur — pour quelques-uns, pas pour tous. Le bombardement, vers 10 h., avait fait des victimes, dans un groupe qui se terrait et autour d'une cuisine roulante où chauffait la soupe qu'amélioreraient les nourritures diverses recueillies dans les boutiques abandonnées. Il avait épouvanté ces soldats non aguerris et moralement si dépourvus. Une panique les emporta. Le cri « Ordre de repli ! » se propagea. Lâchant leurs armes, ils s'enfuyaient hors du village, à travers les champs. Combien étaient-ils à désertier ainsi ? Plusieurs centaines selon un témoin qui, environné par ce sauve-qui-peut, crut en voir beaucoup ; 200 d'entre eux seront arrêtés le lendemain soir, à l'entrée de Rouen. Il en restait davantage qui vont se battre à Formerie. Non qu'ils eussent, pour la plupart, une notion claire ni le goût de l'héroïsme, mais l'action de quelques camarades, l'autorité et l'exemple de quelques sous-officiers, de quelques aspirants et de quelques lieutenants, les maintiendront dans la discipline et raffermiront leur courage.

Gagnant Formerie en colonne de route, à la descente des camions, sans les précautions d'une avant-garde et d'une reconnaissance, le chef du bataillon de tête supposait les Allemands

(1) Recherchant nous-même sur place des témoignages et des documents, nous apprenions du fossoyeur que des anciens combattants allemands étaient venus à Formerie peu de jours auparavant.

bien loin encore : on était à l'arrière et couverts à bonne distance par les troupes qui luttèrent au sud de la Somme. Les renseignements, tardifs et imprécis, ne laissaient pas croire à l'imminence et à la soudaineté d'un contact avec l'ennemi. Sans doute cantonnerait-on à Formerie où l'on aurait le temps et les facilités de prendre les hommes en main avant de monter au feu. Le bombardement, puis, vers 11 h., l'apparition des motocyclistes précurseurs et des blindés nouèrent le drame auquel les chefs étaient immédiatement confrontés. Le lieutenant-colonel Vaux qui suivait son régiment avec la compagnie hors-rang et la compagnie d'engins n'était pas là : on ignorait ses ordres et, faute de liaisons, ses contre-ordres peut-être. Une décision, lourde de responsabilités et de conséquences, devait être prise : ou se dégager ou s'enfermer dans Formerie et y résister, tant qu'on le pourrait, avec les seules armes individuelles des fantassins. Qui déciderait ? Le Règlement désignait « le plus élevé en grade ». Ils étaient deux portant le même nombre de galons : le commandant Javy pour le 1^{er} bataillon, le commandant Rougier pour le 2^e. Alors, disait le Règlement, « le plus ancien dans le grade ». C'était le commandant Javy, un officier d'active. Son caractère, la consigne du général Weygand : « tenir où l'on est », et, sans doute, la vision qu'il gardait de la débâcle dont il avait été témoin dans la bataille de la Meuse, coïncidaient pour lui dicter son choix. Il ne balance pas : on reste à Formerie. On y resta 55 heures, de 10 h. le 7 à 17 h. le 9.

Une rue de deux kilomètres était l'artère de ce gros bourg, centre commercial et marché de la région. Une seule rangée de maisons bordait les deux côtés de cette rue sur la moitié N.-O. de sa longueur ; derrière elles, aussitôt, des jardins, puis des vergers et la plaine découverte. Les maisons s'aggloméraient dans sa moitié S.-E. où elle innervait six ou sept rues au croisement desquelles elle formait des carrefours et dont l'une accédait à une grande place triangulaire. Tout à l'entour aussi, des jardins, des vergers et la plaine que traversait la route venant de Campeaux, par laquelle les régiments du 114^e R.I. étaient entrés dans Formerie. Ils espéraient y jouir un peu de temps d'un cantonnement confortable et bien approvisionné — ils avaient déjà consommé leurs vivres de réserve — mais il leur fallait tout de suite s'y enfermer, en barricader la grande rue, improviser des retranchements dans les enclos, les jardins et les maisons de ses lisières.

Quelles que fussent l'inégale détermination des cadres et l'inégale vaillance des hommes, les deux bataillons s'accrochèrent aussi résolument — et plus chèrement — que les lignards d'octobre 1870. Ce furent d'abord des fusillades d'armes automatiques,

des tirs de mortiers intermittents, de soudaines rafales de mines, une sorte de harcèlement s'appliquant tantôt sur un point, tantôt sur un autre. Entre-temps un avion d'observation, « le moucharid », survolait très bas Formerie et réglait les prochaines volées d'obus, préluant à quelque coup de main qui entamerait la résistance. Entre-temps aussi les assiégés mangeaient, somnolaient, enterraient les morts, sans suaire et sans cercueil, dans des fosses peu profondes : sur chacune d'elles, une bouteille contenant les papiers du camarade, une croix faite de deux bouts de bois où l'on fixait sa plaque d'identité. A portée du regard, aperçus par la lucarne d'un grenier, les convois allemands continuaient de défiler vers le S.-O.

La matinée du 8 avait été à peu près tranquille — longue cependant, lourde d'un prochain foudroiement dont l'attente, il est vrai, ne coupait pas l'appétit, l'excitant peut-être au contraire comme si manger était un dérivatif, une assurance, un « toujours ça de pris ». Importance de « la soupe » pour les soldats, dans la bataille même. Elle était bonne à Formerie le 8 mai 1940. Vers 11 h. les officiers du 2^e bataillon déjeunaient autour d'une table, dans la salle à manger d'une maison bourgeoise : sardines, poulet rôti, petits pois, fromage et un bordeaux « dont vous me direz des nouvelles ». Devant la maison, une pelouse, un jardin, une haie. Dans cette haie, un petit poste : trois guetteurs autour d'un fusil-mitrailleur. Au-delà, une route puis des champs où la moisson jaunissait. Deux ou trois rafales soudaines. Un lieutenant bondit ; c'est un groupe de sa section qui veillait dans ce coin. Sur la route une petite voiture noire, portes ouvertes, contre laquelle le F.M. a tiré. Il y avait trois Allemands dedans ; ils ont disparu. L'officier, un sergent, deux soldats s'avancent dans les champs : plus personne. Mais un soldat a fouillé la voiture : une capote feldgrau, un casque, un ceinturon et du sang ; à terre une carte Michelin portant des traits rouges et bleus, des flèches et des chiffres : Forges-les-Eaux le 7, Rouen le 8, Le Havre le 9. Est-ce assez clair ?

Après un bombardement prolongé, de 14 à 16 h., les Allemands attaquaient avec des blindés dans la partie du village tenue par le 1^{er} bataillon où ils s'infiltraient profondément, puis, sous le couvert de fumigènes, dans celle que tenait le 1^{er}. Chassés des maisons en flammes, les hommes refluent vers la grande place. Les deux commandants délibèrent. On ne pouvait résister longtemps encore : demain matin l'ennemi achèverait à son gré la conquête de Formerie. Plus de secours extérieurs à espérer : la canonnade dont on avait ce matin entendu le roulement lointain, vers le Nord, avait cessé. Tenter une sortie, la nuit même, en force ou par petits groupes ? Ce ne serait plus une fuite, mais

un exploit. Jeune combattant en 1914, le commandant Rougier avait été fait prisonnier dans une embuscade ; il avait pu s'évader et rejoindre les lignes françaises après une longue marche. Mais il a gardé de sa capture le souvenir d'une honte. Ne pas revivre un tel moment ! C'est au commandant Jovy de décider. Il avait déjà envoyé quelques hommes pour reconnaître la continuité de l'encerclement, découvrir peut-être une issue ; ils ne sont pas revenus. Il va charger un officier d'aller voir : s'il y a une chance de passer, on la tentera. Le commandant Rougier est d'accord. On sera bientôt fixé. Il est minuit. Il faudrait tenter la sortie avant le jour. Le bruit se répand parmi les hommes qu'on allait quitter Formerie. Et puis on ne part plus : pas d'ouvertures dans les lignes ennemies trop denses, on se ferait tuer inutilement.

Terrible cas de conscience — si la conscience s'en mêle — que celui des morts inutiles à la guerre. A chacun d'accepter pour soi-même un tel sacrifice, de consentir une telle offrande selon le culte qu'il a de la Patrie, sa foi dans la réversibilité des mérites et la fécondité du sang, selon son propre accomplissement. Mais quand un chef, éloigné souvent du champ de bataille, exige de se faire tuer sur place, quand la mort de tant d'hommes paraît inutile, quelle est sa justification ? Une nécessité morale, une fidélité rigoureuse à un devoir strictement entendu, un honneur formellement compris... Ou (cela s'est vu et cela s'est écrit — oh ! cette comptabilité des morts, pertes et profits !) une citation personnelle au « communiqué », une heureuse conséquence dans la carrière, une palme sur un ruban, quelque glorification dans une nécrologie...

Tenter une percée collective, improbable et coûteuse, pour aller où ? Continuer de se battre jusqu'à l'anéantissement, déposer les armes sans faillir à l'honneur ? Dans l'après-midi du 9, d'ailleurs, plus d'autre alternative que la reddition ou la mort. Les bombardements et les mitrillages ont repris. Les chars ont progressé dans les rues et dans les jardins. Les fantassins qui les suivaient ont enlevé les maisons, l'une après l'autre, à la grenade. Les défenseurs de Formerie, disséminés dans le village, refluent au centre, se barricadent dans les maisons qui entourent la grande place et vident leurs derniers chargeurs. Le commandant Rougier est là, avec quelques officiers, dans l'arrière-boutique d'une épicerie. Il pèse la lourde responsabilité qui lui échoit. Le commandant Jovy en effet a disparu ; plus personne dans son P.C. aux abords duquel les Allemands étaient sans doute parvenus¹.

(1) D'après le témoignage auquel nous nous référons, le commandant Jovy, croyant l'ennemi maître de Formerie, s'était caché dans une cave et attendait la nuit pour jouer sa chance.

Le commandant Rougier consulte ses officiers. « Vous rendriez-vous si vous étiez à ma place ? ». Les capitaines répondent affirmativement, les lieutenants, plus jeunes, voudraient résister encore, au moins jusqu'à la nuit. « Je sais bien que si je capitule, vous me le reprocherez ». Le bataillon, abandonné à lui-même, n'avait pas reçu de mission propre quand il arrivait à Formerie en même temps que la colonne allemande, pas même cette « mission de sacrifice », explicitement ou à peine sous-entendue, assignée aux troupes dont le commandement, en des conjonctures critiques, jugeait le sacrifice nécessaire. Certes, un chef, à quelque échelon qu'il soit, doit, sans ordres, agir à son initiative. Le commandant Jovy seul avait pris celle de s'enfermer dans Formerie. Le commandant Rougier seul devait prendre celle de continuer de s'y battre désespérément, pied à pied, dans un espace de plus en plus réduit, au prix accru de morts inutiles, ou de déposer les armes, quoiqu'il lui en coûtât, sans se déshonorer. Le Règlement concédait que l'épuisement de tous ses moyens pouvait contraindre un chef à cesser le combat. Tous ses moyens étaient épuisés — de quoi fournir à peine quelques minutes de feu. Le commandant Rougier charge l'aspirant Fleck, un Alsacien robuste, de transmettre à l'ennemi sa décision. Un mouchoir blanc noué à un bâton, l'aspirant, accompagné de deux soldats volontaires, avance au milieu de la grande rue. Après une rafale de mitraillette tirée en l'air à vingt mètres, un sous-officier vient à sa rencontre, puis un officier le conduit au P.C. de son général. « Nous avons reçu l'ordre, lui dit-il, d'en finir avec vous ce soir même ; nous allons attaquer à 18 h... ». Il était 17 h. quand succombaient ainsi les défenseurs de Formerie. Pour 45 officiers, pour 6 à 700 hommes, la captivité commence dans la résignation, le soulagement ou la colère.

Le « hérisson » de Formerie n'avait point arrêté le mouvement de la 5^e Panzer. Le samedi 8 juin, elle le poursuivait sur un front de 8 km en direction de la Seine, selon l'axe évident de la grand-route Forges-les-Eaux-Rouen, 40 km. La campagne qu'elle traverse ondule amplement, avec des étendues plates et découvertes. Pas de coupures profondes du terrain. Pas d'autres obstacles que ceux qu'improviserait dans un village ou à une croisée de chemins quelque troupe plus obstinée.

Forges était occupé après qu'un avion y eut lâché deux bombes qui provoquèrent un incendie. Le maire étant parti, un adjoint se présenta aux Allemands, rue de la Gare, avec un linge blanc.

A 10 km à l'ouest de Forges, un « ouvrage d'art », le tunnel

de Sommery, long de 1.500 mètres. Des soldats le gardaient ; ils y avaient passé tranquillement l'hiver et le printemps. L'histoire, si succinctement cursive, de l'invasion de la Normandie en juin 40, ne le mentionne pas : aucun combat ne s'y livra. Quelques hommes cependant se souviendront moins du tunnel où ils étaient pénards que de ce qui leur advint le 8 juin. C'est leur histoire à eux, leur seule histoire, dans l'emmêlement des histoires de chacun au creuset de l'Histoire commune. Nous n'avons pu distinguer toutes ces petites unités, abandonnées à elles-mêmes, plus ou moins isolées ou s'amalgamant selon la rencontre. Voici quel fut le sort de l'une d'elles.

Depuis la mobilisation, le 31^e régiment régional aux ordres du lieutenant-colonel Thomas, fournissait, entre autres postes disséminés dans le département, celui qui gardait le tunnel de Sommery. Une section y suffisait pour en surveiller les issues et les cheminées — une surveillance routinière jusqu'au 8 juin où le lieutenant Bernard Castelot, qui commande la section de la 7^e compagnie détachée au tunnel, entend dire dans l'après-midi, au cours d'une ronde, que les Allemands sont à Buchy, à une dizaine de kilomètres au S.-O. de Sommery. Pas d'autre information, pas d'ordre de revenir à Rouen où le lieutenant-colonel Thomas ignorait ce que la section Castelot était devenue dans la coulée ennemie qui allait atteindre les hauteurs rouennaises. Le capitaine Émile Guillée, commandant le 2^e bataillon du 31^e, était, à 17 h., parti aux renseignements pour Sommery. Le lieutenant Isaïe Jacquet, à la tête de la 7^e compagnie depuis l'avant-veille, avait voulu l'accompagner. Le Journal de marche du 31^e régional note : « 21 h. On est sans nouvelles du capitaine Guillée et du lieutenant Jacquet. Des chars allemands auraient été aperçus à Isneauville » (8 km au nord de Rouen). Le capitaine (de la classe 1903) et le lieutenant (de la classe 1908) sont des « anciens combattants », cités et décorés. Malgré les gaz qui l'ont intoxiqué, le lieutenant Jacquet a tenu à demeurer dans les cadres et à repartir en 39. Leur sursis, à l'un et à l'autre, touche à son terme ; la mort les rattrape sur la grande route dont les noms des villages qu'elle traverse leur étaient familiers. Au-delà de Quincampoix, vers La Rue-Saint-Pierre, à une quinzaine de kilomètres de Rouen, ils rencontrent les chars ennemis. Ils sautent de leur voiture et courent vers un champ tout proche. Une rafale de mitrailleuse les abat l'un et l'autre. Le soldat Laniel qui les conduisait s'est jeté dans le fossé bordant la route : blessé, il est pris.

Au tunnel de Sommery, le lieutenant Castelot a regroupé sa section — une trentaine d'hommes — bien encadrée par deux soldats de 14-18, les sergents Robert Désir et Émile Avoine. Il pense pouvoir gagner la Seine, vers le S.-O., au-delà des forces allemandes qui tiennent les chemins en direction de Rouen. Il

parcourt de nuit une douzaine de kilomètres et s'arrête au jour dans une ferme de Saint-Saëns. Un mitraillage d'avion blesse quatre de ses hommes. Le soir il poursuit vers Tôtes dont l'écartent, quand il en approche au petit matin, des feux d'artillerie. La section se cache et se repose dans une grange. Elle en repart à la fin de l'après-midi et marche au nord, vers Auffay, à travers les bois et les prés. Rencontrant des chasseurs du 69^e bataillon, le lieutenant Castelot se met aux ordres de leur capitaine et voici cette section de vieux territoriaux, pas destinés et peu aptes à une telle conjoncture, pris aussitôt dans le violent combat qui s'engage à Biville-la-Baignarde. Une vingtaine d'entre eux seront capturés, dont le sergent Désir, blessé, et le sergent Avoine, qui s'échappera.

L'après-midi déclinait mais il faisait clair encore en ce début de juin où les jours sont les plus longs et le ciel demeurerait impassiblement lumineux en ce printemps tragique quand les motocyclistes et les blindés de tête de la 5^e Panzer prirent contact avec les postes qui garnissaient la demi-lune couvrant, sur ses collines, l'amphithéâtre rouennais. Quelques obus étaient tombés dans la matinée à Isneauville et aux abords de Bois-Guillaume.

Un élément du 121^e G.R.D. (le groupe de reconnaissance de la 17^e D.I.), avec le lieutenant Couvreur et l'aspirant Jean de La Bussière, s'était, à Quincampoix, heurté très durement aux blindés ennemis¹. Et ceux-ci atteignaient Isneauville, à 4 km au sud de Quincampoix, au moment où, vers 19 h., le 1^{er} bataillon du 90^e R.I. venait y prendre position. Quelques gardes mobiles de la 3^e légion, avec le lieutenant Dupin, armés d'un fusil-mitrailleur, tenaient une barricade en avant du village. Ils résistèrent « pendant plus d'une heure et ne se replièrent qu'à bout de munitions », dira la citation attribuée quelques jours plus tard au lieutenant Dupin. Moins ardents et très fatigués, les fantassins du 90^e R.I. s'étaient repliés déjà. Arrivé alors lui-même à Bois-Guillaume, le lieutenant-colonel Gillot fixait son P.C. à la mairie et mettait en place à l'entour une défense avec les pionniers et les motocyclistes de sa compagnie de commandement et une batterie de 75 — les canons qui restaient au 97^e R.A., le régiment d'artillerie hippomobile de la 17^e D.I. A 19 h. le lieutenant Irz, du 31^e régional, téléphonait que des éléments motorisés étaient à Saint-Jacques et dans les bois au S.-E. Des autos-mitrailleuses encerclaient Roncherolles et La Table-de-Pierre.

(1) Cinq cavaliers du groupe restaient sur le terrain ; ils furent inhumés ensemble dans le cimetière de Quincampoix.

A 20 h. un blindé anglais égaré s'arrêtait à Bois-Guillaume et demandait son chemin. Les chars allemands, dit-il, le suivaient à 4 km. Les voici bientôt en effet s'ouvrant la route par quelques obus et des giclées de balles traceuses. Les deux canons devant la mairie ont à peine le temps d'envoyer un projectile que l'ennemi est sur eux, tirillant dans toutes les directions. Il est 21 h 40. Le colonel Gillot, dont la voiture brûle, a quitté la place de la mairie au moment où un blindé y débouchait et il s'éloigne par une petite route latérale.

Toutes les unités engagées dans la tête-de-pont ont décroché. Celles qui se trouvaient à l'Est parviennent aux ponts de Rouen.

Vers 20 h., alors qu'à l'Hôtel de Ville le maire et ses adjoints délibèrent — partir ou non ? — deux gendarmes à bicyclette, traversant la place et, pédalant vers la rive gauche, crient : « les voilà ». Des gardes-mobiles en camionnette, dévalant par la route de Neufchâtel, jettent au passage : « Les fritz sont à Isneauville, ils seront ici tout à l'heure, foutez le camp !... ». C'est ce que vient dire au général Duffour, qui est encore à son P.C. du Jardin des Plantes, le chef de la 17^e D.I., le général Darde, accompagné par son chef d'état-major, apparemment plus nerveux que lui, le commandant de Gouvello : « Les Allemands nous suivent... Nous n'avons pu nous accrocher entre Isneauville et Bois-Guillaume... Tout le monde se replie dans un extrême désordre... L'ennemi va atteindre les ponts en même temps que nos troupes, avant qu'ils ne puissent sauter. Il faut y interdire toute circulation... ».

Or les Allemands ne suivaient pas. Ils auraient pu sans doute, facilement, dévaler les trois derniers kilomètres jusqu'à la Seine et saisir les deux ponts dans la cohue des Rouennais qui se bousculaient à leurs abords. Mais la nuit était tombée et n'eut-ce point été s'aventurer trop que pénétrer dans cette grande ville que les profils de ses clochers et de ses tours, émergeant obscurément de l'ombre qui la cachait, sous la seule clarté du ciel où la lune ne dévoilait pas encore son premier quartier, rendaient plus ténébreuse et plus secrète ? Une attaque nocturne de chars, au cœur d'une agglomération aussi importante, obstruée peut-être de barricades, n'atteindrait le fleuve qu'après s'être morcelée et retardée dans des combats de rues. Le général Von Hartlieb, chef de la 5^e Panzer, ne surestimait-il pas aussi les forces qui résisteraient sur la Seine ? A moins, ces hypothèses n'étant pas exclues, qu'il n'attendît le développement et les conséquences de la manœuvre conduite à sa gauche, sur la boucle elbeuvienne du fleuve, par le général Rommel, dont le succès lui faciliterait le passage et lui permettrait de l'exploiter à l'intérieur de la boucle rouen-

naise. Quoi qu'il en eut été, la 5^e Panzer s'immobilisait dans la banlieue immédiate de Rouen. Elle y passerait toute la nuit.

Peut-on imaginer soi-même, en se souvenant de certaines entrées dans des villes conquises, quand on avait 20 ans et qu'on découvrait le Rhin, tout illustré de sa littérature, tout embué de ses légendes, peut-on imaginer l'un de ces jeunes guerriers blonds notant sur son carnet de route, avant de s'endormir et rêvant déjà : « Demain dimanche 9 juin, la Seine, Rouen, Jeanne d'Arc, Corneille... » ?

Éloge de la Vertu

par Bernard COURMONTAGNE

(Séance des Prix du 20 décembre 1980)

« Le bruit ne fait pas de bien, le bien ne fait pas de bruit ». C'est saint François de Sales qui nous le dit, et il me plaît de rappeler ce propos au moment où, selon l'usage de notre Compagnie, il m'appartient, en ma qualité de vice-président en exercice, de prononcer l'éloge de la vertu.

Et tout d'abord, est-il convenable, de ma part, de préciser devant cette assemblée ce qu'est la vertu ? Rappelons seulement que le dictionnaire qualifie de ce mot : l'énergie morale, la force d'âme, mais aussi la disposition constante à accomplir des actes moraux, par un effort de volonté.

Énergie morale, force d'âme, effort de volonté ! Ce sont ces qualités éminentes que notre Académie récompense chaque année, au travers de quelques-uns de nos concitoyens qui en ont fait preuve d'une façon souvent extrêmement discrète. ... Le bien ne fait pas de bruit...

Dans quelques instants, M. le bâtonnier Fédia Julia qui préside notre Commission des prix de vertu, nous dira, avec la très grande sensibilité que nous lui connaissons, les mérites de nos lauréats de cette année. Mais je veux, auparavant, citer trois exemples du bien qui ne fait pas de bruit, trois exemples qui portent témoignage. Les deux premiers, pris au hasard parmi ceux que l'Académie a distingués dans un passé récent, ont révélé, chez celui, chez celle qui les ont vécus, présence d'énergie morale, de force d'âme, d'effort constant de volonté. Le troisième a mon-

tré que ces mêmes qualités peuvent se rencontrer, simultanément, chez plusieurs centaines de personnes soutenant une noble cause.

Premier exemple : Cette famille compte déjà quatre enfants. Un cinquième arrive. La maman décède. Le père, qui exerce une profession manuelle pénible, ne peut, évidemment, conserver le nouveau-né au foyer. Il le confie à une nourrice. Mais il refuse de se séparer de ses autres enfants ; il les garde près de lui, et jour après jour, seul, il va assurer leur éducation, qui est excellente, surveiller leur travail scolaire, leur tenue, leur comportement. Il assume à la fois, et dans la plus grande discrétion, les responsabilités du papa et celles de la maman.

Deuxième exemple, lui aussi très discret : cette jeune fille appartient à un milieu social des plus modestes. Pour des raisons sur lesquelles il ne m'est pas possible de m'étendre, elle, l'aînée de six enfants, prend en charge l'éducation de ses jeunes frères et sœurs. Elle aussi exerce une profession très fatigante. Néanmoins, en prenant sur ses heures de sommeil, elle trouve le temps de travailler pour préparer un examen qui lui permettra, si le succès couronne ses efforts, d'améliorer sa situation. Bien que son salaire soit modique, elle parvient à faire des économies en se privant des quelques petites distractions ou fantaisies auxquelles une jeune fille de son âge, dans notre société actuelle, peut légitimement prétendre ; et ces économies lui servent à payer les leçons particulières qu'elle doit faire donner à l'une de ses sœurs.

Voici le troisième exemple du bien qui ne fait pas de bruit, c'est le dernier que je donnerai. Cette année, le Prix Nobel de Médecine a été attribué à un savant français : le professeur Jean Dausset. La Presse, qu'elle soit écrite ou parlée, a — très justement d'ailleurs — célébré les mérites de ce chercheur. Mais, ce qui n'a guère été dit, c'est que cinq cents volontaires, tous bénévoles, répondant à l'appel lancé dans un quotidien par le professeur Dausset, se sont prêtés à de longues séries de tests désagréables, voire pénibles : greffes de peau expérimentales, prélèvement de sang et de plasma sanguin, avec réinjection de globules rouges, injections immunisantes ou sensibilisantes, etc... En dehors des heures de travail, et plusieurs fois par semaine, ils ont subi tests et interventions. Certains d'entre eux ont même accepté de se rendre aux États-Unis pour des expériences complémentaires. Ils ont ainsi, bénévolement je le répète, participé au progrès des connaissances sur les groupes tissulaires et permis à la science médicale une importante marche en avant. Leur dévouement, c'en était un, est resté anonyme.

Les situations citées dans ces trois exemples, ou révélant des mérites semblables, ne sont sans doute pas rares, mais qui en a connaissance ? L'entourage familial ? Sans doute... s'il existe !

Les voisins ? Peut-être ! mais le cercle n'est pas large de ceux qui savent. Car ce ne sont pas, en dépit de quelques exceptions méritoires, les sujets dont traitent généralement les organes d'informations. D'ailleurs, ceux qui se dévouent, qui parfois sacrifient leur bonheur, ceux que l'Académie recherche afin de leur décerner un prix ne souhaitent certainement pas qu'il en soit autrement, car généralement, une certaine forme de pudeur les retient, les empêche de faire connaître le bien qu'ils font et les conditions dans lesquelles ils le font... Le bien ne fait pas de bruit... mais le bruit, lui, ne fait pas de bien, et pour ne pas allonger exagérément mon propos, je ne parlerai que du bruit de la délinquance dont l'accroissement, celui notamment de la délinquance juvénile, est effrayant.

Qui peut croire que la place donnée par les mass-médias aux crimes, aux délits de toutes sortes, ait une valeur moralisatrice ? Sans aller jusqu'à les passer totalement sous silence, est-ce utile, sous le prétexte que « l'opinion publique a le droit de savoir », prétexte trop souvent, trop facilement invoqué, mais pourtant fallacieux, est-ce utile, dis-je, de leur accorder une telle place ? N'existe-t-il pas un danger de contagion ? Je pourrais citer des exemples où l'effet de contagion a été certain. L'enfant veut imiter le « grand », le « casseur » dont il a entendu parler, et des vandales en culotte courte saccagent leur salle de classe ; des gamins de seize ou dix-huit ans poignardent et tuent un garçonnet de onze ans qui regagne seul son collège, parce qu'il ne peut leur donner l'argent qu'ils lui demandent. Combien, pour commettre leur crime, s'inspirent des procédés utilisés par d'autres criminels, procédés trop généreusement présentés à l'intention d'un public que l'on croit, hélas, friand de ce genre d'information, mais qui, très généralement, n'en demande pas tant ?

Pour montrer le danger de certains écrits qui font du bruit, qu'il me suffise de rappeler un fait divers, tout récent et dramatique. Dans une grande ville française, le gendre d'un notable a été enlevé. Les auteurs du rapt demandent une rançon de plusieurs millions de francs, l'obtiennent mais ne libèrent pas leur otage. Or, quelque temps plus tôt, est paru un livre soulignant le « poids » de ce notable, au demeurant discret et respectable, le présentant comme possédant une des plus grosses fortunes de la région, ce qui le conduira à déclarer à des journalistes : « L'origine de l'enlèvement de mon gendre se trouve peut-être dans ce livre épouvantable, plein d'allusions et d'inexactitudes »... Ce livre a fait du bruit, il n'a pas fait de bien !

Si la criminalité, mais aussi beaucoup plus généralement l'immoralité se développent rapidement et dangereusement, qui

oserait nier que portent une part de responsabilité dans cette situation une certaine littérature, certains spectacles, une certaine presse spécialisée dans la présentation de la débauche, du vice, voire du crime. N'est-ce point hypocrisie que la soi-disant interdiction de vente de ces journaux aux mineurs ? Les jeunes gens, les jeunes filles de plus de dix-huit ans achètent ces journaux, ces revues, et les prêtent complaisamment — ou malicieusement — au frère, à la sœur, aux camarades, qui n'ont que treize ou quatorze ans, ou moins. Que de bruit, ainsi exhalé, et qui fait du mal ! Il est évident toutefois que les écrits, les spectacles, ne sont pas seuls coupables. Parmi d'autres, ne convient-il pas de citer le manque d'idéal chez de nombreux jeunes, leur désœuvrement, et, en tout premier lieu, l'influence du milieu familial quand il n'enseigne plus le bien ? Milieu familial, éducation, ont eux aussi leur responsabilité. Une enquête réalisée récemment par une association de parents d'élèves posait cette question : « Les adultes doivent-ils enseigner aux jeunes à faire ce qui est bien ? ». Ont répondu oui 80 pour 100 des grands-parents, mais seulement 55 pour 100 des parents. Cette différence n'est-elle pas significative ? Elle se passe de commentaires. Trop souvent, le mal est toléré, le bien n'est plus cultivé. Le temps est loin que l'un de nos éminents confrères, maintenant décédé, Mgr Blanchet, évoquait en déclarant à propos de sa jeunesse et de l'éducation reçue : « Nous étions élevés, rudement peut-être, mais nous étions élevés ». Aujourd'hui, c'est, dans beaucoup de familles, « abaissés » qu'il conviendrait de dire.

Mes chers confrères, Mesdames, Messieurs, sur le point d'arriver au terme de mon propos, je m'aperçois que je me suis quelque peu écarté du sujet dont j'avais mission de vous parler. Je devais prononcer l'éloge de la vertu, or, je viens d'y ajouter un réquisitoire contre ce que j'appellerai d'un terme peu académique sans doute, l'anti-vertu. Mais, si j'ai tracé ce parallèle entre le bien qui ne fait pas de bruit et le bruit qui ne fait pas de bien, c'est parce que dans ce monde sans âme dans lequel nous vivons, c'est parce que dans cette société dite permissive où trop souvent l'argent et le plaisir égoïste deviennent rois, où les contraintes matérielles et morales sont de plus en plus rejetées, où la loi s'aligne parfois sur les mœurs, fussent-elles les plus délétères, au lieu d'essayer de les infléchir vers le respect des valeurs morales, dans ce monde où nombreux sont ceux qui se plaisent à brocarder ces valeurs morales, même parfois, hélas, parmi ceux qui ont mission de les défendre, dans ce monde rongé d'envie et d'ambition où le langage du sacrifice, ou seulement de l'effort, est plus difficile à faire entendre que celui de la facilité, il est nécessaire que soient

glorifiés les dévouements cachés, les sacrifices inconnus que n'a pas entamés l'exemple du mal, pourtant largement répandu, quand ce n'est pas largement exploité à des fins parfois mercantiles. Et ces dévouements, ces sacrifices, l'Académie, une fois par an, tient, elle, à les glorifier. Au-delà des prix qu'elle peut accorder, grâce aux revenus de fondations dont elle bénéficie, elle tient surtout à exalter les vertus de celles et ceux qui les reçoivent; elle tient à ce que ces vertus aient valeur d'exemple, elle souhaite qu'elles soient contagieuses, et que le bien, à son tour, fasse un peu de bruit.

Jean MONTAUDO

(1896-1971)

M. Jean Montaudou est décédé le 25 août 1971, à l'âge de 75 ans, après une longue et douloureuse maladie. Il était né le 25 août 1896 à Saint-Martin de la Rivière, en France. Il avait été élu à l'Académie le 25 août 1961, à la place de M. de Broglie. Il était membre de l'Académie depuis le 25 août 1961. Ses obsèques ont eu lieu le 29 août 1971 à Saint-Martin de la Rivière.

Il était marié et avait deux enfants. Il était professeur honoraire de la Faculté de Médecine de Paris. Il avait été directeur de l'Institut de Médecine de la Faculté de Médecine de Paris. Il était membre de l'Académie de Médecine de Paris.

Dans la suite des recherches qui ont été faites sur sa vie, on a découvert qu'il avait été membre de la Résistance pendant la Seconde Guerre mondiale. Il avait été arrêté par les Allemands et avait été détenu en prison pendant plusieurs mois.

Né à Rouen le 4 août 1896, il avait fait ses études à la Faculté de Médecine de Paris. Il avait été élu à l'Académie le 25 août 1961, à la place de M. de Broglie. Il était membre de l'Académie depuis le 25 août 1961. Ses obsèques ont eu lieu le 29 août 1971 à Saint-Martin de la Rivière.

HOMMAGE DE LA COMPAGNIE A SES MEMBRES DÉCÉDÉS

Jean MONTIER

(1896-1979)

M. Jean Montier est décédé le 31 mai alors que nous étions en vacances. Quelques-uns d'entre nous cependant ont assisté à son service funèbre célébré en l'église Saint-Maclou, sous la présidence de Dom Antoine Lévasseur, Très Révérend Père Abbé de Saint-Wandrille, qu'accompagnaient plusieurs de ses moines ; notre confrère étant spirituellement agrégé à cette famille bénédictine.

Déjà lauréat en 1961 de notre Prix Gossier pour son travail sur « Les Moines de Fécamp pendant la Révolution », M. Jean Montier, élu membre titulaire de notre Compagnie, le 23 octobre 1965, y avait été reçu le 23 avril 1966 par le Père Dom Hesbert.

Dans la suite des recherches qui occupaient ses séjours fréquents à Saint-Wandrille et qui avaient justifié les suffrages de l'Académie, il consacrait son discours à « Martial de Loménie, dernier abbé de Jumièges, et à son oncle Loménie de Brienne, ministre de Louis XVI ».

Né à Rouen le 4 août 1896, M. Jean Montier appartenait à cette génération que la guerre saisit au sortir de l'adolescence et qu'elle reprit aux premières années du quadragénariat. Ses études secondaires commencées à l'Institution Saint-Romain de Rouen et achevées au Collège Saint-Joseph de Mesnières, il était entré au Comptoir d'Escompte quand il fut mobilisé dans l'infanterie en avril 1915. Il combattit à Verdun, dans la Somme et au Chemin des Dames. En 1917 il était fait prisonnier et interné à Sprottau, sur la frontière germano-russe. Reconnu grand malade, il était évacué en Suisse où il profita de ce séjour forcé pour suivre, à Genève, les cours de la Faculté de Droit et des Sciences économiques. Rappelé en 1939 comme lieutenant dans l'administration du Service de Santé, il fut capturé au mois de juin 40, à Saint-Lô, mais son affectation militaire lui valut d'être rapidement libéré. Il reprit alors les fonctions que, depuis 1920, il assumait au service des Anciens Combattants.

Dès la fondation du groupe rouennais de l'Union nationale de ceux-ci (l'U.N.C.) à l'organisation duquel il contribua, avec M. Marcel Lecouflet, il fut plus particulièrement chargé de ses œuvres sociales pour toute la région : mutuelle-retraite, maison du Combattant, société d'H.L.M.

Le dernier bulletin trimestriel de l'U.N.C. de Normandie, en rappelant son rôle dans l'animation et la gestion des services de l'U.N.C. dont il était devenu le directeur, a rendu un hommage reconnaissant au dévouement généreux et ponctuel, à la compétence juridique, à la spiritualité qui l'inspirait, de M. Jean Montier.

Nous n'ignorions pas ses activités. La croix de chevalier de la Légion d'honneur, celle d'officier du Mérite social et la médaille d'argent de l'Éducation physique en avaient reconnu l'accomplissement fécond. Une grande modestie — correspondant chez lui à la vertu d'humilité — empêchait M. Jean Montier de porter les rubans qui témoignaient de ses mérites.

Quelles qu'eussent été notre attention sympathique et notre estime, celles-ci n'auraient sans doute pas suffi à motiver son élection. Ce sont des titres d'un autre ordre — celui auquel, par sa nature même et son objet propre, l'Académie se conforme — qui déterminèrent notre appel.

Demeuré célibataire et sans autre famille qu'un filleul dont il s'était chargé, très attaché à la foi et aux pratiques religieuses qu'on lui avait enseignées dans sa jeunesse, M. Jean Montier éprouvait quelque attrait pour la vie monastique. Nous n'avions à en connaître que les manifestations extérieures : les travaux qu'il consacrait à l'histoire de trois grandes abbayes normandes. Ses principales recherches, à la source même, concernaient celle de Saint-Wandrille. Après « L'Abbaye sans ses moines, 1790 à 1899 », il publia et continuait récemment encore de publier la chronique mouvementée de l'Abbaye, la suite de ses vicissitudes, départs et retours des moines, abandon et renaissance des lieux.

En 1954, lors du XIII^e centenaire de Jumièges, M. Jean Montier participa au Congrès qui se tint alors à Rouen, par une communication importante sur « Les derniers jours de l'Abbaye bénédictine de Jumièges ». Elle est parue dans le volume des Actes de ce Congrès. Sont parues aussi, dans les volumes des Actes du Congrès dont fut l'occasion en 1958 le XIII^e centenaire de l'Abbaye de la Trinité de Fécamp, deux études sur cette abbaye au XVIII^e siècle et sur ses derniers moines pendant la Révolution.

En marge de ces travaux, qui justifiaient son appartenance à la Société de l'histoire de la Normandie (il en fut le trésorier), M. Jean Montier envoyait à l'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux des notes relatives surtout à l'histoire ecclésiastique. Il avait réalisé aussi un fichier des généalogies épiscopales. Celle, entre autres, de Mgr Andreas Rinkal, archevêque vieux catholique de l'Église d'Utrecht, parut dans la revue belge « Sacris erudiri ». Et il offrit au Cardinal Martin, lors de son jubilé sacerdotal, une plaquette qui remontait la sienne jusqu'en 1541.

M. Jean Montier apportait à ses travaux une conscience scrupuleuse, un soin très attentif des références et une grande honnêteté intellectuelle. La bibliographie des Abbayes normandes ne saurait les négliger. Nous ne saurions nous-mêmes oublier son assiduité à nos séances ; il y participait

volontiers pour autant que ses séjours à Saint-Wandrille le lui permettaient et, ces derniers temps, l'état de sa santé. Sa présence discrète témoignait de son attachement à notre Compagnie. Il était heureux d'en être membre et il avait bien voulu se charger de préparer la prochaine table de ses travaux pour les années 1960-1985. Cette table — qu'un autre d'entre nous devra reprendre — eut porté et gardé son nom.

Honorons du moins sa mémoire d'un hommage confraternel.

R.-G. NOBÉCOURT.

Victor BOUTROLLE (1887-1980)

Chargé d'ans et de travaux, M^e Victor Boutrolle nous a quittés le 8 mai 1980. La discrétion qui entoura ses obsèques ne nous permit pas alors de lui rendre l'hommage que nous aurions souhaité ; mais, en ce début d'année académique, nous nous devons d'évoquer la mémoire d'un confrère qui a tenu tant de place dans notre Compagnie.

Né en 1887 à Beaumont-le-Roger, M^e Boutrolle fit ses études au Lycée Corneille de Rouen et songea d'abord à faire carrière dans la Marine ; mais il y renonça finalement pour prendre la suite de son père, notaire à Rouen depuis de longues années. M^e Boutrolle exerça lui-même cette profession de 1920 à 1967 et, durant ces quelque cinquante ans, il se vit confier d'importantes responsabilités : présidence de la Chambre des Notaires de la Seine-Maritime, présidence du Conseil régional des Notaires de la Cour d'Appel de Rouen, présidence de l'Association de Prévoyance du Notariat de France, sans oublier la direction de l'École de Notariat de Rouen assumée pendant huit ans, dont les années de guerre.

Bien que notaire à Rouen, M^e Boutrolle habitait à Mont-Saint-Aignan où sa belle demeure, le manoir d'Aulnay, faisait face à l'église Saint-Thomas-de-Cantorbéry. Entré en 1929 au Conseil municipal de Mont-Saint-Aignan, il devint maire en 1946 et l'était de nouveau en 1959 lorsque furent mis en chantier l'Université et les grands ensembles d'habitation qui l'entourent. Par ailleurs, M^e Boutrolle joua un rôle important dans les commissions préfectorales où il siégeait, notamment lorsqu'il fallut élaborer, au plan départemental, un règlement de co-propriété.

Mais au-delà des fonctions exercées par notre regretté confrère, rappelons quelques aspects de sa riche personnalité. Et d'abord la variété de sa culture. Certes il était avant tout poète et c'est un recueil de vers,

Pro aris et focis, qui attira sur lui en 1947 l'attention de l'Académie. Par la suite, il nous donna parfois la primeur de ses vers et nous apprécions cette poésie intimiste, souvent teintée d'humour, et d'une rigoureuse facture classique, car M^e Boutrolle se montrait sévère à l'égard des « hautes fantaisies » auxquelles, disait-il, se sont prêtés tant de poètes contemporains.

Mais notre confrère savait s'évader du jardin merveilleux de la poésie et toutes les branches de la littérature lui étaient familières. Répondant en 1953 au discours de réception du Président Gouinguenet, il évoquait « Un célèbre Premier Président du Parlement de Normandie : Claude Groulard ». L'histoire lui inspira encore « Les grandes heures de l'abbaye du Bec » et, en réponse à mon propre discours de réception, « Le huitième centenaire de Thomas Becket ». Le roman l'intéressait et, lorsqu'il accueillit parmi nous Michel de Saint-Pierre, on put voir qu'il connaissait à fond l'œuvre du récipiendaire.

Un autre pôle de sa vie fut « La Patrie française » à laquelle il consacra en 1947 son discours de réception à l'Académie. Écrit au lendemain de la deuxième guerre mondiale et dans l'exaltation de la victoire, ce discours pourrait paraître aujourd'hui un peu suranné ; mais on y trouve tout ce qui faisait de M^e Boutrolle un parfait orateur : hauteur de la pensée, fermeté et chaleur de style. La patrie, M^e Boutrolle lui avait déjà payé un lourd tribut lors de la guerre de 1914-1918 où il fut grièvement blessé après avoir accompli une action d'éclat qui lui valut la croix de guerre et la Légion d'honneur. Une deuxième fois le sort le frappa, en 1944 lorsque son fils, l'aspirant Jacques Boutrolle, trouva la mort au champ d'honneur, à Essert près de Belfort.

Patriote ardent et Rouennais de surcroît, M^e Boutrolle devait se passionner pour la noble figure de Jeanne d'Arc. Il fut jusqu'à sa mort président du Comité rouennais d'Hommage à Jeanné d'Arc et vit enfin ses espoirs se concrétiser avec l'aménagement de la place du Vieux-Marché et les grandes fêtes johanniques de 1979. On n'a pas oublié le discours vibrant qu'il prononça à cette occasion dans le jardin de l'Hôtel de Ville, devant la plaque qui rappelle l'odieuse scène de l'abjuration. Nous eûmes l'impression ce jour-là qu'il disait son « Nunc dimittis » et qu'après avoir vu les Rouennais réparer de longs siècles d'oubli et d'indifférence, il pouvait s'en aller, lui, le fidèle serviteur de Jeanne...

Enfin M^e Boutrolle était un homme de foi profonde. Oblat de Saint Benoît, c'était un fervent de l'abbaye du Bec où se retrouvaient parfois, sous sa présidence, les membres de l'Association Saint-Yves des notaires de Normandie. Le Bec évoquait pour lui le souvenir des grands évêques anglo-normands : Lanfranc, Anselme, et surtout Thomas Becket dont il admirait tant le combat pour « L'Honneur de Dieu ».

Si le décès de M^e Boutrolle fut vivement ressenti à Rouen, l'Académie avait des raisons particulières de s'en affliger. Élu en 1947 dans la classe des Lettres, il était devenu président en 1958, puis trésorier en 1965 et enfin trésorier émérite en 1979. Dans l'exercice de cette charge, vous l'avez connu précis et rigoureux, soucieux de respecter les intentions des fondateurs de prix, ménager des deniers de l'Académie, mais parfaitement conscient de la nécessité de réévaluer nos prix pour les rendre plus attractifs.

Avec M^e Boutrolle l'Académie a perdu l'un de ses membres les plus anciens et les plus éminents. En cette séance de rentrée, elle salue avec émotion sa mémoire et prie Mme Victor Boutrolle, ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants, d'agréer l'hommage de ses respectueuses condoléances.

Philippe DESCHAMPS.

André COUDER

(1897-1979)

M. André Couder, membre de l'Académie des Sciences, que nous avons élu membre associé le 23 janvier 1957, est décédé le 16 janvier à Bourg-la-Reine. Il était astronome et le seul rappel de ses titres montre assez à quel niveau il se qualifiait.

Né à Alençon le 27 novembre 1897, M. André Couder avait obtenu le diplôme d'ingénieur chimiste, quand il entra, en 1925, comme stagiaire, à l'Observatoire de Strasbourg. Docteur ès sciences physiques en 1932, il avait franchi à l'Observatoire de Paris les premiers degrés d'une carrière que devaient couronner de hautes charges et un renom européen. Ayant dirigé, à partir de 1926, le laboratoire d'optique de l'Observatoire de Paris, il y devenait en 1943 astronome titulaire. L'Académie des Sciences, dont il avait été trois fois lauréat, l'élisait en 1954. L'importance de ses travaux le faisait accéder au Bureau des Longitudes qu'il présida en 1951-1953, à la Société astronomique de France, au Comité national de la Recherche scientifique, à l'Union astronomique internationale dont il présidait la Commission des instruments. Il était aussi membre associé de l'Académie royale de Belgique et de la Royal Astronomical Society. Il avait reçu en 1961 le Grand Prix scientifique de la Ville de Paris.

Il convient de noter, pour éclairer un peu cette riche énumération, que les travaux d'optique de M. André Couder ont surtout porté sur la technique instrumentale, le développement de la physique des corps célestes étant lié évidemment à celui de la puissance de leur observation. Les recherches de M. Couder en optique géométrique, physique et atmosphérique, ont abouti à d'importantes réalisations dans les objectifs en particulier. Le savant se faisait artisan manuel, taillant lui-même les miroirs. C'est ainsi qu'en 1931 il construisit à Forcalquier, où le ciel de France est le plus pur, un télescope de deux mètres qui permettait de prendre des clichés stellaires dont la finesse surpassait tous ceux obtenus alors en Europe et le cédait d'assez peu aux photographies célèbres provenant de télescopes américains d'ouverture double ou triple, celle du télescope de Forcalquier étant de 80 centimètres.

L'Académie de Rouen appelant à elle M. André Couder, sur la présentation de notre toujours très regretté confrère René Étienne, n'a pu que se féliciter qu'il ait accepté avec la meilleure grâce de lui appartenir comme membre associé. Elle en fut honorée et elle lui doit un hommage.

R.-G. NOBÉCOURT.

Jean LECOMTE

(1898-1979)

Nous avons eu la peine d'apprendre le décès, le 28 mars 1979, de M. Jean Lecomte, membre associé de notre Compagnie.

Né le 5 août 1898, il était membre de l'Institut (Académie des Sciences), directeur honoraire de recherches au Centre national de la Recherche scientifique, membre de l'Académie pontificale des Sciences, des Académies d'Italie, de Belgique, de Rio de Janeiro, grand officier de la Légion d'honneur.

Il avait été reçu dans notre Académie le 12 décembre 1964 et avait prononcé un remarquable discours sur Pierre-Louis Dulong, illustre physicien et chimiste rouennais, encore célèbre aujourd'hui par la « Loi de Dulong et Petit », toujours actuelle. En réponse, Pierre Petitcolas avait retracé son œuvre entièrement consacrée à la spectrographie infra-rouge. En un excellent discours que nous conseillons de lire et relire à ceux qui sont intéressés par cette œuvre, il décrit ce travail monumental accompli dans un parfait désintéressement.

Normand par ses ascendances maternelles, il redoutait d'être considéré comme « horsain » par les Normands et il aimait beaucoup notre province. Son épée d'académicien fut d'ailleurs ornée de fleurs de pommier, plante normande qu'il affectionnait ; y figuraient aussi les armoiries de la ville de Vernon, qu'il habitait. Il avait fait ici des conférences sur sa spécialité et sur Pascal, à l'occasion du tricentenaire de sa mort, en 1953, intitulées « Les expériences scientifiques de Pascal à Rouen ».

En 1919, sa licence terminée, il entre comme travailleur libre à la Sorbonne et commence ses travaux : la construction des réseaux pour la spectrographie infra-rouge. Puis il soutient sa thèse sur l'étude de l'absorption des rayons infra-rouges par les composés organiques.

Mais nous devons dire que toutes ces recherches ont été financées par J. Lecomte lui-même. Il en a été ainsi jusqu'en 1942, date de sa nomination comme Maître de recherches au C.N.R.S. où on lui a accordé... 3.000 F par an. Les subventions d'alors étaient maigres et il dut s'auto-financer pen-

dant une grande partie de sa carrière. Il n'en est que plus méritant et cela lui ouvre le droit à notre reconnaissance.

Quand il a commencé ses recherches, on ne connaissait à peu près rien en France sur les infra-rouges. Les connaissances théoriques étaient très faibles et le matériel à utiliser était presque inconnu. J. Lecomte se mit courageusement à l'ouvrage et peu à peu créa tout ce qui était nécessaire à ses études. En dix ans, cinquante publications naissaient, sans parler de celles de ses élèves et de cinq thèses. Après la guerre il reprend ses travaux. Passer en revue ce qu'il a fait est impossible ; citons seulement : structure moléculaire et cristalline, isomérisation, polymérisation, hydratation, liaisons par ponts d'hydrogène, différences entre les composés hydrogénés et deutérés, stéréoisomérisation des atomes d'hydrogène, etc. Par ailleurs, il se fait le propagandiste des méthodes nouvelles, écrit des articles, fait des conférences et de magistrales mises au point comme sa Conférence-Rapport de 1928, premier ouvrage d'ensemble sur le spectre infra-rouge et son fameux « article » en français du *Handbuch der Physik* écrit plus récemment et qui est un monument de bibliographie.

Alors s'établit entre le regretté Clément Duval et lui une étroite collaboration qui devait durer des années. Alfred Kastler, prix Nobel de physique, rappelait tout récemment dans « Le Monde » (4-4-1979) cette liaison heureuse. « Pour ses investigations, le physicien Jean Lecomte a été activement secondé par le chimiste Clément Duval, devenu son fidèle compagnon de recherche. Nous associons les deux noms dans notre mémoire. Aujourd'hui, où la spectrographie infra-rouge est devenue une grande discipline de routine et où les appareils sont construits à l'échelle industrielle, la France, grâce à Jean Lecomte, est présente ».

Soulignons que de cette collaboration sont nés plus de cent mémoires originaux d'un grand intérêt.

Telle fût la carrière de Jean Lecomte, carrière faite d'intelligence et de volonté, de courage et d'opiniâtreté et qui fût certainement prestigieuse pour notre pays.

Jacques LIGER.

Paul PARAY

(1886-1979)

La mort de Paul Paray, le 10 octobre, a soulevé une émotion profonde en France et à l'étranger. Avec lui, disparaît le doyen des chefs d'orchestre en activité. Il était, avec Arthur Rubinstein et Marcel Dupré, de la génération dite des « Trois glorieux ». Ses très nombreux admirateurs et amis retiendront de lui le souvenir d'un chef prestigieux et celui d'un compositeur dont les œuvres sont à l'honneur de l'École française.

Membre correspondant de l'Académie de Rouen en 1924, membre associé en 1938, il entra à l'Institut de France en 1950 et fut promu Grand Croix de la Légion d'honneur.

« Musicien de chez nous » : on aimait à le dire avec fierté.

Il était né au Tréport le 24 mai 1886. Le curé de la paroisse était alors l'abbé Lesergeant, futur archiprêtre de la Cathédrale.

Son père, Auguste Paray — l'auteur du chœur très populaire « Mon Tréport » — l'initia, avec son frère Auguste, aux chefs-d'œuvre de Haydn (*La Création*), de Berlioz (*L'Enfance du Christ*), de Gounod (*La Rédemption*) ; il les faisait chanter par une chorale qu'il avait fondée, autour d'un excellent Cavaillé-Coll qui résonne toujours à la tribune de l'église. Des artistes réputés, qui venaient se reposer l'été sur la côte de la Manche, s'associaient volontiers aux concerts spirituels : Henri Dallier, organiste de la Madeleine à Paris, Mme Auguez de Montalant, Vergnet de l'Opéra...

Devant les dons évidents de ses deux fils — voix cristalline, oreille très juste, sens aigu du rythme — Auguste Paray décida de les confier à la Maîtrise Saint-Evode de Rouen, dont le renom s'appuyait sur le talent du chanoine Bourdon, maître de chapelle et compositeur, de l'organiste Jules Haëlling, digne successeur de Jean Titelouze aux orgues de la Cathédrale, et de l'abbé Henri Bourgeois, auteur d'un recueil de poésie : *Notre Cathédrale*. Paul Paray n'oubliera jamais ses premiers maîtres, leur enseignement, la formation qu'il reçut d'eux ; une amitié réciproque en résulta pour toujours.

On connaît les grandes étapes de sa carrière : études supérieures au Conservatoire de Paris — avec Xavier Leroux pour l'harmonie, Georges Caussade pour le contrepoint et la fugue — couronnées par le 1^{er} Grand Prix de Rome, en 1911, avec la cantate *Yanitzka*, service militaire à Dieppe, au 129^e R.I., la Villa Médicis à Rome.

Le 2 août 1914, la guerre éclate. Paul Paray rejoint son régiment, prend part dès le début des hostilités à un dur engagement et, fait prisonnier, est interné au camp de Darmstadt.

Au terme d'une captivité éprouvante, longue de quatre années, c'est une éblouissante ascension qui lui fera diriger successivement les grandes formations orchestrales : Lamoureux, Colonne, Opéra, Monte-Carlo, Tel-Aviv, Détroit.

Ses dons de chef étaient innés. Croirait-on que ce sont les musiciens de l'orchestre, à Cauterets, qui les lui firent découvrir, en lui conseillant de se présenter à Camille Chevillard à la recherche d'un auxiliaire qualifié pour l'Association des Concerts Lamoureux ? Paul Paray ne se décidait pas à le faire, lorsqu'il apprit que le grand musicien havrais, André Caplet, l'ami de Claude Debussy, retirait sa candidature pour des raisons de santé. En deux semaines, il prépara un programme ainsi composé : Ouverture du *Vaisseau fantôme* de Richard Wagner, *Symphonie fantastique* d'Hector Berlioz, *Prélude à l'après-midi d'un Faune* de Claude Debussy, *Méodies* de Henri Duparc, chantées par Gabriel Paulet, pour terminer, *España* d'Emmanuel Chabrier. Dans cette fantaisie, la fougue de Paul Paray emporta l'adhésion sans réserve de l'orchestre et du public. On fêta en famille, au Tréport, avec les Chevillard, ce premier grand succès, et plus tard, avec ses parents, retirés à Rouen, rue Lafosse, on le célébra encore au cours d'une promenade en Seine sur le bateau de La Bouille...

Paul Paray mena jusqu'à la fin de sa vie — au sens rigoureux de cette expression ; ne devait-il pas diriger les 15 et 17 octobre derniers l'Orchestre de Paris ? — une très brillante carrière de chef.

Nous l'avons vu, au cours des concerts symphoniques organisés par notre confrère Jean Montier pour le compte de l'U.N.C. Très droit sur l'estrade, le profil nettement découpé, les cheveux blonds rejetés en arrière, les yeux bleus, vifs, perçants même, l'oreille aux aguets, avec des gestes précis ou amples selon les moments, tel il apparaissait pour interpréter Bach et la *Symphonie en ré*, avec Marcel Dupré à l'orgue de la Salle Gaveau ; Beethoven et la *V^e Symphonie*, ou l'*Ode à la Joie* de la *Neuvième*, — il aimait qu'on l'appelât : « entraîneur d'hommes » — Berlioz et la *Marche hongroise* (les ovations qu'il déchaînait couvraient les derniers accords), Schumann, sa *IV^e Symphonie* et son *Concerto pour piano* (avec Yves Nat, son ami, il l'interprétait de mémoire), et les *Préludes* de Liszt, et la *Chevauchée* des Walkyries de Richard Wagner (une coupure de courant, un soir, ne l'empêcha pas d'aller jusqu'au bout de l'œuvre avec son orchestre, dans le grand amphithéâtre du Trocadéro privé de lumière) — et *La Mer* de Claude Debussy — (il la connaissait si bien ! c'était celle de Pourville, sur la côte normande...). Mais il faudrait citer tant de chefs-d'œuvre auxquels il excellait à donner une vie intense, jusqu'au *Boléro* de Maurice Ravel, dont il savait mener la lancinante progression vers l'explosion fulgurante qui vous délivre enfin comme d'une lourde obsession.

Si Paul Paray tenait à régner en maître à son pupitre, il savait aussi se montrer accueillant pour des jeunes quand l'occasion était belle. On connaît la révélation qu'il fit du jeune prodige Yehudi Menuhin ; une amitié les lia sans défaillance l'un à l'autre. D'Emmanuel Bondeville, Paul Paray fit entendre le scherzo *Le bal des pendus*. Notre confrère Maurice Duruflé lui doit la présentation, au Théâtre des Champs-Élysées, de ses *Trois danses pour orchestre*. Laurette Fayard joua sous sa direction, au Châtelet, le *Concerto* de Schumann ; Bernard Flavigny, à Rouen, le *1^{er} Concerto* de

Liszt. En retour, les « jeunes » ne lui ménagèrent pas leurs ovations jusqu'en ces dernières années ; Paul Paray en était touché.

Aussi, n'est-il pas téméraire de dire que son nom rejoint celui des plus grands dans l'Art de diriger : Pierre Monteux, Bruno Walter... pour ne citer que deux des plus célèbres parmi les disparus.

Paul Paray ne déçut pas les espoirs que ses dons de « créateur » avaient fait naître chez ses maîtres et ses amis.

Compositeur, il remporta ses premiers succès dans le domaine de la musique de chambre : noble quatuor à cordes, entrepris pendant ses années de captivité et dédié à Lucien Capet ; sonates pour piano et violon, piano et violoncelle, au parfum fauréen ; pièces pour le piano, où se manifestent ses préférences schumaniennes ; de belles mélodies, enfin.

Pour l'Opéra de Paris, un ballet, *Artémis troublée*, monté par Mme Ida Rubinstein sous la direction musicale de Camille Chevillard.

Pour le grand orchestre, deux symphonies : la première en ut, toute de clarté, d'élégance et de concision ; la deuxième, en la, dite « du Tréport », évocation de sa ville natale.

De son enfance au Tréport et de ses années passées « à l'ombre de la Cathédrale », Paul Paray conserva un attrait particulier pour la musique religieuse. D'où, une *Pastorale de Noël*, des motets et un oratorio en l'honneur de la Bienheureuse Jeanne d'Arc, dont on n'oubliera pas le *Prélude champêtre* pour *Domrémy*, la *Prière de Jeanne*, la *Chevauchée*, menée avec brio par l'auteur en personne.

Les fêtes « johanniques » des années 1912-1913-1914, à Rouen, ne l'auraient-elles pas profondément impressionné, et de façon durable ? On pourrait le penser, car, vingt ans après, il accepta avec empressement la proposition de l'archiprêtre Lesergeant et du chanoine Picard, son oncle, de composer la *Messe du V^e Centenaire de Jeanne d'Arc*.

Pour des circonstances d'une exceptionnelle grandeur, il entreprit d'édifier une œuvre qu'il voulut « cathédralesque », avec son portique majestueux, *Kyrie eleison...*, ses frises grégoriennes, *Gloria in excelsis*, son puissant choral, *Cum sancto spiritu*, ses fanfares pour les acclamations du *Sanctus*, conduisant, par une transition admirable — « j'ai pensé à la Cathédrale », disait-il — au *Benedictus*, effusion lyrique, rythmée dans le balancement des encensoirs, par les chœurs qui murmurent : *Hosanna, Hosanna...*

La fresque monumentale qu'il présenta lui-même dans la Cathédrale de Rouen, en mai 1931, s'achève sur un chant de paix. On découvre alors un Paul Paray qui a souffert pendant les années de guerre, foncièrement bon sous les apparences énergiques du chef qui se fait obéir. Les implorations : « *dona nobis pacem!* », son cœur les lui a dictées.

L'Académie de Rouen joint son hommage à celui des musiciens unanimes, avec une particulière intention reconnaissante pour le grand maître dont les si beaux accents ont honoré la Cathédrale de Rouen en y célébrant Jeanne d'Arc.

Chanoine Robert DELESTRE.

Charles BRISSON

(1890-1979)

Né à Elbeuf le 3 janvier 1890, d'un père architecte, Charles Brisson fit ses études au lycée de sa ville natale, puis au lycée Corneille de Rouen jusqu'au baccalauréat. Suivant l'exemple paternel, il se dirigea tout d'abord vers l'architecture, puis, attiré par la littérature, il entra en 1927 dans une maison régionale d'édition.

Entre-temps, il y avait eu la Grande Guerre. Sa brillante conduite au feu et deux blessures lui valurent la Croix de guerre avec citation à l'ordre de la Division, la Médaille militaire et la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

Revenu à la vie civile, il participa activement aux mouvements d'anciens combattants et fut, en 1927, le président-fondateur de la section elbeuvienne de l'Union Nationale des Combattants qui lui décerna sa médaille d'or, en 1977, pour ses cinquante années de présidence active ou honoraire.

Ces dernières années, « Monsieur » Brisson était surtout connu à Elbeuf comme historien local et conservateur du musée. Beaucoup de ses amis ignoraient ou avaient oublié tout ce qu'il avait fait dans le passé.

Charles Brisson avait été secrétaire de la Société normande d'archéologie préhistorique et protohistorique pendant plus d'un demi-siècle, président du Syndicat d'initiative d'Elbeuf et des environs de 1927 à 1973, chancelier de la Société des Écrivains normands de 1948 à 1972, membre de la Commission départementale des sites de 1930 à 1970, secrétaire de la Société des Amis des monuments rouennais en 1927 et 1928, vice-président de la Société d'études des sciences naturelles d'Elbeuf, vice-président de la Caisse d'épargne et de prévoyance d'Elbeuf, président de la Société philatélique elbeuvienne. Il a participé à d'importantes études économiques sous l'égide du Comité d'études et d'intérêts publics de la région elbeuvienne. Il était membre de la Commission départementale des antiquités depuis 1941 et du Comité chargé de préparer l'Inventaire des monuments et richesses du département de la Seine-Maritime depuis 1967.

C'est en 1954 que M. Brisson avait succédé à M. Loisel comme conservateur du muséum d'histoire naturelle d'Elbeuf. Il n'était pas naturaliste, il le devint. Historien, il créa une salle d'histoire locale qui était sa fierté, le muséum devint alors pour les Elbeuviens « le musée ». Le plus grand des petits musées de France, a dit un jour un inspecteur général des musées. Un petit musée qui, bien que n'ouvrant que deux journées par semaine, reçoit plus de trois mille visiteurs par an.

Charles Brisson a contribué efficacement à la mise en valeur touristique et archéologique de la région elbeuvienne ; il n'est guère de sites et monuments qui n'aient fait l'objet d'interventions de sa part.

Comme écrivain et historien, il a apporté son concours à de nombreuses revues et, de 1930 à 1939, il a dirigé aux Éditions Paul Duval la publication de la collection « Nos Provinces », rédigeant lui-même plusieurs ouvrages, collaborant à d'autres. Il était surtout attiré par l'histoire de sa ville natale et il a fait paraître successivement : *La Ruche en flammes* (1950), *Elbeuf, ma ville* (1951), *Les draps d'Elbeuf et de Louviers* (1951), *Ruche et Croix de Lorraine* (1960), *Si Elbeuf m'était conté* (1966). Il a publié dans « L'Elbeuvien », de 1921 à 1927, dans « Le Journal d'Elbeuf » (depuis 1929), et dans le « Journal de Rouen », plus de 2.500 chroniques d'histoire locale. Il a laissé deux manuscrits inédits que la municipalité elbeuvienne se propose de faire éditer.

On reste confondu devant l'éventail de ses activités et l'importance de son œuvre. Elles lui ont valu les rosettes d'officier dans l'Ordre National du Mérite, des Palmes Académiques, du Mérite Social, ainsi que la Médaille d'Or du Travail. Notre Compagnie lui a décerné, en 1952, un prix de littérature régionaliste et, en 1965, son Grand Prix.

Charles Brisson est décédé à son domicile, le 17 novembre 1979, à quelques semaines de son quatre-vingt-dixième anniversaire, d'une maladie que son grand âge ne lui a pas permis de surmonter. Nous garderons de lui le souvenir d'un homme aux qualités exceptionnelles, d'une grande courtoisie, de conversation agréable, avide d'apprendre et plus encore de faire bénéficier les autres de son grand savoir, souci qui se perpétue par delà la mort, puisque sa famille, en exécution de ses volontés testamentaires, a fait déposer toute sa documentation au musée d'Elbeuf.

Charles Brisson était très fier d'appartenir à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen et il ne manquait pas de le rappeler chaque fois que l'occasion s'en présentait. En retour, je crois pouvoir dire qu'il a grandement honoré notre Compagnie.

Charles SCHNEIDER.

CONFÉRENCES PUBLIQUES ET COMMUNICATIONS

- Grands négociants et industriels protestants de Normandie dans la seconde moitié du XIX^e siècle* 139
par M. PHILIPPE MANNEVILLE.
- Regards sur le monde prodigieux des bactéries* 143
par M. BERNARD BOULLARD.
- Une famille de Chouans en Normandie : les Gaillard de Quévreville-la-Milon* 147
par M. l'abbé ANDRÉ FOURÉ.
- Séance des Prix du 15 décembre 1979 :
- Éloge de la Vertu* 155
par M^{me} CHANTAL LEMERCIER-QUELQUEJAY.
- Jeanne-Marie Le Prince de Beaumont* 161
par M^{me} PATRICIA CLANCY.
- Regards sur une carrière d'inspecteur d'académie* 171
par M. MAURICE REMY.
- Des lauriers par brassées pour Charles Nicolle* 193
par M. le Docteur PIERRE NICOLLE.
- Gustave Flaubert et Salammbô sur les chemins — égyptiens — de Carthage* 211
par M. ANDRÉ RENAUDIN.
- Les fleurs et les plantes dans l'œuvre de Gustave Flaubert* 233
par M. BERNARD BOULLARD.
- Le déboulé sur Rouen de la 5^e Panzer - 7 mai 1940* 251
par M. R.-G. NOBÉCOURT.
- Séance des Prix du 20 décembre 1980 :
- Éloge de la Vertu* 261
par M. BERNARD COURMONTAGNE.

HOMMAGE DE LA COMPAGNIE A SES MEMBRES DÉCÉDÉS

- JEAN MONTIER 267
- VICTOR BOUTROLLE 269
- ANDRÉ COUDER 271
- JEAN LECOMTE 272
- PAUL PARAY 274
- CHARLES BRISSON 277



Digitized by Google



Dépôt légal 3^e Tr. 1982

